



Examen National Volontaire

RÉPUBLIQUE DE LA
GUINÉE-BISSAU

2022





Examen National Volontaire

GUINEE-BISSAU

2022



GUINÉ-BISSAU

POLÍTICO



Table des matières :

Liste des Acronymes	6
1. Déclaration Liminaire	7
2. Faits Saillants	9
3. Introduction	12
4. Contexte de mise en œuvre de l'agenda 2030	15
4.1 Situation géographique et démographique	15
4.2 Situation politique	16
4.3 Situation sociale	18
4.4 Situation économique	19
4.5 Situation environnementale	21
4.6 Situation sanitaire et impact de la pandémie	22
4.7 Situation sécuritaire	24
5. Méthodologie et processus de préparation de l'ENV	26
6. Politique et environnement favorable	29
6.1 Favoriser l'appropriation des Objectifs de Développement Durable	29
6.2 Intégration des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux	29
6.3 Intégration des trois dimensions	31
6.4 Ne laissez personne pour compte	31
6.5 Mécanismes institutionnels	35
6.6 Problèmes structurels ou défis	37
7. Progrès et enjeux vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable	38
7.1 Pilier Personnes	41
Objectif 1 : Pas De pauvreté	42
Objectif 2 : Faim « zéro »	49
Objectif 3 : Bonne santé et bien-être	55
Objectif 4 : Education de qualité	64
Objectif 5 : Egalité entre les sexes	70
7.2 Pilier Prosérité	75
Objectif 7 : Energies propres et d'un coût abordable	76
Objectif 8 : Travail décent et croissance durable	80
Objectif 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure	85
Objectif 10 : Inégalités réduites	88
Objectif 11 : Villes et communautés durables	91
7.3 Pilier Planète	94

Objectif 6 : Eau propre et assainissement	95
Objectif 12 : Consomption et production responsables.....	102
Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.....	107
Objectif 14 : Vie aquatique	111
Objectif 15 : Vie terrestre	117
7.4 Pilier Paix	121
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	122
7.5 Pilier Partenariat	131
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.....	132
8. Moyens de mise en œuvre des ODD	136
9. Conclusions et prochaines étapes	146
Bibliographie	150
ANNEXES	153

Liste des figures :

Figure 1 Population employée vivant en dessous du seuil international de pauvreté, par âge ..	50
Figure 2 Variations de l'IPM suivant les régions	52
Figure 3 Evolution du taux d'accès aux services de base, par milieu de résidence	53
Figure 4 Evolution des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté	55
Figure 5 Evolution de la prévalence de l'anémie chez les femmes de 15 à 49 ans	58
Figure 6 Evolution de la valeur ajoutée agricole et de l'aide publique au développement agricole.....	60
Figure 7 Evolution de la mortalité maternelle	62
Figure 8 Evolution de la mortalité des enfants	63
Figure 9 Evolution des nouvelles infections à VIH, par âge et sexe	65
Figure 10 Evolution du taux d'incidence du paludisme	66
Figure 11 Evolution de l'accès aux vaccins et de l'aide publique pour la santé de base	68
Figure 12 Evolution de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études	70
Figure 13 Evolution de l'accès à l'électricité, selon le milieu de résidence	74
Figure 14 Evolution de l'utilisation des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie	78
Figure 15 Evolution de l'intensité énergétique.....	81
Figure 16 Evolution de la puissance du parc d'électricité renouvelable.....	83
Figure 17 Evolution du taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	85
Figure 18 Evolution de l'accès aux services bancaire.....	88
Figure 19 Evolution des engagements pris dans le cadre de l'Aide pour le commerce	90
Figure 20 Evolution de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, en proportion du PIB..	92

Figure 21 Evolution de l'aide publique internationale allouée aux infrastructures	95
Figure 22 Evolution de la proportion de réfugiés dans la population.....	99
Figure 23 Evolution de l'appui au développement reçu par la Guinée-Bissau	102
Figure 24 Niveaux moyens annuels de particules fines PM 2,5 en 2015 et 2016.....	104
Figure 25 Evolution du taux d'accès à des services d'alimentation en eau potable gérés.....	Error!
Bookmark not defined.	
Figure 26 Evolution de l'utilisation de base pour le lavage des mains, de toilettes gérées	113
Figure 27 Evolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, selon l'activité	117
Figure 28 Evolution de l'aide publique au développement à l'eau et à l'assainissement reçue	121
Figure 29 Evolution des déviations de chlorophylle-a observées par télédétection	121
Figure 30 Evolution des investissements directs étrangers et des transferts des migrants.....	126
Figure 31 Evolution de l'aide publique au développement pour l'assistance technique	131

Liste des Tableaux :

Tableau 1 Incidence (H), intensité (A) et incidence ajustée (M0),.....	45
Tableau 2 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes.....	47
Tableau 3 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle.....	67
Tableau 4 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies	67
Tableau 5 Evolution de la composition du gouvernement par sexe des membres.....	72
Tableau 6 Mesure dans laquelle la Guinée-Bissau dispose de lois qui garantissent un accès égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, a l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive	72
Tableau 7 Les principaux secteurs économiques sont l'agriculture, les services et l'Industrie ...	80
Tableau 8 Variation des écosystèmes tributaires de l'eau	98

Liste des Acronymes :

ANP	Assemblée Nationale Populaire	OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
BAD	Banque Africaine de Développement	ONU	Organisation des Nations Unies
BIT	Bureau International du Travail	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
BM	Banque Mondiale	ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et L'Autonomisation des Femmes
CEDAW	Convention for Elimination of all Forms of Discrimination against Women	ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant	OSC	Organisations de la Société Civile
CNFI	Cadre National de financement intégré	PAI	Programme d'Action d'Istanbul
CPLP	Communauté des Pays de langue Portugaise	PAM	Programme Alimentaire Mondial
DaO	Approche Unis dans l'action (<i>Deliver as One</i>)	PBF	Fonds de Consolidation de la Paix
DENARP	Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté	PIB	Produit Intérieur Brut
ENV	Examen National Volontaire	PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
ELP/ILAP	Enquête Légère sur la Pauvreté	PND	Plan National de Développement
EDS	Enquête démographique et de santé	PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
ESC	Enseignement secondaire complémentaire	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	POOPEN	Plan Opérationnel de Passage à l'Echelle Nationale
FMI	Fonds Monétaire International	PPTD	Programme Pays de Promotion du Travail Décent
GAR	Gestion Axée sur les Résultats	PTF	Partenaires techniques et financiers au développement
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement	PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
GTSE	Groupe de Travail Suivi et Evaluation	RGB	République de Guinée-Bissau
HACT	Harmonized Approach for Cash Transfer	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme	TMN	Taux de mortalité néonatale
IDE	Investissements Directs Etrangers	SNIS	Système National d'Information Sanitaire
IDH	Indicateur de Développement Humain	SPG	Groupe de Politiques et Stratégie
IMIS	Integrated Management Information System	SNU	Système des Nations Unies
INDH	Institutions nationales des droits humains	TB	Tuberculose
INE	Institut National de la Statistique	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
IST	Infections Sexuellement Transmissibles	UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
LGBTQIA+	lesbian, gay, bisexual, transgender, queer, intersex and asexual	UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
ODD	Objectifs de Développement Durable	UEMO	Unsolicited Electronic Messages Ordinances
OMD	Objectifs du Millénaire de développement	UNDESA	United Nations Department of Economic and Social Affairs
OMG	Operations Management Group	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour les Populations
ONG	Organisation non gouvernementale	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
MGF	Mutilation Génitale Féminine	UNIOGBIS	Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée Bissau
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples	VIH	Virus de l'immunodéficience humaine



1. Déclaration Liminaire

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable est un pacte visionnaire pour le progrès humain construit autour de l'approche de : « Ne laisser personne pour compte » dans le cheminement vers un développement inclusif et durable. Ancré dans un esprit de solidarité, cet Agenda auquel la République de Guinée-Bissau souscrit entièrement, a pour objectif principal de placer les êtres humains au centre du développement, d'une manière inclusive, synergétique, transformatrice et durable. Cet Agenda est aussi un appel à l'action afin de mettre en œuvre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui visent à éradiquer la pauvreté et les inégalités, assurer l'éducation et la bonne santé des individus et de la planète pour les générations actuelles et futures, ainsi que promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, permettant ainsi à chacun de vivre dans la dignité, la paix et la sécurité.

Les normes des droits humains et l'Agenda 2030 fournissent ensemble des orientations substantielles pour la réponse immédiate aux crises et la mise en œuvre des stratégies de relèvement à long terme vers des sociétés équitables, résilientes et qui ne laissent personne pour compte. Le gouvernement de la Guinée-Bissau réitère ici les engagements qu'il a pris en ratifiant les principaux traités relatifs aux droits humains, et s'efforce de préparer certaines évaluations des progrès relatifs à leur mise en œuvre. Notre pays s'est aussi engagé à mettre en œuvre les recommandations de divers mécanismes, y compris la création d'un observatoire national indépendant de droits humains.

Dans ce premier Examen National Volontaire (ENV), notre pays considère les priorités de paix, de bonne gouvernance, de promotion de la biodiversité, du capital naturel, des infrastructures, du développement humain, et de la croissance économique, comme la concrétisation du thème principal du Forum Politique de Haut Niveau (2022) : « Reconstruire mieux après la pandémie du COVID-19, tout en faisant progresser la mise en œuvre complète de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable ». Dans ce cadre, la Guinée-Bissau voudrait profiter pleinement de

l'opportunité de ce Forum pour réaffirmer son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et discuter avec la communauté internationale de son expérience, de ses succès, mais aussi des défis auxquels elle fait face, avec l'espoir de réaliser la majorité des ODD, d'ici à 2030.

L'année 2015 a été celle de l'adoption du Programme d'Action d'Addis-Abeba, pour le financement du développement et l'Accord de Paris sur le changement climatique. Notre pays s'est activement engagé dans la voie de la réalisation de ces accords, grâce à une coopération synergétique de lutte contre les inégalités, tout en nous assurant qu'aucun Bissau-Guinéen ne soit laissé pour compte. Pour renforcer la planification et le financement en vue de la réalisation des ODD, nous mettrons en œuvre un Cadre National Intégré de Financement qui permettra de mobiliser l'ensemble des ressources financières publiques et privées, nationales et internationales, afin de mettre en œuvre les priorités nationales de développement.

Dans ce cadre, le Gouvernement, avec ses partenaires, a placé la poursuite de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté et les inégalités au centre de sa Vision et de ses plans de développement à long terme. Cependant, les progrès accomplis dans la réalisation des ODD doivent être considérés dans le contexte des vulnérabilités et des contraintes globales auxquelles le monde est confronté, ainsi que des contraintes pour faire face aux défis spécifiques du pays en matière de développement. En outre, notre pays est déterminé à œuvrer à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine par le biais des priorités définies dans la stratégie nationale à long terme et qui a pour objectif de nous placer : « Sur la voie de devenir une société prospère et inclusive qui favorise l'augmentation du niveau de vie pour tous, sur la base du développement durable de la biodiversité terrestre et marine exceptionnelle », d'ici à 2025.

Pays côtier et insulaire dont l'économie dépend des ressources naturelles, notre pays a une vision ambitieuse pour assurer la résilience climatique qui permettrait à la société, aux

communautés locales, ainsi qu'aux organisations et aux individus d'œuvrer synergétiquement afin de lutter contre les changements climatiques, en veillant à assurer une résilience et un développement durable. Le fait que nous consacrons 26,3 % de notre territoire à une zone protégée reflète notre engagement ferme envers ce défi mondial et notre volonté d'apporter des transformations et des changements qualitatifs dans la vie des personnes et de la planète.

Ces dernières années, malgré les conditions conjoncturelles adverses, le gouvernement a fourni des efforts significatifs sur la voie de la consolidation de la paix, de la démocratisation et des réformes institutionnelles. S'appuyant sur différents partenariats, en particulier avec les Nations Unies, notre pays s'est fermement positionné pour tirer parti du processus de transition afin de jeter les bases d'une relance de l'économie et d'une meilleure reconstruction, pour le bien-être de la population. Cependant, notre pays a payé un lourd tribut humanitaire dû à la pandémie du COVID-19, et à la crise économique qui a exacerbé les écarts et les inégalités sociales, et entre les sexes, préexistantes et nouvelles.

Ainsi, la nécessité de « reconstruire en mieux », après la pandémie, a fourni un stimulant pour le gouvernement qui a lancé : « La Stratégie pour le développement, l'emploi et la promotion industrielle 2020-2024 ». Cette stratégie constitue une expression nationale de transformer la crise causée par la pandémie en

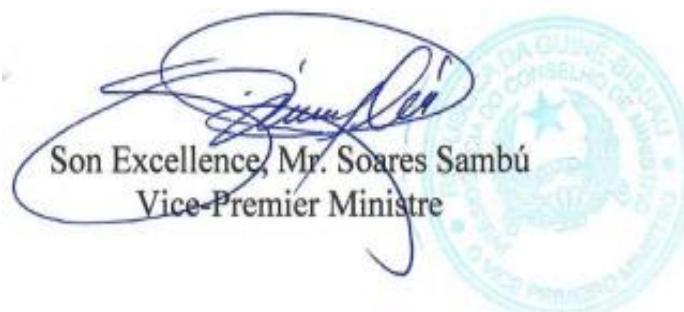
une opportunité, ainsi que la restructuration de l'économie grâce à la transformation industrielle. La pandémie a aussi affecté l'état du système de santé qui est confronté à des défis persistants liés à la faiblesse des investissements publics, au déficit des infrastructures et à l'insuffisance de la qualité du personnel de santé. En outre, malgré les progrès réalisés dans la réduction du pourcentage des personnes sous-alimentées, le nombre absolu de personnes souffrant de malnutrition continue à être élevé, vu aussi l'impact de la guerre en Ukraine.

Le gouvernement prévoit d'investir massivement dans la diversification de l'économie, la santé, l'éducation et les infrastructures pour libérer les énergies créatives et entrepreneuriales des Bissau-Guinéens, afin de réussir à éradiquer la pauvreté. Il faudra également un effort concerté et des partenariats efficaces et efficaces avec toutes les parties prenantes impliquées dans l'espace politique de la consolidation de la paix et du développement, comme le gouvernement, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les médias et les Partenaires Techniques et Financiers du développement (PTF).

Enfin, nous avons aussi tenu à intégrer un compte rendu des contributions de la société civile à l'analyse des ODD et au rôle qui leur revient dans leur concrétisation à l'horizon 2030.

Son Excellence, Mr. SOARES SAMBÚ

Vice- Premier Ministre



2. Faits Saillants :

La Guinée-Bissau dispose d'un **énorme potentiel en termes de capital naturel, humain et culturel** pour son développement durable. Cependant, le **financement du développement reste un défi majeur** qui nécessite la mobilisation de fonds provenant de diverses sources, d'autant plus que le monde est confronté à des crises financières, dues entre autres, à la pandémie du COVID-19 et à la guerre en Ukraine, qui ont influencé et réorienté le flux des fonds mondiaux. Au niveau national, des fonds sont mobilisés à partir de diverses sources telles que les recettes publiques, les investissements privés nationaux et les fonds alloués par les agences bi et multilatérales. Alors que des mesures d'atténuation ambitieuses sont mises en œuvre, garantissant le respect des obligations internationales, le **gouvernement souhaite établir des partenariats avec la communauté internationale** afin de contribuer à renforcer la résilience du pays face au changement climatique. Malgré les défis, la **planification durable demeure la solution** à toutes les vulnérabilités structurelles, quelle que soit leur gravité. Cependant, le gouvernement est optimiste et demeure engagé à poursuivre le chemin vers le développement, en veillant à ne laisser aucun Bissau-Guinéen pour compte.

2.1. Alignement des politiques nationales sur les ODD :

La Guinée-Bissau **souscrit pleinement aux Objectifs de Développement Durable** (ODD), grâce à sa **Stratégie Nationale à long terme** qui vise à placer le pays sur la voie d'une société prospère et inclusive, et qui place le développement humain au centre, afin de favoriser l'amélioration des conditions de vie pour tous d'ici à 2025. Les objectifs de cette Stratégie sont fondés sur l'exceptionnelle biodiversité terrestre et marine du pays. De même, le **Plan National de Développement (PND 2020-2023)** prévoit des investissements substantiels dans la santé, l'éducation, les secteurs productifs et les infrastructures qui constituent les leviers pour le développement. Dans ce cadre, le **gouvernement est en train d'œuvrer à aligner le PND sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine**.

2.2. Réussites :

Dotée d'une économie dépendante des ressources naturelles, et des financements extérieurs, et surtout l'aide publique au développement, le pays a adopté avec succès **une approche multisectorielle de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation** à celui-ci, fondée sur sa vision ambitieuse de la résilience climatique. Plaçant les personnes au centre de ces mesures, et reconnaissant les synergies entre les ODD, la stratégie nationale se concentre également sur les groupes les plus vulnérables. En outre, plus de 26,3% de son territoire a été classé en zones protégées, conformément aux exigences des objectifs internationaux d'Aichi en matière de biodiversité. S'appuyant sur les partenaires au développement, le pays s'est fortement positionné pour consolider les acquis et jeter les bases d'une relance économique et d'une meilleure reconstruction, post COVID-19.

2.3. Défis :

Bien que riche en ressources naturelles, biodiversité et caractérisée par un grand potentiel agricole, la Guinée-Bissau, en tant que Petit État Insulaire en Développement (PEID), présente des vulnérabilités et des défis conjoncturels et structurels qui entravent les efforts déployés pour réaliser l'Agenda 2030. Le pays fait face à des **défis au développement multidimensionnels et interdépendants** nécessitant une approche intégrée, ainsi qu'une augmentation des investissements et des dépenses sociales à travers notamment la mobilisation de ressources financières nationales soutenables. En outre, il existe des secteurs offrant de grandes perspectives de développement, tels que la pêche et la sylviculture, le tourisme, les mines, ainsi que la culture du riz et de la noix de cajou. Ce dernier étant considéré le moteur de la croissance

économique, emploie environ 80% de la population et représente plus de 90% des exportations.¹

En 2015, la Guinée-Bissau a adopté le **Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement et l'Accord de Paris sur le changement climatique**, qui reflètent tous deux les priorités actuelles du pays, à savoir relever le défi du financement de ses initiatives nationales de développement et atténuer les effets négatifs du changement climatique. Cependant, force est de reconnaître que la RGB connaît des **niveaux élevés de pauvreté**, avec deux citoyens sur trois souffrant d'une pauvreté multidimensionnelle, et environ 70% de la population,² dont la moitié de femmes, vit en dessous du seuil de pauvreté. La crise sanitaire actuelle générée par le COVID-19 a fortement affecté l'économie, exacerbant les inégalités économiques et sociales existantes. Dans les zones rurales, la majorité des citoyens ont un faible accès aux services de base (eau potable, santé, éducation). **Le secteur de la santé est confronté à des défis majeurs** tels que la faiblesse des dépenses publiques, de ressources humaines qualifiées et le manque d'infrastructures, puisque seulement 6,9% des recettes publiques sont allouées à la santé, **alors que le gouvernement aspire à atteindre l'objectif de 15% fixé dans la Déclaration d'Abuja.**

Par ailleurs, **la qualité de l'éducation reste une préoccupation** et fait l'objet d'un développement substantiel. Les infrastructures de qualité y compris régionales, sont également un défi particulièrement important pour le bien-être des Bissau-Guinéens et un catalyseur du développement social et la diversification économique.

Un aspect majeur de la richesse de la RGB réside dans ses **ressources naturelles et sa biodiversité**, grâce à un grand archipel de 88 îles et îlots, aux écosystèmes terrestres et marins diversifiés, et un littoral de 350 km avec un territoire maritime couvrant 105 000 km². Cependant, l'élévation du niveau de la mer a récemment commencé à affecter la région côtière, menaçant 70% de la population vivant le long de la côte. Le pays étant l'un des plus vulnérables au changement climatique au monde, la résilience climatique est en tête de ses priorités nationales.

L'évaluation des progrès vers les ODD a été limitée par le manque de données, leur qualité et l'absence d'un cadre institutionnel approprié pour leur suivi,³ ainsi que l'impératif de désagrégation des données. Ainsi, par exemple, en Décembre 2020, seuls 27,9% des indicateurs nécessaires au suivi des ODD dans une perspective de genre étaient disponibles. Pour garantir la réalisation des objectifs à l'échéance fixée de 2030, il est nécessaire d'élaborer et d'améliorer la stratégie nationale pour le développement des statistiques, ainsi que la saisie et l'utilisation des données par de nouveaux moyens, dont les données géospatiales, le big data, et les données générées par les citoyens.

2.4. Atouts :

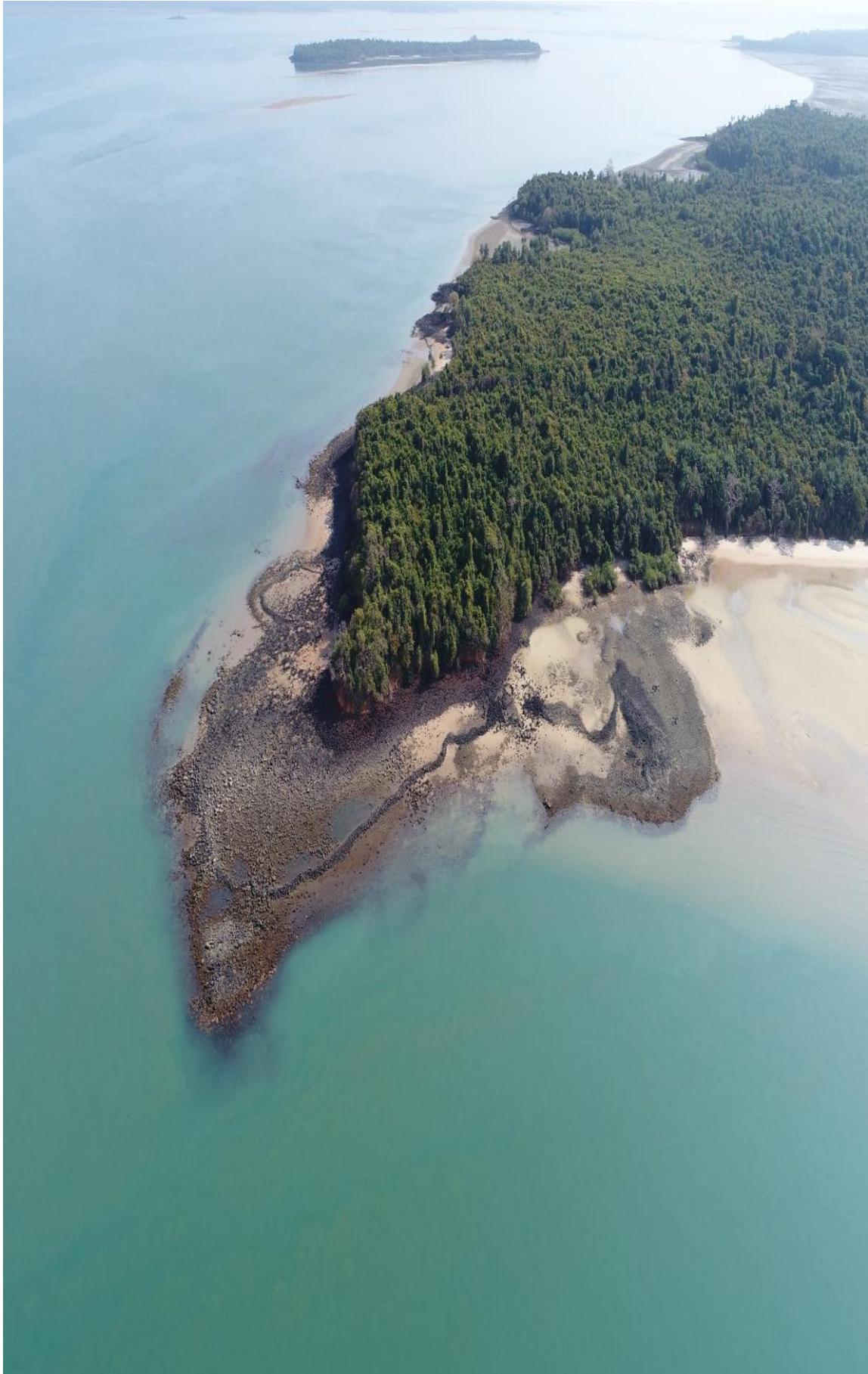
La RGB est **un pays jeune, 35% de sa population ayant entre 15 et 35 ans**,⁴ ce qui offre une grande opportunité de développement social et économique. Le pays est **riche en habitats naturels, en ressources et en une composition ethnique et religieuse diverse de son tissu social**. Le patrimoine culturel et les savoirs traditionnels sont riches et diversifiés représentant des bases importantes pour le développement humain. La résilience et la cohésion sociale sont des atouts importants à développer. **Pour conclure, des progrès significatifs dans la consolidation de la paix, de la démocratisation et des réformes institutionnelles sont en cours de réalisation.** Le gouvernement a cherché activement à suivre une voie solide vers la prospérité économique, la justice sociale et la protection de l'environnement. La RGB voudrait profiter de ce Forum Politique de Haut Niveau pour tendre la main à tous les partenaires afin qu'ils puissent soutenir cet effort national.

¹ BCEAO, Balance de paiement de 2020.

² Enquête Régionale intégrale sur l'emploi et le secteur informel, INE, 2017-2018.

³ Une évaluation plus complète du programme 2030 se trouve dans l'Analyse Commune du Pays (UNCT 2020).

⁴ Résumé final indecators de Genero, INE, 2020.



3. Introduction :

En Septembre 2015, 193 pays ont adopté l'Agenda de Développement Durable à l'horizon de 2030 qui définit les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et leurs 169 cibles qui visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la paix et la prospérité. La République de Guinée-Bissau (RGB) est engagée à atteindre ces objectifs ainsi que les principes de l'Agenda 2030 de : 'ne laisser personne pour compte', promouvoir, protéger et respecter les droits humains, assurer l'égalité entre les sexes, ainsi que la résilience et la redevabilité. Afin de pouvoir réaliser ces objectifs, la RGB avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment le PNUD, s'est dotée d'une Vision à l'Horizon de 2025 et a développé un Plan National de Développement (2015-2025) comme instrument de sa mise en œuvre.

Le processus de préparation de cet Examen National Volontaire (ENV) a prévu l'implication de l'ensemble des acteurs gouvernementaux, de la société civile, du secteur privé et des PTF. Son objet principal étant de présenter les progrès accomplis, les écarts et les obstacles rencontrés ainsi que les actions envisagées pour une implémentation accélérée des ODD, durant les prochaines années. Les objectifs spécifiques visent à :

- ⊕ Donner une meilleure appréciation des efforts fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement dans la mise en œuvre des ODD ;
- ⊕ Mettre en évidence les contraintes, défis et obstacles rencontrés tout en mesurant autant que possible les progrès accomplis par rapport aux objectifs, cibles et indicateurs.

Depuis l'adoption de la **Stratégie Nationale à long terme**, la croissance économique a été en moyenne de 4% de 2010 à 2018, puis 4,5% en 2019, 1,5% en 2020, puis 3,8%, en 2021.⁵ Cependant, le consensus autour du programme de développement transformateur a souvent

été affaibli par plus de six changements de gouvernement. En raison de l'instabilité institutionnelle récurrente, le **PIB par habitant a atteint en moyenne 1,6%** au cours des deux dernières décennies, ce qui est bien en deçà de son potentiel. En effet, l'achèvement des ODD à travers l'implémentation de la stratégie nationale de développement requerra la mobilisation de **ressources importantes** pour réaliser les **investissements et les réformes entreprises**, et l'exploration des sources du financement public et privé, au niveau national et international. De plus, le Gouvernement est conscient que l'exécution des projets de développement continue à être handicapée par des **dysfonctionnements organisationnels et des faiblesses institutionnelles** à plusieurs niveaux.

Le rapport sur le développement humain du PNUD de 2020 a classé la RGB pour l'**indice mondial de développement humain (IDH)**, **175^e sur 189 pays, (2020)**,⁶ et **174^e sur 195 pays dans le dernier indice des ODD**. Le classement des Etats membres de l'UEMOA dans le rapport 2019 du PNUD sur l'IDH indique que tous appartiennent à la catégorie des 'Pays à faible développement humain'. Le Benin (0,520) arrive en tête dans l'Union, suivi respectivement de la Côte d'Ivoire (0,516), du Sénégal (0,514), du Togo (0,513), de la Guinée-Bissau (0,461), du Burkina Faso (0,434), du Mali (0,426) et du Niger (0,377). La moyenne de la zone l'UEMOA est de 0,470 alors que celle de l'Afrique Subsaharienne est de 0,541.

Selon l'**indice de fragilité 2021 States'**,⁷ publié par 'The Fund for Peace',⁸ la RGB est considérée comme le 27^e pays le plus fragile du monde parmi 178 pays, où les restrictions gouvernementales et la fourniture des biens et services aux citoyens entrent dans les critères de manque d'efficacité' définis par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour la

⁵ IMF, Sub-Saharan Regional Outlook, April 2022.

⁶ PNUD. 2020. Classement de l'indice de développement humain (IDH). Rapport sur le développement humain 2020. Disponible sur <https://hdr.undp.org/en/content/latest-human-development-index-ranking>

⁷ Fragility States Index 2021, The Fund for Peace, <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

⁸ Messner JJ. Fragile States Index 2015. Washington: The Fund for Peace; 2015.

caractérisation de l'Etat fragile.⁹ En effet, une histoire de fragilité politique et institutionnelle, ainsi que de fréquents changements de gouvernements, ont ralenti ou reporté la mise en œuvre des réformes, des stratégies et des politiques, pendant de nombreuses années.

La situation budgétaire de la RGB reste difficile en raison de la faible mobilisation des recettes intérieures. En effet, le déficit budgétaire s'est détérioré, passant de 1,7% du PIB en 2017, à 10% du PIB, en 2020, puis 5,9% en 2021, et enfin à une estimation de 4,1% en 2022,¹⁰ en raison de la faiblesse du recouvrement des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses d'investissement, difficultés exacerbées par la crise de la pandémie du COVID-19.¹¹

En outre, il existe d'importantes lacunes identifiées en matière d'inclusion financière, en particulier dans les secteurs bancaires et de la microfinance. Le secteur bancaire est fortement consolidé avec cinq institutions bancaires opérant dans le pays, dû à la petite population et à l'économie, ainsi qu'au faible classement en matière de gouvernance et de transparence, ce qui entrave l'installation des banques étrangères.¹²

La RGB s'est engagée à poursuivre l'Agenda 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba pour le financement du développement, ainsi qu'à aligner son Plan National de Développement (PND) aux ODD, ce qui témoigne de la volonté politique d'adapter le plan stratégique afin de tenir compte de l'ensemble des 17 ODD.¹³ En effet, le Plan Stratégique et Opérationnel (2015-2020) est divisé en (06) axes, (23) domaines d'action, (53) programmes et (115) projets qui représentent la base de la transformation du pays, pour un

coût total de 1,305 milliard de F CFA.

Le Programme d'Action d'Istanbul (PAI) a mis en avant plusieurs principes pour le processus de développement des PMA, dont une approche intégrée du développement ; un partenariat et une solidarité véritables ; une orientation vers les résultats ; une approche intégrée de la paix et de la sécurité, du développement et des droits humains ; l'équité à tous les niveaux; et la participation et la représentation effectives des PMA.¹⁴ Ces principes ont été reflétés dans les politiques et les plans de développement de la RGB, en dépit des conditions politiques difficiles et de l'écart entre les plans nationaux et le cadre juridique pertinent pour leur mise en œuvre.¹⁵

La RGB est confrontée à de graves problèmes de développement, nécessitant une approche globale pour faire face à la complexité des défis au niveau national, tout en répondant aux besoins économiques et sociaux de la population. Comme toutes les stratégies, celles d'adaptation au changement climatique, notamment dans le secteur de la gestion des ressources en eau, doivent adopter les principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour pouvoir faire face au changement climatique. Les femmes étant en première ligne pour distribuer l'eau à des fins domestiques et faciliter sa gestion durable et intégrée,¹⁶ lors de l'implémentation des projets de développement.

Ainsi par exemple, si le pays a progressé dans la réalisation de l'ODD 3 (Santé de qualité), en raison de la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et de la réduction de l'incidence du paludisme, le manque de données statistiques fiables rend difficile le suivi des progrès des autres indicateurs et

⁹ New brander W, Waldman R, Shepherd-Banigan M. Rebuilding and strengthening health systems and providing basic health services in fragile States. Disasters. 2011.

¹⁰ IMF, Sub-Saharan Regional Economic Outlook, April 2022

¹¹ Bandiaky, J. 2022. Vulnerability Mapping and Analysis to Better Identify the Left Behind in Guinea Bissau.

¹² Lorenzato, Gianni. 2022. Financial Inclusion in Guinea Bissau. February 2022.

¹³ Nations Unies. 2016. Guinée-Bissau - S.E. M. JOSÉ MÁRIO VAZ, Président. La 71e session de l'AGNU, New York, 21 Septembre 2016. Disponible sur :

https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/71_GW_en.pdf

¹⁴ Nations Unies. 2021. Draft du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés. Document A/CONF.219/2021/IPC/CRP.2. Disponible sur : https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/pd/f-a-conf-219-2021-ipc-crp2-dpoa_rev4_20_dec.pdf

¹⁵ République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat, Octobre 2021.

¹⁶ République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat, Octobre 2021.

constitue une contrainte majeure pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement. Cette contrainte est majeure pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement, ainsi que le respect de la promesse de 'ne laisser personne pour compte'.

L'analyse des différentes cibles et indicateurs des ODD prioritaires choisies pour 2022, à savoir les : (ODD 4, 5, 14, 15 et 17) fait ressortir

plusieurs activités alignées dans le PND et dont la mise en œuvre concourt à la transformation vers une société résiliente. Cependant, il convient de noter que l'analyse des différentes cibles des ODD prioritaires qui sont visées au niveau du PND et selon les données disponibles, après deux années d'exécution du PND (2020-2023), ne permet pas de conclure que les cibles seront atteintes à la fin de 2022. D'où l'importance de focaliser sur les moyens d'accélérer la mise en œuvre des ODD dans les huit prochaines années.



4. Contexte de Mise en Œuvre de l'agenda 2030

3.1 Situation géographique et démographique :

Situé à l'ouest du continent Africain et comprenant une ceinture continentale et l'Archipel de Bijagós, la République de Guinée-Bissau (RGB) est une ancienne colonie Portugaise devenue indépendante le 24 Septembre 1973, après 11 ans de lutte armée. La RGB est un Petit État Insulaire en Développement (PEID), avec une population d'environ 1,9 million d'habitants, et une taille de 36125 sq.km, avec un littoral de plus de 350 kms. C'est l'un des pays les moins peuplés et les plus petits d'Afrique. Il est bordé au Nord par le Sénégal et au Sud et à l'Est par la Guinée. Les Bijagós, un grand archipel à l'Ouest du pays, se compose de 88 îles et îlots. Ce pays d'Afrique de l'Ouest est doté de ressources naturelles dont la forêt, la pêche, les minéraux, l'eau et les terres arables ainsi que la riche diversité biologique. La forêt couvre près de deux millions d'hectares et 71% du territoire national. Le point culminant du pays est à 300 mètres alors que les basses plaines côtières sont imprégnées de mangroves. La RGB fait partie de l'Union Africaine, et est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ainsi que de la Communauté des Pays de langue Portugaise (CPLP).

Le peuple de la RGB possède également un riche patrimoine culturel, et est ethniquement diversifié avec les locuteurs peuls et mandingues concentrés au Nord et à l'Est, les *Balanta* et les *Papel*, vivant dans les régions côtières méridionales, et les *Manjaco* et les *Mancanha*, occupant le Centre et le Nord des zones côtières. Plus de 1% de la population est d'origine mixte Portugaise et Africaine, y compris une Minorité Cap-Verdienne. La vie quotidienne reste relativement paisible et les gens coopèrent et se marient fréquemment entre différentes ethnies. Seulement 14% de la population parle Portugais, tandis que près de la moitié de la population (44%) parle Créo,

légué par les Portugais, et le reste parle une variété des langues Africaines natives. Les principales religions sont les religions traditionnelles Africaines animistes et l'Islam, avec une minorité Chrétienne.

La structure de la population est dynamique et offre un potentiel de transition. La population est principalement jeune avec un taux de croissance annuel de 2,4% et un taux de fécondité de 4,3 naissances par femme. Les femmes représentent 51,6% de la population.¹⁷ Selon les projections, la population devrait quadrupler et la population en âge de travailler doubler d'ici à 2040. L'espérance de vie à la naissance est de 58 ans, légèrement inférieure à la moyenne Africaine qui est de 61 ans. Les régions urbaines accueillent 43% de la population, la majorité d'entre eux (43,1082) vivant à Bissau, (39,793) à Gabu (36,766) en Bafatá et (17,364) en Canchungo. Alors que la majeure partie de la population vit encore dans les zones rurales, le taux de croissance dans les zones urbaines a plus que doublé.

La RGB comprend huit régions administratives, peuplées par différents groupes ethnolinguistiques. Bissau, la capitale, est un secteur autonome. Les régions sont divisées en un total de 38 secteurs qui sont subdivisés en groupes plus petits appelés sections qui sont subdivisés en lieux peuplés comme les villes ou les villages. Les régions administratives comprennent à l'Est, Bafatá, Gabu, au Nord, Biombo, Cacheu et Oio, ainsi que Bolama-Bijagos, Quinara et Tombali dans le Sud. Les institutions administratives et les services gouvernementaux sont centralisés à Bissau et dans d'autres grandes villes. Les infrastructures de base, y compris les routes, l'électricité, les écoles, les universités et les centres de santé sont concentrés à Bissau et dans d'autres centres urbains. Les conditions de logement dans les zones urbaines sont également pauvres, avec un grand nombre d'établissements informels, n'ayant pas un accès basique à l'eau et à l'hygiène des installations sanitaires appropriées.

¹⁷ INE, recenseamento Générал de populaçao e habitantes, 2009

3.2 Situation politique :

La Guinée-Bissau est une République unitaire gouvernée par la Constitution de 1996 qui prône l'institution de la démocratie libérale. Le gouvernement suit un système politique démocratique, multipartite et semi-présidentiel. Le Président est élu pour un mandat de cinq ans et ne peut être réélu qu'une seule fois. L'Assemblée Nationale Populaire (ANP) est élue pour 4 ans et il y a une séparation formelle des pouvoirs. Depuis le conflit politico-militaire de 1998, aucun gouvernement n'a réussi à terminer son mandat, en raison de situations d'instabilité politique et institutionnelle cyclique. Ceci a été reflété dans l'indice Ibrahim de Gouvernance Africaine de 2018, dans lequel la RGB est classée au 42^e rang des 54 pays Africains. Cela n'a favorisé ni la croissance économique ni la mise en place de politiques sociales cohérentes, conduisant ainsi à une dépendance vis-à-vis de l'aide de la communauté internationale des secteurs de l'économie, de la santé et de l'éducation.¹⁸



Depuis son indépendance, le pays a connu des situations d'instabilité politique et institutionnelle, matérialisées par des coups d'État, des tentatives de coups et des conflits armés répétés. Le cycle d'instabilité qui a suivi le coup d'État militaire du 12 avril 2012 a pris fin en 2014, avec la tenue d'élections législatives et présidentielles. Une amélioration

du cadre politique et institutionnel du pays était alors attendue, et la tenue de la **table ronde de Bruxelles en 2015** promettait de transformer le pays. Cependant, ce qui semblait être un tournant ne s'est pas matérialisé et la chute du premier gouvernement de la 9^{ème} législature, le 12 Août 2015, a déclenché un nouveau cycle de crises politiques, aggravant l'instabilité politique et entraînant un blocage prolongé des institutions publiques, au cours de la législature actuelle.

Avec l'appui des partenaires du pays, la feuille de route en six points intitulée « **Accord sur la résolution de la crise politique en Guinée-Bissau** » et l'**Accord de Conakry sur la mise en œuvre de la Feuille de route** ont été signés, permettant de former un gouvernement consensuel. Cela a créé les conditions nécessaires pour les élections législatives du 10 Mars 2019 et l'élection présidentielle du 24 novembre 2019. Pour la première fois dans l'histoire de la démocratie, une législature et un président élu sont arrivés au terme de leur mandat. Le Conseil des Ministres est présidé par le Premier Ministre,¹⁹ toutefois, le Président de la République peut présider le Conseil quand il le juge opportun.

Le rétablissement de l'ordre constitutionnel a stabilisé les institutions nationales démocratiques fragiles. Le taux de participation élevé aux élections a confirmé le fort soutien de la population à un gouvernement démocratiquement élu. En 2020, l'ANP a adopté le Plan National de Développement (PND, 2020-2023) du nouveau gouvernement, conformément à la Constitution, (Art 85/g) qui marque un changement important car c'est le 2^{ème} document de planification stratégique pluriannuel, multisectoriel et à moyen terme depuis l'indépendance approuvé par l'ANP.

La Constitution de 1996 a institué les fondamentaux de la démocratie notamment la consécration du peuple comme détenteur de la souveraineté, l'Etat de droit, la séparation des

¹⁸ Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme Guinée-Bissau. Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur l'Examen périodique universel 35^{ème} session 20-31 janvier 2020.

¹⁹ Les principaux partis politiques sont partiido africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC ; 47 sièges);

Partido da Renovação Social (PRS; 21 sièges); le Movimento para a Alternância Democrática-Grupo 15 (MADEMG15; 27 sièges); l'Assembleia do Povo UnidoPartido Democrático da GuinéBissau (APUPDGB; cinq sièges); Partido da Nova Democracia (PND; un siège); União para a Mudança (UM, un siège).

pouvoirs, la participation citoyenne, et le multipartisme. Elle a entériné les dispositions des instruments internationaux et régionaux des droits humains auxquels le pays a souscrit.

En effet, la RGB a ratifié 14 instruments internationaux ainsi que leurs protocoles facultatifs, sur les (19) instruments de droits humains clés des Nations Unies.²⁰ La RGB a par ex. ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

En général, le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour l'intégration des instruments ratifiés et leur prise en compte dans les politiques publiques. De plus, il a participé régulièrement à l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des Droits de l'Homme, ayant reçu et s'étant engagé à mettre en œuvre plusieurs recommandations en relation avec les droits humains et les ODD. Cependant, l'harmonisation avec la législation nationale demeure un important effort stratégique à entreprendre pour le Parlement, ainsi que le reporting régulier aux organes des traités. De plus, en dépit de la consécration des droits civiques et politiques fondamentaux par la Constitution, la gouvernance politique demeure un défi majeur qui a été relevé par le Gouvernement dans le plan stratégique et opérationnel de 2015-2020.

Le début de la démocratisation a été accompagné par la naissance et prolifération de diverses formations associatives, politiques, syndicales et socio-professionnelles, formant les composantes de la société civile. Ce mouvement a été favorisé par l'amendement de la Constitution assurant le pluralisme politique, la liberté d'expression, le droit d'association et la liberté de presse. Dans ce contexte marqué par la fragilité de l'État, la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG) en général et celles des femmes en particulier, ainsi que les organisations religieuses ont joué un rôle décisif dans le processus de consolidation de la paix et de la démocratie et ont fini par devenir des acteurs clés du développement avec les organisations internationales. De plus, il y a des entités formelles ou informelles impliquées dans la gestion des services tels que les comités d'eau et d'assainissement, les associations de parents d'élèves et des tuteurs..

Un système de gouvernance démocratique amélioré sera également essentiel pour la reconstruction après la crise politique et institutionnelle. Sans institutions de gouvernance fiables et efficaces, les sociétés 'pacifiques, justes et inclusives' promises par l'ODD 16 seront rendues de plus en plus insaisissables, y compris à cause des retombées de la pandémie et de la guerre en Ukraine.²¹



²⁰ Prière de consulter la table des ratifications en annexe No 6.

²¹ 'Framing the Chock: Implications of the Ukraine War on Guinea-Bissau', RCO macroeconomic quarterly Brief: No 1 April 2022.

3.3 Situation sociale

L'absence d'une fonction publique fortement engagée au sein du gouvernement et le dysfonctionnement des institutions publiques et privées, surtout au niveau local, ont mis à mal la fourniture de services publics à la population, notamment en matière d'éducation, de santé, d'eau potable et d'assainissement. En outre, plus de la moitié de la population est "analphabète", avec de grandes disparités entre les hommes (62,4%) contre (30,7%) pour les femmes.

Les dépenses publiques de santé ne représentent que 1,9% du PIB, ce qui est nettement inférieur à certains de ses pairs structurels.²² À 6,9% du PIB, les dépenses totales de santé (y compris les ressources des donateurs) en RGB sont comparables à celles de ses pairs, mais la composition de ses dépenses est problématique. En effet, environ 90% du budget de la santé sont consacrés aux frais de personnel, et le pays dépend des paiements directs et des ressources externes.²³

Les données provisoires du MICS6 2018-19 montrent que 16,1% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale modérée ou sévère (poids pour l'âge, mesuré à la fois aiguë et chronique malnutrition) en 2019, contre 17% en 2014. La situation est pire dans les zones rurales, avec 17,8% en 2019, contre 11,3% en milieu urbain. Les régions de Gabú, Oio et Bafatá sont les plus touchées, avec 22,5%, 20,8% et 17,2% respectivement. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 667 pour 100 000 naissances vivantes.²⁴ Le taux de mortalité néonatale (RMN), soit 35 pour 1000 naissances vivantes,²⁵ est fortement associé à un manque d'espacement des enfants indiquant l'absence d'accès aux services de santé générés, ainsi que l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés et l'espérance de vie la plus faible au monde.

L'exclusion, la discrimination et les inégalités économiques, sociales et régionales restent complexes et combinées en RGB. Les plus pauvres 40% de la population ne partagent que 12,8% des revenus du pays, tandis que les 10% les plus riches partagent 42% du revenu national. Plus de 67% de la population souffre de privations multiples et 19% supplémentaires sont vulnérables à de multiples désavantages en plus du revenu. Les multiples populations défavorisées sont davantage dispersées dans les zones rurales où 70% de la population est pauvre et varie d'une région à l'autre, Oio et Gabu étant respectivement les plus nombreuses. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle varie également selon l'âge et le sexe, avec 61% des enfants de moins de quatre ans identifiés comme souffrant de la pauvreté multidimensionnelle.

Les régions de la RGB où la prévalence des Mutilations Génitales Féminines (MGF) chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est la plus élevée sont à l'Est: Gabú 95,8 % et Bafatá 86,9%. Il y a une différence significative entre ces régions et le reste du pays, car le département avec la deuxième prévalence la plus élevée est Quinara à 58,5%. Celles où la prévalence est la plus faible sont Biombo 7,8% et Boloma-Bijagos 9,3%. Les femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent en milieu rural sont plus susceptibles de subir des MGF 58,2% que celles qui vivent en milieu urbain 42,7%.²⁶ 95% des femmes musulmanes âgées de 15 à 49 ans ont subi des MGF, mais moins parmi les femmes d'autres religions: aucune appartenance religieuse 8%; chrétiens et les autres religions (7%), les catholiques romains 6% et les animistes 5%.²⁷

La loi fédérale sur la prévention, la lutte et la répression des MGF a été promulguée en 2011.²⁸ Cette loi criminalise tous ceux qui pratiquent, aident ou encouragent toute forme de MGF. Sont également punis l'omission de signaler et les incidences des MGF transfrontalières. Cependant,

²² Selon l'indice mondial de sécurité sanitaire, la RGB possède le deuxième système de santé le plus fragile au monde.

²³ World Bank. Guinea-Bissau Public Expenditure Review, 2019.

²⁴ [21072_WHS_2021 \(who.int\)](https://whosis.who.int/2021)

²⁵ [21072_WHS_2021 \(who.int\)](https://whosis.who.int/2021)

²⁶ MICS, p.508

²⁷ UNICEF (2013) Guinea-Bissau: Statistical Profile on Female Genital Mutilation/Cutting, p.2. Available at: https://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/Guinea-Bissau/FGMC_GNB.pdf

²⁸ República da Guiné-Bissau (2012) Coletânea Fundamental de Direito Penal e Legislação Complementar, p.223. Available at <http://www.mpf.mp.br/atuacao-tematica/sci/normas-e-legislacao/legislacoes-pertinentes-da-africa/legislacao-guine-bissau>.

Il y a un manque d'informations sur les affaires portées devant les tribunaux et leur suivi. Les efforts visant l'éradication des MGF continuent de faire face à une opposition de la criminalisation des MGF. Bien que la police et le système judiciaire tentent de l'appliquer, la pression reste de certains dirigeants politiques et religieux qui estiment qu'une fille ne peut pas se marier sans être excisée. Malgré cela, une Déclaration a été signée par le Conseil Islamique Supérieur en 2012, reconnaissant que la pratique n'est requise par aucune religion.²⁹

Par ailleurs, malgré un recul de la prévalence du VIH/SIDA en Guinée Bissau, de 3.0 [2.7 - 3.4], en 2020,³⁰ le taux d'infection par le VIH/SIDA – en particulier chez les femmes – le paludisme et la tuberculose, sont parmi les plus élevés, dans la région de la (CEDEAO).

4.4. Situation économique :

La RGB fait partie des pays les moins avancée (PMA), et le taux de pauvreté monétaire est de 58,2%, en 2018, et un IDH de (0,461), selon le rapport du PNUD, 2019. Notons que la moyenne de la zone UEMOA est de 0,470, alors que celle de l'Afrique Subsaharienne est de 0,541.

Il y a eu peu de progrès durables en matière de croissance économique depuis l'indépendance. Les plans de développement ont pris un certain nombre de formes différentes, mais aucun d'entre eux n'a été en mesure de générer des gains durables en revenu par habitant ou de créer une base manufacturière viable ou fournir aux Bissau-Guinéens avec un créneau dans les chaînes de valeur mondiales qui pourrait générer des flux de capitaux externes significatifs. Bien qu'il y ait eu quelques succès, les gains ont été limités à Bissau et à d'autres villes urbaines, ainsi que concentrés chez un petit nombre de producteurs et de commerçants locaux de noix de cajou.

En plus des vulnérabilités structurelles dues à la structure de son économie, il existe une forte corrélation entre l'instabilité politique et les faibles niveaux de développement économique et social, ce qui, associé à des cadres réglementaires et politiques incertains, a limité les investissements directs étrangers à moins de 21 millions de dollars US par an. La croissance économique reste fragile, à base étroite, erratique (fluctuant fortement entre une croissance négative du PIB de moins 1,7% en 2012 à 4,6% en 2019) et basée sur un haut degré d'informalité. En 2019, l'agriculture, la pêche et la sylviculture ont contribué à environ 53% du PIB, tandis que les secteurs de l'industrie, de la fabrication et des services ont contribué à environ 13, 11 et 37%, respectivement, du PIB. La croissance économique est principalement tirée par la consommation et les exportations de noix de cajou, qui représentent environ 80% de l'emploi (principalement l'encadrement des petits exploitants et la main-d'œuvre journalière saisonnière), environ 90% des exportations et 13% des revenus du gouvernement. La pêche et le bois représentent respectivement 7 et 3% des exportations.

L'économie est dominée par l'agriculture et la production et l'exportation de noix de cajou brutes, (90%),³¹ qui constituent également la principale source de revenus pour plus des deux tiers des ménages et la quasi-totalité des petites exploitations familiales. Cette dépendance à un produit d'exportation ainsi qu'à quelques partenaires commerciaux (environ plus de 80% sont exportés en Inde) représente une vulnérabilité structurelle particulièrement importante.

Les projets de développement rural comprennent des éléments d'adaptation axés sur les femmes, tels que la diversification de la production agricole par les petites exploitations agricoles féminines.³² En outre, les principales vulnérabilités dans l'agriculture et la gestion des ressources en eau sont abordées, et les besoins de résilience des agriculteurs vulnérables sont pris en compte, par le biais d'activités agricoles génératrices de revenus, avec une attention particulière

²⁹ Sara Vera-Cruz Quintas (2013) Mutilação Genital Feminina na Guiné-Bissau : Para quando a sua erradicação, Available at http://umarfeminismos.org/images/stories/mgf/outros/Sara%20Quintas_MGF%20na%20Guiné-Bissau_Para%20quando%20a%20sua%20erradicação.pdf.

³⁰ Guinée-Bissau | UNAIDS.

³¹ Guinée-Bissau, projet d'urgence en sécurité alimentaire, Avril 2021, FAO.

³² ADPP et Tiniguena (www.tiniguenga.org).

pour les femmes, les personnes âgées et les enfants.³³

L'économie reste non diversifiée et concentrée sur l'exploitation des ressources naturelles. La qualité de la croissance est très faible et non inclusive, l'agriculture agissant comme le principal moteur, suivie par les services et l'industrie.

Bien que l'agriculture soit le secteur qui possède un potentiel pour le développement du pays, il lui manque encore une vision claire et cohérente de croissance et de développement, ainsi que des investissements. La dépendance à une monoculture agricole porte atteinte à la sécurité alimentaire et à la souveraineté locale. Les noix de cajou fonctionnent simultanément en tant que culture de rente et de subsistance, créant des tensions entre l'agriculture commerciale et celle de subsistance, ayant des implications sur la durabilité. L'introduction des noix de cajou comme une innovation post-coloniale, continue d'avoir un impact sur la production alimentaire des petits exploitants, comme les céréales et le riz. Alors qu'il était autosuffisant dans la production de riz, le principal aliment stable, actuellement, le pays importe environ 50% de ses besoins en riz. La noix de cajou faiblement mécanisée déplace la main-d'œuvre de la production de céréales. Compte tenu des facilités de crédit offerts par les commerçants, les petits exploitants agricoles troquent les noix de cajou avant la récolte contre du riz importé, s'obliguant de rester dans la faible activité productive, devenant ainsi vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, telle que **l'agriculture et les services, y compris le tourisme**, sont tous en profonde récession. Cette situation expose le pays à un risque élevé de surendettement externe et global,³⁴ pour faire face à ses obligations régaliennes. En effet, ce risque constitue une dégradation par rapport à la note modérée attribuée dans la dernière évaluation du FMI sur la soutenabilité de la dette.³⁵ Le risque global de surendettement reste élevé. Les indicateurs de la dette se sont considérablement détériorés en raison d'une combinaison de facteurs: une révision à la hausse de l'encours de la dette à la fin de 2017, reflétant une meilleure couverture et des données améliorées; une hausse des prêts concessionnels accordés par des organismes multilatéraux pour des projets d'infrastructure; une augmentation des déficits budgétaires en 2018-19; une dépendance accrue à l'égard des emprunts auprès des banques régionales; et l'impact négatif de la pandémie du COVID-19.

Les activités industrielles sont pratiquement limitées à l'agro-transformation à petite échelle des noix de cajou. La valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB a stagné à 10%, le taux de croissance annuel passant de 9% en 2015 à 2,5% en 2019, confirmant la persistance de la trajectoire de développement de l'enclave du pays. Le capital naturel représente plus de 47% de la richesse par habitant, la plus grande proportion en Afrique de l'Ouest. En fait, la part globale des loyers en pourcentage du PIB est en moyenne de 16%, contre 9% pour l'Afrique Subsaharienne. Les recettes fiscales restent très faibles, même en période de forte croissance économique et de stabilité politique. Alors que le ratio impôts/PIB est passé de 4,2% en 2002 à 10,3% en 2017, et à 9,5% en 2019, il est toutefois inférieur à la moyenne régionale de 10%.

Il existe deux chambres de commerce et un certain nombre d'associations sectorielles qui représentent la majorité du secteur privé formel : une chambre de l'industrie, l'association nationale des importateurs et des exportateurs qui représente les entreprises nationales contribuant à la majorité des recettes de l'État et contribuant au PIB, l'association touristique, l'association nationale des agriculteurs... pour nommer les plus pertinentes. Les MPME ont le potentiel d'être une force motrice derrière les efforts du pays pour surmonter la crise, sortir de sa trajectoire de croissance socio-économique faible et volatile pour aller de l'avant. Pour ce faire, un environnement favorable au secteur privé doit être créé en élaborant des cadres

³³ République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat, Octobre 2021.

³⁴ IMF, Request for disbursement under the rapid credit facility- debt sustainability analysis, January 2021

IMF, Guinée-Bissau: Second Review Under the Staff Monitored Program- Report, February 14, 2022

³⁵ Mai 2018.

institutionnels et réglementaires adéquats, afin d'attirer les investissements nationaux et étrangers. Cependant, le manque de données ne permet pas de mieux éclairer les politiques et les programmes publics afin de créer un environnement commercial plus propice. En effet, un rôle accru du secteur privé dans le tourisme, les industries extractives (ciment), noix de cajou, énergies renouvelables et naturelles, l'exploitation des ressources dans le respect de la biodiversité, ainsi que le développement des infrastructures de base dans les régions, pourrait impacter positivement la population et l'État.

Le chômage des femmes et des jeunes, en particulier dans les zones urbaines, est une source majeure d'inquiétude et une menace latente pour la stabilité et la paix, car les jeunes sont ceux qui sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté. Tous les investissements futurs dans le développement socio-économique doivent être à l'épreuve du climat : des évaluations indépendantes de la fragilité du changement climatique doivent étayer le processus de planification afin de renforcer la résistance aux chocs, de soutenir l'adaptation et l'atténuation, et de garantir la durabilité à long terme.

4.5. Situation environnementale

La RGB, en tant que Petit Etat Insulaire en Développement (PIED), reste l'un des pays les plus vulnérables du monde à la variabilité et au changement climatique dont l'impact n'est pas réparti également. En 2020, les aléas climatiques ont perturbé les moyens de subsistance et exacerbé la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire des ménages. Femmes, jeunes, enfants et populations rurales, en particulier ceux qui vivent le long des côtes, sont particulièrement vulnérables aux chocs indésirables liés aux changements climatiques. Les agglomérations urbaines sont vulnérables en raison des coûts de rétablissement après une catastrophe provoquée par le changement climatique qui aura tendance à être plus élevée. Même par rapport à d'autres villes côtières Africaines, Bissau par exemple, est plus vulnérable, compte tenu de sa capacité limitée à attirer les investissements nécessaires pour l'infrastructure. La désertification et la dégradation des terres représentent des facteurs environnementaux clés et qui ont été exacerbés par le changement climatique.

Le changement climatique est reconnu comme un risque émergent en RGB, qui est un pays côtier confronté à des risques élevés d'élévation du niveau de la mer. En conséquence, le pays a placé le changement climatique parmi ses priorités, nécessitant une action politique urgente.³⁶ Depuis la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1995, et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le nouveau régime climatique en 2016, le gouvernement s'est engagé à participer aux efforts mondiaux pour renforcer sa résilience et sa capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique. Ainsi, le pays se positionne dans les nouveaux mécanismes du marché du carbone (article 6) de l'Accord de Paris sur un nouveau régime climatique, afin de faciliter les investissements d'atténuation et d'adaptation.³⁷

La mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat publié par le gouvernement est considérée comme faisant partie d'une vision plus large du développement résilient au climat qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La contribution à la détermination nationale (CDN) actualisée comprend un objectif quantifié d'atténuation par la réduction des gaz à effet de serre de 30% d'ici à 2030, par rapport à la situation de référence de 2020. Il s'agit d'une augmentation de l'ambition puisque la première CDN n'incluait pas d'objectif quantifié. Ce document politique ambitieux couvre les aspects de genre ainsi que les composantes de

³⁶ Nations Unies. 2016. Guinée-Bissau - S.E. M. Jose MÁRIO VAZ, Président. La 71e session de l'AGNU New York, 21 Septembre 2016: https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/71_GW_en.pdf

³⁷ République de Guinée-Bissau, 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Octobre 2021.

I l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. En outre, il est aligné sur les ODD 1, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17, et sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, ainsi que sur les modalités d'action accélérées des Petits États Insulaires en Développement (SAMOA Pathway).³⁸

La majorité de la population et de l'économie dépendent des ressources naturelles, en particulier de l'agriculture et de la pêche, pour leur subsistance et leurs revenus. Ces deux secteurs, comme dans les autres PEID, sont confrontés aux menaces immédiates du changement climatique, en particulier l'élévation du niveau de la mer et la désertification. L'augmentation des inondations et l'intrusion d'eau salée affectent les zones côtières du Sud, tandis que la pénurie d'eau et les sécheresses touchent le Nord.

Les scénarios prévoient des changements importants dans le climat, avec des augmentations de la température quotidienne moyenne jusqu'à + 1,4 °C pour la période 2016-2045 avec le potentiel d'atteindre jusqu'à + 2,2 °C entre 2046 et 2075 selon le plus bas scénario d'émissions (CRP4.5). Les changements de température et des précipitations prévus devraient avoir un impact substantiel sur les ressources en eau qui sont déjà limitées pour en fournir suffisamment au secteur agricole. De plus, avec la prédominance des systèmes de production agricole pluviale, le rendement des principales cultures vivrières et du bétail, risque de diminuer la production sans solutions appropriées intelligentes.

4.6. Situation sanitaire et impact de la pandémie :

A ce jour, l'impact du COVID-19 reste complexe et multidimensionnel et ses effets directs et indirects se feront surtout sentir à travers l'interaction entre la pauvreté, les inégalités et la cohésion sociale. Bien que la trajectoire future de la pandémie reste incertaine, au 24 Avril 2022, plus de 8186 personnes ont été infectées et 171 décès enregistrés depuis, Mars 2020. Ces chiffres sont probablement sous-estimés, compte tenu du faible niveau de dépistage et de déclaration. Par habitant, en termes de décès, la RGB reste l'un des pays les plus touchés de la région.³⁹

La propagation de la pandémie du COVID-19 a exacerbé les faiblesses et les vulnérabilités structurelles,⁴⁰ et a créé une crise socio-économique, en particulier pour les travailleurs informels des MPME, due aux différents confinements et états d'urgence.

Ces derniers ont été particulièrement dévastés car les MPME constituent une grande partie de l'épine dorsale de l'économie du pays. Les pertes d'emplois et les maigres revenus de la noix de cajou ayant affecté la demande globale, de nombreuses entreprises ont fermé ou réduit leurs heures de travail. Au niveau national, le taux de sous-emploi des chefs de famille est passé de 23% avant la pandémie à 60,7% durant le COVID-19.

Le sous-emploi a touché beaucoup plus les personnes travaillant dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration 72,4%, de l'agriculture 70,2%, du commerce 57,4% et de la pêche/aquaculture 56,9%. En outre, le pourcentage de ménages qui ont perdu des revenus est estimé à 45,5%. Ainsi, l'impact de la pandémie a exacerbé les faiblesses et les vulnérabilités structurelles existantes, notamment la croissance économique, les finances publiques, les infrastructures et les services de santé et de protection sociale limités.

L'aide du gouvernement, des ONG, des parents vivant dans le pays et les revenus des entreprises familiales non agricoles ont connu une baisse bien plus importante. Cette situation de sous-emploi et de baisse des revenus a beaucoup plus touché les groupes vulnérables, notamment les ménages vivant dans les zones rurales aussi bien urbaines, les ménages dirigés par des personnes âgées et/ou des femmes. De plus, les disparités entre les femmes et les hommes se sont

³⁸ République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, Octobre 2021.

³⁹ https://www.accovid-gw.org/post/boletim_epidemiol%C3%B3gico_semanal_covid_nr_86_semana16-2022.

⁴⁰ "Building Back Better Starts Now: COVID-19 Socioeconomic Impact analysis", United Nations 2020, and "Building Back Better for SMEs in Guinea-Bissau" UNDP 2021. Declines in income and temporary or permanent loss of employment were reported for 72% of households (higher in female-headed households).

accentuées. Les femmes ont été touchées de manière disproportionnée, car leur engagement dans des activités économiques informelles s'est considérablement ralenti, alors que la charge domestique a augmenté. Comme dans d'autres pays, on craint que les mesures d'enfermement n'aient entraîné une augmentation des taux de violence domestique. En effet, le taux de sous-emploi des groupes vulnérables est estimé à 64,9% contre 53,1% pour les non-vulnérables. Il est estimé à 66,7% pour les femmes chefs de famille contre 59,5% pour les hommes. Les pertes de revenus ont touché 49,6% des femmes chefs de famille contre 44,6% des hommes.⁴¹

En outre, les secteurs de l'agriculture, des transports et du tourisme ont également souffert de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, la circulation des personnes restreinte et les routes de transport maritime aérien bloquées. L'impact négatif de la pandémie a - une fois de plus - mis en évidence la nécessité d'une transformation structurelle du pays en une zone plus diversifiée, interconnectée et en une économie résiliente.

Une évaluation du PNUD de l'impact socio-économique du COVID-19,⁴² atteste de l'impact particulier de la crise sur les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, qui dépendent principalement de l'agriculture à petite échelle et des ressources naturelles. La pandémie a également touché les envois de fonds, une source essentielle de revenus pour les ménages. Le Système des Nations Unies pour le développement a mené une évaluation de l'impact socio-économique et préparé un plan d'intervention socio-économique, afin d'atténuer les impacts négatifs du COVID-19. L'objectif est de sauver des vies, de protéger les personnes, les moyens de subsistance et les emplois, ainsi que de 'reconstruire en mieux', de manière à soutenir la réalisation des ODD. L'ensemble intégré des mesures visant à protéger les besoins et les droits des personnes vivant sous la contrainte de la pandémie en gardant un œil sur les groupes les plus vulnérables et les personnes qui risquent d'être laissées pour compte.

Le développement de systèmes de protection sociale résilients, favorables aux pauvres et financés de manière durable reste essentiel. L'accès à des programmes de protection sociale non contributifs peut faire une différence vitale pour les filles, les garçons, les femmes et les enfants vulnérables, leur permettant de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base. Plusieurs initiatives d'aide sociale sont en cours, ce qui souligne la nécessité d'une approche coordonnée pour identifier les programmes, les partenaires et les lacunes existants, ainsi que pour créer des synergies et des complémentarités pour de nouvelles interventions potentielles en matière de filet de sécurité et d'autres interventions de projet. Plus de 95% des programmes d'aide sociale aux populations vulnérables étant financés par des donateurs.⁴³

Le secteur privé devrait jouer un rôle beaucoup plus important si la RGB veut sortir de son piège de croissance faible et volatile dans l'ère post-COVID-19. Étant donné que le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre budgétaire limitée pour financer les investissements publics après la pandémie et dans un contexte d'imprévisibilité de l'aide extérieure, le pays doit puiser dans le financement du secteur privé en améliorant le climat des affaires de manière à mieux soutenir les opérations des MPME visant à créer de la richesse, des emplois et une croissance inclusive. Des programmes de soutien seront nécessaires pour accompagner la modernisation des MPME par la formation, le transfert de connaissances et de technologies, les infrastructures industrielles et l'accès au financement.

Une solution clé à la santé économique à long terme consiste à accroître la productivité et à atténuer les effets marquants de la récession induite par la pandémie sur l'investissement, l'emploi, le capital humain et la solidité du système financier. Investir dans des infrastructures numériques, respectueuses du climat peut aller de pair pour stimuler la productivité, la résilience et la croissance de l'économie. Les autorités nationales et les partenaires ne doivent pas perdre

⁴¹ Vulnerability mapping and analysis to better identify the left behind in Guinea-Bissau, 11 February 2022.

⁴² Publiée en juin 2020.

⁴³ World Bank (2018). Realizing the full potential of social safety net in Africa.

de vue le potentiel d'autonomisation des jeunes citoyens dans la reprise. Bâtir dans une perspective des jeunes et investir dans leur créativité et esprit d'entreprise partout dans le pays mènera à des solutions novatrices aux défis locaux pour la reprise post-COVID-19. Il est également crucial d'impliquer les femmes dans la prise de décision afin d'atténuer les impacts négatifs de la pandémie sur les moyens de subsistance et sur les investissements prévus pour une reprise durable et inclusive. Il est aussi important de renforcer les politiques et les capacités techniques des institutions dans l'élaboration de stratégies d'intervention sectorielle inclusives, afin de soutenir les groupes vulnérables.

Le gouvernement devra également engager la société civile pour assurer la proportionnalité et la transparence des politiques qu'il met en œuvre en réponse à la pandémie, en particulier celles qui pourraient limiter les droits humains. Il est important de renforcer la coordination entre les secteurs de la police et de la justice afin que les femmes et les filles puissent avoir un accès sûr aux services de santé, et d'assurer la protection de leurs droits humains, ainsi que d'améliorer les soins de santé aux groupes vulnérables tels que les personnes LGBTQI+, et les victimes de violence sexuelle et sexiste.

4.7. Situation sécuritaire

La Guinée-Bissau est un État fragile avec une longue histoire d'instabilité politique et institutionnelle qui remonte à son indépendance du Portugal en 1973, où quatre coups d'État réussis ont été enregistrés, et d'autres coups d'État tentés, complotés ou présumés. En plus des coups d'État militaires, le changement fréquent de gouvernement est une autre manifestation de la fragilité politique du pays. Les défis au développement sont complexes, multidimensionnels, et interdépendants nécessitant une approche intégrée, si l'on veut que les interventions soient transformatrices, inclusives et durables.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, en se basant sur les dispositions constitutionnelles, le Gouvernement, avec l'appui des PTF, a amélioré le cadre légal et réglementaire des forces armées et de sécurité. La loi sur la défense nationale, les lois organiques des forces armées et de la police ont été adoptées ainsi que le code de conduite militaire.

Alors que la RGB a fait des progrès, **le trafic de drogues illicites et la criminalité organisée** demeurent des défis majeurs à la sécurité et au développement. En 2019, plus de 1947 kg de cocaïne ont été saisis, la plus grande quantité jamais enregistrée. Ce trafic continue de coexister avec d'autres crimes transnationaux tels que le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains et les sorties de capitaux illicites, tous facilités par la corruption. En 2015, selon le rapport sur l'intégrité financière mondiale, la RGB a perdu plus de 19 millions de dollars par le biais de pratiques commerciales frauduleuses. Bien que les données officielles soient limitées, les preuves et les rapports de témoins des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales montrent que le pays est fortement touché par la traite des personnes, y compris la traite des enfants à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle.

Les facteurs de risque identifiés couvrent les aspects politiques, sécuritaires, institutionnels, sociaux, économiques et environnementaux. L'absence de dialogue civique entre la population et les mécanismes indépendants de l'État pour protéger les droits humains continuent d'empêcher l'émergence d'une culture démocratique moderne. Avec des cycles répétés d'instabilité politique, l'engagement en faveur de l'horizon de planification du développement à long terme reste un défi.

L'État de droit et la justice sont faibles : les cadres juridiques dépassés ont un impact sur la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables. Les tentatives successives de mise en œuvre des réformes clés dans les domaines de l'administration publique, du système de justice criminelle et d'accès à la justice, du secteur de la sécurité, de la fiscalité et des recettes, du système politique et de la décentralisation, se sont heurtés à des certaines résistances.



5. Méthodologie et processus de préparation de L'ENV

Le processus de préparation de l'Examen National Volontaire (ENV) intervient dans un contexte national et international marqués par de profondes mutations politiques sur fond de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD. Cet Examen a prévu d'être aussi participatif que possible grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs gouvernementaux, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). De plus, le développement de cet examen s'est inspiré des directives du Manuel de préparation des Examens Nationaux Volontaires.⁴⁴ L'objet principal étant de présenter l'état de mise en œuvre et d'avancement des ODD depuis leur entrée en vigueur en Janvier 2016, en mettant en évidence les progrès accomplis, les contraintes et obstacles rencontrés ainsi que les actions envisagées pour une implémentation accélérée de ces objectifs, afin de les réaliser d'ici à 2030.

Pour la préparation, le développement et la rédaction de cet ENV 2022, un mécanisme de coordination a été mis en place comprenant des représentants des Ministères de l'Économie, Direction du Plan, ainsi que des Affaires Étrangères et de l'Institut National des Statistiques. Ce comité a été appuyé par des représentants du Système des Nations Unies ainsi que par le recrutement par le PNUD d'une équipe de consultants et ce afin de soutenir le processus de rédaction de cet ENV de 2022. Cette équipe a examiné tous les documents disponibles dont les rapports des mécanismes internationaux des droits humains, pour être en phase avec l'Agenda 2030 qui suggère que les processus de suivi et d'examen : "mettront à profit, s'il y a lieu, les cadres et processus existants, et éviteront les doubles emplois" (Agenda 2030, para. 74.f), et : "seront basés sur les droits de l'homme et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard". (Agenda 2030 para. 74.e). Un souci réitéré par le Secrétaire-Général des Nations Unies qui affirme que⁴⁵ « Les Etats-membres

sont déjà tenus de présenter des rapports sur de nombreux domaines en lien avec les ODD, [notamment] à des entités des Nations Unies (dont le Conseil des droits de l'homme, les organes conventionnels et les institutions spécialisées). [...] Le suivi et l'examen de l'état d'avancement des ODD devraient reposer sur les mécanismes existants de présentation des rapports, comme préconisé dans l'Agenda 2030 ».

L'équipe de consultants, ainsi que le Comité de Coordination ont collecté toutes les données récentes pour produire un premier projet. Elle a par la suite consolidé les contributions des différentes parties prenantes durant plusieurs ateliers de concertation afin de les intégrer dans une deuxième version. Plus précisément, la méthodologie adoptée pour la préparation de cet ENV a compris les étapes suivantes :

5.1. Examen des documents existants et collecte des données: Une analyse documentaire complète des plans, politiques, stratégies, documents sectoriels et rapports nationaux a été réalisée afin de recueillir les informations pertinentes nécessaires à l'analyse, tout en veillant à ce que le contenu de ces documents clés soit correctement reflété. Le processus de collecte des données a été entamé par l'équipe de consultants avec l'appui des 4 groupes thématiques, qui avait contribué auparavant à la rédaction du PND, ainsi que d'une équipe du PNUD et du bureau du Résident Coordinateur. A cet égard, les actions suivantes ont été réalisées :

- + Les besoins en données ont été évalués grâce au listing, dans un premier temps, des cibles et des indicateurs des ODD sur lesquels l'ENV devra mettre l'accent, puis les sources de données pertinentes pour ces indicateurs ont été identifiées, en un second temps ;
- + Le travail de collecte des données a été réparti entre les membres de l'équipe de collecte de données, et les 4 groupes thématiques composés des représentants

⁴⁴ Qui a été développé et publié par la Division du Développement Durable, Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) auprès des Nations Unies.

⁴⁵ RapportA/70/684, para. 85 de Janvier 2016.

de l’Institut National de la Statistique (INS), des directions générales de certaines administrations, des directions des études et de la planification des Ministères sectoriels, des agences du Système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des PTF, entre autres.

5.2. Rédaction du rapport : La rédaction de cet examen a été préparée conformément aux directives fournies par le FPHN des Nations Unies et impliquant les principales parties prenantes, grâce à l’appui technique et financiers du PNUD. Le plan général proposé par l’ECOSOC et la base de données obtenue à l’issue de la phase de collecte des données, ont constitués les éléments de référence pour le développement de cet ENV. Dans ce cadre, l’équipe de consultants a procédé à la rédaction de la version provisoire du rapport qui a fait l’objet de plusieurs ateliers de réflexion et de restitution, et enfin de validation qui se sont tenus entre Janvier et Mai 2022.

Les clarifications, les suggestions et les recommandations issues des ateliers ont été incluses dans la version révisée de l’ENV. Le rapport a bénéficié de l’examen interne technique des Ministères de l’économie, des Affaires étrangères, de l’Institut National des Statistiques et de la ‘Task Force’ de l’équipe pays des Nations Unies, établie par le Bureau du Résident Coordonnateur. Il a ensuite été partagé avec les parties prenantes pour leurs contributions et validation avant d’être soumis.

5.3. Organisation de 5 ateliers de concertation, de rédaction et de validation : Le processus a débuté par un atelier de concertation qui a eu lieu le 31 Janvier 2022, et qui a réuni 4 groupes thématiques composés de 40 représentants de différents Ministères, ainsi que des représentants de la société civile. Au cours dudit atelier, ces parties prenantes, réparties en 4 groupes thématiques en fonction des 5 ‘P’ de l’Agenda 2030 : (Population, Planète, Prospérité et Paix & Partenariat), ont, à travers des discussions soutenues, validé et/ou actualisé les données collectées. Un atelier de restitution avec les 4 groupes thématiques de deux jours, s’est tenu le 10 et 11 Mars et un autre le 15 Mars entre les 4 groupes thématiques et des représentants de la

société civile et le secteur privé. Puis un atelier de lecture de toutes les données et analyses du draft de l’ENV s’est tenu du 25 au 26 Avril 2022, afin de tout vérifier, avant la soumission finale, y compris la validation des ‘Messages clés’, document composé de 700 mots requis par le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le Développement Durable, remis le 3 Mai, 2022, respectant les délais impartis. Enfin, un atelier de validation nationale s’est tenu du 18 au 20 Mai entre toutes les parties prenantes, incluant le Comité de coordination, les groupes thématiques, la société civile, le secteur privé, le monde académique et certaines personnalités publiques.

5.4. Participation aux ateliers régionaux : Le Ministère de l’économie, du Plan et de l’intégration Régionale a pris part à quelques activités dans le cadre de cet ENV :

1. Premier webinaire international coorganisé virtuellement par le Royaume Uni, les Pays-Bas et le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UN DESA) La Haye, 25-29 Octobre 2021 (virtuel) New York ; présentation de la première participation de la Guinée-Bissau aux ENV.
2. Atelier régional de la CNUCED, 24-28 Janvier 2022 - Addis Abeba- où une présentation vidéo du processus a été faite.
3. Atelier régional préparatoire pour les ENV et les examens locaux volontaires en Afrique: renforcer l’intégration dans le cadre de l’Agenda 2030 et l’Agenda 2063, Kigali (hybride), 1^{er} et 2 Mars 2022, où le Directeur Général du Plan a fait une présentation incluant les défis.
4. Dans le cadre de la coopération Sud/Sud, et d’échange entre les pairs, une session a été organisée entre l’équipe de la Direction du Plan et le Directeur général du Ministère de l’économie Tunisien a été organisée, le 14 Mars 2022 afin qu’il puisse partager l’expérience Tunisienne.
5. L’atelier organisé par le gouvernement du Botswana grâce au soutien financier de l’Union Européenne et du gouvernement Italien, tenu du 11 au 13 avril 2022 à Gaborone, Botswana.

5.5. Consultations régionales avec la société civile et le gouvernement régional et local, ainsi que les leaders traditionnels, religieux, et les leaders d'opinion :

Entre le 18 et le 28 Mars 2022, le bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies a organisé des consultations avec la société civile dans les 9 régions de la Guinée-Bissau, grâce à un financement du HCDH, de l'UNICEF (pour Bissau) et aussi un soutien technique de la FAO. L'objectif principal de ces consultations était d'assurer une processus plus participatif et inclusif donnant voix aux représentants des groupes laissée pour compte. Les consultations ont aussi contribué à sensibiliser les participants sur les ODD et à faciliter un dialogue entre les représentants des Ministères et les populations. Durant ces consultations, la société civile a exprimé ses recommandations pour une meilleure mise en œuvre par l'Etat de l'Agenda 2030. (Les contributions de la société civile ont été résumées dans l'Annexe N° 1, page 151).

5.6. Difficultés, contraintes et Challenges :

Ce rapport national a permis de dresser un bilan des réalisations des ODD et d'identifier les défis à relever pour donner une nouvelle impulsion au processus de leur mise en œuvre. Ces défis portent essentiellement sur l'appropriation au niveau territorial, la cohérence des politiques publiques, la coordination du système statistique national et le développement du financement. En effet, parmi les difficultés majeures qui ont obstrué l'élaboration de ce premier ENV: la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données statistiques nécessaires à l'analyse et le suivi des progrès réalisés après six années de mis en œuvre de l'Agenda 2030 ainsi que le suivi des réalisations des différents Plans de Développement. De plus, l'absence de données de référence pour certains indicateurs a affecté le suivi de leurs progrès, ce qui s'est reflété sur la qualité de la section 7 relative aux progrès réalisés dans l'implémentation des ODD.



6. Politique et environnement favorable

6.1. Favoriser l'appropriation des Objectifs de Développement Durable

Le gouvernement de la République de la Guinée-Bissau (RGB) s'est engagé à entreprendre son premier Examen National Volontaire (ENV) afin de le présenter lors du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, en Juillet, 2022. La rareté des données ainsi que les mécanismes de suivi et évaluation naissants et pas entièrement institutionnalisés font partie des défis auxquels a été confronté ce processus et plus généralement, la mise en œuvre des ODD. L'ENV offre à la RGB une occasion unique d'identifier les lacunes, puis de les combler en conséquence sur la voie de la réalisation de l'Agenda 2030.



Le gouvernement a élaboré sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) (2015-2017), suivie d'une seconde (2018-2020). Ces deux stratégies, soutenues par des partenaires nationaux et internationaux, visaient à améliorer la disponibilité et la qualité des données publiques.⁴⁶ Les principaux partenaires de la RGB qui jouent un rôle de soutien dans sa poursuite du développement, comprennent des organisations telles que l'Union Africaine, l'UEMOA, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, le PAM, la FAO, le FNUAP, et l'Organisation Internationale de la Francophonie...⁴⁷

6.2. Intégration des ODD dans les cadres nationaux

La Stratégie Nationale pour le Développement, l'Emploi et la Promotion Industrielle, (2020-2024) (*Hora Tchiga*), a profité des opportunités offertes par la reprise liée au COVID-19 pour promouvoir un développement durable et inclusif. Le Plan National de Développement, (PND 2020-2023), énumère six domaines stratégiques prioritaires: **(a)** Consolider la démocratie, l'état de droit et la réforme/modernisation des institutions publiques; **(b)** Promouvoir la réforme économique, la croissance et l'emploi ; **(c)** Développer les secteurs économiques productifs et les infrastructures ; **(d)** Renforcer le capital humain et l'amélioration des conditions de vie ; **(e)** Revitaliser la politique étrangère, la promotion de l'intégration régionale et la valorisation de la diaspora ; et **(f)** Préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique et renforcer le capital naturel. En effet, ce Plan priviliege le développement des secteurs productifs de l'économie et des infrastructures (62% des dépenses) en combinaison avec la réforme de l'économie et la promotion de la croissance et de l'emploi 9% ainsi que la valorisation du capital humain et l'amélioration des conditions de vie des populations 6%.

Notons que le Cadre de Coopération du Système des Nations Unies (2022-2026) identifie trois résultats pour contribuer à la réalisation de la Stratégie Nationale: **a)** L'amélioration de la gouvernance démocratique, de la paix et de l'État de droit ; **b)** La transformation économique structurelle stimulée par le renforcement des capacités productives, la création de valeur ajoutée, l'économie bleue et la croissance verte inclusive, en tirant parti des caractéristiques des PEID ; etc...) L'accès accru et équitable à des services sociaux de qualité et leur utilisation.

⁴⁶ UNDP Guinea-Bissau. 2022. Background Document for Engagement of National and International Organizations in Support of the Voluntary National Review of the Sustainable Development Goals and Beyond, 17 January 2022.

⁴⁷ United Nations. 2016. GUINEA-BISSAU - H.E. MR. JOSÉ MÁRIO VAZ, PRESIDENT. The 71st Session of the United

Nations General Assembly. New York, 21st September 2016.
Available at:
https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africa_renewal/files/71_GW_en.pdf

L'élaboration d'un ENV était une opportunité pour le gouvernement d'engager les parties prenantes concernées dans la production et le partage d'informations liées aux ODD et leurs indicateurs. La base de données mondiale des indicateurs des ODD, publiée en Septembre 2021, représente l'aboutissement de ces efforts mondiaux. Cette base de données, complétée par d'autres rapports disponibles en RGB, a été utilisée pour rendre compte de l'état des données pour le suivi national des indicateurs ODD.⁴⁸ Bien que des données brutes existent, les indicateurs des ODD restent insuffisants en raison du manque d'informations traitées nécessaires à l'établissement de rapports sur les indicateurs. Cela dit, la production, le suivi et la communication des données font partie des défis auxquels le pays est confronté en termes de progrès vers la réalisation des ODD.

La RGB a un indicateur de performance statistique (IPS) global de 33,4, dans une fourchette de 0 à 100. Sa position est donc très inférieure à l'IPS moyen de l'Afrique Subsaharienne qui est de 51,29, et à celui des pays à faible revenu qui est de 46,95. En outre, l'IPS global de la RGB a chuté en 2019 par rapport à 2018, en raison d'une forte baisse de production de données, c'est-à-dire de la capacité de mesurer les progrès réalisés dans le cadre des ODD. Par exemple, en 2021, aucune information n'était disponible sur l'ODD 4 (qualité de l'éducation), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et l'ODD 12 (consommation et production responsables).⁴⁹ Le soutien des agences nationales et internationales, en particulier celles qui sont chargées de rendre compte de certains indicateurs, est nécessaire pour améliorer et développer le niveau des rapports.

Le gouvernement est engagé à aligner le PDN sur les ODD, ce qui témoigne de la volonté politique de ses dirigeants d'adapter leur Plan Stratégique afin de prendre en compte

l'ensemble des 17 ODD.⁵⁰ La vision ambitieuse de la RGB en matière de résilience climatique, qui se reflète dans la mise à jour de la Contribution Nationale Déterminée (CND) dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat publié par le gouvernement, en est un exemple. Elle montre comment le pays adopte un développement résilient au climat qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.



La CND couvre également les aspects liés au genre ainsi que les composantes de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et est alignée sur plusieurs ODD, à savoir l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 7 (Énergie propre et abordable), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Action climatique) et ODD 17 (Partenariats pour les objectifs). En outre, il est aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et sur les modalités d'action accélérées des Petits États Insulaires en Développement (SAMOA Pathway).⁵¹

⁴⁸ UNDP Guinea-Bissau. 2022. Background Document for Engagement of National and International Organizations in Support of the Voluntary National Review of the Sustainable Development Goals and Beyond. 17 January 2022.

⁴⁹ UNDP Guinea-Bissau. 2022. Background Document for Engagement of National and International Organizations in Support of the Voluntary National Review of the Sustainable Development Goals and Beyond. 17 January 2022.

⁵⁰ United Nations. 2016. GUINEA-BISSAU - H.E. MR. JOSÉ MÁRIO VAZ, PRESIDENT. The 71st Session of the United Nations General Assembly. New York, 21st September 2016. Available at:

https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africa_renewal/files/71_GW_en.pdf

⁵¹ Republic of Guinea-Bissau. 2021. Updated Nationally Determined Contribution in the Framework of the Paris Climate Agreement. October 2021.

6.3. Intégration des trois dimensions

Les différentes dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale, ont été bien intégrées dans les politiques élaborées par le gouvernement de la RGB. Par exemple, le développement rural est devenu global dans la mesure où il tient compte des aspects sociaux et économiques. Les projets de développement rural en Guinée-Bissau intègrent une composante de genre dans leur conception, principalement des composantes d'adaptation axées sur le genre, telles que la diversification de la production agricole par les petites exploitations agricoles.⁵² En outre, les principales vulnérabilités dans l'agriculture et la gestion des ressources en eau sont abordées, et les besoins de développement et de résilience des agriculteurs vulnérables sont pris en compte, par le biais d'activités agricoles génératrices de revenus, avec une attention particulière pour les femmes, les personnes âgées et les enfants.⁵³ De même, le plan stratégique national sur le changement climatique adopte une approche globale, en donnant la priorité aux secteurs les plus exposés: l'agriculture avec 57%, suivie par l'élevage et la santé avec 54%, la pêche avec 51% et les infrastructures avec 46%.⁵⁴



⁵² ADPP and Tiniguena (www.tiniguena.org).

⁵³ Republic of Guinea-Bissau. 2021. Updated Nationally Determined Contribution in the Framework of the Paris Climate Agreement. October 2021.

⁵⁴Guinea Bissau First Biennial Update Report to the United Nations Framework Convention on Climate Change. Republic of Guinea-Bissau.

⁵⁵ CIMA, UNDRR (2019), *Perfil de Risco de Desastres de Guiné-Bissau, Revised Version*, Savona. Available online at: <http://riskprofilesundrr.org/documents/1522>

⁵⁶ Internal Displacement Monitoring Centre and the Norwegian Refugee Council. 2020. Global Report on Internal Displacement. Available at:

6.3.1. Vulnérabilité liée au climat : La RGB est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique avec une augmentation de la température d'environ 1°C au cours des cinq dernières décennies, et est sujette aux catastrophes météorologiques telles que les inondations et les sécheresses.⁵⁵ Il n'existe pas de système d'alerte précoce (SAP) dans le pays, ce qui expose les communautés pauvres aux conséquences des catastrophes naturelles. Au 31 Décembre 2019, la RGB faisait partie des 95 pays où des personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de catastrophes.⁵⁶

6.3.2. La pauvreté multidimensionnelle :

Classé 175^{eme} rang parmi 189 pays et territoires, dans l'indice de développement humain qui s'établit à 0.480 (2019), l'espérance de vie moyenne est de 57,8 ans (56,31 ans pour les hommes et 60,21 ans pour les femmes), 70% de la population vit avec moins de 2 USD par jour et 33% vit dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1 USD par jour.

La faiblesse des infrastructures socio-économiques et la faiblesse des investissements destinés à les améliorer accroissent la vulnérabilité et la pauvreté multidimensionnelle, touchant surtout les groupes à risque, notamment les femmes et les filles. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) en RGB est estimé à 37,2%.⁵⁷ Cependant, les données ventilées par zone indiquent que la zone rurale a un IPM de 51,4% tandis que la zone urbaine a un IPM de 19,3%, mettant ainsi en évidence un écart très important.⁵⁸

En outre, l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté des enfants révèle des privations en termes de logement, d'eau, d'assainissement, de nutrition, de soins de santé, d'éducation et

<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2020-IDMC-GRID.pdf>

⁵⁷ Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), *Global MPI Country Briefing 2019: Guinea-Bissau (Sub-Saharan Africa)*, Country Briefing September 2019. Available online at: https://ophi.org.uk/wp-content/uploads/CB_GNB_2019_2.pdf

⁵⁸ UNDP, Human Development Report 2019, *Inequalities in Human Development in the 21st Century, Briefing note for countries on the 2019 Human Development Report, Guinea-Bissau*. 2019. Available online at: http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/GNB.pdf

de protection de l'enfance/enregistrement des naissances, ce qui affecte finalement le développement des enfants.⁵⁹ L'incidence par sexe est plus sévère chez les filles avec près de 56% de privation en plus que chez les garçons.⁶⁰

6.3.3. Vulnérabilité économique : La population active ayant un emploi réel est de 70%, dont 78,4% ont un emploi précaire, peu sûr et mal payé.⁶¹ L'absence d'emploi décent et donc de protection sociale est également lié à la prépondérance du secteur informel qui représente plus de 90% des emplois. Les femmes souffrent généralement d'un manque de prestations sociales, malgré leurs responsabilités traditionnelles dans les cultures agricoles, la récolte du bois et la collecte de l'eau, ainsi que les tâches domestiques et la garde des enfants. Elles sont surchargées par la quantité de travail, qui est principalement de nature physique, et ne bénéficient pas d'une protection sociale adéquate.⁶²

6.3.4. Inégalités entre les sexes : La société se caractérise par son caractère patriarcal, ce qui entraîne des inégalités horizontales et verticales généralisées qui touchent en particulier les femmes et les enfants. Plusieurs barrières culturelles et traditionnelles, auxquelles s'ajoutent des défis structurels, font que les femmes sont victimes de discrimination, ce qui en fait un groupe vulnérable majeur en Guinée-Bissau.⁶³ Les femmes ne jouissent pas des mêmes droits et opportunités que les hommes, ce qui se traduit par un accès inégal aux services sociaux de base, des droits de propriété inégaux, des écarts persistants entre les sexes sur le marché du travail et des disparités entre les sexes dans l'administration publique et dans la prise de décisions.⁶⁴ Ces inégalités peuvent être aussi attribuées au manque d'application de lois justes en faveur des femmes comparativement aux hommes.

Il existe un écart entre les sexes en matière d'éducation où près de 60% de la population féminine est analphabète et seulement 51% des femmes âgées de 15 à 24 ans sont alphabétisées, contre 70% des hommes du même âge.⁶⁵ Cet écart entre les sexes en matière d'éducation se creuse lorsqu'on compare les populations urbaines et rurales. Le taux d'alphanétisation des femmes dans les zones urbaines est de 73%, alors qu'il n'est que de 25% dans les zones rurales.⁶⁶

6.3.5. Les inégalités régionales : Plus de 67% de la population souffre de privations multiples et 19% supplémentaires sont vulnérables à de multiples désavantages en plus du revenu. Les multiples populations défavorisées sont davantage localisées dans les zones rurales où 70% de la population est pauvre et varie d'une région à l'autre avec une absence d'accès aux services de base ou très limité, Oio et Gabu étant respectivement les plus défavorisées.

6.4. Ne laissez personne pour compte

Le gouvernement de la RGB a fait du principe de "ne laisser personne pour compte", une priorité dans la planification et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Plusieurs groupes ont été identifiés, d'une manière non-exhaustive, comme risquant d'être laissés pour compte, notamment les femmes, les filles, les enfants, les personnes handicapées, les personnes atteintes d'albinisme, les personnes âgées et les minorités sexuelles.

Ce principe a été reflété et partiellement intégré dans le plan stratégique national sur le changement climatique, puisqu'il se concentre sur les groupes les plus vulnérables 54%, suivis par les éleveurs 49%, les travailleurs salariés vivant dans les grandes villes 46% et les pêcheurs 34%.⁶⁷ En outre, un projet de filets de sécurité et de services de base, financé par la Banque Mondiale, dont l'objectif est de fournir aux communautés et aux ménages pauvres un

⁵⁹ National Direction of Planning of Guinea-Bissau, UNICEF, UNDP, Rapport Annuel, Pauvreté Multidimensionnelle et Privations Multiples Des Enfants, Republic of Guinea-Bissau, November 2017.

⁶⁰ UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁶¹ UNDP, *Human Development Report 2019, Inequalities in Human Development in the 21st Century*, Guinea-Bissau. 2019. Available online at: <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/GNB>

⁶² UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁶³ UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁶⁴ UNDP Guinea Bissau. 2021. Gender Analysis Guinea Bissau.

⁶⁵ Ministério da Economia e Finanças, Direcção Geral do Plano, Instituto Nacional de Estatística, *Inquérito aos Indicadores Múltiplos (MICS) 2014, Relatório Final*, 2014

⁶⁶ UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁶⁷ Republic of Guinea-Bissau (2019). Guinea Bissau First Biennial Update Report to the United Nations Framework Convention on Climate Change. RGB, Bissau.

meilleur accès aux services de base, a été mis en place.⁶⁸ Bien que ces programmes ne touchent qu'une petite fraction des personnes très nécessiteuses et qu'ils dépendent totalement du financement externe, ils combinent d'importantes lacunes parmi les

groupes de population très pauvres et vulnérables.⁶⁹

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la situation de chaque groupe en termes de dimensions de l'exclusion.

Groupes	Les femmes	Les filles	Les enfants	Les jeunes	Personnes handicapées	Personnes atteintes d'albinisme	Personnes âgées	LGBTQI
Les dimensions de l'exclusion	Discrimination	Genre Normes sociales Droits humains	Genre Normes Âge Droits humains	Sexe Âge Handicap Albinisme	Sexe Âge Droits humains	Sexe Âge Handicap Droits humains	Sexe Âge Albinisme Droits humains	Genre Orientation sexuelle Droits humains
	Géographie	Régions éloignées Disparité régionale rurale/urbaine Communication Infrastructures	Régions éloignées Migration	Régions éloignées Infrastructure	Régions éloignées Disparité régionale rurale/urbaine Communication Infrastructures	Régions éloignées Disparité régionale rurale/urbaine Communication Infrastructures	Régions éloignées Disparité régionale rurale/urbaine Communication Infrastructures	Régions éloignées Disparité régionale rurale/urbaine Communication Infrastructures
	Vulnérabilité aux chocs	Changements climatiques Catastrophes	Changements climatiques Catastrophes	Changements climatiques Catastrophes	Changements climatiques Catastrophes	Changements climatiques Catastrophes	Changements climatiques Catastrophes	Catastrophes
	Statut socio-économique	Revenu Moyen d'existence Éducation Santé Pauvreté	Revenu Moyen d'existence Éducation Santé Pauvreté	Revenu Moyen d'existence Santé Pauvreté	Revenu Moyen d'existence Éducation Santé Pauvreté	Revenu Moyen d'existence Éducation Santé Pauvreté	Revenu Moyen d'existence Santé Pauvreté	Revenu Moyen d'existence Éducation Santé Pauvreté
	Gouvernance	Faible participation et représentation politiques Règles de droit Politique Investissements financiers	Politique de non protection Investissements financiers	Politique de non protection Investissements financiers	Low Faible participation et représentation politiques Règles de droit Politique Investissements financiers	Faible participation et représentation politiques Règles de droit Politique Investissements financiers	Faible participation et représentation politiques Règles de droit Politique Investissements financiers	Faible participation et représentation politiques Règles de droit Politique Investissements financiers

6.4.1. Le mariage précoce et forcé : est très répandu, 37% des femmes âgées de 20 à 49 ans ayant été mariées avant l'âge de 18 ans.⁷⁰ Par ailleurs, 44% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont en union polygame (52% en milieu rural) et près de la moitié des femmes âgées de 15 à 24 ans sont mariées à un homme d'au moins 10 ans leur aîné.⁷¹

Ces taux alarmants de mariages précoces indiquent un problème sous-jacent important, à savoir les difficultés économiques qui obligent les femmes à se marier à un âge précoce ou à consentir à un mariage polygame. Cette situation est à mettre en relation avec le caractère fortement informel de l'économie et le fait que les femmes représentent une part

importante de cette économie informelle. Comme mentionné plus haut, l'écart d'éducation entre les hommes et les femmes peut s'expliquer, même partiellement, par le fait que les jeunes femmes peuvent abandonner l'école lorsqu'elles ont l'option d'un mariage précoce ou quand elles y sont forcées.

6.4.2. Les enfants : sont les principales victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle en RGB. Plus de 200 garçons sont emmenés tous les mois dans les pays Musulmans tels que le Sénégal, le Mali et la Guinée avec la promesse de recevoir une éducation coranique, mais ils finissent par être soumis au travail forcé. Une étude a révélé que

⁶⁸ Bandiaky, J. 2022. Vulnerability Mapping and Analysis to Better Identify the Left Behind in Guinea Bissau.

⁶⁹ UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁷⁰ UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁷¹ Ibidem.

30% des 8 000 étudiants en religion qui mendient dans les rues de Dakar sont originaires de la RGB.⁷²

De plus, les filles et les jeunes garçons sont exposés au travail domestique forcé et à l'exploitation sexuelle, en particulier dans le cadre du tourisme sexuel, très répandu sur les îles touristiques de Bijagos, où les filles sont exploitées, notamment par des touristes Européens.⁷³

Insécurité alimentaire et malnutrition : Les enfants constituent le groupe le plus vulnérable à l'insécurité alimentaire : 27,6% des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique.⁷⁴ En outre, 1,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. La malnutrition chronique affecte particulièrement les zones rurales avec 30,1%, plus que les zones urbaines, (qui ont un taux de 20,6%). En outre, 17% des enfants de moins de 5 ans présentent une insuffisance pondérale.⁷⁵ Les femmes en âge de procréer sont également exposées à l'insécurité alimentaire : 11,3% des femmes âgées de 15 à 49 ans souffrent d'insuffisance pondérale et 0,9 % de malnutrition.⁷⁶

L'enregistrement des enfants : reste faible en Guinée-Bissau. Seuls 24% des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés, la plupart dans les zones urbaines, alors que dans les zones rurales, le pourcentage d'enregistrement est encore très faible.⁷⁷ Ce problème d'enregistrement, y compris l'écart entre les zones urbaines et rurales, a des répercussions sur la garantie que les enfants jouissent de leurs droits en RGB, notamment en ce qui concerne les services de soins de santé primaires et l'éducation, ainsi que sur l'exactitude des données recueillies lors du suivi des interventions.

6.4.3. Les jeunes : Les jeunes hommes de la tranche d'âge 15-29 ans souffrent d'une pauvreté multidimensionnelle. Les niveaux

d'analphabétisme sont élevés dans ce groupe et, combinés au manque de compétences et à l'absence de formation, ils affectent leur emploi et leur capacité à maintenir leurs moyens de subsistance. Ils ont souvent recours à la migration afin de rechercher de meilleures opportunités, notamment dans les pays Européens.⁷⁸



6.4.4. Personnes handicapées : Les personnes handicapées en Guinée-Bissau souffrent de pauvreté et de pauvreté multidimensionnelle, étant exclues de la vie sociale. Souvent, la discrimination résultant du handicap est combinée à d'autres facteurs tels que le sexe et l'âge, ce qui complique encore la situation des personnes handicapées et leur potentiel à mener une vie décente. En outre, le handicap peut entraîner des niveaux de discrimination plus élevés dans les zones rurales et sur les îles, où il peut être associé à la sorcellerie.⁷⁹

6.4.5. Personnes âgées : Les personnes âgées en Guinée-Bissau sont soumises à une pauvreté multidimensionnelle et font l'objet de discriminations juridiques et sociales. Il n'existe pas de politique d'assistance sociale spécifique pour les personnes âgées dans le pays. L'absence de pensions de vieillesse ou de formes adéquates d'assistance sociale rend les personnes âgées dépendantes des autres, notamment de leur famille, qui peut également souffrir de mauvaises conditions socio-économiques.⁸⁰

6.4.6. Personnes atteintes d'albinisme : Les personnes atteintes d'albinisme constituent un groupe fortement discriminé en raison de leur

⁷² UNICEF, *Child trafficking in Guinea-Bissau, An explorative study*, Bissau 2010.

⁷³ UNDP Guiné Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁷⁴ Ministério da Economia e Finanças, 2014. *Guiné-Bissau – Inquérito aos Indicadores Múltiplos (MIC55) 2014*, s.l.: Ministério da Economia e Finanças, Direcção-Geral do Plano/Instituto Nacional de Estatística (INE).

⁷⁵ Ibidem

⁷⁶ Ministério da Economia e Finanças, 2014. *Guiné-Bissau – Inquérito aos Indicadores Múltiplos (MIC55) 2014*, s.l.: Ministério da Economia e Finanças, Direcção-Geral do Plano/Instituto Nacional de Estatística (INE).

⁷⁷ Ibidem

⁷⁸ UNDP Guiné Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁷⁹ UNDP Guiné Bissau. 2020. Leave No One Behind.

⁸⁰ UNDP Guiné Bissau. 2020. Leave No One Behind.

condition physique. Bien qu'elles soient relativement peu nombreuses (entre 5000 et 15000 personnes touchées en Afrique Subsaharienne, selon les estimations), les niveaux de stigmatisation et de discrimination dont elles font l'objet sont élevés. Elles sont dues principalement pour des raisons culturelles et des mythes sur les origines de leur état, ce qui les prive d'éducation et d'opportunités de travail.⁸¹ Il n'existe pas de données ou de statistiques nationales sur les personnes atteintes d'albinisme en RGB, car elles sont souvent cachées par leurs familles. Cependant, récemment, la sensibilisation de la société aux droits des personnes atteintes d'albinisme a augmenté.⁸²

6.4.7. LGBTQI : L'intolérance sociale envers les minorités sexuelles est répandue, sauf dans la capitale, Bissau. Il y a souvent des cas de violence ciblant des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité. Cependant, il n'y a pas d'application de la loi pour soutenir les victimes dans de tels cas.⁸³

6.4.8. VIH/SIDA : En Guinée-Bissau, la prévalence du VIH chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) est de 3%.⁸⁴ Il existe un risque potentiel très important d'augmentation de la prévalence dans l'ensemble de la population, car 64% des HSH n'ont jamais utilisé de préservatif, alors que 65% des HSH continuent d'avoir des relations sexuelles avec des femmes.



6.5. Mécanismes institutionnels :

Le gouvernement de la Guinée-Bissau a pris quelques mesures, bien que modestes, pour

améliorer ses mécanismes institutionnels en vue de la réalisation de l'Agenda 2030. Les secteurs administratifs du gouvernement se caractérisent par des niveaux élevés de désorganisation, de chevauchement des tâches/missions et des termes de référence. Des tentatives de mise en œuvre de réformes clés dans les domaines de l'administration publique, de l'accès à la justice, du secteur de la sécurité, de la fiscalité et des recettes, du système politique et de la décentralisation ont été entreprises; elles se sont toutefois heurtées à une certaine résistance.

Selon la Constitution de la Guinée-Bissau, les dispositions constitutionnelles et légales relatives aux droits fondamentaux doivent être interprétées conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il existe deux principaux réseaux de défense des droits de l'homme dans le pays, à savoir le Réseau national des défenseurs des droits de l'homme et la Ligue des droits de l'homme, tous deux destinés à renforcer la défense des droits humains et les systèmes d'alerte précoce. Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle clé dans l'aide aux segments les plus vulnérables de la population, ainsi que dans la promotion de la paix, de la démocratie et du développement. Ce rôle est particulièrement pertinent dans un contexte de fragilité et d'absence d'État. En général, les OSC en RGB comprennent un large éventail de structures. Elles sont des organisations à but non lucratif de nature privée, et ne sont pas sous le contrôle direct de l'État. Elles restent également diverses dans leurs approches et leurs sensibilités politiques, enrichissant la scène non étatique du pays malgré leurs capacités limitées et leur dépendance financière vis-à-vis des financements étrangers.⁸⁵

La Guinée Bissau s'est dotée, en Mars 2015, d'un Plan Stratégique de Développement (PEO) 2015-2020. Ce plan étant adopté avant les ODD, une démarche participative a été conduite, en 2018, par le Ministère du Plan

⁸¹ Human Rights Council, *Report of the Independent Expert on the enjoyment of human rights by persons with albinism*, New York 2016.

⁸² News by e-Global: <https://e-global.pt/noticias/lusofonia/guine-bissau/albinos-vitimas-de-discriminacao-social-na-guine-bissau/>

⁸³ *Ibidem*

⁸⁴ UNAIDS, Country Profile: Guinea Bissau 2018. Available online at:

<https://www.unaids.org/en/regionscountries/countries/guinea-bissau>

⁸⁵ UN Guinea-Bissau. UN Common Country Analysis: Guinea Bissau. October 2020.

pour en aligner les objectifs à ceux des ODD et de l'Agenda 2063. Le dispositif institutionnel de suivi pour la mise en œuvre et l'évaluation du PEO est structuré autour trois niveaux.

1. Le Comité de pilotage qui est présidé par le Premier Ministre et auquel tous les membres du gouvernement font partie. Ce Comité travaille avec le Groupe Consultatif qui est la Plateforme de dialogue entre le gouvernement et les PTF.

2. Le Comité Technique détermine le cadre de concertation inter-sociale. Il est présidé par le Ministre de l'économie et des finances, et il comprend les différentes représentations des directions générales du MEF et toute personne nécessaire ou structure compétente. Ce Comité Technique a un secrétariat technique présidé par la Direction Générale du Plan (DGP) et est composé de représentants de différentes institutions sectorielles clés (par le biais des bureaux d'études et de planification respectifs) agissant en tant que spécialistes dans différents domaines. Ce Comité bénéficie de l'appui du Conseil scientifique qui est un organisme d'étude et de recherche, présidé par l'Institut National d'Etudes et de Recherche, qui assiste le secrétariat technique.

3. Au niveau opérationnel, les ministères sectoriels (MS / GEP), à travers les points focaux PEO, sont les responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution des actions liées à leurs départements respectifs. Il faut ajouter à ces points focaux, les bureaux régionaux de planification qui fournissent un cadre crédible pour le dialogue entre les différentes parties prenantes, au niveau local.

Par ailleurs, des mécanismes institutionnels ont été développés et adaptés pour répondre au changement climatique. Les principales institutions en charge de la mise en œuvre des cadres juridiques d'atténuation du changement climatique sont: **1)** L'Autorité Nationale désignée pour les Mécanismes de Kyoto qui s'occupe de l'approbation et du suivi de la mise en œuvre des projets dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre et de la REDD; et **2)** Le Comité National sur le Changement Climatique (CNCC) supervisé par

le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité qui est composé d'un Conseil Consultatif, d'un Conseil Scientifique et d'un Comité Technique.⁸⁶



Le gouvernement a élaboré et mis en œuvre un large éventail de lois, de politiques et de plans qui concernent le changement climatique et l'atténuation des GES. Parmi ceux-ci :

- + Le plan d'investissement en énergie durable de la Guinée-Bissau 2015-2030 ;
- + La loi Terra approuvée par l'ANP pour réglementer la gestion de l'espace sur le territoire national et minimiser les problèmes liés aux concessions foncières à des fins différentes ;
- + Loi-cadre sur les aires protégées qui vise à créer un cadre juridique propice à la conservation des écosystèmes fragiles en RGB et à réglementer le système de classification et le déclassement des aires protégées au niveau national ;
- + La loi forestière, qui actualise les règles et la fiscalité forestière appliquées sur l'ensemble du territoire national, en accordant une grande importance au reboisement, à la surexploitation dans les zones où se trouvent des scieries et aux zones présentant des problèmes potentiels de dégradation des sols ;
- + La loi sur les mines et les minéraux qui réglemente les différentes formes d'exploitation des ressources minérales dans le pays ;
- + Le Plan d'Action Forestier National qui contient une analyse détaillée de la situation nationale en matière d'utilisation des ressources forestières durables ;

⁸⁶ Republic of Guinea-Bissau (2019). First Biennial Update Report to the United Nations Framework Convention on

- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) qui est le principal régulateur en RGB, des questions environnementales;
- Les Plans d'Action Nationaux : Energies renouvelables ; investissements dans les énergies durables et l'efficacité énergétique en RGB, 2015-2030.⁸⁷

6.6. Défis structurels

En termes de mesures d'atténuation, l'existence très limitée de régimes de protection sociale et l'affaiblissement des finances publiques ne permettent guère au gouvernement de fournir un filet de sécurité à sa population, basé sur des financements propres et soutenables ou de stimuler l'économie. L'allègement de la dette convenu avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale (BM) devrait libérer une certaine marge de manœuvre budgétaire, mais le risque de surendettement exacerbé par

l'impact de la guerre en Ukraine, la RGB restera fortement tributaire des partenaires de la coopération au développement pour assurer le redressement immédiat et l'effort national à long terme en vue de la réalisation des ODD. Cependant, le manque de capacité du gouvernement en matière de collecte et d'analyse des données, de planification stratégique du développement, reste une contrainte structurelle à leur réalisation. La gestion des finances publiques et la mobilisation des ressources fiscales sont également des défis récurrents. L'impasse politique à l'ANP a retardé la mise en œuvre d'un cadre de dépenses à moyen terme et a posé des défis pour l'approbation du budget ces dernières années, représentant un obstacle pour la mise en œuvre efficace du plan de développement et entravant la capacité du Parlement à exercer un contrôle et à demander des comptes à l'exécutif.



⁸⁷ Republic of Guinea-Bissau (2019). Guinea Bissau First Biennial Update Report to the United Nations Framework

Convention on Climate Change. Republic of Guinea-Bissau.

7. Progrès et enjeux vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable

Cette section est destinée à l'analyse de chaque objectif de développement durable (ODD), ainsi que ses tendances, ses cibles et indicateurs associés. En outre, sont présentés les défis futurs, les opportunités, les risques et les actions pour accélérer l'implémentation des Piliers : **Personnes** (ODD 1, ODD 2, ODD 3, ODD 4, ODD5) ; **Prospérité** (ODD 7, ODD 8, ODD 9, ODD 10, ODD 11) ; **Planète** (ODD 6, ODD12, ODD 13, ODD14, ODD 15) ; **Paix** (ODD 16) ; et **Partenariat** (ODD 17).

Selon le ‘Sustainable Development Report 2021’⁸⁸ la tendance générale est à la stagnation pour les ODD pour lesquels les informations sont suffisamment disponibles (il n'y a pas assez d'informations pour indiquer la tendance des ODD 4, ODD 10 et ODD 12). Une tendance favorable pour leur atteinte est observée pour les (ODD 8 et ODD 13)⁸⁹ ; un progrès modéré est observé pour les ODD 5, ODD 15 et ODD 16) ; pour le reste des 9 ODD pour lesquels l'information est disponible, la tendance est à la stagnation.

Dans la sous-section dédiée à chaque ODD, l'analyse est structurée autour du cadre de résultats des ODD réalisés par l'Organisation pour la Coopération et le Développement (OCDE).⁸⁹ Le point de départ est que certaines

des 169 cibles des ODD ne sont pas des résultats pour le développement dans le sens premier. Ce sont plutôt des cibles de processus et de moyens de mise en œuvre pour faciliter les résultats (au nombre de 81), comprenant toutes les 19 cibles de l'ODD 17 sur le partenariat mondial, les 43 autres cibles de moyen de mise en œuvre dans le cadre des ODD 1 à 16 (celles-ci sont identifiées à l'aide de petites lettres après le numéro d'objectif, par exemple 1.b, 3.d, 16.a) ainsi que 19 autres cibles qui se rapportent à des mesures politiques ou d'autres actions de ‘processus’.⁹⁰ Les 88 cibles de résultats sont ensuite distinguées entre résultats centrés sur les personnes, résultats à l'échelle de la société et résultats liés à l'environnement.

Ainsi chaque sous-section commencera par une analyse des indicateurs de résultats de développement, en les distinguant suivant les trois catégories citées ci-dessus. Ensuite, l'ensemble des indicateurs de processus et de moyens de mise en œuvre pour l'obtention des résultats. Cette analyse est cependant limitée par la disponibilité des données et donc ne sont présentées que les cibles dont au moins un indicateur lié est disponible.



⁸⁸ Sustainable Development Report 2021,
<https://dashboards.sdgindex.org/profiles/guinea-bissau>

⁸⁹ OCDE (2016): An SDG-based results framework for development co-operation

⁹⁰ Cette dernière catégorie de cibles de processus comprend : 8.3, 8.9, 8.10, 9.1, 9.3, 10.4, 10.5, 11.3, 11.4, 12.1, 12.6, 12.7, 12.8, 13.2, 14.4, 14.6, 15.5, 15.7, 15.8.

▼ OVERALL PERFORMANCE

COUNTRY RANKING

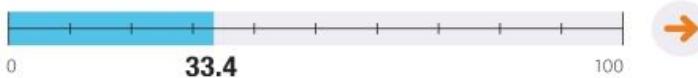
Guinea-Bissau**NA** /165

COUNTRY SCORE

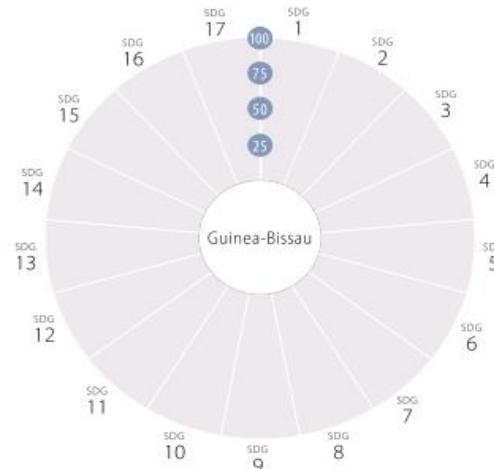


STATISTICAL PERFORMANCE INDEX

0 (WORST) TO 100 (BEST)



▼ AVERAGE PERFORMANCE BY SDG



▼ SDG DASHBOARDS AND TRENDS



- █ Major challenges
- █ Significant challenges
- █ Challenges remain
- █ SDG achieved
- █ Information unavailable
- ↓ Decreasing
- Stagnating
- ↗ Moderately improving
- ↑ On track or maintaining SDG achievement
- Information unavailable

Notes: The full title of Goal 2 "Zero Hunger" is "End hunger, achieve food security and improved nutrition and promote sustainable agriculture".

The full title of each SDG is available here: <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sustainabledevelopmentgoals>

▼ INTERNATIONAL SPILLOVER INDEX



SDG1 – No Poverty

Poverty headcount ratio at \$1.90/day (%)	56.5	2021	● ↗
Poverty headcount ratio at \$3.20/day (%)	78.0	2021	● ↗

SDG2 – Zero Hunger

Prevalence of undernourishment (%)	NA	NA	● ●
Prevalence of stunting in children under 5 years of age (%)	27.6	2014	● ↗
Prevalence of wasting in children under 5 years of age (%)	6.0	2014	● ↗
Prevalence of obesity, BMI ≥ 30 (% of adult population)	9.5	2016	● ↗
Human Trophic Level (best 2–3 worst)	2.1	2017	● ↗
Cereal yield (tonnes per hectare of harvested land)	1.3	2018	● ↓
Sustainable Nitrogen Management Index (best 0–1.41 worst)	1.0	2015	● ↓
Exports of hazardous pesticides (tonnes per million population)	NA	NA	● ●

SDG3 – Good Health and Well-Being

Maternal mortality rate (per 100,000 live births)	667	2017	● ↗
Neonatal mortality rate (per 1,000 live births)	35.1	2019	● ↗
Mortality rate, under-5 (per 1,000 live births)	78.5	2019	● ↗
Incidence of tuberculosis (per 100,000 population)	361.0	2019	● ↗
New HIV infections (per 1,000 uninfected population)	1.2	2019	● ↗
Age-standardized death rate due to cardiovascular disease, cancer, diabetes, or chronic respiratory disease in adults aged 30–70 years (%)	20.0	2016	● ↗
Age-standardized death rate attributable to household air pollution and ambient air pollution (per 100,000 population)	215	2016	● ●
Traffic deaths (per 100,000 population)	32.2	2019	● ↓
Life expectancy at birth (years)	60.2	2019	● ↗
Adolescent fertility rate (births per 1,000 females aged 15 to 19)	103.2	2018	● ↗
Births attended by skilled health personnel (%)	45.0	2014	● ●
Surviving infants who received 2 WHO-recommended vaccines (%)	84	2019	● ↗
Universal health coverage (UHC) index of service coverage (worst 0–100 best)	40	2017	● ↗
Subjective well-being (average ladder score, worst 0–10 best)	NA	NA	● ●

SDG4 – Quality Education

Net primary enrollment rate (%)	72.7	2010	● ●
Lower secondary completion rate (%)	36.8	2010	● ●
Literacy rate (% of population aged 15 to 24)	60.4	2014	● ●

SDG5 – Gender Equality

Demand for family planning satisfied by modern methods (% of females aged 15 to 49)	60.0	2019	● ↗
Ratio of female-to-male mean years of education received (%)	NA	NA	● ●
Ratio of female-to-male labor force participation rate (%)	83.6	2019	● ↗
Seats held by women in national parliament (%)	13.7	2020	● ↗

SDG6 – Clean Water and Sanitation

Population using at least basic drinking water services (%)	66.6	2017	● ↗
Population using at least basic sanitation services (%)	20.5	2017	● ↗
Freshwater withdrawal (% of available freshwater resources)	1.5	2009	● ●
Anthropogenic wastewater that receives treatment (%)	0.0	2018	● ●
Scarce water consumption embodied in imports (m ³ /capita)	NA	NA	● ●

SDG7 – Affordable and Clean Energy

Population with access to electricity (%)	28.7	2018	● ↗
Population with access to clean fuels and technology for cooking (%)	1.5	2016	● ↗
CO ₂ emissions from fuel combustion for electricity and heating per total electricity output (MtCO ₂ /TWh)	NA	NA	● ●

SDG8 – Decent Work and Economic Growth

Adjusted GDP growth (%)	-3.4	2019	● ●
Victims of modern slavery (per 1,000 population)	7.5	2018	● ●
Adults with an account at a bank or other financial institution or with a mobile-money-service provider (% of population aged 15 or over)	NA	NA	● ●
Unemployment rate (% of total labor force)	3.2	2020	● ↗
Fundamental labor rights are effectively guaranteed (worst 0–1 best)	NA	NA	● ●
Fatal work-related accidents embodied in imports (per 100,000 population)	NA	NA	● ●

* Imputed data point

SDG9 – Industry, Innovation and Infrastructure

Population using the internet (%)	3.9	2019	● ↗
Mobile broadband subscriptions (per 100 population)	36.7	2019	● ↗
Logistics Performance Index: Quality of trade and transport-related infrastructure (worst 1–5 best)	1.8	2018	● ↓
The Times Higher Education Universities Ranking: Average score of top 3 universities (worst 0–100 best)	*	0.0	2020
Scientific and technical journal articles (per 1,000 population)	0.0	2018	● ↗
Expenditure on research and development (% of GDP)	*	0.0	2018

SDG10 – Reduced Inequalities

Gini coefficient adjusted for top income	55.1	2010	● ●
Palma ratio	3.3	2018	● ●

SDG11 – Sustainable Cities and Communities

Proportion of urban population living in slums (%)	74.4	2018	● ↗
Annual mean concentration of particulate matter of less than 2.5 microns in diameter (PM2.5) (µg/m ³)	32.2	2019	● ↓
Access to improved water source, piped (% of urban population)	35.6	2016	● ↗
Satisfaction with public transport (%)	NA	NA	● ●

SDG12 – Responsible Consumption and Production

Municipal solid waste (kg/capita/day)	1.0	2015	● ●
Electronic waste (kg/capita)	0.5	2019	● ●
Production-based SO ₂ emissions (kg/capita)	NA	NA	● ●
SO ₂ emissions embodied in imports (kg/capita)	NA	NA	● ●
Production-based nitrogen emissions (kg/capita)	NA	NA	● ●
Nitrogen emissions embodied in imports (kg/capita)	NA	NA	● ●

SDG13 – Climate Action

CO ₂ emissions from fossil fuel combustion and cement production (tCO ₂ /capita)	0.2	2019	● ↗
CO ₂ emissions embodied in imports (tCO ₂ /capita)	NA	NA	● ●
CO ₂ emissions embodied in fossil fuel exports (kg/capita)	*	0.0	2019

SDG14 – Life Below Water

Mean area that is protected in marine sites important to biodiversity (%)	60.9	2019	● ↗
Ocean Health Index: Clean Waters score (worst 0–100 best)	56.4	2020	● ↗
Fish caught from overexploited or collapsed stocks (% of total catch)	54.1	2014	● ↓
Fish caught by trawling or dredging (%)	0.0	2016	● ↗
Fish caught that are then discarded (%)	0.0	2016	● ●
Marine biodiversity threats embodied in imports (per million population)	NA	NA	● ●

SDG15 – Life on Land

Mean area that is protected in terrestrial sites important to biodiversity (%)	52.6	2019	● ↗
Mean area that is protected in freshwater sites important to biodiversity (%)	NA	NA	● ●
Red List Index of species survival (worst 0–1 best)	0.9	2020	● ↗
Permanent deforestation (% of forest area, 5-year average)	0.6	2018	● ●
Terrestrial and freshwater biodiversity threats embodied in imports (per million population)	NA	NA	● ●

SDG16 – Peace, Justice and Strong Institutions

Homicides (per 100,000 population)	1.1	2017	● ↗
Unsentenced detainees (% of prison population)	55.5	2018	● ↗
Population who feel safe walking alone at night in the city or area where they live (%)	NA	NA	● ●
Property Rights (worst 1–7 best)	NA	NA	● ●
Birth registrations with civil authority (% of children under age 5)	23.7	2019	● ●
Corruption Perception Index (worst 0–100 best)	19	2020	● ↗
Children involved in child labor (% of population aged 5 to 14)	14.9	2019	● ●
Exports of major conventional weapons (TIV constant million USD per 100,000 population)	*	0.0	2019
Press Freedom Index (best 0–100 worst)	32.1	2020	● ↓
Access to and affordability of justice (worst 0–1 best)	NA	NA	● ●

SDG17 – Partnerships for the Goals

Government spending on health and education (% of GDP)	2.8	2018	● ↓
For high-income and all OECD DAC countries: International concessional public finance, including official development assistance (% of GNI)	NA	NA	● ●
Other countries: Government revenue excluding grants (% of GDP)	13.3	2019	● ●
Corporate Tax Haven Score (best 0–100 worst)	*	0.0	2019
Statistical Performance Index (worst 0–100 best)	33.4	2019	● ↗

7.1. Pilier Personnes





ODD 1

Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible pour laquelle il manque des données :

1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

A. Situation et tendances

Avec un PIB par habitant de 494 dollars, la République de Guinée-Bissau (RGB) est l'un des pays les plus pauvres au monde. Depuis qu'il a conquis son indépendance, le pays souffre d'une instabilité politique chronique, qui a provoqué des déplacements de population et entravé la croissance et les efforts de lutte contre la pauvreté. De plus, il y a un déclin persistant des investissements dans les services sociaux essentiels comme la santé et l'éducation, avec la pauvreté impactant disproportionnellement certains groupes, en particulier les femmes. En 2021, dans le contexte de la crise du Covid-19, les dépenses sociales se sont concentrées sur les efforts de vaccination, la santé, l'éducation et d'autres dépenses sociales, atteignant 4,7% du PIB, avec en tête les dépenses d'éducation, suivies par celles de la santé, y compris les dépenses liées à la pandémie du COVID-19,⁹¹ et les dépenses sociales. Cependant, elles restent largement insuffisantes pour combler les disparités et assurer l'accès aux services de base de qualité pour tous. Par ailleurs, la situation d'endettement et les risques liés aux impacts de la guerre en Ukraine, sur le budget risque de réduire davantage les marges de manœuvre budgétaires déjà limitées pour augmenter les dépenses et les investissements sociaux.

En 2018, l'Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), a révélé que le taux d'incidence de la pauvreté dans le pays était de 47,7%, pour un taux de sévérité de la pauvreté de 5,4%.

En RGB, la mise à jour des données de production, pour les différents secteurs, montre une légère amélioration d'estimation de croissance par rapport aux données de Septembre 2021, mais moins que prévu. En effet, pour l'année 2022, la croissance est estimée à 4,6%, contre une prévision initiale de 3,6%, compte tenu de l'augmentations du prix au producteur de la noix de cajou et de l'attente d'exportation équivalente à l'année 2021, qui a enregistré un record de plus de 230.000 tonnes exportées. Ce résultat a consolidé la croissance du PIB de l'ordre de 6,4%, en 2021, contre les 6,3% précédemment prévu.⁹²



Avec une forte augmentation du prix du pétrole et des denrées alimentaires, notamment des céréales, en raison de la pandémie du COVID-19 ainsi que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'augmentation des prix devrait se poursuivre au même rythme que l'année dernière. L'inflation devrait, pour la deuxième année consécutive, dépasser à nouveau 0,1%, limite fixée par les critères de convergence de l'UEMOA. Ce comportement similaire à celui de tous les pays de l'UEMOA, pourrait conduire la BCEAO à

⁹¹ IMF, Second Review Under the Staff Monitored Program, February 2022.

⁹² Comité National de Politique Economique, Mars 2022.

lever les mesures de relance de l'économie et à augmenter les taux d'intérêts pour contenir les pressions inflationnistes, avec un impact négatif sur l'investissement et la consommation.

La valeur de l'IDH de la Guinée-Bissau pour 2019 s'établit à 0.480 – ce qui place le pays dans la catégorie de: « développement humain faible » et au 175e rang parmi 189 pays et territoires. Cette position au classement est partagée avec la République Démocratique du Congo et le Libéria. Entre 2005 et 2019, l'IDH de la RGB a progressé, passant de 0.403 à 0.480 (soit une hausse de 19.1%). Entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 11.2 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1.3 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 7 années. Le Revenu National Brut (RNB) par habitant a progressé de près de 17.9% entre 1990 et 2019. L'IDH de la RGB, en 2019, à savoir 0.480, est inférieur à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne, établie à 0.547. Parmi les pays de l'Afrique Subsaharienne, les données de la RGB sont comparées avec celles du Bénin et du Libéria, dont les IDH se situent à la 158^e et à la 175^e place, respectivement.

Le Rapport sur le Développement Humain 2010 a introduit l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui fait ressortir plusieurs privations superposées dont souffrent les personnes dans trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie.⁹³

Poursuivant la pratique des années précédentes, le BRDH publie les programmes statistiques utilisés pour calculer l'IPM 2020 pour une large sélection de pays.⁹⁴ En RGB, 67.3% de la population (soit 1,261 milliers de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 19.2% autres sont considérées comme des personnes vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle (soit 359 milliers de personnes). En RGB, l'intensité des privations, c'est-à-dire le score moyen de privation dont souffrent les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle, s'élève à 55.3%. L'IPM, soit la proportion de la population vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, ajusté en fonction de l'intensité des privations, est de 0.372. Le Bénin et le Libéria affichent un IPM de 0.368 et 0.320, respectivement.

L'objectif 1 poursuit sept cibles dont cinq de résultats (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5) et deux de moyens de mise en œuvre (1.a, 1.b). Sur la base des données disponibles, la situation de la pauvreté est préoccupante, nécessitant des actions urgentes. Par exemple, il manque un cadre national de protection sociale alors que six travailleurs sur dix vivent dans la pauvreté. Lors de l'Examen Périodique Universel par le Conseil des droits de l'homme, la RGB s'est engagée, en 2020, à: « continuer ses efforts pour formuler une stratégie de protection sociale comme un bon moyen d'éliminer la pauvreté dans le pays et de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des ODD (Recommandation numéro 119.96).

La RGB s'est aussi engagée à poursuivre les efforts en vue de l'application de la parité homme-femme, facteur important dans la lutte contre la pauvreté⁹⁵.



⁹³ Deux indicateurs sont utilisés pour évaluer la santé et l'éducation, et six pour le niveau de vie. Tous les indicateurs nécessaires pour établir l'IPM d'un pays proviennent de la même enquête auprès des ménages. Un score de privation de 33,3% (un tiers des indicateurs pondérés) est utilisé pour distinguer les pauvres des non-pauvres. Les personnes dont le score de privation est égal ou supérieur à 20%, mais inférieur à 33,3%, sont considérées comme étant vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle. Enfin, les personnes dont le score de privation est égal ou supérieur à 50% vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle extrême

⁹⁴ <http://hdr.undp.org/en/content/mpi-statistical-programmes>

⁹⁵ Recommandation N° 119.148

Tendance des résultats de l'ODD 1

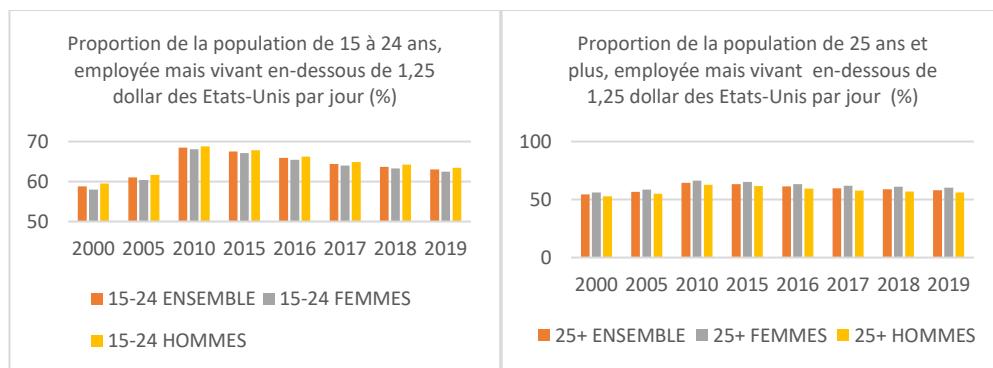
L'ensemble des cinq cibles de résultats est focalisé sur les individus. Les informations disponibles ont permis d'établir la situation de ces cibles comme suit.

Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de USD 1,90 par jour).

La Banque Mondiale estime que 65,3% de la population de 2018 vivait avec moins de 1,90 dollar en parité de pouvoir d'achat de 2011, traduisant un très faible progrès par rapport au niveau de 2010 qui était de 68,4%. L'impact de la pandémie de COVID-19 a occasionné une aggravation de la situation en 2020, élevant le taux de pauvreté suivant le seuil international à 66,6%.

L'emploi est généralement admis comme la principale source de revenu pour la plupart des ménages. Ainsi, le Bureau International du Travail (BIT) produit régulièrement des estimations de la pauvreté au sein du groupe des personnes exerçant un emploi. Quel que soit l'âge, environ six travailleurs sur dix vivent dans la pauvreté. En effet, pour l'année 2019, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour parmi les travailleurs âgés de 15-24 ans était de 63% et elle est de 58% parmi les travailleurs de 25 ans révolus. Dans cette dernière catégorie d'âge, la pauvreté au sein des femmes travailleuses est encore plus accentuée (60,2%). La pauvreté d'ensemble des travailleurs de 15 ans et plus s'est accentuée passant d'une proportion de 59,3% en 2019 à 61,4% en 2020. Il faut noter que ces niveaux sont largement élevés par rapport aux niveaux moyens des pays les moins avancés (le taux de pauvreté des travailleurs de 15 ans et plus y était de 30,5% en 2020).⁹⁶

Figure 7.1 : Population employée vivant en dessous du seuil international de pauvreté, par âge



Source : Bureau international du travail (2021)

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

A partir des données de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018-2019, une définition nationale de la pauvreté monétaire en RGB a été donnée pour les ménages. Ainsi, un ménage est considéré comme pauvre si sa consommation annuelle moyenne par personne est inférieure au seuil de pauvreté, fixé à 271 072 francs CFA par an (743 francs CFA par jour), correspondant au montant minimum pour garantir les besoins fondamentaux en nourriture et en biens et services non alimentaires. En procédant ainsi, il a été estimé que 47,7% de la population vivait dans la pauvreté en 2019. Cela indique une amélioration considérable de la situation par rapport à 2010, dernière année pour laquelle des estimations étaient disponibles, avec une incidence de pauvreté de 69,3%. Par ailleurs, la pauvreté demeure plus accentuée en milieu rural, avec un taux de pauvreté de 62,9% en 2019 après le taux de 75,6% en 2010, tout en sachant qu'environ 75 à 80% de la population active est rurale.

⁹⁶ The SDG Report 2021.

Un indice de pauvreté multidimensionnelle basé sur la mesure de Alkire et Foster (2007) a été estimé, par une équipe du Ministère de l'économie, avec l'appui du Système des Nations Unies, à partir des données de l'enquête par grappes aux indicateurs multiples (MICS6) réalisée en 2018-2019. Cela a permis d'établir que les disparités entre les milieux urbain et rural en privations multidimensionnelles sont assez flagrantes ; 79,5% de la population rurale est pauvre contre un taux de pauvreté de 31,8% en milieu urbain. La pauvreté multidimensionnelle sévère est plus prépondérante en milieu rural qu'en milieu urbain (24,2% contre 3,5% respectivement). Notant que l'incidence de la pauvreté dans les ménages dirigés par les femmes 50,3% est moindre par rapport à celle dans les ménages dirigés par les hommes 66,9%, et la pauvreté prévaut moins au sein des ménages dirigés par des personnes ayant atteint au moins un niveau d'étude secondaire 25,6% contre 61,5% pour un niveau primaire et 78,2% pour les personnes sans éducation.

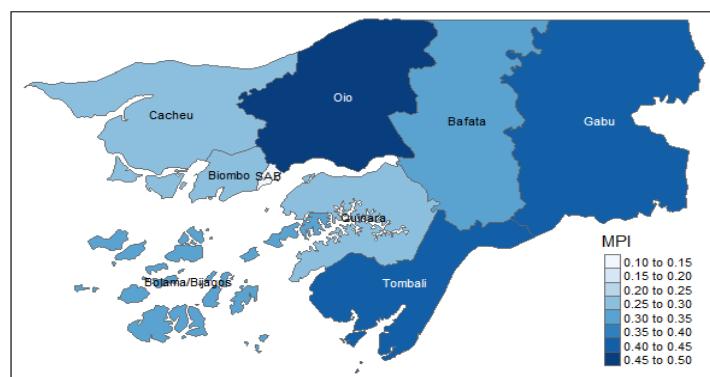
**Tableau 1 Incidence (H), intensité (A) et incidence ajustée (M0),
Désagrégeées suivant certaines variables**

Niveau de Désagrégation	Indice	H (%)	A	Indice MPI (M ₀)	Pauvres Modérés (%)	Pauvres Sévères (%)	Part de la Population totale (%)
National		64,3	0,500	0,322	32,2	17,6	100,0
Milieu de résidence	Urbain	31,8	0,434	0,138	13,8	3,5	32,0
	Rural	79,5	0,513	0,408	40,8	24,2	68,0
Sexe du chef de ménage	Homme	66,9	0,507	0,339	33,9	19,5	84,3
	Femme	50,3	0,453	0,228	22,8	7,3	15,7
Education du chef de ménage	Sans éducation / Préscolaire	78,2	0,522	0,408	40,8	25,1	46,6
	Primaire	61,5	0,480	0,295	29,5	14,1	39,7
	Secondaire / Supérieur	25,6	0,414	0,106	10,6	2,2	13,7

Source : MEPIR (2021)

La décomposition de l'IPM⁹⁷ a permis d'établir que les privations liées à l'éducation et aux conditions de vie contribuent le plus à l'indice IPM, à hauteur respectivement de 41,6% et 35,9%. Mais la contribution des différentes dimensions ne varie pas entre le milieu urbain et le milieu rural. Les disparités entre les régions sont présentées par la figure 7.2. La région de *Oio* est visiblement la plus pauvre multi-dimensionnellement, suivie des régions de *Gabú* et *Tombali*. Le Secteur autonome de Bissau (SAB), qui abrite la capitale *Bissau* est logiquement le moins pauvre, suivie des régions de *Quinara* et *Biombo*.

Figure 7.2 : Variations de l'IPM suivant les régions



Source : MEPIR (2021)

Les données de la même enquête ont été utilisées pour analyser les privations spécifiques aux

⁹⁷ Voir le rapport pour les détails méthodologiques.

enfants. Il ressort des analyses que ces derniers subissent tous au moins une privation sur 7,⁹⁸ quel que soit leur âge. Par ailleurs, une plus grande proportion d'enfants cumule 4 privations ou plus. 79% des enfants âgés de 0-4 ans subissent entre 4 et 6 privations simultanément, 95% des enfants âgés de 5-14 ans subissent entre 4 et 7 privations simultanément, et 82% des enfants âgés de 15-17 ans subissent entre 4 et 6 privations simultanément. Enfin, la dimension à plus forte incidence de privation est l'assainissement (97% chez les enfants âgés de 0-4 ans; 96% chez les enfants âgés de 5-14 ans; 94% chez les enfants âgés de 15-17 ans).

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.



D'après les estimations du BIT pour l'année 2020, la population bénéficie très faiblement de socles ou systèmes de protection sociale, à une proportion de 0,9% tous schémas confondus, contre 13,4% pour les pays à faible revenu. Il n'existe aucun schéma d'allocation chômage dans le pays, à l'exception des personnes vivant avec un handicap sévère 0,2% et celles ayant atteint l'âge de la retraite, 0,2% qui perçoivent effectivement ces transferts sociaux. Cela s'explique en l'occurrence par la prépondérance du secteur informel (plus de 90% de l'emploi). De plus, dans le cadre de son examen par le Conseil de droits de l'homme de l'ONU en 2020, la RGB s'est engagée à : « poursuivre ses efforts pour formuler une stratégie de protection sociale comme un bon moyen d'éliminer la pauvreté dans le pays et de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des ODD (Recommandation 119.96) ».

Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

L'accès aux services de base demeure relativement insuffisant. La proportion de la population vivant dans les ménages pouvant disposer de l'eau potable a stagné à 59% sur la période de 2015 à 2020, mais la situation en milieu urbain s'est légèrement détériorée, passant de 73 à 71% durant cette même période. L'usage de toilettes décentes est possible pour une très faible proportion de la population, passant de 14% en 2015 à 18% en 2020; en milieu rural, le niveau de l'indicateur n'a atteint 5% qu'en 2018 et est resté le même jusqu'en 2020.⁹⁹ Les inégalités régionales en termes d'accès aux services de base sont profondes et cela a été aussi souligné par les acteurs consultés lors des consultations organisées avec la société civile, en Mars 2022.

En termes d'inclusion financière, il existe un fort contraste entre le manque de développement de la microfinance dans le pays, qui n'atteint que 0,9% de la population, et l'expansion rapide de l'argent mobile en 2021 (en 2020, 91,6% des adultes avaient ouvert des comptes d'argent mobile et 47,7% en étaient des utilisateurs actifs).¹⁰⁰

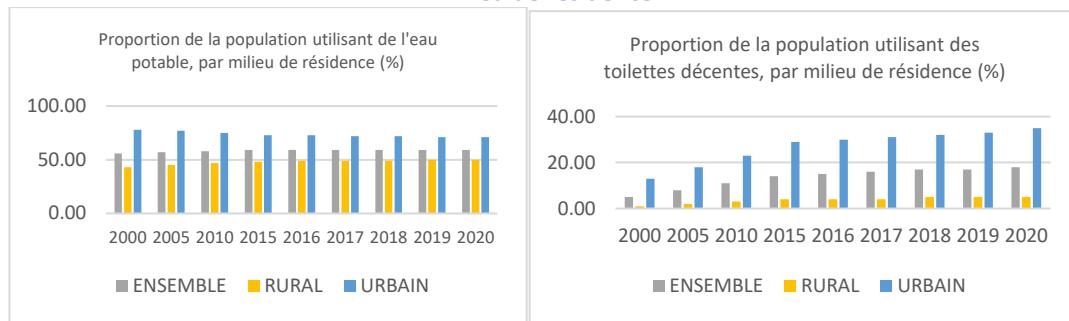
⁹⁸ Les dimensions de privation comprennent le logement, l'eau, l'assainissement, l'éducation, la protection, la santé et la nutrition pour les enfants de moins de 5 ans; pour les 5-14 ans et 15-17 ans, la nutrition est remplacée par l'information. Mais à l'intérieur de chaque dimension, les indicateurs sont spécifiques à chacune des trois catégories d'âges. Les détails de la méthodologie sont fournis par MÉPIR (2021).

⁹⁹ Il y a des indicateurs qui sont considérés pour évaluer l'évolution de plusieurs cibles.

<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-01-04-01.pdf>

¹⁰⁰ Source : Etude du PNUD.

Figure 7.3 : Evolution du taux d'accès aux services de base (eau potable et toilettes décentes), par milieu de résidence



Source : UNDESA (2021)

L'accès de la population adulte au foncier sécurisé est relativement faible : la disponibilité d'un document foncier légal est reconnue chez 21,7% de l'ensemble des adultes, dont 21,2% de femmes. 97,6% des adultes pensent avoir le droit d'avoir un bien foncier tandis que 79,3% de ces adultes estiment disposer d'un bien foncier même s'ils ne disposent pas d'un document légal.

Cible 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.¹⁰¹

Tableau 2 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes

Indicateurs de vulnérabilité	2017	2018
Nombre de personnes disparues lors de catastrophes	13,00	Nd
Nombre de personnes affectées par des catastrophes	3 360,00	9,00
Nombre de personnes décédées lors de catastrophes	30,00	1,00
Nombre de personnes décédées ou disparues lors de catastrophes pour 100 000 habitants	2,75	0,06
Nombre de personnes décédées ou disparues lors de catastrophes	43,00	1,00
Nombre de personnes directement affectées par des catastrophes pour 100 000 habitants	214,58	0,57
Nombre de personnes blessées ou malades lors de catastrophes	2 232,00	1,00
Nombre de personnes dont le domicile est endommagé lors de catastrophes	688,00	8,00
Nombre de personnes dont le domicile est détruit de catastrophes	440,00	Nd

Source : UNDESA (2021)

Ces situations ont occasionné des pertes et des déplacements, liées surtout à la destruction de logements, estimées à 3 624 100 dollars en 2017 et de 11 850 dollars en 2018. Ces pertes correspondent respectivement à 0,003% et 0,00001% du PIB de la RGB, durant ces deux années.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 1

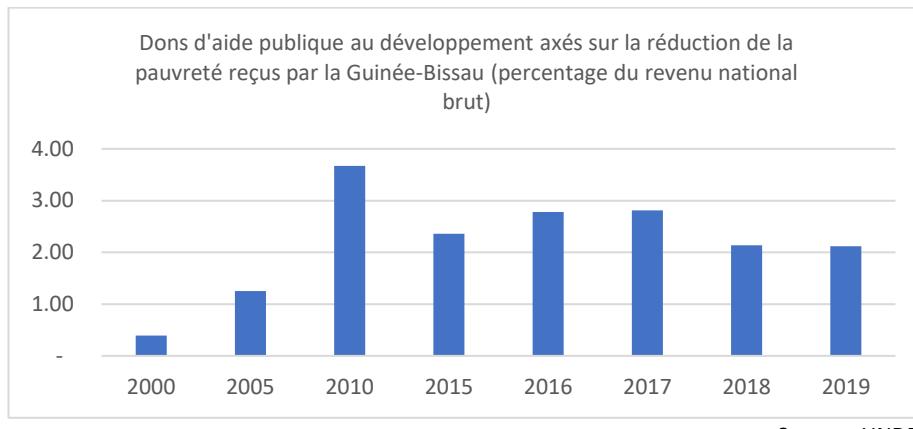
Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

La RGB a régulièrement reçu, de la part de ses partenaires, des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, et a aussi réussi à mobiliser des fonds. Estimés en proportion du revenu national brut, ces dons fluctuent entre 2 et 3% depuis 2015, alors qu'ils avaient atteint 3,7% en 2010. Par ailleurs, le financement des secteurs sociaux est

¹⁰¹ The 2022 UNDP report "Vulnerability Mapping and Analysis to Better Identify the Left Behind in Guinea Bissau" offers a recent estimate of vulnerability, concluding that 73.1 percent of the population are vulnerable. The analysis is disaggregated by several relevant demographics, such as gender, employment status, the region or the sector of occupation.

principalement fait par des sources externes ce qui pose la question de leur durabilité et soutenabilité. C'est pour cela qu'une diversification des sources de financement, grâce à la mobilisation de ressources propres, s'avère nécessaire.

Figure 7.4 : Evolution des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté Reçus par la Guinée-Bissau



Source : UNDESA (2021)

Les seules informations disponibles sur les dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) sont celles de l'éducation, qui ont représenté une part de 13% du total des dépenses publiques annuelles en 2015, 10% en 2016 et 15% en 2017.

B. Défis futurs, risques, opportunités et actions d'accélération :

B.1 Défis futures et risques

- ✓ La marge de manœuvre budgétaire limitée.
- ✓ Le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat.
- ✓ L'autonomisation des femmes et des jeunes.
- ✓ Les inégalités flagrantes provinciales et entre les milieux rural et urbain en termes de pauvreté et d'accès aux services de base.
- ✓ La résilience des communautés vulnérables.
- ✓ L'augmentation des dépenses et investissements sociaux.

B.2 Opportunités

- ✓ L'existence d'un potentiel agricole et halieutique.
- ✓ La politique nationale de la jeunesse-2015-2035.
- ✓ Le programme national de volontariat.
- ✓ La loi-cadre sur le volontariat, adoptée en 2021.
- ✓ L'existence d'une agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ).

B.3 Actions d'accélération

- ✓ La mobilisation de revenus internes et l'augmentation de l'espace budgétaire pour les dépenses de développement et celles du secteur social.
- ✓ La mise en œuvre des plans de développement sectoriels.
- ✓ Le renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables, afin d'accroître leur autonomisation à travers des activités génératrices de revenus.
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement locaux.
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de protection sociale.
- ✓ L'augmentation de la protection sociale des pauvres et vulnérables sur la base de financement soutenable.



ODD 2

Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Cibles pour lesquelles il manque des données :

2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuant à la préservation des écosystèmes, et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Cible 2.b : Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

Cible 2.c : Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires.

A. Situation et tendances

Quelques 75 à 80% de la population active de la RGB vit en milieu rural, contribuant au PIB à hauteur de 67%. Deux grandes cultures dominent le secteur agricole : la noix de cajou et le riz. L'agriculture joue un rôle important dans la balance commerciale du pays, puisqu'elle génère plus de 90% des recettes d'exportation.

L'agriculture représente 69% du PIB. Plus de 90% de ces 69% sont tirés de l'exportation des noix de cajou, qui procure un revenu direct à 85% de la population. La production de noix de cajou est principalement assurée par de petits agriculteurs et elle occupe 50% des terres arables en usage. Généralement, les petits agriculteurs, ont peu ou pas de matériel, une formation limitée, et un accès insuffisant à l'eau, à la terre et au réseau routier nécessaire. Les femmes participent d'une manière non négligeable à la culture des noix de cajou, notamment au moment de la récolte, mais ce sont les hommes qui en gèrent la vente en général, ainsi que celle du riz.

Malgré les conditions agroécologiques favorables à l'essor d'une agriculture familiale avec une tradition rizicole très ancienne, la production céréalière nationale ne suffit pas à couvrir les besoins du pays. Le déficit céréalier brut en 2017/2018 s'élevait à 202 000 tonnes et le pays dépend du riz importé d'Asie qui arrive aux consommateurs nationaux à un prix 30-40% moins cher que celui du riz national, même si ce dernier est préféré pour ses qualités organoleptiques.

La RGB dispose d'un fort potentiel agricole avec 1 630 000 ha de terres à vocation agricole représentant 45% de la superficie totale du pays. La superficie cultivée est estimée à 300 000 ha, soit 18% du potentiel agricole. Les infrastructures rurales dégradées et les équipements obsolètes, l'exploitation irrationnelle de l'eau d'irrigation (systèmes traditionnels et modernes) concourent à la faible productivité de l'agriculture familiale. La fragilité des écosystèmes est accentuée par les effets du changement climatique. En outre, les agricultrices sont pénalisées car elles n'ont guère de pouvoir décisionnel sur le budget du ménage, ce qui creuse les inégalités et contribue à la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

La majeure partie de la récolte annuelle de noix de cajou est exportée à l'état brut (en nature),

et le secteur souffre du manque d'investissement, qui se traduit par un recul des rendements. Le riz, principale culture céréalière, est essentiellement cultivé pour la consommation familiale. La production céréalière fait face à différents défis : précipitations irrégulières et inondations liées au changement climatique, investissement insuffisant dans l'infrastructure et le matériel pour le développement de chaîne de valeur agricoles, dégradation de l'environnement dans les basses-terres, manque d'intrants agricoles et de crédit, exode rural et faiblesse des organisations des petits producteurs.

Le déficit céréalier brut pour 2017/18 s'établissait à 201 871 tonnes, et le pays est tributaire des importations de riz, lequel est généralement échangé contre la noix de cajou. Tout recul du revenu des ménages dû à une baisse des prix ou du volume des ventes de noix de cajou a une incidence sur la possibilité de se procurer du riz à des prix abordables. Par conséquent, les précipitations irrégulières et les fluctuations des ventes et des prix de la noix de cajou influent sur la sécurité alimentaire.



Les marchés fonctionnent et sont bien approvisionnés en produits tant locaux qu'importés. 1% seulement des Bissau-Guinéens ont recours au système bancaire, et l'accès au crédit est limité. Cet accès est encore plus difficile pour les femmes du fait qu'elles sont davantage touchées par l'analphabétisme, sont moins intégrées dans les systèmes éducatifs formels et n'ont guère de chance de posséder des capitaux, des terres ou d'autres ressources productives. Les négociants déclarent être en mesure d'augmenter de 25% en moins de deux semaines, l'offre de riz importé, mais il faut s'attendre à une forte hausse des prix du riz en période de crise.

Le pourcentage de ménages en situation d'insécurité alimentaire est plus élevé dans les zones rurales où la malnutrition chronique est également plus fréquente. Chez les enfants de moins de 5 ans, le taux de malnutrition aiguë dépasse 6%. Le taux de malnutrition chronique est de 28% (29% de garçons et 26% de filles) et il est supérieur à 30% dans les régions de Oio 35%, Bafatá 34%, et Gabu 30,1%. Seuls 53% des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein, et 20% à peine des mères pratiquent l'allaitement exclusif pendant les 6 premiers mois. 46% des femmes et des filles de 15 à 49 ans souffrent d'anémie. En 2014, 8% seulement des ménages utilisaient du sel iodé, alors qu'en 2018-2019, cette proportion a augmenté à 32,6%.¹⁰²

Une enquête menée par le Ministère de la santé publique, de la famille et de la cohésion sociale montre que 11% des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans souffrent de malnutrition aiguë et le système de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition indique que 29% seulement des femmes et des filles atteignent le seuil minimal de diversité du régime alimentaire. L'insuffisance pondérale à la naissance touche 21% des nouveaux nés. La malnutrition des femmes enceintes et allaitantes constitue l'un des principaux facteurs sous-tendant les taux élevés de mortalité maternelle et infantile et de dénutrition infantile. Seuls 8% des enfants de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable. La malnutrition aiguë chez les personnes vivant avec le VIH et les personnes malades de tuberculose dépasse les seuils critiques. Le surpoids et l'obésité deviennent un problème chez les enfants et les adolescents.

En plus de la biodiversité de ses forêts qui est importante au niveau mondial (par exemple, l'archipel des Bijagós est une réserve de biosphère), la RGB possède d'abondantes ressources

¹⁰² MICS6, 2018-2019.

naturelles, tels que les gisements importants de pétrole, bauxite et phosphates. Le pays possède également des terres parmi les plus productives du monde. Les principales cultures pluviales sont la monoculture de la noix de cajou, du riz des zones humides dans les mangroves défrichées, et les rotations itinérantes de riz, maïs, millet et sorgho des hautes terres. Le secteur de la noix de cajou fonctionne comme la principale culture de rente pour les populations locales. La production de riz est la deuxième culture la plus importante et est cruciale dans la lutte contre la pauvreté en raison de son rôle dans la sécurité alimentaire.

L'augmentation de la production nationale de riz est considérée comme un moyen de compenser les importations de denrées alimentaires de base et de stimuler les revenus ruraux (DENARPII). Toutefois, le défrichement incontrôlé des terres pour la culture du riz des plaines est également le principal facteur de déforestation et de dégradation des écosystèmes, ce qui, ajouté aux prévisions climatiques actuelles, augmente considérablement le risque de perte irréversible de productivité des terres. Cela peut compromettre la sécurité alimentaire et épuiser la principale ressource économique du pays. Néanmoins, et contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres pays en développement où l'agriculture est la principale activité économique, le secteur agricole présente un grand potentiel de croissance s'il est géré de manière judicieuse. On reconnaît aussi le potentiel inexploité du tourisme (en particulier l'écotourisme), qui représente actuellement une contribution marginale mais croissante à l'économie de la RGB.

L'objectif 2 poursuit huit cibles dont cinq de résultats (2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5) et trois de moyens de mise en œuvre (2.a, 2.b, 2.c). Sur la base des données disponibles, on peut retenir qu'en RGB, le retard de croissance et l'émaciation ont des prévalences relativement moindres par rapport aux moyennes d'Afrique Subsaharienne avec des disparités importantes entre milieux (rural/urbain) et régions de résidence. La situation de l'anémie des femmes en âge de procréer est plus préoccupante par rapport à celle de l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne.

Tendance des résultats de l'ODD 2

Parmi les cinq cibles de résultats de l'ODD 2, il y a trois qui sont centrés sur les personnes et deux portant sur l'environnement.

Résultats centrés sur les personnes

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Selon les résultats de la MICS6 2018-2019, en RGB, le taux de prévalence du retard de croissance¹⁰³ chez les enfants de moins de 5 ans était de 27,7%. Notant que la moyenne pour les pays d'Afrique Subsaharienne était de 32,3% en 2020. La situation est plus alarmante chez les garçons que chez les filles, avec des taux de prévalence de retard de croissance respectifs de 29,7 et 25,6%. En milieu rural, on a un taux de prévalence de retard de croissance de 31,3% contre 17,4% en milieu urbain. Alors que dans le Secteur Autonome de Bissau, on a un taux de prévalence de retard de croissance de 14,3%, et des niveaux très élevés dans les régions de Gabu (30,5%) et Oio (36,8%).

La prévalence de la malnutrition¹⁰⁴ se présente comme suit en 2019: le taux d'émaciation était de 5,1% tandis que le surpoids a concerné 2,6% des enfants. Notons que la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne était de 5,9% en 2020. Le taux d'émaciation des garçons (5,6%) est plus

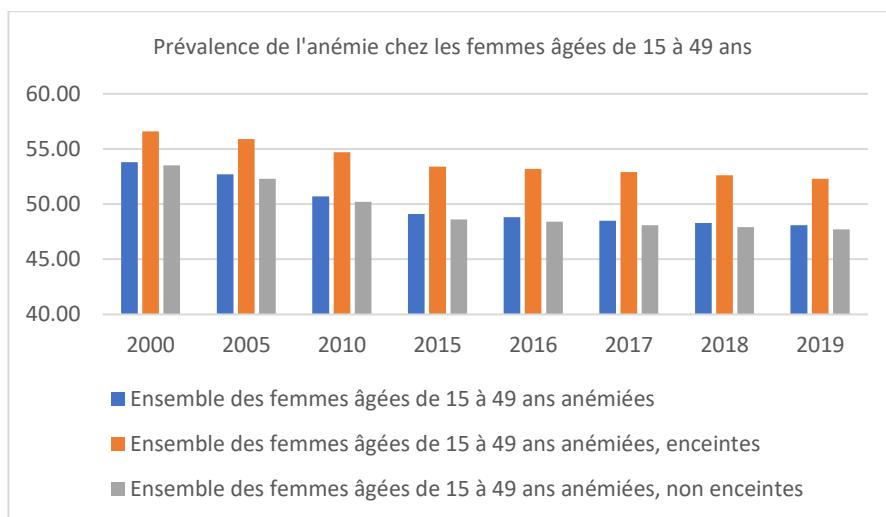
¹⁰³ Retard de croissance modérée et sévère: indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies/ l'OMS.

¹⁰⁴ Malnutrition modérée et sévère: indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).

élevé que celui des filles (4,5%). Le taux d'émaciation est de 5,2% en milieu rural contre 4,7% en ville. Les niveaux d'émaciation les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Gabu (8,1%) et d'Oio (6,8%).

Le taux prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans a régulièrement décru depuis l'an 2000 mais a connu un ralentissement au cours des dernières années. De 49,1% chez l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans et de 53,4% chez celles enceintes en 2015, ce taux s'est établi respectivement à 48,1% et 52,3% en 2019. La situation est ainsi plus préoccupante par rapport à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne, avec un taux de 40,7% en 2019.

Figure 7.5 : Evolution de la prévalence de l'anémie chez les femmes de 15 à 49 ans



Source : UNDESA (2021)

Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

Selon les estimations de la FAO, la productivité agricole moyenne en RGB, pour une journée de travail, en 2019, pour les petits producteurs était de 11,5 dollars constants en parité de pouvoir d'achat de 2011. La différence est moindre avec les grands producteurs pour qui la productivité est de 12,8 dollars. Quelle que soit l'échelle de production, les productrices ont des résultats meilleurs par rapport aux hommes, avec une productivité moyenne de 16,6 dollars. En termes de gains de revenus, en 2019, les petits producteurs agricoles ont gagné en moyenne 1 941 dollars en parité de pouvoir d'achat de 2011 ; le gain moyen pour les hommes (2 055 dollars) ayant été meilleur que pour les femmes (1 333 dollars). Les grands producteurs ont gagné plus de deux fois que les petits producteurs en termes de revenus: le revenu moyen d'ensemble est de 5 837 dollars, celui des femmes est de 3 878 dollars et celui des hommes de 5 982 dollars.

Afin d'augmenter les capacités productives et les revenus des petits producteurs, le développement du secteur est confronté à des difficultés relatives au faible niveau d'investissement dans les infrastructures, à la faible maîtrise des techniques de production et à une très forte pression parasitaire. Les petits producteurs peinent à se positionner dans la filière et dans la chaîne de valeur afin de commercialiser de façon équitable leurs produits et d'augmenter leurs revenus et souffrent ainsi de la faiblesse de structuration du secteur et une inéquitable répartition des revenus dans la chaîne de valeur. La faible densité en infrastructure routière et leur mauvaise qualité entravent la commercialisation des produits ruraux et privent ainsi les producteurs d'accès à des marchés plus rémunérés. Cette situation multiplie le nombre

de collecteurs intermédiaires avec des incidences négatives sur les prix au producteur.

Résultats liés à l'environnement

Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et des plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional ou international, et garantir l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

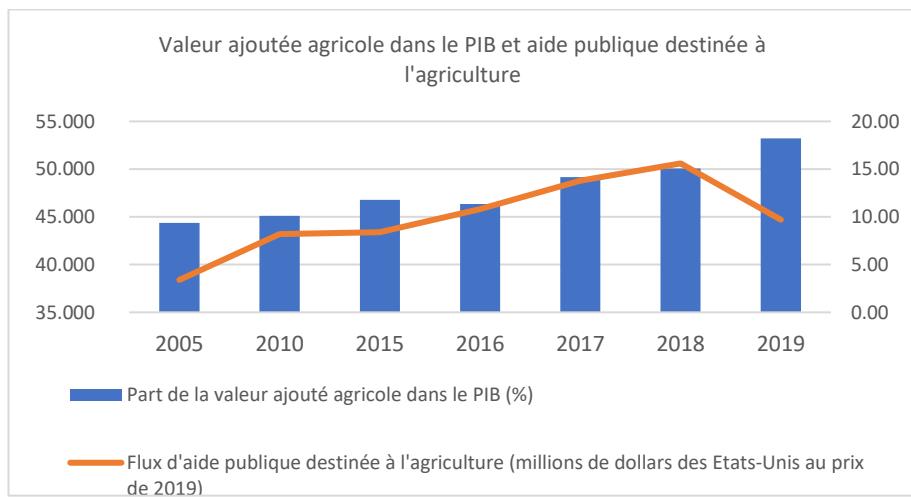
La RGB n'a pas encore entrepris la mise en place d'installations de conservation sécurisé à moyen ou à long terme de ressources génétiques (animales ou végétales) destinées à l'alimentation et à l'agriculture. En outre, il n'existe pas de répertoire de races locales considérées comme en danger d'extinction. Durant les consultations avec la société civile, plusieurs participants ont exprimé le besoin d'être formés sur les semences et les pesticides afin d'assurer plus de rendement.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 2

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

La part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB est importante et elle a crû passant de 46,8% en 2015 à 53,2% en 2019. Cependant, la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture a considérablement décrue de 14,5% en 2015 à 4,2% en 2017. Ainsi, entre ces deux dernières périodes, l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques, mesuré par le rapport à la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture par la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB, est passé de 0,100 à 0,086. Il faut relever que le niveau de cet indice est très inférieur par rapport à celui de 2010 qui était de 0,320. L'aide publique au développement orientée vers l'agriculture a régulièrement crû au cours des dernières années, passant de 8,4 millions de dollars en 2015 à 15,6 millions en 2018. Mais elle est retombée à 9,7 millions en 2019.

Figure 7.7 : Evolution de la valeur ajoutée agricole et de l'aide publique au développement agricole



Source : UNDESA (2021)

Le manque d'investissement dans l'infrastructure routière et rurale pour le développement du secteur agricole a également été souligné de façon importante lors des consultations régionales de la société civile, organisées en Mars 2022.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération :

B1. Défis futurs et risques

- ✓ L'adaptation des systèmes de production face aux changements climatiques, incluant le défi de la salinisation des Bolamas.
- ✓ La diversification des productions agricoles.
- ✓ La conservation et protection des ressources naturelles productives.
- ✓ L'accroissement des investissements agricoles et notamment le développement de l'infrastructure rurale et routière.
- ✓ L'augmentation des capacités productives et une meilleure organisation de la filière agricole (noix de cajou).
- ✓ Un soutien à la production comprenant des intrants et équipements, ainsi qu'un soutien à l'irrigation, notamment pour les petits producteurs.
- ✓ Une politique axée sur une meilleure répartition des revenus pour les petits producteurs
- ✓ Les réformes foncières et institutionnelles.
- ✓ Le désenclavement des grandes zones de production agricole.

B2. Opportunités

- ✓ Le plan national d'investissement agricole (PNIA 2ème génération) 2017-2022.
- ✓ Plan stratégique pour la pêche 2015-2020.
- ✓ Le plan de gestion des ressources halieutiques.
- ✓ Le soutien sectoriel lié aux accords de pêche (accord de pêche - Union européenne) ;
- ✓ Les programmes régionaux (Union européenne, Chine, Banque mondiale, FAO, MAVA, CEDEAO et WACOMP).

B3. Actions d'accélération

- ✓ Premier rapport au comité des droits économiques sociaux et culturels de l'ONU charge de l'application du Pacte Internationale, notamment le droit à l'alimentation
- ✓ La mise en œuvre des programmes et plans de développement sectoriels.
- ✓ La mise en œuvre des instruments d'action de la politique agricole, à savoir la Charte Politique pour le Développement Agricole (CPDA) et le Plan National d'Investissement agricole (PNIA 2ème génération).
- ✓ La redynamisation urgente de l'Institut National de la Recherche Agricole (INPA) et les laboratoires des sols, des eaux et de la protection des plantes et des semences.
- ✓ La gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ Le développement des infrastructures et le renforcement des équipements du secteur rural.
- ✓ Le renforcement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
- ✓ Le renforcement de la résilience des ménages ruraux.
- ✓ La recherche/diffusion des technologies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.
- ✓ La mécanisation de la production agricole.
- ✓ L'amélioration du processus de gestion de l'eau et d'affectation à l'irrigation.



ODD 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être

Cibles pour laquelle il manque des données

3.d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Le profil épidémiologique est caractérisé par la prédominance des maladies transmissibles et non transmissibles avec l'émergence de nouvelles maladies, accentuée par les conditions défavorables du milieu et la prédominance des comportements à risque comme le tabagisme, alcoolisme, consommation de drogue et pratiques sexuelles à risque. Tous ces facteurs déterminants jouent aussi en interaction avec la présence d'une alimentation déséquilibrée. Ce profil est également aggravé par un système de santé déficient qui n'arrive pas à donner des réponses favorables aux exigences de la population.

Selon les chiffres du Ministère de la santé publique, le taux de mortalité maternelle qui était de 560/100000 en 2015,¹⁰⁵ a augmenté à 667/100000 en 2021,¹⁰⁶ dû à l'impact du COVID-19, aux grèves générales à la fonction publique, la fragilité du système national de santé.¹⁰⁷ D'autre part, dans le MICS6/2019,¹⁰⁸ la mortalité infantile était de (35%).

Le système de santé est composé de trois niveaux. Un niveau central avec 11 régions sanitaires au niveau régional et 114 aires sanitaires en périphérie (le niveau le plus proche des communautés), définies sur la base de critères géographiques et couvrant une population comprise entre 5 000 et 12 000 habitants. Cependant, malgré cela, 66% de la population vit toujours à plus de 5 km des structures de soins de santé primaires. Le secteur de la santé est composé d'un secteur public et d'un secteur privé lucratif et non lucratif. Vu la complexité de la santé, le Ministère de la santé a adopté une approche pour tenir compte, dans sa planification et coordination avec les bailleurs de fonds, des déterminants socioéconomiques en regroupant tous les secteurs du développement qui mènent des activités de sensibilisation pour une meilleure implication de tous.

Le Système d'Information Sanitaire (SIS) qui accompagne ce plan est affecté par l'insuffisance du personnel compétent dans la gestion des données, et l'implication du secteur privé lucratif demeure très limitée. Les mesures sont en cours pour renverser la tendance y compris l'inclusion du DHIS_2 au niveau de la totalité des régions sanitaires du pays, ainsi que sa mise en échelle au niveau des structures de soins. Le gouvernement est en train d'élaborer son nouveau Plan National de Développement Sanitaire (2023-2030) de façon à réorganiser le système de santé qui sera apte à fournir des services de santé inclusifs et intégrés pour sa population.

Comme le gouvernement n'est pas en mesure de pouvoir couvrir la totalité des frais de mise en œuvre de ce plan seul, il a été fait un alignement graduel de l'aide externe par certains bailleurs de fonds, en attendant l'organisation d'une table-ronde pour mobiliser les ressources manquantes. Le financement de la santé dépend principalement de l'appui externe qui représente plus de 90% du budget d'investissement. Dans cet appui externe, 24% vient des partenaires internationaux et 68% imputés aux paiements directs par les ménages, laissant ainsi

¹⁰⁵ https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/170250/9789240694439_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

¹⁰⁶ <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/342703/9789240027053-eng.pdf>

¹⁰⁷ Rapport du Ministère de la Santé publique, 2021.

¹⁰⁸ https://stat.guineebissau.com/MICS6_Relatorio_SFR_GB_Versao_3_YC_KI3.pdf

la contribution de l'Etat à peine de 8%.¹⁰⁹ La contribution de l'Etat se limite au paiement des salaires et quelques petites interventions. Un essai sur les Comptes Nationaux de Santé en 2019 n'a pas encore vu ses activités institutionnalisées. Les budgets gouvernementaux et la corruption ont impacté les salaires qui sont en outre à l'origine d'un environnement de travail inadéquat, qui engendre le non-paiement des salaires des médecins, infirmiers et autres praticiens médicaux.¹¹⁰ Compte tenu de cela, le secteur de la santé reste fortement dépendant de l'aide internationale, limitant la capacité des infrastructures des établissements de santé et l'équipement hospitalier,¹¹¹ et réduisant la soutenabilité du financement de ce secteur afin d'assurer le droit à la santé pour toutes et tous.

La situation des ressources humaines pour la santé est caractérisée par un manque de spécialistes, aggravé par une grande disparité dans leur distribution entre les différentes régions et structures sanitaires et à l'intérieur d'une même structure, avec une forte concentration sur Bissau, la capitale. Cette carence porte préjudice dans la gestion des programmes. L'absence d'une politique de développement des ressources humaines, exprimée entre autres par l'inexistence d'un plan de carrière au sein des catégories professionnelles de santé contribuant aussi à des faibles productivités des différents services de santé. La faible capacité d'absorption des nouveaux professionnels de santé, par le Ministère de la Fonction Publique, bloque le processus de recrutement du personnel.

La politique visant l'implication des communautés dans la prise des décisions se heurte à des difficultés organisationnelles. Actuellement, l'Etat s'organise dans une stratégie communautaire en mettant 50 familles sous la responsabilité d'un agent de santé communautaire en vue de faciliter la mise en œuvre des 16 pratiques familiales et d'hygiènes dans les différentes familles. Le système de santé dépend considérablement de l'appui des agents de santé communautaires. Cependant la pérennité de cette stratégie dépend des financements externes pour la rémunération et le paiement des déplacements des agents de santé communautaires.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 4,9 enfants par femme en âge de procréer (15-49 ans), qui a baissé à 4,3%, en 2018-2019. L'ISF est de 5,3 enfants en milieu rural contre 2,7 pour le milieu urbain. Le taux de fécondité est passé de 106% chez les 15-19 ans (MICS 2014), à 84 en 2019. Pour 2019, le taux de fécondité en milieu rural est de 119%, ceci est caractéristique du fait que la vie procréative des femmes commence tôt et se termine assez tardivement. Les principales causes étant le mariage et les rapports sexuels précoces surtout chez les jeunes filles en mariage intergénérationnel et le faible taux de prévalence d'utilisation des méthodes contraceptives. En outre, la situation des mutilations génitales féminines (MGF) empire avec un taux de prévalence chez les filles âgées de 0 à 14 ans passant de 49,7% à 52,1%, en 2018-2019.¹¹² Par ailleurs, 41,8% des femmes âgées de 15-49 ans acceptaient la violence de leurs partenaires, en 2014, cette proportion a baissé à 36,4%, en 2018-2019.

En RGB, l'accès aux soins médicaux, à la nourriture et à l'eau potable reste précaire. La malaria, la tuberculose, le choléra, la malnutrition, les maladies infectieuses et respiratoires, les diarrhées et le VIH/SIDA continuent d'être répandus à travers le pays, contribuant à un taux de mortalité infantile élevé. La malnutrition chronique a reculé, le taux étant passé de 32% en 2010 à 28% en 2014 et à 27,7%, en 2018-2019. Une régression a été enregistrée en matière d'allaitement exclusif au sein, dont le taux est passé de 65% en 2010 à 53% en 2014, pour remonter à 59,3%, en 2018-2019. La prévalence du VIH, qui s'établit à 3,3%, est la plus élevée d'Afrique de l'Ouest. La prévalence du VIH chez les filles et les femmes âgées de 14 à 24 ans est de 4,2%, soit trois fois plus que chez les garçons et les hommes de la même tranche d'âge. Seuls 33% des 44000 personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement antirétroviral. Dans quatre régions, les

¹⁰⁹ Comptes Nationaux de Santé, 2015-2017, 2022.

¹¹⁰ Joao & Handem, 2011.

¹¹¹ Idem.

¹¹² MICS 2018-2019.

Centres de récupération nutritionnels (CRN) ont testé les enfants pour la séropositivité et leur nombre a augmenté entre 2015 et 2017. Il est estimé à 5,3% la population séropositive âgée de 15 à 49 ans, faisant du taux de la RGB, le second taux le plus élevé en Afrique de l'Ouest.¹¹³ Le Secrétariat National de Lutte contre le SIDA (SNLS) et le Conseil National du SIDA (GAC) ont accompli des progrès considérables pour gérer et coordonner la réponse nationale à l'épidémie au cours des dernières années.

Avec l'initiative du partenariat pour la santé « H4+ », la gratuité des soins en faveur de la femme enceinte et des enfants de moins de 5 ans a commencé sa mise en œuvre. Parallèlement, l'initiative pour la santé des mères et des enfants de l'Union Européenne (PIMI) soutient la gratuité dans les régions non couvertes par l'initiative « H4+ », en plus de programmes soutenus par le Fonds Mondial (accès aux médicaments et produits pharmaceutiques et de laboratoire pour les 3 maladies cibles) et aussi du soutien de GAVI pour l'immunisation des enfants.

Comme opportunités, le pays dispose :

1. Des mécanismes pour améliorer la gestion des fonds provenant des différentes sources.
2. Existence d'un Comité de coordination pour le secteur de la santé (CCSS) peu fonctionnel.
3. D'autres mécanismes pour la coordination des ressources des partenaires, tels que le CCM pour les ressources du Fonds Mondial et CCIA pour les ressources du GAVI.
4. L'adhésion du pays aux initiatives internationales de santé : UHC2030 (IHP+), HHA, H4+.
5. Le cadre de concertation des partenaires mis en place pour l'appui à la réponse à la pandémie de COVID-19 et qui a permis la mise en place en cours du Groupe de Coordination des Partenaires Santé.

Le taux de mortalité infantile est inquiétant est symbolique à la fois de la pénurie généralisée d'hôpitaux et d'installations de soins adéquats, et de la persistance d'un haut niveau de malnutrition, qui est un défi de santé publique attribué à l'insécurité alimentaire. A travers le pays, 78 centres de réhabilitation nutritionnelle ont été installés mais ils ont eu très peu de succès. Les facteurs limitants incluent l'impact négatif de la volonté des parents d'amener leurs enfants dans ces centres et ces derniers qui perdent la trace de leurs patients avant la fin de leur traitement.¹¹⁴

Au-delà d'un financement insuffisant, le système de santé du pays a un accès limité à l'équipement et aux médicaments nécessaires, mettant davantage la pression sur son personnel surchargé. Il y a seulement 1,7 médecin pour 10 000 personnes, ce chiffre baisse encore pour les pédiatres: 3 pour environ 720 000 enfants âgés de moins de 15 ans.¹¹⁵ Les mécanismes de gouvernance de la protection sociale ont besoin de renforcement de capacités, vue la faiblesse des ressources humaines, des outils de gestion, ainsi que l'absence d'un cadre de réglementation, et d'un plan stratégique et opérationnel à moyen terme pour la protection sociale de base et non contributive.

L'accessibilité financière des services de santé existants est un frein majeur à l'accès à la santé de base pour une grande partie de la population. Il y a une absence notoire de dispositifs de protection financière contre le risque maladie, que ce soit pour les travailleurs de l'économie moderne et leurs familles (qui constituent néanmoins une faible proportion de la population) mais aussi et surtout pour la majorité de la population issue de l'économie informelle.

Pour assurer une vie saine à tous les citoyens, en 2020, lors de la révision par le Conseil des droits de l'homme, la RGB s'est engagée à mettre en œuvre un grand nombre de recommandations liées à la santé notamment (119.107) qui vise à renforcer la législation en matière de santé et la mise en œuvre des politiques et des directives visant à améliorer l'accès, en particulier des

¹¹³ UNICEF 2021

¹¹⁴ UNICEF, 2021.

¹¹⁵ UNICEF, 2021.

personnes handicapées, des femmes et des jeunes aux services de soin de santé). Il sera aussi essentiel de surmonter les défis des ressources humaines ainsi que des infrastructures insuffisantes et dégradées, des centres de traitements spécialisés presque inexistantes, sans oublier la forte dépendance de l'aide étrangère pour assurer le maintien des stocks de médicaments/matériels, y compris la chaîne du froid, entre autres besoins du secteur.

A. Situation et tendances

L'objectif 3 de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, poursuit 13 cibles dont neuf de résultats (3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9) et quatre de moyens de mise en œuvre (3.a, 3.b, 3.c, 3.d).

Tendance des résultats de l'ODD 3

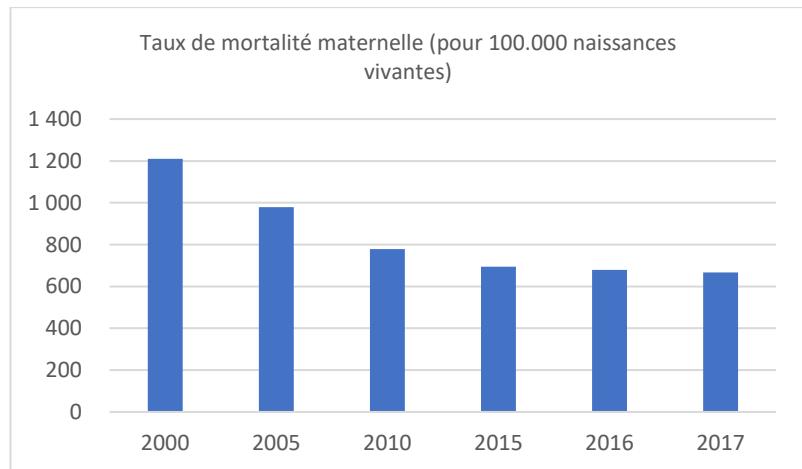
Des neuf cibles de résultats de l'ODD 3, huit sont centrées sur les personnes et une porte sur l'ensemble de la société (3.8).

Résultats centrés sur les personnes

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

La situation de la mortalité maternelle demeure préoccupante car malgré une tendance générale à la baisse, l'atteinte de la cible semble encore hors de portée. Les données disponibles indiquent qu'en 2017, il y avait en moyenne 667¹¹⁶ décès de femmes pour 100 000 naissances vivantes. Cette situation était prévisible si l'on sait qu'une part importante des naissances se passent en dehors de toute assistance médicale, et en 2019, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié n'était encore que de 53,8%.

Figure 7.8 : Evolution de la mortalité maternelle



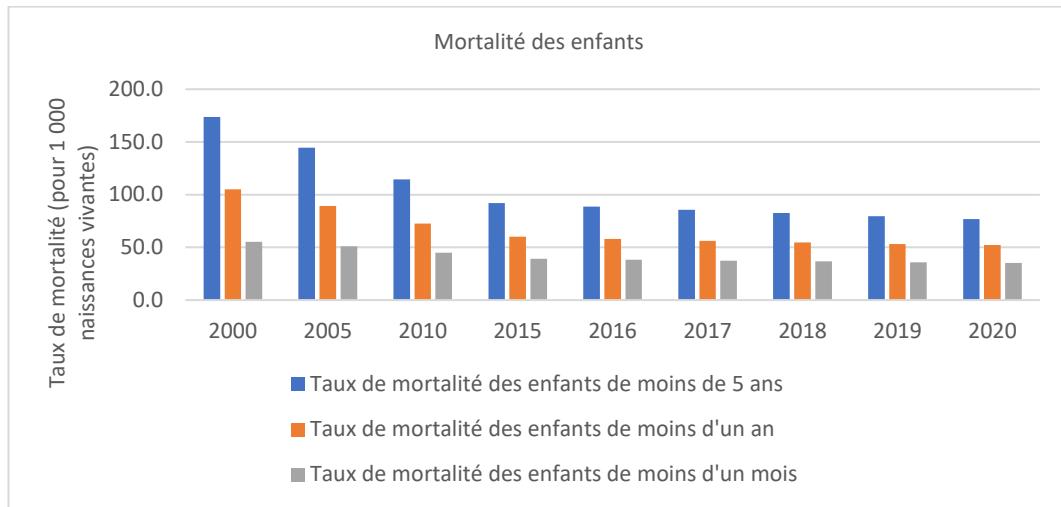
Source : UNDESA (2021)

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

La mortalité des enfants demeure encore parmi les plus élevées au monde, malgré une tendance à la baisse. Pour l'année 2020, sur 1 000 naissances, 35 enfants mourraient avant d'avoir atteint 1 mois, 51 mourraient avant l'âge d'un an et 77 mourraient avant d'atteindre l'âge de 5 ans.

¹¹⁶ [21072_WHS 2021 \(who.int\)](https://www.who.int/WHO2021)

Figure 7.9 : Evolution de la mortalité des enfants

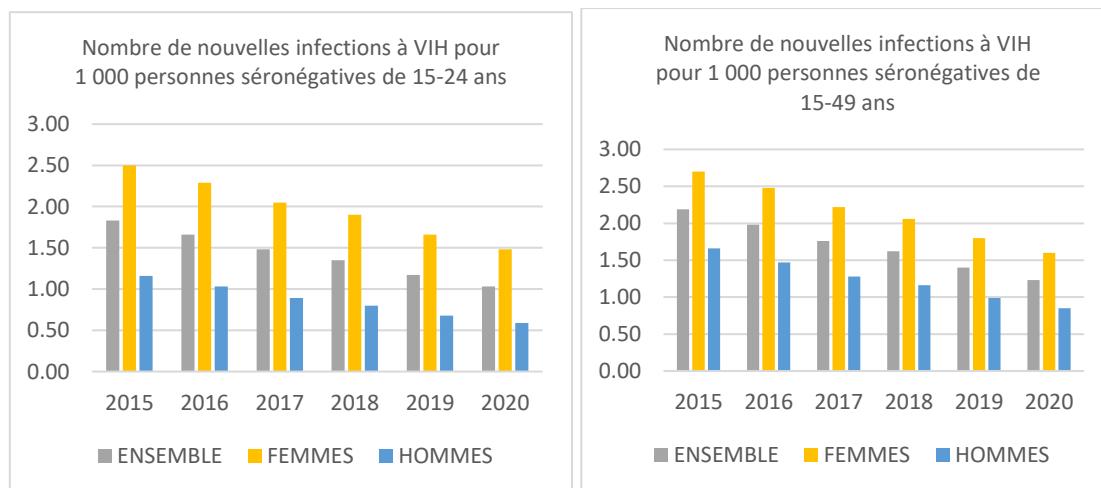


Source : UNDESA (2021)

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

La tendance générale des infections à VIH est à la baisse mais demeure une préoccupation particulière chez les femmes qui contractent beaucoup plus le virus pour toutes les années. En 2020, pour 1 000 personnes séronégatives de 15 à 24 ans, il y avait 1,03 nouvelles infections; chez les femmes, il y avait 1,48 nouvelles infections pour 1 000 femmes séronégatives. Pour la même année, lorsqu'on considère la tranche d'âge de 15 à 49 ans, on a respectivement 1,23 nouvelles infections pour 1 000 personnes séronégatives dans l'ensemble et 1,6 chez les femmes.

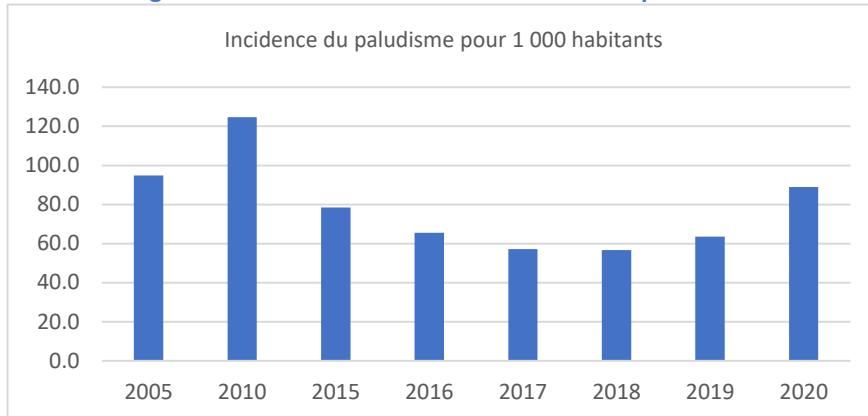
Figure 7.10 : Evolution des nouvelles infections à VIH, par âge et sexe



Source : UNDESA (2021)

La situation de la tuberculose est stagnante depuis 2005: le taux d'incidence est à 361 pour 100 000 habitants. Pour le paludisme, le taux d'incidence qui était de 94,8 pour 1 000 habitants en 2005 est descendu à 56,7 en 2017 avant de remonter à 88,9 en 2020.

Figure 7.11 : Evolution du taux d'incidence du paludisme



Source : UNDESA (2021)

Les informations sur l'hépatite B ne sont disponibles que pour les enfants de moins de 5 ans. La prévalence de l'antigène de surface de l'hépatite B chez ces enfants est passée de 2,12% en 2015 à 2,39% en 2018 pour redescendre à 2,11% en 2020.

Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires a connu une baisse considérable au cours des dernières années. De 1 731 541 personnes en 2015, il est descendu à 1 232 549 en 2019, soit une baisse de 29% sur la période.

Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Il y a une légère baisse du taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques, mesuré pour les personnes âgées de 30 à 70 ans, passant de 26,1% en 2015 à 24,9% en 2019. Ce taux est un peu plus élevé chez les hommes de la même tranche d'âge, passant de 29,1 à 27,4%; chez les femmes, il est passé de 24 à 23%. En outre, il y a une très légère baisse du suicide: pour 100 000 décès; 7,2 y sont attribuables en 2015 contre 7 en 2019. Le taux de suicide est plus important chez les hommes, de 10,5 en 2015 et 10,2 en 2019 pour 100 000 hommes décédés. Chez les femmes, le taux est de 4,1 pour 100 000 femmes décédées en 2015 et 3,9 en 2019.

Cible 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

La prévalence sur 12 mois des troubles liés à la consommation d'alcool, pour 2018-2019, à raison de (9,7% pour les femmes) et (15,4% pour les hommes). Elle est principalement observée chez les hommes parmi lesquels le taux de prévalence est de 2%; chez les femmes ce taux est de 0,1%. En termes de quantité, la consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) a crû de 5,2 litres en 2015 à 5,5 litres en 2019. Elle est beaucoup plus importante chez les hommes qui ont consommé en moyenne 8,8 litres d'alcool pur en 2015 et 9,3 en 2019. Cependant, il y a aussi une légère hausse de consommation chez les femmes qui sont passées d'une quantité moyenne de 2 litres en 2015 à 2,1 en 2019.

Cible 3.6 : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

Le taux de mortalité lié aux accidents de la route a légèrement augmenté, passant de 32,1 décès pour 100 000 habitants en 2015 à 32,2 en 2019. Il est beaucoup plus important chez les hommes où il est estimé à 43,4 en 2015 et 44 en 2019. Pour les femmes, ce taux a légèrement baissé de 21,3 en 2015 à 21 en 2019.

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.



La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de 60% en 2019. Cette proportion était de 55,7%, en 2014, et a baissé à 20,6%, en 2018-2019. En outre, la procréation par les adolescentes est importante. Chez les adolescentes, respectivement 1,6 pour 1 000 âgées de 10 à 14 ans et 84 pour 1 000 de 15 à 19 ans ont donné naissance à un enfant en 2017.

Cible 3.9 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

En 2016, la situation de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant est la suivante :

- ✚ En termes brut, pour 100 000 décès, 87 sont attribués à la pollution de l'air dans les habitations et 38 à la pollution de l'air ambiant (108 pour les deux types de pollution);
- ✚ En termes normalisés selon l'âge, pour 100 000 décès, 169 sont attribués à la pollution de l'air dans les habitations et 78 à la pollution de l'air ambiant (215 pour les deux types de pollution).

Le taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats) est estimé à 35,3 pour 100 000 décès en 2016. Le taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel est en légère hausse, allant de 2,2 pour 100 000 décès en 2015 à 2,3 en 2019. Il y a eu une stagnation chez les hommes à 3 sur la période et une hausse chez les femmes de 1,5 à 1,7.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Le niveau de couverture sanitaire universelle (CSU) est faible et en détérioration au cours des dernières années. L'indice de couverture des services de CSU qui était de 38% en 2015 a connu une légère baisse à 37% en 2019. Les données disponibles montrent que les ménages contribuent en grande partie directement à leurs dépenses de santé. En 2010, 0,95% des ménages utilisaient plus de 25% de leurs dépenses dans la santé et 6,26% le faisaient à plus de 10%. A noter une expansion du secteur sanitaire privé au cours des dernières années, à travers une prolifération de cliniques privées et pharmacies, souvent sans contrôle ou supervision publiques.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 3

Cible 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.¹¹⁷

La RGB subit les effets néfastes du tabagisme, où chaque année, plus de 430 de ses habitants sont tués par des maladies causées par le tabac. Pourtant, plus de 1 000 enfants (10-14 ans) et

¹¹⁷ [Guinea-Bissau - Tobacco Atlas](#)

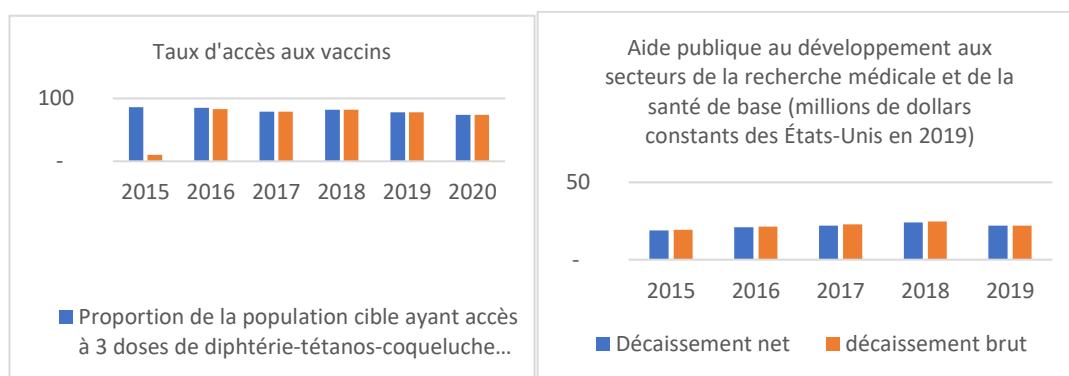
67 000 de jeunes et d'adultes continuent de consommer du tabac chaque jour. En 2015, pour les jeunes et les adultes, 11,4% des hommes (soit environ 61 400 hommes) consommaient du tabac, contre 1% des femmes (soit 5 500 femmes). Parmi les enfants de 10 à 14 ans, 0,9% des garçons consommaient quotidiennement du tabac, en 2015, contre 0,18% des filles.

Cible 3.b : Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments.

La couverture vaccinale en 3 doses de diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC3) qui était de 86% en 2015 a connu une baisse jusqu'à 76,9% en 2018-2019. La proportion de la population cible ayant accès à la 3^e dose conjuguée contre le pneumocoque (PCV3) a fait un bond de 10% en 2015 à 83% en 2016 avant de retomber aussi à 76% en 2018-2019.

L'aide publique au développement consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base fluctue autour de 20 millions de dollars au prix constant de 2019. Son plus haut niveau en termes nets a été atteint en 2018 où il était de 24 millions.

Figure 7.12 : Evolution de l'accès aux vaccins et de l'aide publique au développement pour la recherche médicale et la santé de base



Source : UNDESA (2021)

Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

La couverture en personnel de santé en 2020 se présente comme suit :

- ✚ 3 dentistes pour un millions d'habitants.
- ✚ 791 infirmiers et infirmières pour un million d'habitants, ce personnel étant à 67% constitué de femmes.
- ✚ 7 pharmaciens et pharmaciennes pour un million d'habitants.
- ✚ 196 médecins pour un million d'habitants, dont 31% de femmes.

B. Défis futurs, risques, opportunités et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Le financement soutenable du secteur de la santé au vu de la réduction de l'espace budgétaire.

- ✓ L'insuffisance de personnel spécialisé.
- ✓ L'insuffisance de structures sanitaires adéquates.
- ✓ Équipements modernes insuffisants aux plans quantitatif et qualitatif.
- ✓ La gouvernance du secteur de la santé.
- ✓ L'accessibilité et l'offre de services de santé de qualité.
- ✓ La fréquentation des établissements sanitaires.
- ✓ La préparation et la réponse aux urgences sanitaires (épidémies, pandémie, etc...).
- ✓ Manque de contrôle de qualité des médicaments vendus sur le marché
- ✓ Mauvaise conservation des médicaments et vaccins
- ✓ Faible disponibilité de médicaments dans certaines régions, y compris d'occasionnelles ruptures de stocks d'antirétroviraux
- ✓ Coût élevé des médicaments, limitant l'accès des populations vulnérables
- ✓ Fort recours aux tradipraticiens et aux médicaments traditionnels.

B2. Opportunités

- ✓ Existence du plan national de développement sanitaire (PNDS3).
- ✓ Disponibilité des partenaires techniques et financiers pour soutenir le Plan National de Développement sanitaire.

B3. Actions d'Accélération

- ✓ Présenter au comité des droits économiques, sociaux et culturels son premier rapport sur l'application du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, notamment son article 12
- ✓ Mise en œuvre effective du troisième plan national de développement sanitaire.
- ✓ L'amélioration de la gouvernance et de la redevabilité.
- ✓ La conception et la mise en place d'un dispositif de couverture de santé universelle (recommandation 119.109 de l'examen périodique universelle en 2020).
- ✓ L'augmentation des allocations budgétaires pour le secteur sanitaire.
- ✓ Renforcer la législation sur la santé et la mise en œuvre de politiques et de directives visant à améliorer l'accès à la santé services de soins, en particulier des personnes vivant avec des handicaps, des femmes et des jeunes,
- ✓ Bâtir un système de financement des soins de santé capable de réduire les obstacles financiers d'accès à la santé, et promouvoir une utilisation efficace des ressources économiques
- ✓ Prévoir la décentralisation des services de santé sexuelle et de reproduction au niveau local, y compris en étendant les services de protection du personnel du Ministère de la santé, de la famille et de la famille et de Cohésion sociale dans les régions.



ODD 4

VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Cibles pour lesquelles il manque des données :

4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

4.a. Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

En RGB, l'éducation classique est organisée en trois cycles: le premier niveau entre 1 et 4 ans, appelé EB1, EB2 ; le niveau entre 5-6 ans, et le troisième cycle EB3 le niveau entre 7-9 ans. Les deux premiers cycles sont considérés comme les étapes obligatoires de l'enseignement primaire et le troisième est considéré comme l'enseignement secondaire où les familles doivent payer des frais de scolarité (UNICEF, 2021). Un des plus grands obstacles pour que les enfants fréquentent l'école est l'accessibilité physique. Le trajet minimum moyen pour les enfants est de 2,2 kms et cela varie selon les différentes régions et va jusqu'à une distance moyenne de 6 kms. A Bissau, la capitale, les enfants marchent jusqu'à 3 kms pour aller à l'école, et doivent souvent porter leurs propres tabourets ou chaises.¹¹⁸



Pour beaucoup d'enfants, l'accès à une éducation de qualité reste un défi, à cause notamment des grèves d'enseignants, du travail des enfants, du mariage précoce ou forcé, de l'insuffisance de fonds pour le matériel d'enseignement... et la majorité des installations scolaires sont inadéquates. Le pays a le plus bas taux d'achèvement des études primaires en Afrique de l'Ouest. Les principales barrières à l'éducation sont: les obstacles physiques, les taux d'inscription peu élevés, les inégalités et la pauvreté. Hors des zones urbaines, le manque d'accessibilité à

l'école, en particulier pour les étudiants de l'école secondaire, contribue au faible taux d'inscription.

En 2019, la RGB avait un taux d'achèvement à l'école primaire de 27,2%. Les taux d'abandon précoces ou d'entrées tardives à l'école sont les principales causes d'un taux d'achèvement si bas. Un tiers des enfants du pays âgés de 6 à 11 ans sont considérés comme des «enfants non scolarisés», soit ne sont jamais allés à l'école ou l'ont abandonnée. Il y a de grandes inégalités

¹¹⁸ (UNICEF, 2021).

entre les zones urbaines et rurales; sur les 27,2%, 10% de ces enfants sont de zones urbaines et 36% sont de zones rurales.¹¹⁹

Les écoles manquent fréquemment de formation sur l'éducation inclusive et sur l'égalité entre les étudiants. Cela se remarque dans les expériences des enfants handicapés et des filles. Pour les enfants handicapés, les barrières à l'éducation inclusive incluent le manque d'infrastructures appropriées, un personnel adéquat et d'enseignants formés. Pour les filles, les écoles manquent souvent d'installations sanitaires adéquates ce qui a un grand impact pour les filles.¹²⁰

Plus de 50% des personnes de plus de 15 ans sont analphabètes, avec une grande disparité entre les hommes 45% et les femmes 71%. Les taux nets de fréquentation scolaire sont de 76% s'agissant des écoles primaires situées dans les zones urbaines et de 54% s'agissant des écoles primaires et secondaires situées dans les zones rurales, vu les fortes disparités économiques. 70% des enfants commencent à fréquenter l'école après l'âge de six ans. La pauvreté, l'insécurité alimentaire, le travail des enfants, les normes discriminatoires à l'encontre des filles (travail domestique non rémunéré et mariage précoce ou forcé), l'insuffisance des infrastructures scolaires, le manque d'enseignants qualifiés et la faible participation des communautés constituent autant d'obstacles à la scolarisation des enfants.



Le faible taux d'achèvement du cycle primaire, à savoir 37% est dû à la scolarisation tardive, à des taux de redoublement élevés et à un pic de décrochage scolaire important entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année. L'enseignement offert dans les écoles de nombreuses communautés rurales n'allant pas au-delà de la 4^{ème} année. Le mariage précoce ou forcé, les grossesses et les travaux domestiques toujours plus lourds favorisent le décrochage scolaire des filles en milieu rural, vu que la scolarisation des filles n'est pas considérée comme un investissement et encore moins un droit. Le taux d'abandon scolaire dans le primaire est de 18 et 44,2% des enfants de 6 à 11 ans qui sont exclus du système éducatif officiel.

La pandémie du COVID-19 a perturbé l'apprentissage et a eu un impact sur la perte de la protection des autres formes de soutien qu'offrent les écoles, notamment la santé, la nutrition et l'alimentation en milieu scolaire, compromettant ainsi le bien-être des enfants vulnérables, notamment les filles, les handicapés, les pauvres et les autres groupes marginalisés.

Le système éducatif est structuré en deux sous-secteurs : l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Cette dernière comprend l'alphabétisation, l'éducation des adultes et d'autres types d'éducation. L'éducation formelle comporte plusieurs niveaux et différents types d'établissements d'enseignement :

- ⊕ L'enseignement préscolaire était destiné aux enfants de 3 à 6 ans jusqu'en 2009/10. Depuis la réforme de 2010, il est dispensé aux enfants de 3 à 5 ans dans les jardins d'enfants ou les crèches qui sont en majorité des initiatives communautaires, privées ou religieuses.
- ⊕ L'enseignement basique était théoriquement destiné aux enfants de 7 à 12 ans jusqu'à l'année scolaire 2009/2010. Il durait six ans, ce qui correspond aux classes de 1^{ère} à la 6^{ème} année. Il était à l'origine divisé en deux sous-cycles, l'enseignement de base élémentaire et

¹¹⁹ Idem.

¹²⁰ Idem.

l'enseignement de base complémentaire et bien qu'une réforme visant l'unification des deux cycles ait eu lieu en 2001, de nombreux établissements n'offrent que le premier cycle et est dispensé dans les écoles d'enseignement basique. Suite à la nouvelle réforme de 2010, l'enseignement basique est destiné aux enfants de 6 à 14 ans à compter de l'année scolaire 2010/2011. Il dure neuf ans ce qui correspond aux classes de 1^{ère} à 9^{ème} année. Il est décomposé en trois sous-cycles: le 1^{er} cycle de la 1^{ère} à la 4^{ème} année, le 2^{ème} cycle de la 5^{ème} à la 6^{ème} année, et le 3^{ème} cycle de la 7^{ème} à la 9^{ème} année. Le 3^{ème} cycle de l'enseignement de base (7^{ème} à la 9^{ème}) est dispensé à ce jour dans les lycées (ex-enseignement secondaire général) mais sera progressivement transféré dans les écoles d'enseignement basique.

- ⊕ L'enseignement secondaire était destiné aux jeunes de 13 à 17 ans avant la réforme de 2010 et durait cinq ans. Il était divisé, en deux sous-cycles : l'enseignement secondaire général (ESG), correspondant aux trois premières années, suivies de deux années d'enseignement secondaire complémentaire (ESC). Depuis la réforme de 2010 et l'année scolaire 2010/2011, l'enseignement secondaire est destiné aux jeunes de 15 à 17 ans pour une durée de trois années : 10^{ème} et 12^{ème} année. L'enseignement secondaire est dispensé dans les lycées.
- ⊕ Le secteur de l'enseignement et de la formation technique et professionnel prend deux formes en RGB : la formation professionnelle d'insertion et l'enseignement technique et professionnel. La formation professionnelle d'insertion est ouverte aux élèves qui ont achevé l'enseignement de base jusqu'à la 6^{ème} année ; elle dure entre six mois et un an et a pour but de faciliter l'intégration rapide des apprenants dans le monde du travail. L'enseignement technique et professionnel est destiné aux jeunes qui ont au moins terminé la 9^{ème} année ; d'une durée de trois ans, il confère un grade académique.
- ⊕ L'enseignement supérieur est de deux types : un enseignement universitaire qui conduit à un diplôme académique et un enseignement non universitaire qui délivre un diplôme professionnel.

A. Situation et tendances

L'objectif 4 d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, poursuit dix cibles dont sept de résultats (4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7) et trois de moyens de mise en œuvre (4.a, 4.b, 4.c).

Tendance des résultats de l'ODD 4

Des sept cibles de résultat de l'ODD 4, cinq sont centrées sur les personnes et deux sont orientées vers l'ensemble de la société.

Résultats centrés sur les personnes

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

En 2019, les performances scolaires des enfants et des jeunes en début de cycle primaire (2^e ou 3^e année) se présentent comme suit :

- ⊕ En termes de maîtrise des normes d'aptitude minimale en lecture, une proportion de 5,8% des élèves de la catégorie ont été jugés aptes, avec une faible performance des filles 5,6% par rapport aux garçons 6,1%.
- ⊕ En termes de maîtrise des normes d'aptitude minimale en mathématiques, une proportion de 4,5% des élèves de la catégorie ont été jugés aptes, avec une faible performance des filles 2% par rapport aux garçons 7,4%.

Entre 2014 et 2019, il y a eu une amélioration générale du taux d'achèvement scolaire à tous les cycles d'enseignement (Tableau 7.3). On note aussi que sur cette période, les résultats des garçons sont restés meilleurs que ceux des filles et que les résultats en milieu rural sont moins bons que ceux en milieu urbain. Pour un taux d'achèvement au second cycle du primaire de

19,2%, les résultats scolaires en RGB sont moins intéressants par rapport au niveau moyen en Afrique Subsaharienne (le taux d'achèvement correspondant était de 29% en 2020).

**Tableau 3 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle
De l'enseignement secondaire) en 2014 et 2019**

		PRIMAIRE		SECONDAIRE 1		SECONDAIRE 2	
		2014	2019	2014	2019	2014	2019
ENSEMBLE	National	29,1	44,7	17,1	30,8	6,6	19,2
	Rural	10,8	30,6	5,9	15,2	1,5	9,0
	Urbain	47,0	63,4	27,4	47,3	10,4	28,5
FILLES	National	25,7	43,4	13,9	30,0	4,5	15,9
	Rural	8,3	28,5	3,9	14,6	0,7	5,1
	Urbain	41,2	60,5	22,6	44,0	7,5	25,0
GARCONS	National	32,3	45,8	20,2	31,7	8,7	22,2
	Rural	13,0	32,2	7,8	15,9	2,3	12,4
	Urbain	53,0	66,3	32,4	51,4	13,2	31,9

Source : UNDESA (2021)

Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

La proportion d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui sont sur la bonne voie dans au moins trois des domaines de la lecture-mathématique, du développement physique et socio-émotionnel et d'apprentissage, est estimée à 73,2% en 2019. Il faut relever que ce développement est meilleur chez les filles avec une proportion de 74,7% que chez les garçons avec 71,8%.

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

L'acquisition de compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC) est faible, particulièrement chez les femmes. La compétence la plus acquise est celle de « Transfert de fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils », pour 13% d'hommes et 2,4% de femmes. La compétence d'écriture d'un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation spécialisé est la plus faible chez les hommes, avec une proportion de seulement 1,4%.

**Tableau 4 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies
De l'information et de la communication (TIC), par type de compétence en 2019**

Type de compétence en TIC	Femmes	Homm es
Copie ou déplacement d'un fichier ou d'un dossier	2,4	11,9
Utilisation d'outils de copier-coller pour dupliquer ou déplacer des informations dans un document	2,3	8,5
Envoi d'e-mails avec des fichiers joints (par exemple, document, image, vidéo)	2,0	8,1
Utilisation de formules arithmétiques de base dans une feuille de calcul	1,3	3,0
Connexion et installation de nouveaux périphériques (par exemple, un modem, un appareil photo, une imprimante)	1,3	5,2
Recherche, téléchargement, installation et configuration de logiciels	2,1	9,4
Création de présentations électroniques avec un logiciel de présentation (y compris des images, du son, des vidéos ou des graphiques)	1,4	3,2
Transfert de fichiers entre un ordinateur et d'autres appareils	2,4	13,0
Écriture d'un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation spécialisé	1,4	1,4

Source : UNDESA (2021)

Cible 4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Le taux d'alphabétisation, dans n'importe quelle langue, des personnes âgées de 15 ans et plus

est de 73,2%. Ce taux est plus élevé chez les hommes 74,4% que chez les femmes 71,8%.¹²¹

Résultats à l'échelle de la société

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Le taux net de scolarisation dans le primaire (ajusté) est de 68,7% signifiant que moins de 7 enfants en âge de scolarisation dans le primaire y sont effectivement.¹²² Cette situation est fortement tirée par le Secteur Autonome de Bissau (SAB) où ce taux est de 84,9% et le milieu rural est défavorisé avec un taux de 60,8%. L'indice de parité de sexe dans le primaire est 1 au niveau national comme dans le SAB et le milieu rural. En ce qui concerne le second cycle du secondaire, la même source indique que le taux net de scolarisation y est de 6,2% au niveau national contre 15,5% au SAB et 1,5% dans le milieu rural. L'indice de parité de sexe y est de 1,3 dans l'ensemble du pays, de 0,8 dans le SAB et de 1,8 dans le milieu rural.

Des indices de parité selon d'autres paramètres ont aussi été déterminés. En particulier, on a:

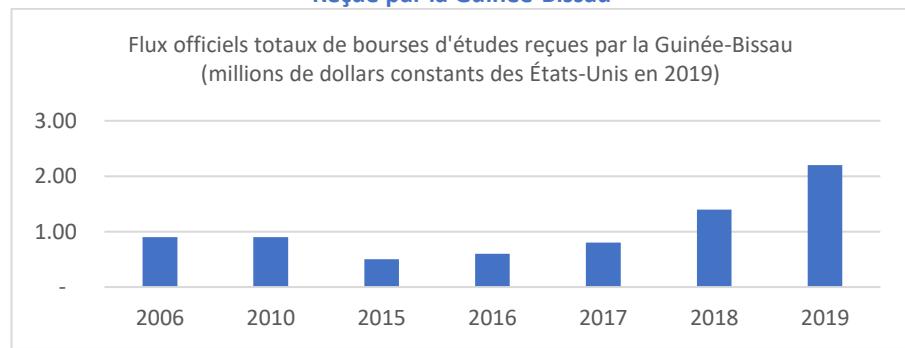
- ✚ En termes de pauvreté, un indice de parité de 0,7 pour le primaire, 0,1 pour le premier cycle du secondaire et 0,0 pour le second cycle du secondaire ;
- ✚ En termes de ruralité, un indice de parité de 0,7 pour le primaire, 0,2 pour le premier cycle du secondaire et 0,1 pour le second cycle du secondaire.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 4

Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

Le volume global de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études reçue a amorcé une tendance à la hausse au cours des dernières années mais demeure relativement faible. D'un demi-million en 2015, le montant total des bourses d'études est passé à 2,2 millions en 2019 (tous les montants étant en dollars des Etats-Unis au prix constant de 2019).

**Figure 7.13 : Evolution de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études
Reçue par la Guinée-Bissau**



Source : UNDESA (2021)

Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en

¹²¹ Résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), 2017-2018.

¹²² MICS6 de 2018/2019.

développement.

Selon le dernier Mémorandum économique de pays de la Banque Mondiale (2020), en moyenne, 70% des enseignants permanents ont une qualification d'enseignement en RGB: mais cette moyenne cache des disparités régionales régressives qui peuvent aggraver les inégalités d'apprentissage entre les élèves vivant dans différentes régions.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Détérioration de l'éducation de base.
- ✓ Précarité des infrastructures scolaires en divers endroits du pays.
- ✓ Difficulté d'accès et d'équité dans l'éducation de base dans certaines localités du pays.
- ✓ Les grèves récurrentes des enseignants ont un impact négatif sur l'éducation des enfants, ce qui contribue à la forte proportion d'enfants non scolarisés et aux mauvais résultats d'apprentissage.
- ✓ Pauvreté généralisée avec une incidence particulière sur le système éducatif.
- ✓ Insécurité alimentaire comme le risque de vulnérabilité le plus important pesant sur le système éducatif Bissau-Guinéen.
- ✓ La faiblesse des investissements dans le secteur de l'éducation, due à des systèmes faibles, sous-évalués et inefficaces.
- ✓ Une croissance démographique rapide.
- ✓ Faible motivation (y compris salariale) dans le secteur de l'éducation.
- ✓ Faible implication des communautés, en particulier des parents et des tuteurs.

B2. Opportunités

- ✓ Existence du plan sectoriel pour l'éducation.
- ✓ Disponibilité des partenaires techniques et financiers pour soutenir le plan sectoriel de l'éducation.
- ✓ Approbation de la politique nationale d'éducation inclusive.

B3. Actions d'Accélération

- ✓ Présenter au comité des droits économiques, sociaux et culturels son premier rapport sur l'application du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels notamment son article 13.
- ✓ Sensibiliser les acteurs concernés en vue de l'approbation de la politique nationale d'éducation inclusive.
- ✓ Mise en œuvre effective du plan sectoriel pour l'éducation.
- ✓ Augmenter le budget de l'éducation au sein du budget général de l'État.
- ✓ Créer un mécanisme de coordination et d'amélioration des synergies, impliquant l'équité entre les sexes, les droits humains et la citoyenneté en général.



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



ODD 5

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible pour laquelle il manque des données

5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.



En Guinée-Bissau, des résultats relativement positifs sont observés dans l'égalité des sexes en matière de santé. La parité entre les sexes est assurée dans les taux de survie des enfants de moins de cinq ans. Dans le domaine de l'éducation, une relative parité des sexes est observée pour l'alphabétisation des jeunes. La situation prévaut pour la participation au marché du travail. Par contre, une importante disparité entre les sexes en faveur des hommes est notée dans la représentation politique, avec

14 femmes représentées à l'Assemblée Nationale Populaire contre 88 hommes en 2019, soit 13,7% des sièges. Une évolution favorable est toutefois constatée comparativement au niveau de 5% des sièges occupés par des femmes en 2000.

S'agissant de l'accès au marché du travail, on relève une faible représentativité des femmes au niveau de la fonction publique, les hommes occupant 69% des emplois au sein de l'administration. Dans des ministères clés comme l'agriculture et l'éducation, les femmes n'occupent que 14 et 26% des postes respectivement.¹²³ Au plan foncier, la loi foncière en vigueur (*Lei da Terra*) garantit certes le droit à l'utilisation des terres sans aucune discrimination mais, en fait, pour tous les groupes ethniques du pays, les terres reviennent aux hommes et sont gérées par eux, en tant que propriétaires fonciers, notables ou chefs de famille.¹²⁴

Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence, aux abus, à la discrimination et à l'injustice car le système judiciaire ne dispose pas des capacités nécessaires pour garantir l'application des mesures de protection axées sur la problématique femmes-hommes, et les femmes ne sont guère représentées au sein du système judiciaire traditionnel local. Certains groupes ethniques dissuadent les filles d'aller à l'école, les obligent à abandonner leurs études pour cause de mariage et de grossesses précoces, pratiquent les MGF et restreignent la participation des femmes et des filles aux prises de décisions dans les ménages et les communautés et à la vie politique. Selon l'Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6) de 2018-2019, 27% des filles sont enceintes avant d'avoir 18 ans. La prévalence des MGF est de 52,1% chez les femmes et les filles âgées de 15 à 49 ans, et de 29,7% chez les filles âgées de 0 à 14 ans. Ces mutilations sont tout particulièrement pratiquées dans la région de Gabu, où 95,8% des femmes et 73,2% des filles les ont subies.

A travers les zones rurales de La RGB, les pratiques culturelles néfastes qui affectent à la fois les garçons et les filles sont fréquentes. Pour les filles, la pratique des MGF est perçue par les chefs traditionnels et religieux comme une pratique normale qui préserve les femmes et les rend aptes au mariage. A ce jour, plus de 400 000 femmes et filles ont subi une mutilation génitale, ainsi que

¹²³ BAD, 2015.

¹²⁴ Idem.

52% des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans.

Les femmes, bien qu'étant la majorité de la population de la RGB, représentant 51,5% contre 48,5% pour les hommes, et ayant l'espérance de vie la plus élevée à la naissance, correspondant à 60,21 ans contre 56,31 ans pour les hommes, continuent de faire partie des segments les plus vulnérables de la société. Elles sont exposées à diverses formes de violence, notamment les MGF, les mariages précoce et forcés et la violence sexuelle.

A. Situation et tendances

L'objectif 5, de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, poursuit neuf cibles dont six de résultats (5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6) et trois de moyens de mise en œuvre (5.a, 5.b et 5.c).

Tendance des résultats de l'ODD 5

Toutes les six cibles de résultats de l'ODD 5 sont orientées vers l'ensemble de la société.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles



La Constitution de la RGB, dans son article 25, établit que les hommes et les femmes sont égaux devant la loi, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle. En outre, il existe des lois spécifiques, notamment la loi sur la parité dans les élections, approuvée par l'ANP, qui vise à assurer une représentation plus équitable en politique en exigeant un quota minimal de 36% de femmes sur toute liste

électorale. Cependant, dans la pratique, les femmes continuent de subir des discriminations, comme l'illustrent ci-dessous certains indicateurs.

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

En termes de violence contre les femmes, et dans le contexte où règnent les traditions et le pouvoir hégémonique des hommes, il existe des situations dans lesquelles les femmes elles-mêmes acceptent cette violence. Par exemple, 36,4% des femmes âgées de 15 à 49 ans considèrent qu'il est justifié pour un mari de battre sa femme pour les raisons suivantes : Si elle quitte la maison sans la permission de son mari; si elle néglige les soins des enfants ; si elle se dispute avec son mari; si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari ; si elle brûle la nourriture. En raison de ces attitudes de nombreux cas de violence domestique sont souvent signalés, cependant, peu d'entre elles parviennent aux autorités compétentes et celles qui parviennent aux structures judiciaires ne sont généralement pas condamnées.¹²⁵

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Le phénomène du mariage précoce/forcé est une réalité quotidienne. En 2019, parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, une proportion de 25,7% étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans, dont 8,1% avant l'âge de 15 ans. Les mutilations ou une ablation génitale a été aussi relevée au cours de la même année. Parmi les filles et femmes âgées de 15 à 49 ans, une proportion de 52,1% a subi une mutilation ou une ablation génitale.

¹²⁵ MICS6, Guinée-Bissau, 2018-2019.

Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Actuellement, on dénombre 14 femmes députées sur un total de 102 sièges à l'ANP, soit 13,7%. Les femmes sont aussi sous-représentées au niveau du gouvernement avec 13,6% de femmes parmi les Ministres et 50% de Secrétaires d'Etat; contre respectivement 50% et 16,6% en 2019.

Tableau 5 Evolution de la composition du gouvernement par sexe de ses membres

Année	Ministres			Secrétaires d'État		
	Hommes	Femmes	% Femmes	Hommes	Femmes	% Femmes
2014	16	5	23,8	15	1	6,2
2019	8	8	50,0	15	3	16,6
2022	18	3	13,6	4	4	50,0

Source : Administration nationale

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle & procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Selon la situation établie en 2019 par l'UNFPA, la RGB a un score général de 70% sur la mesure dans laquelle elle dispose de lois et de règlements qui garantissent un accès complet et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive. En matière de soins de maternité, le score est de 85%, à cause d'une absence totale de dispositions légales sur les soins post-avortement.

Pour la contraception et la planification familiale, le score est de 75% à cause de dispositions partielles sur les services de contraception 80% et sur la contraception d'urgence 75%. Le score pour l'éducation sexuelle est de 50% par manque de législation sur les programmes d'éducation sexuelle même si l'éducation sexuelle figure dans les programmes scolaires. Enfin, le score sur le VIH et le VPH est de 65% à cause de dispositions partielles sur les services de counseling et de dépistage du VIH 80% et sur les services de traitement et de soins du VIH 80%, ainsi qu'une absence de lois sur la vaccination contre le VPH.

Tableau 6 Mesure dans laquelle la RGB dispose de lois qui garantissent un accès égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive

	SCORE
GENERAL	70
Section 1 : Soins de maternité (%)	85
Composante 1 : Soins de maternité (%)	100
Composante 2 : Produits de base qui sauvent des vies (%)	100
Composante 3 : Avortement	100
Composante 4 : Soins post-avortement (%)	0
Section 2 : Contraception et planification familiale (%)	75
Composante 5 : Services de contraception (%)	80
Composante 6 : Consentement contraceptif (%)	100
Composante 7 : Contraception d'urgence (%)	75
Section 3 : Éducation sexuelle (%)	50
Composante 8 : Lois sur les programmes d'éducation sexuelle (%)	0
Composante 9 : Sujets du programme d'éducation sexuelle (%)	100
Section 4 : VIH et VPH (%)	65
Composante 10 : Services de counseling et de dépistage du VIH (%)	80
Composante 11 : Services de traitement et de soins du VIH (%)	80
Composante 12 : Confidentialité du VIH (%)	100
Composante 13 : Vaccin contre le VPH (%)	Nd

Source : UNFPA (2021)

En 2020, la RGB a réitéré son engagement en matière de santé sexuelle et reproductive en acceptant plusieurs recommandations du Conseils des droits de l'homme à son égard.¹²⁶

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 5



Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

En 2018, au sein de la population agricole totale, une proportion de 24,4% possédait des droits de propriété sur les terres agricoles. Parmi la population agricole masculine, 41% contre seulement 10,8% au sein de la population agricole féminine. Par ailleurs, les femmes représentent seulement 24,3% des propriétaires ou des détenteurs de droits de terres agricoles.

Cible 5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

En 2019, il a été estimé que 60,7% des femmes possédaient un téléphone portable alors que le taux de possession par les hommes était de 87,2%.

Cible 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

La Guinée-Bissau ne dispose pas d'un système permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

B. Défis futurs, risques opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Absence d'approbation du code de protection de l'enfance et de la politique de protection de l'enfance, ainsi que du plan d'action correspondant.
- ✓ Faible participation des femmes au pouvoir politique et aux différents domaines de prise de décision, ainsi qu'à la vie publique en général.
- ✓ Diverses formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, à la propriété et à l'héritage.
- ✓ Occurrences récurrentes de pratiques néfastes, en mettant l'accent sur les différentes formes de violence fondée sur le sexe.
- ✓ Insuffisance de mécanismes capables d'influencer et/ou de stimuler de manière accélérée le soutien à l'autonomisation des femmes et des filles.
- ✓ Recours à la clandestinité pour pratiquer des MGF, ou pour effectuer des mariages forcés et souvent des mariages précoces.
- ✓ Faible application des lois existantes contre la violence, la traite des femmes et des filles.
- ✓ Difficile accès à la justice formelle avec le risque d'une justice traditionnelle biaisée.
- ✓ Le faible niveau d'instruction et du pouvoir économique des femmes et des filles.
- ✓ Accès difficile au crédit pour les femmes, accès précaire aux marchés et aux outils pour

¹²⁶ Recommandation No 119.1170.

- les systèmes de production écologiques et biologiques.
- ✓ Insuffisance de capacités nationales (par exemple, diplômes juridiques) pour la protection des groupes vulnérables.

B2. Opportunités

- ✓ Existence d'organisations non gouvernementales nationales et internationales ayant des interventions concrètes sur le terrain.
- ✓ Disponibilité des partenaires techniques et financiers.
- ✓ Participation de quelques femmes à la sphère politique et aux postes de décision malgré une certaine régression de leur nombre.
- ✓ Crédit d'une banque pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.
- ✓ Une jeunesse plus alerte et mieux équipée.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Rédiger et présenter au Comité de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU le rapport périodique sur la mise en œuvre des obligations de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- ✓ Développer des mécanismes pour coordonner les interventions sur le terrain, par le biais d'une cartographie des organisations de mise en œuvre et du soutien technique et financier.
- ✓ Développer des programmes de formation technique et professionnelle pour les jeunes filles âgées de 15 à 24 ans.
- ✓ Initier des actions de plaidoyer en vue de l'approbation d'autres diplômes légaux pour la protection des groupes vulnérables et du code et de la politique de protection de l'enfance et du plan d'action correspondant.
- ✓ Améliorer et intensifier les actions de sensibilisation aux droits des femmes et à l'égalité des sexes.
- ✓ Mettre à jour, reproduire et diffuser toutes les lois existantes visant à lutter contre toutes les formes de violence et de traite des femmes victimes de violence.
- ✓ Soutenir le bon fonctionnement du bureau d'aide aux femmes victimes de violences.
- ✓ Créer une ligne publique gratuite pour signaler les cas de violence.
- ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation aux IEG dans les écoles et les communautés.
- ✓ Promouvoir une campagne d'alphabétisation pour les femmes.
- ✓ Renforcer la sensibilisation par des programmes de radio et télévision sur les IST dans les langues nationales.
- ✓ Stimuler et soutenir les activités et les entreprises visant le développement durable et la promotion d'un traitement non discriminatoire.
- ✓ Renforcer l'autonomie des femmes entrepreneurs, dans les zones urbaines et rurales, en accordant une attention particulière aux micros et petites entreprises individuelles et collectives.
- ✓ Garantir l'accès au crédit avec des taux d'intérêt plus bas et des périodes de remboursement du crédit plus longues.
- ✓ Créer un mécanisme de sécurité sociale pour le secteur informel.
- ✓ Faire des réformes pour la mise en œuvre du budget sensible au genre
- ✓ Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès aux femmes à la propriété foncière.

7.2. Pilier Prospérité





ODD 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



S'agissant de l'énergie durable, le Gouvernement a adopté la politique énergétique commune de l'UEMOA, les politiques régionales de la CEDEAO pour l'accès des populations rurales et périurbaines aux services énergétiques de base, le développement des biocarburants, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le programme national sur les énergies domestiques. Mais la mise en œuvre du cadre légal, des politiques et des programmes adoptés n'est pas efficace en raison des contraintes institutionnelles, humaines, financières et technologiques. Par conséquent, les populations rurales ont un accès très limité aux services sociaux publics de base dont les services énergétiques de qualité.

Les projets solaires émergent en RGB. Le Réseau mondial des exports du développement économique et social (REMEDES) a financé un projet pilote basé sur la vente de kits solaires dès janvier 2022. Chaque kit solaire (dénommé 'Ubuntu') comprend une batterie solaire capable d'alimenter 3 à 5 lampes, une radio et un téléphone portable. Le prix du kit s'élève à 200 000 FCFA (près de € 300) payable par tranche mensuelle de € 4. D'autres formules de kits bénéficient également d'un téléviseur. Il est aussi prévu qu'à l'avenir des kits disposeraient de réfrigérateurs et de ventilateurs. Le projet comprend aussi la création de kiosques solaires. Ces derniers sont des espaces de convivialité et d'échanges où il sera possible d'acheter des kits solaires, de recevoir le wifi gratuitement, de recharger son téléphone et d'effectuer des transferts d'argent.

Toutes les cibles de l'ODD 7 ont au moins de l'information partielle sur un indicateur.

A. Situation et tendances

L'objectif 7 consiste à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, poursuit cinq cibles dont trois de résultats (7.1, 7.2, 7.3) et deux de moyens de mise en œuvre (7.a, 7.b).

Tendance des résultats de l'ODD 7

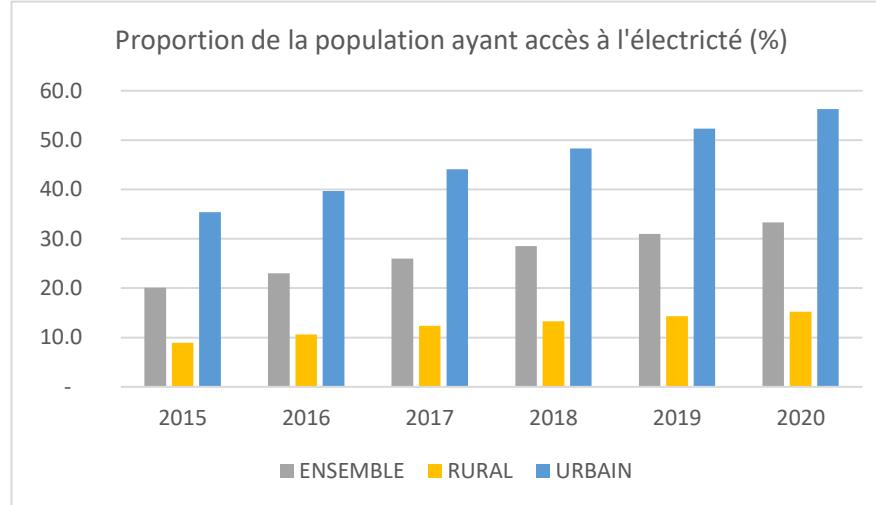
Des trois cibles de résultats, 2 portent sur l'ensemble de la société et une sur l'environnement.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

La proportion de la population ayant accès à l'électricité évolue de manière croissante, passant de 20,1% en 2015 à 33,3% en 2020 mais ce niveau demeure en-deçà de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne estimée à 46%. Elle est moins élevée en milieu rural où elle est passée de 8,9 à 15,2% en 2015 et 2020. Quant à la proportion de la population utilisant principalement des carburants et des technologies propres, elle estimée à moins de 5% sur toute la période.

Figure 7.14 : Evolution de l'accès à l'électricité, selon le milieu de résidence



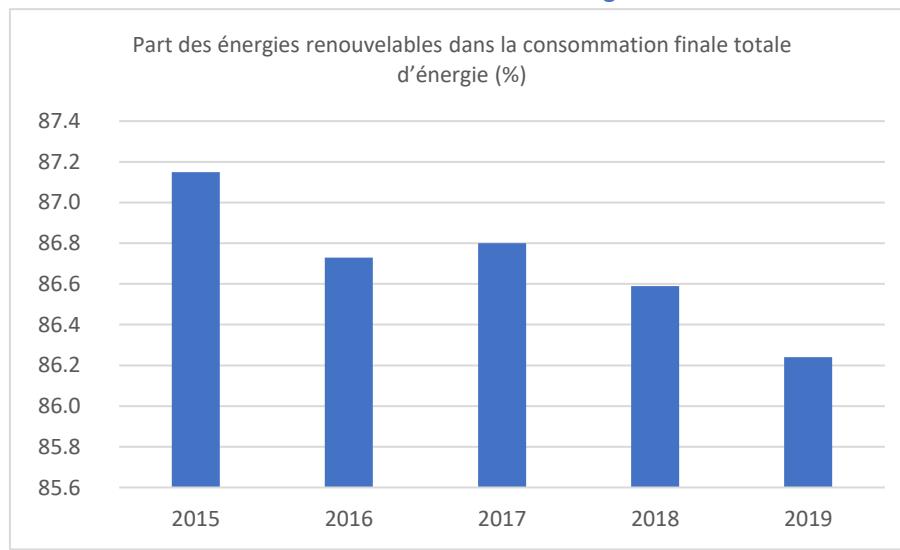
Source : UNDESA (2021)

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a une tendance décroissante, en restant relativement élevée, passant de 87,2% en 2015 à 86,2% en 2019. Il faut relever que cet indicateur n'est pas forcément favorable à l'environnement parce qu'il ne distingue pas la part des énergies renouvelables propres du bois de chauffe et du charbon de bois, qui sont généralement les plus utilisés en milieu rural.

Figure 7.15 : Evolution de l'utilisation des énergies renouvelables dans La consommation finale d'énergie



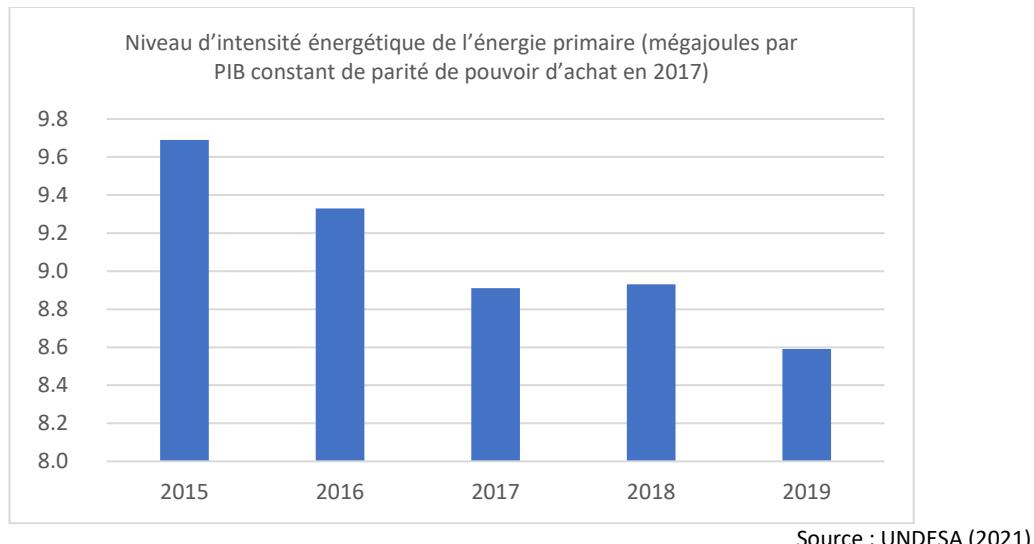
Source : UNDESA (2021)

Résultats liés à l'environnement

Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'intensité énergétique, mesurée par le rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB), a une tendance décroissante au cours de ces dernières années passant de 9,7 mégajoules par PIB constant en parité de pouvoir d'achat de 2015 à 8,6 en 2019.

Figure 7.16 : Evolution de l'intensité énergétique



Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 7

Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie.

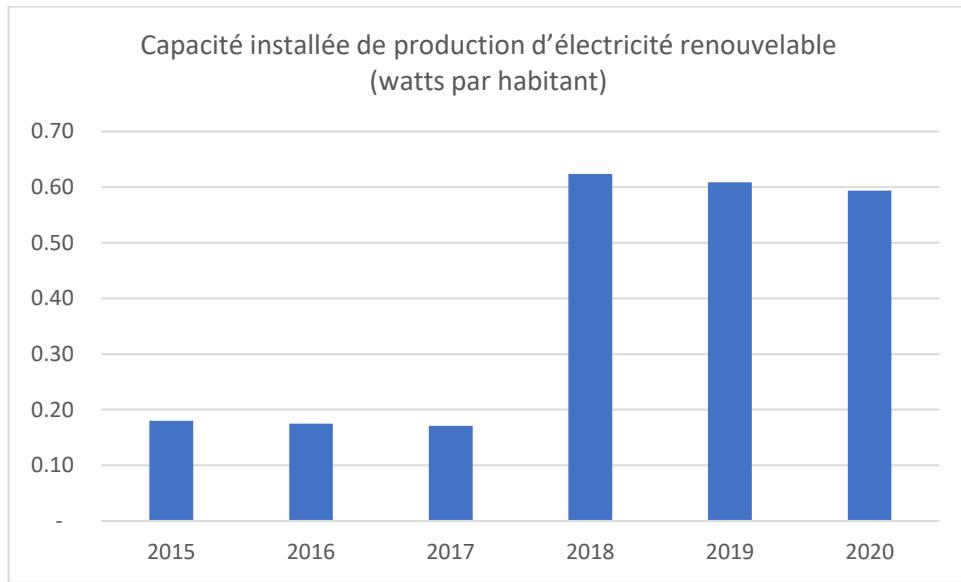
La RGB a reçu des flux financiers internationaux en appui à la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides, à des montants variables entre 2016 à 2019 :

- ✚ En 2016, le montant reçu était de 0,42 millions de dollars des Etats Unis à prix constants, et totalement destiné à l'hydroélectricité ;
- ✚ En 2017, le montant reçu était de 3,37 millions de dollars des Etats Unis à prix constants, et totalement destiné à la bioénergie ;
- ✚ En 2018, le montant reçu était de 4,51 millions de dollars des Etats Unis à prix constants, et totalement destiné à l'énergie solaire ;
- ✚ En 2019, le montant reçu était de 0,23 millions de dollars des Etats Unis à prix constants, à usage multiple.

Cible 7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

La production d'électricité renouvelable est totalement faite par l'énergie solaire. D'un niveau de 0,18 watts par habitant en 2015, la puissance installée du parc d'électricité renouvelable a connu un bond important pour atteindre 0,62 watts par habitant en 2018. Mais elle est légèrement redescendue à 0,59 watts par habitant en 2020.

Figure 7.17 : Evolution de la puissance du parc d'électricité renouvelable



Source : UNDESA (2021)

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques :

- ✓ L'insuffisance des infrastructures énergétiques.
- ✓ Faible capacité de production d'électricité au niveau national.
- ✓ Ressources humaines qualifiées insuffisantes.
- ✓ Mauvaise gestion des ressources matérielles et financières.
- ✓ Insécurité des infrastructures électriques au niveau national.
- ✓ Marge de manœuvre budgétaire limitée.

B2. Opportunités

- ✓ Connexion du réseau électrique de L'Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG : Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal).
- ✓ Finalisation de la construction de la centrale photovoltaïque de Bôr.
- ✓ Plan d'action national pour les énergies renouvelables (PANER) (2015-2020/2030).
- ✓ Plan d'action national pour l'efficacité énergétique (PANEE) (2015-2020/2030).
- ✓ Charte de la politique énergétique.
- ✓ Loi-cadre sur l'énergie.
- ✓ Énergie durable pour tous SE4ALL_GB.
- ✓ Décret-loi 2005/ du sous-secteur de l'électricité.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Augmenter les investissements et construire l'infrastructure électrique au niveau national, avec une attention particulière aux régions les plus éloignées.
- ✓ Augmenter la capacité de production d'électricité au niveau national.
- ✓ Renforcer les capacités des ressources humaines, incluant les femmes.
- ✓ Augmenter le niveau de contrôle et de supervision stricte dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières incluant les femmes.
- ✓ Maintenance et gestion des installations et couverture géographique.



ODD 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cibles prioritées

8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

A. Situation et tendances

Dans un contexte marqué par l'instabilité politique et institutionnelle, les résultats escomptés des différentes stratégies adoptées n'ont pas pu être atteints.

À peine 5,4% de la population active possède une formation professionnelle, de niveau moyen ou universitaire. D'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, le taux de chômage s'établirait à 10,5%, dont 18,1% pour les hommes et 4,6% pour les femmes. Le recensement de 2009 montre qu'à peine 5,4% de la population active possède une formation professionnelle, de niveau moyen ou universitaire. La population active, c'est-à-dire ayant un emploi, était constituée de 11,4% de salariés, 28,9% d'employeurs et d'indépendants et 59,5% d'aides familiaux et d'apprentis. Par groupe d'âge, la population employée est majoritairement constituée de personnes de 25-34 ans 27,9% et de jeunes de 15-24 ans 23,3% respectivement.

Toutefois, le chômage constitue une préoccupation dans la frange jeune de la population. Le taux de chômage des jeunes a ainsi été évalué à 30% en 2010 (BAD, OCDE, et PNUD, 2012). Cette forte incidence est liée entre autres à l'instabilité politico-économique qui n'a notamment pas favorisé les initiatives créatrices d'emploi. Cette instabilité a également affecté négativement le système éducatif et la formation professionnelle, aggravant ainsi les difficultés d'accès au marché du travail pour les jeunes. En 2019, le taux de chômage était d'environ 4,1%. Les emplois exercés sont des emplois majoritairement informels induisant une certaine précarité, ainsi qu'une absence de protection sociale ne permettant pas de garantir un emploi décent et un niveau de vie adéquat.

Tableau 7 Les principaux secteurs économiques sont l'agriculture, les services et l'Industrie

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	60.5	8.6	30.9
Valeur ajoutée (en % du PIB)	30.9	13.5	50.2
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	-0.8	-0.7	-4.3
La population active en chiffre	2018	2019	2020
Population active	779.105	800.827	792.581
Taux d'activité total	72.87%	72.90%	72.89%
Taux d'activité des hommes	79.17%	79.11%	78.98%
Taux d'activité des femmes	67.01%	67.19%	67.11%

Source : International Labour Organization, ILOSTAT database

L'objectif 8 de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, poursuit 12 cibles dont sept de résultats (8.1, 8.2, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8) et cinq de moyens de mise en œuvre (8.3, 8.9, 8.10, 8.a, 8.b).

Tendance des résultats de l'ODD 8

Des sept cibles de résultats de l'ODD 8, deux sont orientées sur les personnes et cinq portent sur l'ensemble de la société.

Résultats centrés sur les personnes

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Selon les résultats de l'enquête ERI-ESI, en 2017-2018, la rémunération horaire moyenne des salariés est de 2 178 francs CFA. Cette rémunération est nettement basse chez les femmes (1 410 francs CFA) par rapport aux hommes (2 487 francs CFA). Par ailleurs, le taux de chômage, au sens du BIT, est de 7,1% dans la population active ; il est légèrement plus élevé chez les hommes 7,3% que chez les femmes 7%. Jusqu'à présent, la RGB n'a toujours pas ratifié la Convention de l'OIT No 159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées.

Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

En 2017-2018, 25,4% des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) étaient non scolarisés et sans emploi ni formation. Cette situation était plus observée chez les femmes 31,8% que chez les hommes 18,8%.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

Selon les données officielles du Ministère des Finances, la croissance du PIB réel par habitant est passée de 3,2% en 2016 à 2,5% en 2017, puis à 1,1% en 2018, pour augmenter à 2,2% en 2019. Pendant la pandémie du COVID-19, la croissance a été négative (-0,7%). Les données préliminaires pour 2021 situent la croissance du PIB réel par habitant à 4,1% et pour 2022 à 2,4%, (voir la figure 7.18 ci-dessous).¹²⁷ Les chiffres agrégés (non per capita) sont sensiblement plus élevés, étant donné la croissance positive de la population dans le pays (Prière de consulter le tableau dans l'annexe N° 5 page 165).

Figure 7.18 : Evolution du taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant



Source : Ministère des Finances, rapport-cadre, Mars 2022

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

¹²⁷ Alternatively, the official World Bank figures for real GDP per capita growth can be accessed here: <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.KD.ZG?locations=GW>.



Le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi a connu une évolution semblable au taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant. Dépassant les 3% sur la période de 2015 à 2017, il est tombé à -1,4% en 2018 pour ensuite remonter très légèrement à 1,8% en 2019 avant de subir une chute considérable à la survenue de la pandémie du COVID-19, à -3,5% en 2020. Par ailleurs, la diversification de l'économie

demeure particulièrement faible ainsi la transformation des produits agricoles brutes notamment dans la filière de cajou. Seulement 10% de la production de la noix de cajou est transformée sur place ; en raison du faible investissement dans les activités de traitement et de transformation. La transformation des systèmes agraires (diversification, accroissement de la productivité, etc...) demeure encore faible pour créer des emplois pour la jeunesse, des emplois à valeurs ajoutées et permettre un revenu décent aux producteurs de l'agriculture familiale.

Cible 8.4 : Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

L'empreinte matérielle et la consommation intérieure de matières sont les deux indicateurs généralement utilisés pour le suivi de l'efficience de l'utilisation des ressources. L'empreinte matérielle représente la quantité de matières premières extraites pour satisfaire les demandes de consommation finale ; c'est une indication des pressions exercées sur l'environnement pour soutenir la croissance économique et satisfaire les besoins matériels des individus. Quant à la consommation intérieure de matières, elle mesure la quantité totale de matières directement utilisées par une économie et est définie comme la quantité annuelle de matières premières extraites du territoire national, plus toutes les matières physiques importées moins toutes les matières physiques exportées. Les informations sur l'empreinte matérielle de l'économie de la RGB sont manquantes.

La décomposition de la consommation de matières de 2019 par catégories comprend par ordre décroissant d'importance : le bois (36%), la biomasse pâturelle et cultures fourragères (34%), les cultures (17%) et les résidus de cultures (13%). On note une exportation, quoique résiduelle, de produits de captures et récoltes sauvages.

**Tableau 7.6: Consommation intérieure de matières, totale, par habitant et par unité de PIB,
Suivant le type de matière première**

	2015	2016	2017	2018	2019
Consommation intérieure de matières, par type de matière première (tonnes)					
Cultures	785 580	795 559	918 150	955 775	957 242
Résidus de culture	752 513	778 325	789 101	770 423	768 423
Biomasse pâturelle et cultures fourragères	1 754 261	1 822 289	1 851 505	1 883 833	1 927 264
Bois	1 944 675	2 010 231	2 033 916	2 050 982	2 073 211
Captures et récoltes sauvages	- 3 329	- 1 934	- 5 564	- 4 312	- 4 534
Total	5 233 700	5 404 470	5 587 107	5 656 701	5 721 606
Consommation intérieure de matières par habitant, par type de matière première (tonnes)					
Cultures	0,452	0,446	0,502	0,510	0,498
Résidus de culture	0,433	0,437	0,432	0,411	0,400
Biomasse pâturelle et cultures fourragères	1,010	1,022	1,013	1,005	1,003
Bois	1,119	1,128	1,113	1,094	1,079
Captures et récoltes sauvages	- 0,002	- 0,001	- 0,003	- 0,002	- 0,002
Total	3,013	3,032	3,056	3,018	2,979
Consommation intérieure de matières par unité de PIB, par type de matière première (kilogrammes par dollar constant des États-Unis en 2015)					
Cultures	0,750	0,715	0,779	0,784	0,752
Résidus de culture	0,718	0,699	0,669	0,632	0,603
Biomasse pâturelle et cultures fourragères	1,675	1,637	1,571	1,546	1,514
Bois	1,857	1,806	1,725	1,683	1,628
Captures et récoltes sauvages	- 0,003	- 0,002	- 0,005	- 0,004	- 0,004
Total	4,997	4,856	4,739	4,642	4,493

Source : UNDESA (2021)

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

En 2019, la proportion d'enfants engagés dans des activités économiques et des travaux ménagers est estimée à 17,2%, dont 14,9% seulement dans les activités économiques. Pour les filles, on a respectivement 16,3% et 12,9%, et pour les garçons, 18,1% et 16,9%.¹²⁸

Cible 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

En 2017-2018, il y a eu en moyenne 1,9 accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs. La fréquence des accidents est plus grande chez les hommes (2,4) par rapport aux femmes (1,3).¹²⁹

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 8

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

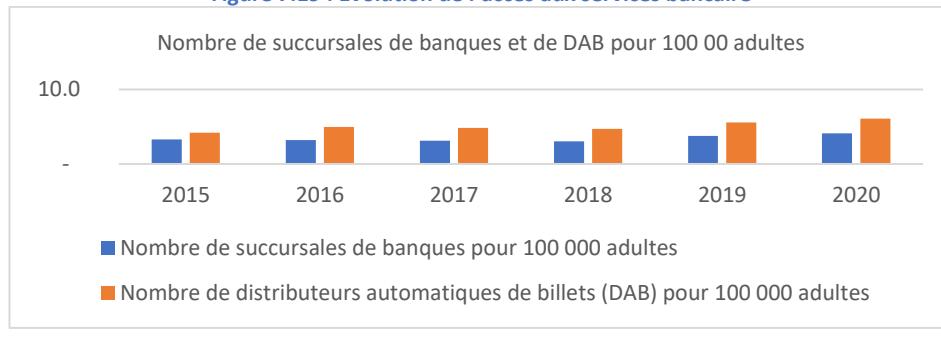
En 2018, la situation de l'emploi informel se présente comme suit :

- ✚ Pour tous les types d'activités confondus, la proportion d'emplois informels dans l'emploi total est de 94,8% pour l'ensemble, 97,3% entre les femmes employées et 92,5% entre les hommes ;
- ✚ Dans les activités agricoles, la proportion d'emplois informels dans l'emploi total est de 89,8% pour l'ensemble, 94,3% entre les femmes employées et 86,3% entre les hommes.

Cible 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

L'accès aux services bancaires est relativement faible en Guinée-Bissau. Sur la période de 2015 à 2019, le nombre de succursales de banques pour 100 000 adultes (de 15 ans et plus) était légèrement supérieur à 3 en restant inférieur à 4 avant d'atteindre 4,1 en 2020. Le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) est resté inférieur à 5 de 2015 à 2018 avant d'atteindre 5,6 en 2019 puis 6,1% en 2020.

Figure 7.19 : Evolution de l'accès aux services bancaire



Source : UNDESA (2021)

Cible 8.a : Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par

¹²⁸ MICS6 2018-19.

¹²⁹ https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:11110:0::NO::P11110_COUNTRY_ID:103065

I'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

Les engagements pris et les décaissements effectués dans le cadre de l'initiative 'Aide pour le commerce' ont eu une évolution irrégulière sur la période de 2015 à 2019. En 2018, il y a eu un décaissement de 61,5 millions de dollars pour un engagement de 108,3 millions tandis qu'en 2019, un montant de 28,6 millions a été décaissé pour un engagement de 24 millions (les montants étant ajustés en dollars constants des Etats-Unis en 2019).

**Figure 7.20 : Evolution des décaissements et des engagements
Pris dans le cadre de l'Aide pour le commerce**



Source : UNDESA (2021)

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. DÉFIS FUTURS ET RISQUES

- ✓ Absence d'une politique nationale de l'emploi.
- ✓ Difficulté d'accès au crédit.
- ✓ Absence de mise en œuvre de réformes continues.
- ✓ Manque de transparence administrative.
- ✓ Diversification de l'économie.
- ✓ Transformation de la filière de la noix de cajou.

B2. Opportunités

- ✓ Existence d'une politique de l'emploi des jeunes, incluant les jeunes filles.
- ✓ Augmentation des financements bancaires.
- ✓ Plan national de développement (2020-2023) Gouvernement de Guinée-Bissau.
- ✓ Politique nationale de la jeunesse (2015-2035).
- ✓ Projet de relance de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques pour l'emploi (2019-2024) ENABEL.

B3. Actions d'Accélération

- ✓ Élaborer la politique nationale de l'emploi.
- ✓ Actualisation de la loi générale du travail.
- ✓ Créer un diplôme juridique sur l'accès au crédit.
- ✓ Créer fonds d'appui au développement.
- ✓ Créer des centres de formation professionnelle.
- ✓ Mettre en œuvre la réforme de l'administration publique.
- ✓ Augmenter l'investissement dans le secteur agricole.
- ✓ Augmenter les capacités productives et les transformations du secteur agricole.



ODD 9

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cibles pour lesquelles il manque des données

- 9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
- 9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.
- 9.4 - D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
- 9.5. Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.
- 9.b. Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.
- 9.c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

A. Situation et tendances

L'objectif 9 de bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation, poursuit huit cibles dont trois de résultats (9.2, 9.4, 9.5) et cinq de moyens de mise en œuvre (9.1, 9.3, 9.a, 9.b, 9.c). Bien qu'il y ait une absence de données sur cet ODD, il est important de souligner que l'absence d'une infrastructure routière et d'accès du service sociaux de base est une nécessité qui est particulièrement ressortie lors de la consultation régionale de Mars 2022 et notamment un accès équitable pour tous.

Tendance des résultats de l'ODD 9

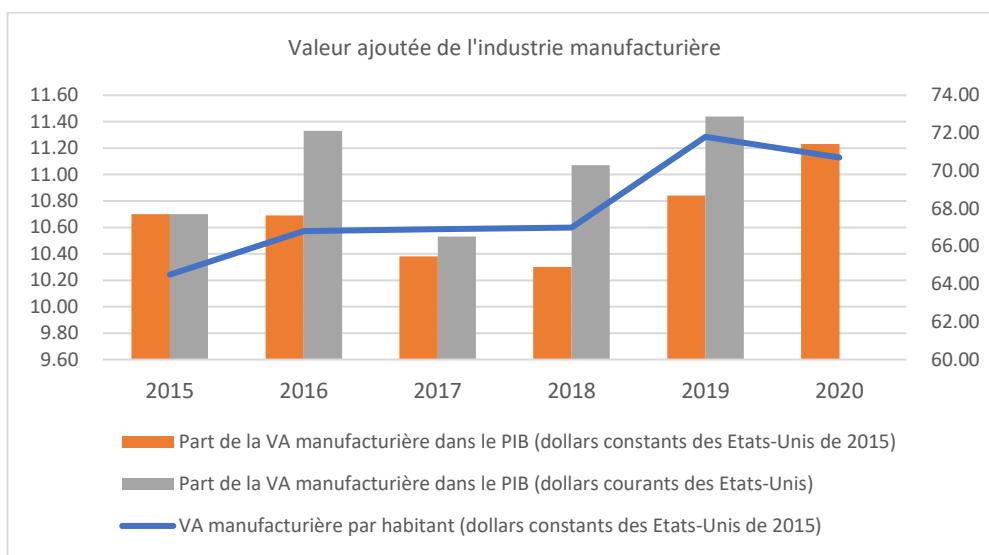
Des trois cibles de résultats, 2 sont orientées vers l'ensemble de la société et 1 vers l'environnement.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

La part de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière au PIB, en prix constants de 2015 comme en prix courants, a fluctué globalement dans la tranche de 10 à 11%. En termes absolus, cette valeur ajoutée a cru de manière irrégulière de 64,5 dollars par habitant en 2015 à 71,8 dollars en 2018, pour ensuite redescendre à 70,7 dollars en 2019 (tous les montants étant ajustés en dollars constants des Etats-Unis de 2015).

Figure 7.21 : Evolution de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, En proportion du PIB et par habitant



Source : UNDESA (2021)

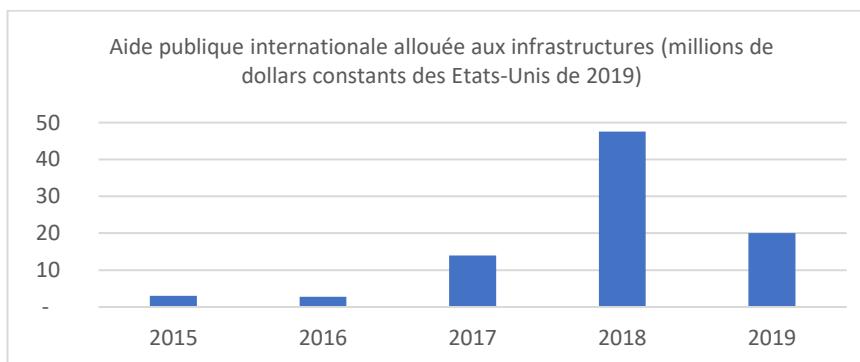
En 2017-2018, 5,3% de l'emploi total relève des activités de transformation. Selon le sexe de l'employé, on a 5,2% pour les hommes et 5,4% pour les femmes.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 9

Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apportée aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

Le montant d'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures a évolué de manière irrégulière sur la période. D'environ 3 millions de dollars par an, en 2015-2016, il a crû à 14 millions en 2017 pour ensuite faire un bond à 47 millions en 2018 avant de redescendre à 20 millions en 2019 (les montants étant ajustés en dollars constants des Etats-Unis de 2019).

Figure 7.22 : Evolution de l'aide publique internationale allouée aux infrastructures



Source : UNDESA (2021)

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

En 2016, le taux de couverture de la population par un réseau 2G était de 83%, celui du 3G de 30% et celui du 4G de 21,4%. Le taux de couverture des réseaux 2G a continué à croître pour atteindre 95,7% en 2019.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Faiblesse de l'infrastructure industrielle.
- ✓ Absence de préservation des infrastructures industrielles et institutionnelles.
- ✓ Mauvais accès aux voies et infrastructures de communication.
- ✓ Absence de législation pour la construction d'ensembles de logements.
- ✓ Manque d'utilisation des nouvelles technologies d'infrastructure.
- ✓ Absence de mise en œuvre de la loi sur l'urbanisme.

B2. Opportunité

- ✓ Existence de fonds pour financer la construction d'infrastructures.
- ✓ Connexion au câble sous-marin (Prabís).
- ✓ Stimulation du développement économique.
- ✓ Programme national de décentralisation (2015).
- ✓ Plan de développement régional, LED 2018-2020.
- ✓ Contribution des femmes.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Augmenter l'infrastructure industrielle.
- ✓ Mettre en œuvre le plan d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- ✓ Législation élaborée pour le logement et les constructions et implantations industrielles.
- ✓ Créer un centre d'infrastructure technologique.





ODD 10

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cibles pour lesquelles il manque des données

- 10.1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
- 10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- 10.5. Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.
- 10.6. Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.
- 10.a. Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

A. Situation et tendances

L'objectif 10 de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, poursuit dix cibles dont cinq de résultats (10.1, 10.2, 10.3, 10.6, 10.7) et cinq de moyens de mise en œuvre (10.4, 10.5, 10.a, 10.b, 10.c).

Tendance des résultats de l'ODD 10

Toutes les cinq cibles de résultats de l'ODD 10 portent sur l'ensemble de la société.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

En 2017-2018, 7,4% des personnes âgées de 18 ans ou plus ont déclaré avoir souffert de discrimination ou de harcèlement pour des raisons contraires aux droits humains. Chez les femmes de la même tranche d'âge, le taux de perception est de 7,5%, ce qui révèle aussi le manque d'information chez les femmes à propos de leurs droits.¹³⁰

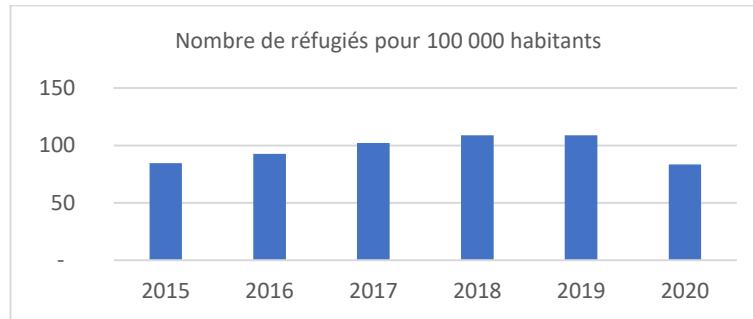


Cible 10.7: Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

En 2018, il y eu 3 cas déclarés de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale. La proportion de réfugiés dans la population a crû de 85 pour 100 000 habitants pour atteindre 109 en 2018-2019, pour ensuite diminuer à 83.

¹³⁰ Enquête régionale intégrée sur l'emploi du secteur informel, INE Guinée-Bissau, 2017-2018.

Figure 7.23 : Evolution de la proportion de réfugiés dans la population



Source : UNDESA (2021)

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 10

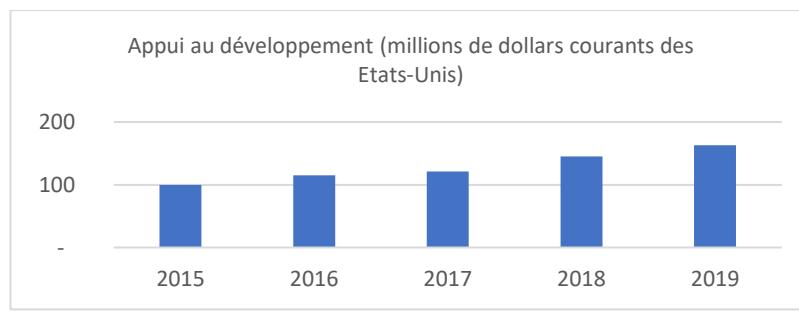
Cible 10.4: Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

Étant donné la faible taille du budget de l'État, avec des impôts perçus par rapport au PIB systématiquement inférieurs à 10%, les possibilités de politiques de protection sociale visant à promouvoir une réduction des inégalités sont limitées. Les investissements dans l'amélioration de l'éducation semblent être l'alternative la plus prometteuse pour réduire les inégalités à long terme, mais pour que cela se concrétise, le pays doit progresser dans la gestion des finances publiques. À plus court terme, étant donné la concentration de la pauvreté dans les zones rurales, la lutte contre les inégalités passe par une amélioration des politiques de taxation et de régulation du secteur agricole, et en particulier du sous-secteur de la noix de cajou, en protégeant les intérêts des agents les plus vulnérables, généralement les petits producteurs. La promotion de la diversification productive serait cruciale pour protéger les plus vulnérables contre les chocs négatifs sur la production ou le commerce de la noix de cajou.¹³¹ La part du travail dans le PIB est estimée à 39,6% en 2015 et à 39,4% en 2016-2017. (Veuillez consulter la liste des conseils de politiques dans la note de cadrage macroéconomique de Mars du Ministère des Finances, (dans l'annexe N° 5 Page 165)).

Cible 10.b: Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

Le montant des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) a connu une croissance régulière de 2015 à 2019. De 100 millions de dollars en 2015, il est passé à 163 millions en 2019.

Figure 7.24 : Evolution de l'appui au développement reçu par la Guinée-Bissau



Source : UNDESA (2021)

¹³¹ Voir par exemple Álvarez Pereira et al 2017. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/12/18/Guinea-Bissau-Selected-Issues-Paper-45486>

Cible 10.c: D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

De façon générale, le coût des envois de fonds par les migrants est relativement élevé, dépassant les 3% du montant transféré. Une étude réalisée par le PNUD en 2020 a permis d'établir la situation suivante pour le Portugal (principal pays d'expédition) à travers l'opérateur Western Union (relativement le plus compétitif). Les coûts de transferts varient en fonction de la procédure utilisée (totalement ou partiellement en ligne, à un guichet ou non). Pour un transfert de 200 dollars des Etats-Unis, Western Union facture les frais à un taux de 6% si tout le processus est réalisé à un guichet, 2,7% si le processus est réalisé totalement en ligne et 1,6% si le processus est effectué en ligne avec l'application mais le dépôt est fait au guichet. Les coûts diminuent pour un montant de transfert plus élevé; pour 500 dollars, le coût est de 4,4% au guichet et moins de 3% pour les autres modalités.

B. Défis futurs, risque, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Mobilisation des revenus et redistribution pour les régions les plus défavorisées.
- ✓ Absence d'une culture de la responsabilité.
- ✓ Évasion fiscale.
- ✓ Faible niveau de revenu.
- ✓ Taux de chômage élevé.
- ✓ Disparité salariale.
- ✓ Faible qualification de la main-d'œuvre.

B2. Opportunités

- ✓ Harmonisation des orientations communautaires en matière de finances publiques (UEMOA et CEDEAO).
- ✓ Importation de nouvelles technologies.
- ✓ Plan stratégique et opérationnel 2015-2020/ Plan de développement national 2020-2023.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Mise en œuvre d'un code de conduite pour la responsabilisation.
- ✓ Formation et renforcement des capacités en matière de nouvelles technologies
- ✓ Élargir l'assiette fiscale.
- ✓ Augmenter l'espace budgétaire pour accroître les dépenses et investissements sociaux.





ODD 11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cibles pour lesquelles il manque des données

- 11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
- 11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
- 11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
- 11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
- 11.b. D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.
- 11.c. Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

A. Situation et tendances

L'objectif 11, de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, poursuit dix cibles dont cinq de résultats (11.1, 11.2, 11.5, 11.6, 11.7) et cinq de moyens de mise en œuvre (11.3, 11.4, 11.a, 11.b, 11.c).

Tendance des résultats de l'ODD 11

Des cinq cibles de résultats de l'ODD 11, un est centré sur les personnes, trois portent sur l'ensemble de la société et une sur l'environnement.

Résultats centrés sur les personnes

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

En 2017 et 2018, il a été enregistré en RGB des inondations qui ont occasionné le décès ou la disparition de 2,75 personnes pour 100 000 habitants en 2017 et 0,06 en 2018. En tout, 214,58 personnes pour 100 000 habitants ont été directement affectées par ces situations en 2017 et 0,57 en 2018. A noter, le manque de politiques de gestion des catastrophes et désastres naturels.

En termes économiques, ces situations ont occasionné des pertes, liées principalement à la destruction de logements, estimées à 3 624 100 dollars en 2017 et de 11 850 dollars en 2018. Ces pertes correspondent respectivement à 0,003% et 0,00001% du PIB de la Guinée-Bissau durant ces deux années.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Selon les données de l'enquête MICS6, 2018-2019, la majorité de la population Guinéenne vit dans des logements de construction précaire (83,2%) et seulement 7,5% vit dans un logement décent, c'est-à-dire un logement permanent. D'un point de vue régional, les régions de SAB, Oio et Biombo se distinguent en termes de construction de logements permanents avec un taux de 20,0, 8,7 et 5,6% respectivement.

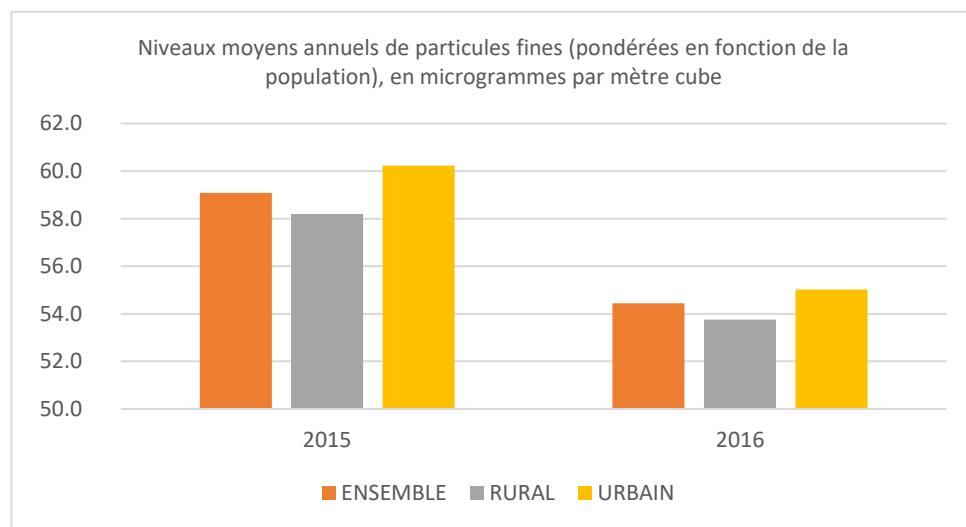
En revanche, les régions de Quinara, Bafatá et Bolama/Bijagós ont un taux relativement faible de 0,4, 1,6 et 1,9% respectivement. Au niveau national un total de 9,3% de la population de la Guinée-Bissau vit dans des habitations avec des murs naturels (presque 100% de matériaux de construction naturels).

Résultats liés à l'environnement

Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Entre 2015 et 2016, le niveau moyen annuel de particules fines PM 2,5 a baissé, passant de 59,1 à 54,4 microgrammes par mètre cube d'air. La baisse est aussi observée en milieu urbain mais le niveau de pollution y est plus élevé, passant de 60,2 à 55,0 microgrammes de PM 2,5 par mètre cube d'air.

**Figure 7.25 : Niveaux moyens annuels de particules fines PM 2,5 en 2015 et 2016,
Selon le milieu de résidence**



Source : UNDESA (2021)

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 11

Cible 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

La RGB n'a pas encore adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui: a) tienne compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et action d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Absence de mise en œuvre du plan d'urbanisme.
- ✓ Extinction des zones humides.
- ✓ Absence de politique de logement social.
- ✓ Absence de cartographie de zonage.

B2. Opportunités

- ✓ Existence de fonds pour l'élaboration des plans stratégiques des villes.
- ✓ Politique Conservation et préservation des zones humides.
- ✓ La municipalisation et la modernisation des villes.
- ✓ Politique de la Conservation et préservation des zones humides.
- ✓ Programme national de décentralisation (2015), Gouvernement de Guinée-Bissau.
- ✓ Plan de décentralisation, 2018-2020, PNUD.
- ✓ Participation des femmes et autres groupes aux affaires publiques.

B3. Actions d'Accélérations

- ✓ Présentation du rapport au Comité économiques, sociaux et culturels sur le Pacte International, notamment le droit au logement.
- ✓ Promulgation et diffusion de la loi autarcique.
- ✓ Conservation et protection des zones humides.
- ✓ Elaboration/mise à jour d'une politique de construction de logements sociaux.
- ✓ Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.
- ✓ Mise en œuvre des pôles de développement.
- ✓ Construction d'un site d'enfouissement et d'une décharge sanitaire.



7.3. Pilier Planète





ODD 6

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible pour laquelle il manque des données

6.b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

A. Situation et tendances

L'accès à l'eau potable est un droit fondamental et une condition préalable à la réalisation de nombreux autres droits de la personne. Le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, s'attache à faire valoir ce droit, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants, les familles et les communautés vulnérables qui vivent dans des contextes humanitaires et de développement. L'accès universel aux sources d'eau améliorées non contaminées, accessibles en moins de 30 minutes aller-retour et disponibles en temps voulu est au cœur de la (cible 6.1) du 6^{ème} objectif de développement durable (ODD 6). À terme, le but est d'assurer un accès à l'eau potable directement sur place (par exemple, au domicile).

L'accès à une eau propre, saine et potable et à des installations sanitaires reste un défi en Guinée-Bissau et il existe une énorme disparité entre les zones rurales et urbaines. Selon l'enquête MICS6, 2018-2019, le pourcentage de ménages utilisant des sources d'eau améliorées pour la consommation humaine, était de 66,8%, avec 87,5% dans les zones urbaines contre 55,3 dans les zones rurales. En ce qui concerne l'utilisation d'installations sanitaires améliorées et/ou adéquates, le pourcentage total était de 14,4% des ménages interrogés utilisant des installations sanitaires améliorées qui ne sont pas partagées, avec 6,6% partageant avec 5 ménages ou moins et 3,5% partageant avec 5 ménages et plus. En ce qui concerne le pourcentage de membres du ménage disposant d'installations (lieu) pour le lavage des mains où l'eau et le savon sont présents, le même rapport indique que seulement 16,1% ont un lieu spécifique pour le lavage des mains où l'eau et le savon sont disponibles, soit 21,8% dans les zones urbaines et 13% dans les zones rurales.

En 2021, 4 pays Africains dont la Guinée Bissau ont signé à Genève une Déclaration Ministérielle pour s'engager à discuter d'un cadre juridique et avancer vers une organisation commune et collaborer sur la zone aquifère Sénégal-Mauritanienne. Cet accord regroupe le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et la Guinée-Bissau. Au total, la zone sur laquelle ces Etats vont collaborer s'étend sur environ 1300 km et les eaux souterraines bénéficient à près de 25 millions de personnes. Selon la Commission Economique de l'ONU pour l'Europe (CEE-ONU), cette ressource en eau sera importante face au changement climatique. La Déclaration admet l'importance de garantir le plus grand accès à l'eau potable et à l'assainissement et affirme son rôle clé pour l'autonomisation des femmes.

L'objectif 6, de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, poursuit huit cibles dont six de résultats (6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6) et deux de moyens de mise en œuvre (6.a, 6.b).

Tendance des résultats de l'ODD 6

Des six cibles de résultats de l'ODD 6, deux sont centrées sur les personnes et quatre portent sur l'environnement.

Résultats centrés sur les personnes

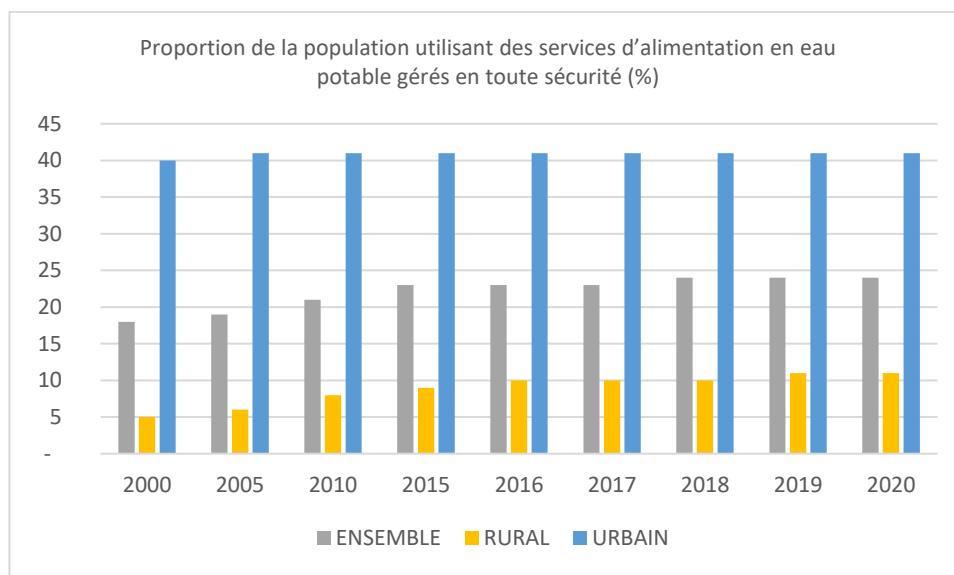
Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Le taux d'accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité qui était à 23% en 2015 est passé à 24% en 2018 pour y stagner. Il est meilleur en milieu urbain mais est resté stagnant depuis 2015 à 41%.

Cette situation s'explique par la persistance d'un certain nombre de problèmes dont :

- L'insuffisance des forages, borne-fontaines, pompes à eau et des canalisations, en particulier dans les régions ;
- L'absence de traitement adéquat de l'eau pour la consommation ;
- L'exploitation des services d'approvisionnement en eau par la société publique uniquement dans la capitale Bissau, l'approvisionnement en dans les provinces dépendant largement de l'action des ONG opérant sur la base de leurs projets respectifs.

Figure 7.26 : Evolution du taux d'accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, selon le milieu de résidence



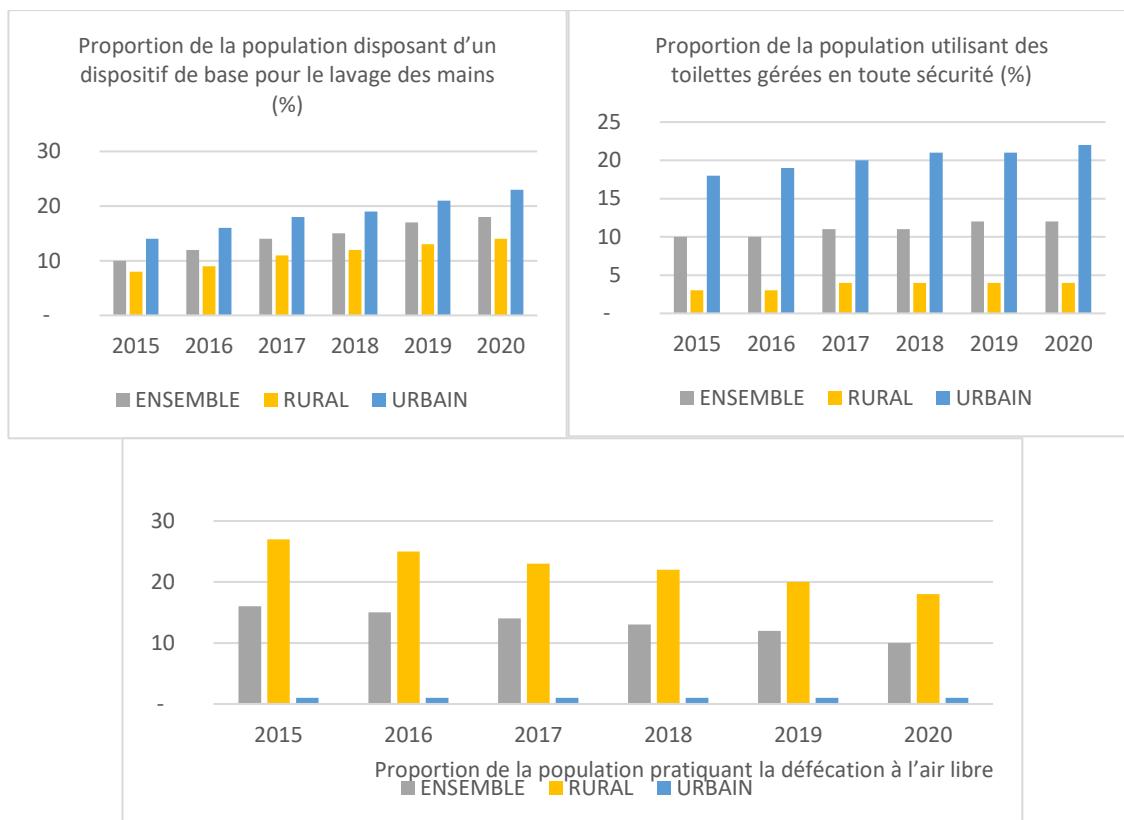
Source : UNDESA (2021)

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Le taux d'utilisation d'un dispositif de base de lavage des mains a une tendance croissante, passant de 10% en 2014 à 16,1% en 2019. En milieu rural, ce taux n'est passé que de 9,2% à 13,04% sur la même période.

Il faut aussi noter que la défécation à l'air libre est encore très présente, pratiquée par 10,6% de la population en 2019 après une baisse de son niveau de 17,7% en 2014. Cette dernière pratique est plus présente en milieu rural, le taux de pratique en milieu urbain stagnant à 1%.

Figure 7.27 : Evolution de l'utilisation de dispositifs de base pour le lavage des mains, de toilettes gérées en toute sécurité et de défécation à l'air libre, selon le milieu de résidence



Source : UNDESA (2021)

Résultats liés à l'environnement

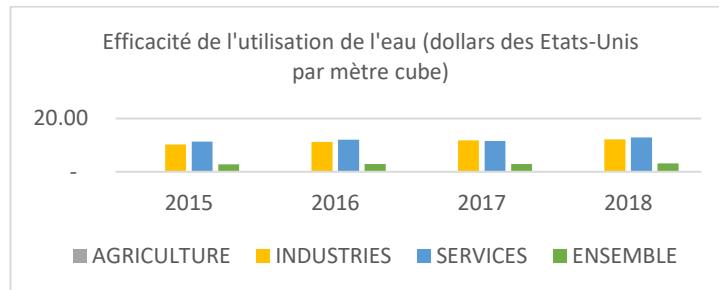
Cible 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

La proportion des eaux usées d'origine ménagère traitées sans danger est estimée à 21,4% en 2020, en plus, des tonnes de déchets qui s'accumulent de jour en jour forçant les communautés à les brûler ce qui contamine l'air.

Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Sur la période de 2015 à 2018, dans leur ensemble, les pertes d'eau dans les activités ont fluctué autour de 3 dollars par mètre cube d'usage. Ces pertes sont nettement moins pour l'agriculture, fluctuant autour de 0,1 dollar par mètre cube d'usage. Dans l'industrie, elles ont une tendance croissante passant de 10,25 dollars en 2015 à 12,17% en 2018. Ces pertes sont plus importantes dans les services où elles sont d'environ 12 dollars par mètre cube d'usage sur la période. La gestion et la maintenance des infrastructures existantes constituent un défi important pour l'approvisionnement.

Figure 7.28 : Evolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, selon l'activité



Source : UNDESA (2021)

Le niveau de stress hydrique (prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles) est resté contant à 1,5%.

Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

En 2020, le degré de la gestion intégrée des ressources en eau est estimé à 19%. La décomposition en ses principales composantes est la suivante :

- Environnement favorable (17%)
- Institutions et de participation (25%)
- Instruments de gestion (22%)
- Financement (13%).

Pour la même année, 42,8% des bassins transfrontaliers (bassins fluviaux et lacustres et aquifères) bénéficiaient d'un dispositif opérationnel de coopération hydrique, tandis qu'aucune aquifère transfrontière ne faisait l'objet d'un accord opérationnel de coopération dans le domaine de l'eau. Par ailleurs, tous les bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers disposaient d'un dispositif opérationnel de coopération dans le domaine de l'eau.

Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

En 2021, l'étendue des zones humides intérieures était estimée à 10 000 kilomètres carrés. Le tableau ci-dessous présente l'évolution d'autres écosystèmes tributaires de l'eau, à savoir la superficie d'eau permanente des lacs et rivières, la superficie saisonnière des lacs et rivières, la superficie des zones humides, et les mangroves.

Tableau 8 Variation des écosystèmes tributaires de l'eau

Variation des écosystèmes tributaires de l'eau	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Superficie d'eau permanente des lacs et des rivières (kilomètres carrés)	24,29	22,72	22,81	20,79	21,30	22,22
Superficie d'eau permanente des lacs et des rivières (% de la superficie totale des terres)	0,00086	0,00081	0,00081	0,00074	0,00076	0,00079
Superficie saisonnière des lacs et des rivières (kilomètres carrés)	142,40	147,73	159,88	173,50	179,53	182,51
Superficie saisonnière des lacs et des rivières (% de la superficie totale des terres)	0,0051	0,0053	0,0057	0,0062	0,0064	0,0065
Changement permanent de la superficie de l'eau des lacs et des rivières (%)	29,49	21,10	21,58	10,82	13,52	18,44
Variation saisonnière de la superficie des eaux des lacs et des rivières (%)	18,28	22,71	32,80	44,11	49,12	51,59
Superficie des milieux humides (kilomètres carrés)			1 571,39			
Superficie des zones humides (% de la superficie totale des terres)			5,11			
Superficie de la mangrove (kilomètres carrés)	2 576,60	2 571,69				
Ligne de base de la zone de mangrove (kilomètres carrés)	2 568,35	2 568,35				
Gain de superficie de mangrove (kilomètres carrés)	48,25	47,53				
Gain de superficie de mangrove (%)	1,88	1,85				
Perte de superficie de mangrove (kilomètres carrés)	40,00	44,19				
Perte de superficie de mangrove (%)	1,56	1,72				
Variation de la superficie totale des mangroves (%)	0,32	0,13				

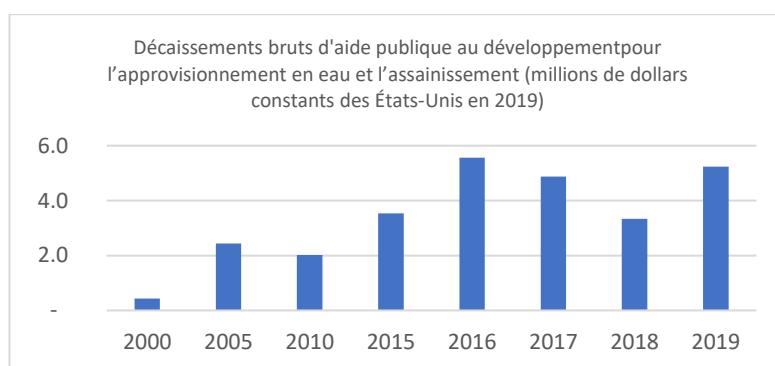
Source : UNDESA (2021)

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 6

Cible 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

Les montants de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement reçus par la Guinée-Bissau ont varié d'année en année. De 3,5 millions de dollars en 2015, les décaissements bruts sont passés à 5,6 millions avant de redescendre jusqu'à 3,3 millions en 2018 ; en 2019, ils étaient remontés à 5,2 millions (tous les montants sont ajustés en dollars des Etats-Unis constants de 2019).

Figure 7.29 : Evolution de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement reçue par la Guinée-Bissau



Source : UNDESA (2021)

B. Défis futurs, opportunités et risques

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Le problème de l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous.
- ✓ L'accès à un assainissement et à une hygiène adéquate et équitable pour tous, et la fin de la défécation à l'air libre, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- ✓ Garantir la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les décharges et en minimisant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses.
- ✓ Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et garantir des prélèvements et un approvisionnement en eau douce durable.
- ✓ Réduction substantielle du nombre de personnes, notamment des groupes les plus vulnérables souffrant du manque d'eau.
- ✓ Faiblesses dans la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement.
- ✓ Actualisation du diplôme juridique de l'eau et de l'assainissement.
- ✓ Approvisionnement en eau de la population.
- ✓ Création d'une stratégie nationale de traitement des déchets.
- ✓ Créer des programmes d'information et de sensibilisation des citoyens aux objectifs de durabilité.
- ✓ Accès universel et équitable à l'eau potable pour tous.
- ✓ Accès universel à une eau, un assainissement et une hygiène adéquats et équitables pour tous, incluant les femmes et les filles.
- ✓ Assurer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les décharges et en minimisant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses.
- ✓ Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et garantir des

prélèvements et un approvisionnement en eau douce durables.

- ✓ Réduction substantielle du nombre de personnes souffrant du manque d'eau.

B2. Opportunités

- ✓ Existence de rivières, de lacs et d'étangs et de nombreux points d'eau importants dans le pays.
- ✓ Des forêts galeries protégeant des points d'eau encore en bon état de conservation et dotées d'une grande capacité de renouvellement.
- ✓ Des précipitations irrégulières, mais suffisantes pour alimenter les réserves naturelles stratégiques du pays.
- ✓ La volonté des donateurs et la disponibilité des fonds pour l'eau et l'assainissement.
- ✓ Forte pluviométrie.
- ✓ Des rivières et des lacs répartis stratégiquement au niveau national avec une capacité d'approvisionnement en eau.
- ✓ Existence de rivières, de lacs et d'étangs et de nombreux points d'eau importants dans le pays.
- ✓ Des forêts galeries protégeant des points d'eau encore en bon état de conservation et ayant une capacité de renouvellement considérable.
- ✓ Des précipitations irrégulières, mais suffisantes pour alimenter les réserves naturelles stratégiques du pays.
- ✓ La volonté des donateurs et la disponibilité des fonds pour l'eau et l'assainissement.
- ✓ Participation des femmes et des groupes vulnérables.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Présentation de premier rapport au Comité de droits économiques, sociaux et culturels sur l'application du Pacte International, notamment le droit à l'eau
- ✓ Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par le biais de la coopération transfrontalière, le cas échéant.
- ✓ Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
- ✓ Soutenir et renforcer la participation des communautés locales pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- ✓ Élargir la coopération internationale pour soutenir le renforcement des capacités du pays en matière de développement d'activités et de programmes liés à l'eau et à l'assainissement, notamment la collecte de l'eau, le dessalement, l'efficacité de l'utilisation de l'eau et le traitement des eaux usées.
- ✓ Créer un paquet législatif axé sur la protection des ressources en eau et la gestion efficace et durable de l'eau douce.
- ✓ Plaidoyer pour la mobilisation de ressources pour la Fondation Bio Guinée.
- ✓ Assurer la sécurité des eaux souterraines.
- ✓ Absence de bassins de rétention d'eau.
- ✓ Système de drainage insuffisant.
- ✓ Création d'un mécanisme de gestion décentralisée.
- ✓ Mise à jour et mise en œuvre de la base juridique.
- ✓ Introduction d'équipements modernes pour le contrôle de la quantité et de la qualité de l'eau.
- ✓ Augmenter et moderniser les systèmes de drainage.
- ✓ Mise en place de mécanismes de tri et de traitement des déchets.
- ✓ Création de programmes médiatiques, de dépliants, de campagnes de sensibilisation.
- ✓ Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par le biais d'une coopération transfrontalière, le cas échéant.
- ✓ Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les

forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

- ✓ Soutenir et renforcer la participation des communautés locales, en particulier des femmes pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- ✓ Développer la coopération internationale pour soutenir le renforcement des capacités des pays en matière de développement d'activités et de programmes liés à l'eau et à l'assainissement, notamment la collecte de l'eau, le dessalement, l'efficacité de l'utilisation de l'eau, le traitement des eaux usées.
- ✓ Créer un paquet législatif axé sur la protection des ressources en eau et la gestion efficace et durable de l'eau douce.





ODD 12

Établir des modes de consommation et de Production durables

Cibles pour lesquelles il manque des données

- 12.1. Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.
- 12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- 12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.
- 12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
- 12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
- 12.b. Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.

A. Situation et tendances

L'objectif 12, d'établir des modes de consommation et de production durables, poursuit 11 cibles dont quatre de résultats (12.2, 12.3, 2.4, 2.5) et sept de moyens de mise en œuvre (12.1, 12.6, 12.7, 12.8, 12.a, 12.b et 12.c).

La quantité de produits consommés varie beaucoup d'une personne à l'autre. Dans les faits, une grande partie de la population mondiale n'a pas suffisamment accès à la consommation pour couvrir ses besoins essentiels. Il pourrait en être autrement, dans un monde où chacun aurait la possibilité de se procurer ce dont il a besoin pour vivre et s'épanouir. La consommation peut aller de pair avec la préservation des ressources naturelles, pour que les générations suivantes puissent elles aussi en profiter. Le plus difficile est de définir une stratégie pour parvenir à cet objectif. Nous pouvons gérer plus efficacement nos ressources naturelles, améliorer le traitement des déchets toxiques et réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant, à l'échelle de la planète. L'ODD 12 vise à mettre en place des mesures pour inciter les entreprises et les consommateurs à réduire et recycler leurs déchets, mais aussi pour aider les pays où le niveau de consommation demeure encore faible à s'orienter vers des modes de consommation plus responsables.

Tendance des résultats de l'ODD 12

Toutes les quatre cibles de résultats de l'ODD 12 portent sur l'environnement.

Résultats liés à l'environnement

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

L'empreinte matérielle et la consommation intérieure de matières sont les deux indicateurs généralement utilisés pour le suivi de la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans une économie. L'empreinte matérielle représente la quantité de matières premières extraites pour satisfaire les demandes de consommation finale; c'est une indication

des pressions exercées sur l'environnement pour soutenir la croissance économique et satisfaire les besoins matériels des individus. Quant à la consommation intérieure de matières, elle mesure la quantité totale de matières directement utilisées par une économie et est définie comme la quantité annuelle de matières premières extraites du territoire national, plus toutes les matières physiques importées moins toutes les matières physiques exportées. Les informations sur l'empreinte matérielle de l'économie de la RGB sont manquantes.

Les matières premières utilisées par l'économie de la Guinée-Bissau sont exclusivement des biomasses. Ainsi, il n'y a pas utilisation des autres types de matières, à savoir les combustibles fossiles, les minéraux métalliques et les minéraux non métalliques. La quantité de biomasse utilisée a une tendance croissante, passant de 5,2 millions de tonnes en 2015 à 5,7 millions de tonnes en 2019. En termes d'importance par rapport au peuplement, la consommation intérieure totale de matières a connu une baisse, passant de 3,013 tonnes par habitant en 2015 à 2,979 tonnes par habitant en 2019. En termes d'importance par rapport à la création de la richesse, la consommation intérieure totale de matières est passée de 4,997 kilogrammes par unité de PIB (en dollar constant des Etats-Unis de 2015) à 4,493 kilogrammes en 2019.

La décomposition de la consommation de matières de 2019 par catégories comprend par ordre décroissante d'importance : le bois (36%), la biomasse pâturee et cultures fourragères (34%), les cultures (17%) et les résidus de cultures (13%). On note une exportation, quoique résiduelle, de produits de captures et récoltes sauvages. (Voir la cible 8.4 pour le tableau des données).

Cible 12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Les informations sur les déchets alimentaires sont très parcellaires et ne sont disponibles que pour l'année 2019. Au niveau de la distribution, les pertes totales sont estimées à 30 043 tonnes, soit 15,6 kilogrammes par habitant au cours de l'année. Les pertes au niveau de la consommation sont de 197 266 tonnes au sein des ménages et de 53 109 tonnes au cours de repas pris en dehors du ménage, correspondant respectivement à 102,7 kilogrammes par habitant et 27,6 kilogrammes par habitant.

Cible 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

La satisfaction des engagements et des obligations de la Guinée-Bissau de communiquer les informations requises par chacun des accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux est la suivante :

- ⊕ Pour le protocole, le degré de satisfaction est resté à 100% depuis 2015 ;
- ⊕ Pour la Convention de Rotterdam, le degré de satisfaction a baissé de 98,04% en 2015 à 96,55% en 2020 ;
- ⊕ Pour la Convention de Bale, le degré de satisfaction est resté à 100% depuis 2015 ;
- ⊕ Pour la Convention de Stockholm, le degré de satisfaction a augmenté de 33,33% en 2015 à 50,00% en 2020 ;
- ⊕ Pour la Convention de Minamata, le degré de satisfaction est passé de 0,00% à 33,33% en 2020.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 12

Cible 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

La production d'électricité renouvelable est totalement faite par énergie solaire. D'un niveau de 0,18 watts par habitant en 2015, la puissance installée du parc d'électricité renouvelable a connu un bond important pour atteindre 0,62 watts par habitant en 2018. Mais elle est légèrement redescendue à 0,59 watts par habitant en 2020. (Voir la cible 7.b pour les détails et le graphique)

Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.

Les subventions aux combustibles fossiles (production et consommation) sont relativement faibles. Initialement nulles, elles étaient de 0,920 million de dollars courants des Etats-Unis en 2018, 1,790 dollars en 2019 et 0,430 dollar en 2020. En termes d'importance par rapport au peuplement, on avait les montants respectifs de 0,489 dollar par habitant en 2018, 931 dollars en 2019 et 0,216 en 2020. Tandis qu'en termes de richesse créée, ces montants représentaient 0,075% du PIB en 2018, 0,140% en 2019 et 0,034 en 2020.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis Futurs et risques

- ✓ Gestion durable et utilisation efficace des écosystèmes et des ressources naturelles.
- ✓ La gestion de la consommation et de la production durables et sa matérialisation dans les plans d'action nationaux en tant que priorité mais aussi dans les politiques nationales.
- ✓ Exploiter les ressources alimentaires locales (naturelles et cultivées) et réduire le gaspillage alimentaire.
- ✓ Créer des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes post-récolte dans le pays.
- ✓ Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets, tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux convenus, et réduction significative de leurs rejets dans l'air, l'eau et le sol afin de minimiser leurs impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement.
- ✓ Contrôle de la production de déchets par la prévention, la réduction et le recyclage des déchets.
- ✓ Renforcement des capacités scientifiques et technologiques du pays pour établir des modèles de production et de consommation durables.
- ✓ Faible gestion des ressources de production.
- ✓ Manque d'infrastructures modernes pour remplacer le travail manuel.
- ✓ Manque de sécurité pour les consommateurs.
- ✓ Réduction des émissions de déchets.
- ✓ Manque de sensibilisation et culture de consommation.
- ✓ Absence de base juridique pour la production et la consommation.
- ✓ Absence de gestion saine de l'environnement.
- ✓ Réduire les pertes alimentaires le long des chaînes de production, d'approvisionnement et de consommation.
- ✓ Réduire de manière significative les rejets dans l'air, l'eau et le sol et minimiser leurs aspects négatifs.
- ✓ Gestion durable et utilisation efficace des écosystèmes et des ressources naturelles.
- ✓ Exploiter les ressources alimentaires locales (naturelles et cultivées) et réduire le gaspillage alimentaire.

B2. Opportunités

- ✓ Bonne santé des écosystèmes terrestres, côtiers et marins du pays.
- ✓ Conditions de sol fertile et productif favorables à la production.
- ✓ Volonté des financiers et disponibilité des fonds pour soutenir la production, par le biais des ONG.
- ✓ Conditions de sol favorables à la production.
- ✓ Augmentation des industries de production.
- ✓ Émergence de nouvelles industries innovantes.
- ✓ Disponibilité du fonds de production par le biais des ONG.
- ✓ Bonne santé des écosystèmes terrestres, côtiers et marins du pays.
- ✓ Conditions de sol fertile et productif favorables à la production.
- ✓ Volonté des financiers et disponibilité des fonds pour soutenir la production, par le biais des ONG.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Créer un diplôme juridique sur la responsabilité sociale et la consommation durable.
- ✓ Encourager les entreprises, en particulier les sociétés, à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur la durabilité dans leur cycle de reporting.
- ✓ Promouvoir des pratiques durables en matière de marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
- ✓ Créer et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action pour des marchés publics durables.
- ✓ Faire en sorte que les gens, où qu'ils soient, disposent d'informations pertinentes et soient sensibilisés au développement durable et à des modes de vie en harmonie avec la nature.
- ✓ L'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable est intégrée dans les politiques éducatives nationales, les programmes scolaires, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves.
- ✓ Renforcer les capacités scientifiques et technologiques du pays pour établir des modèles de production et de consommation durables.
- ✓ Développer et mettre en œuvre des outils de suivi des impacts du développement durable pour un tourisme durable, générateur d'emplois, valorisant la culture et les produits locaux.
- ✓ Appliquer des instruments comptables normalisés pour contrôler les aspects économiques et environnementaux des services écosystémiques.
- ✓ Rationaliser les subventions destinées à remplacer la production d'énergie inefficace qui encourage la surconsommation, en éliminant les distorsions du marché et en abandonnant progressivement les activités nuisibles à l'environnement.
- ✓ Répondre aux besoins et aux conditions spécifiques du pays, en minimisant les éventuels impacts négatifs sur son développement de manière à protéger les pauvres et les communautés affectées.
- ✓ Créer les conditions permettant de renforcer les capacités scientifiques et technologiques du pays afin d'établir des modèles de production et de consommation durables.
- ✓ Introduction de nouveaux systèmes de conservation et de ressources.
- ✓ Créer des programmes de sensibilisation au traitement des déchets et à la mise en œuvre de la loi de base de l'AAAC (Autorité compétente en matière d'évaluation environnementale).
- ✓ Encourager les entreprises, en particulier les sociétés, à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur la durabilité dans leur cycle de reporting.
- ✓ Promouvoir des pratiques durables en matière de marchés publics, conformément aux

politiques et priorités nationales.

- ✓ Créer et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action pour des marchés publics durables.
- ✓ Faire en sorte que les gens, où qu'ils soient, incluant les enfants et les jeunes disposent d'informations pertinentes et soient sensibilisés au développement durable et à des modes de vie en harmonie avec la nature.
- ✓ L'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable est intégrée dans les politiques nationales d'éducation, les programmes scolaires, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves.
- ✓ Renforcer les capacités scientifiques et technologiques du pays pour établir des modèles de production et de consommation durables.
- ✓ Développer et mettre en œuvre des outils de suivi des impacts du développement durable pour un tourisme durable, générateur d'emplois, valorisant la culture et les produits locaux.
- ✓ Appliquer des outils comptables normalisés pour contrôler les aspects économiques et environnementaux des services écosystémiques.
- ✓ Rationaliser les subventions destinées à remplacer la production d'énergie inefficace qui encourage la surconsommation, en éliminant les distorsions du marché et en abandonnant progressivement les activités nuisibles à l'environnement.
- ✓ Répondre aux besoins et aux conditions spécifiques du pays, en minimisant les éventuels impacts négatifs sur son développement de manière à protéger les pauvres et les communautés affectées.
- ✓ Créer les conditions permettant de renforcer les capacités scientifiques et technologiques du pays afin d'établir des modèles de production et de consommation durables.



ODD 13



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cibles pour lesquelles il manque des données

- 13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
- 13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
- 13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.
- 13.b. Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

A. Situation et tendances

D'après le Rapport du Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA), la hausse progressive des températures, et partant, l'évapotranspiration et la baisse de la pluviosité auront pour effet de réduire considérablement la productivité du secteur agricole et d'exacerber la pénurie d'eau en Guinée-Bissau. Le secteur agricole emploie plus de 90% de la population active nationale et contribue pour 62% au PIB. L'économie est fortement tributaire de l'agriculture qui, pour sa part, dépend largement de l'intensité et de la régularité des pluies, bien que le potentiel d'irrigation reste largement inexploité.

La Guinée-Bissau ne dispose pas de données actualisées sur l'utilisation et la disponibilité des ressources en eau, mais le PANA indique que la baisse de la pluviosité aura des conséquences non négligeables à tous les niveaux. Elle risque en effet de compromettre la viabilité de certaines cultures dans les régions plus sèches, obligeant les agriculteurs à se tourner davantage vers l'élevage comme moyen de subsistance, ce qui nécessitera des compétences et des techniques différentes, ainsi que des investissements initiaux plus importants pour des ménages déjà appauvris. Dans ces conditions, l'évolution climatique aura des répercussions importantes sur la 'capacité d'adaptation' des populations rurales, étant donné qu'une bonne proportion est engagée dans des secteurs très vulnérables au risque climatique et que l'économie est fortement tributaire de ces secteurs.

Dans le but d'adopter des mesures visant à atténuer les effets du changement climatique, à attirer les investissements et à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, le gouvernement a commencé à participer à l'initiative de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) (dans le cadre de la CCNUCC) en demandant à adhérer au programme UN-REDD en 2014. L'efficacité potentielle des activités mises en œuvre ne peut être garantie qu'avec des bases de référence crédibles et une surveillance et un suivi opérationnels des changements d'utilisation des terres et des processus liés aux forêts. Il a été déterminé que la meilleure façon d'y parvenir est de développer un premier élément de base crucial dans le SNAP - sur la base duquel la surveillance peut être progressivement étendue au reste du territoire. Ce processus sera facilité par l'extension du réseau des zones protégées

(SNAP) de 11 à 25% du territoire national. Dans ce contexte, deux zones côtières protégées (les parcs nationaux de Cacheu et Cantanhez) font l'objet des premiers projets pilotes REDD+, avec pour objectif de démontrer comment les paiements du carbone pourraient être utilisés pour garantir à la fois des taux réduits de déforestation et l'amélioration des moyens de subsistance grâce au partage des bénéfices.

L'objectif 13, de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, poursuit cinq cibles dont deux de résultats (13.1, 13.3) et trois de moyens de mise en œuvre (13.2, 13.a, 13.b).

Tendance des résultats de l'ODD 13

Des deux cibles de résultats de l'ODD 13, une porte sur l'ensemble de la société et une sur l'environnement.

Résultats liés à l'environnement

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

En 2017 et 2018, il a été enregistré en Guinée-Bissau des inondations. Cela a occasionné le décès ou la disparition de 2,75 personnes pour 100 000 habitants en 2017 et 0,06 en 2018. En tout, 214,58 personnes pour 100 000 habitants ont été directement affectées par ces situations en 2017 et 0,57 en 2018. La Guinée-Bissau a adopté une série de stratégies et de politiques qui traitent, directement ou indirectement, du changement climatique. Les plus importantes sont : le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA, 2006) et la deuxième communication nationale à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2011). Ces documents ont été mis à jour dans le but d'élaborer un Plan National d'Adaptation (PNA) et une 3^{ème} communication à la CCNUCC (2015); les aspects institutionnels sont essentiels dans les deux cas.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Capacité d'adaptation et résilience aux risques liés au climat.
- ✓ Intégration et suivi des mesures d'atténuation du changement climatique dans les politiques, stratégies et plans nationaux.
- ✓ Introduction de l'éducation environnementale dans le programme scolaire afin d'accroître la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation de l'impact et d'alerte précoce du changement climatique.
- ✓ Mise en œuvre des engagements internationaux de la Guinée-Bissau au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC].
- ✓ Stratégie de mobilisation de fonds pour la création de conditions de résilience et la mise en œuvre des engagements internationaux sur le terrain.
- ✓ Une sensibilisation insuffisante de la population à la vulnérabilité du pays.
- ✓ Menaces sur les ressources naturelles.
- ✓ Absence de mise en œuvre de politiques stratégiques en matière de changement climatique.
- ✓ Faible résilience au changement climatique.
- ✓ Capacité d'adaptation et résilience aux risques liés au climat.
- ✓ Intégration et suivi des mesures d'atténuation du changement climatique dans les politiques, stratégies et plans nationaux.
- ✓ Introduction de l'éducation environnementale dans le programme scolaire afin d'accroître la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation de l'impact et d'alerte précoce du changement climatique.
- ✓ Mise en œuvre des engagements internationaux pris par la Guinée-Bissau dans le cadre

- de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC].
- ✓ Stratégie de mobilisation de fonds pour la création de conditions de résilience et la mise en œuvre des engagements internationaux sur le terrain.

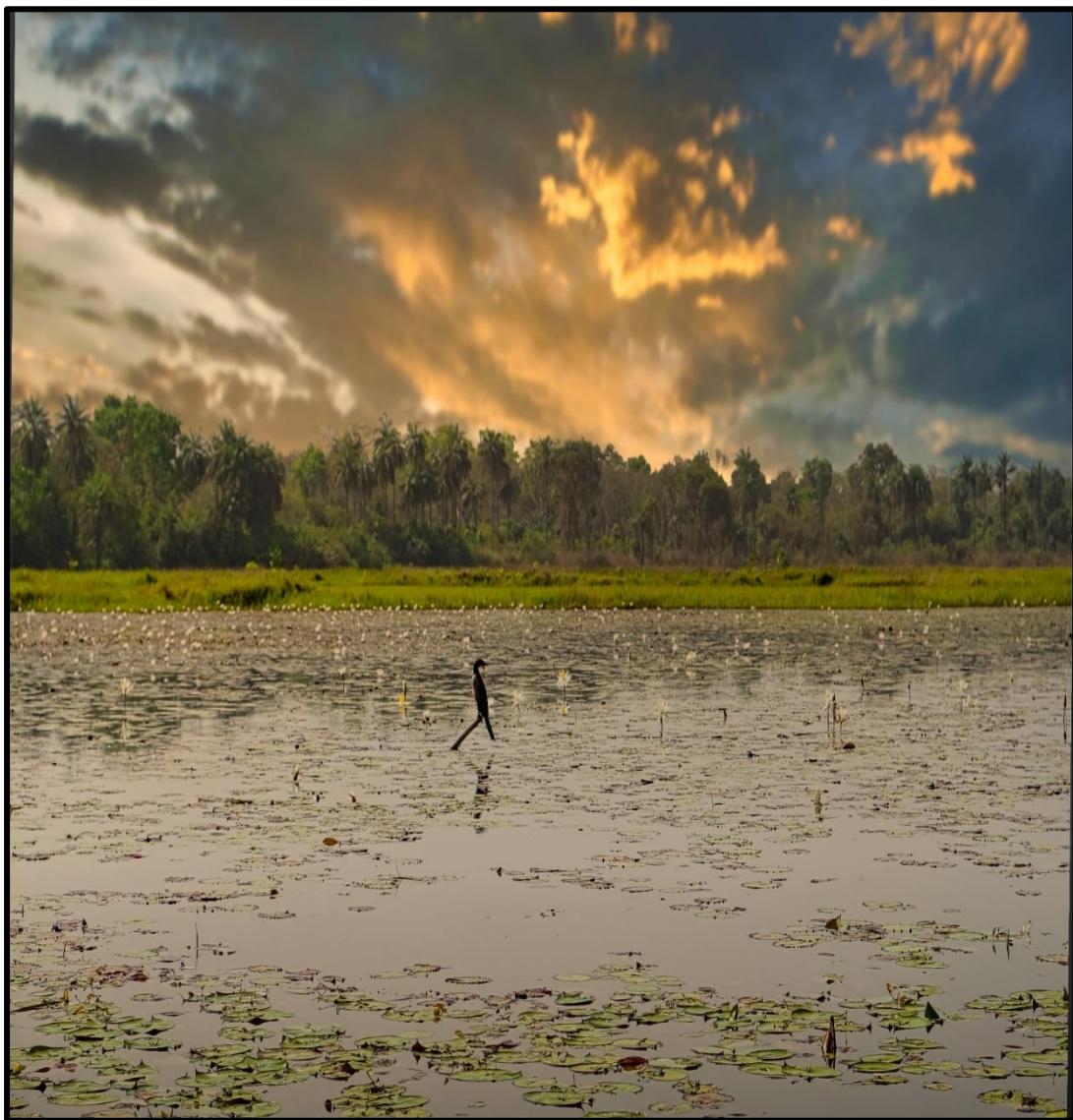
B2. Opportunités

- ✓ Pré-déposition de la communauté financière pour financer la conservation et la protection de la nature en ce moment.
- ✓ Bon état de conservation relatif des écosystèmes et abondance relative des ressources naturelles.
- ✓ Le capital naturel renouvelable.
- ✓ Disponibilité des ressources.
- ✓ Spécialisation des communautés en termes de production.
- ✓ Disponibilité des financements pour le secteur de l'environnement.
- ✓ Zones protégées.
- ✓ Prédisposition de la communauté financière à financer la conservation et la protection de la nature à l'heure actuelle.
- ✓ État de conservation relativement bon des écosystèmes et abondance relative des ressources naturelles.
- ✓ Participation des femmes, jeunes et groupes vulnérables aux affaires publiques.
- ✓ Les engagements de la RGB dans le cadre de son examen périodique universelle par le conseil des droits de l'homme, notamment 119.46 a : adopter une approche globale, soucieuse de l'égalité de sexe et intégrant le handicap, des politiques d'adaptation des changements climatiques et d'atténuation de ses effets, conformément à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques des catastrophes.

B2. Action d'accélération

- ✓ Créer un ensemble de diplômes juridiques de responsabilité sociale et afin de permettre d'assurer la conservation du capital naturel du pays.
- ✓ Créer des stratégies de communication et de sensibilisation sur les effets du changement climatique afin d'en faire prendre conscience aux gens.
- ✓ Introduire dans l'ordre juridique national les conventions auxquelles le pays est lié et créer un bureau de gestion des conventions de l'ONU et de Rio.
- ✓ Moderniser et renforcer les services de protection civile du pays de manière décentralisée.
- ✓ Créer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes environnementales.
- ✓ Créer les conditions financières et logistiques locales permettant aux administrations de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes environnementales.
- ✓ Introduire l'éducation environnementale dans le programme scolaire à tous les niveaux.
- ✓ Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités nationales en matière de planification liée au changement climatique et de gestion efficace des risques, notamment en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les communautés locales.
- ✓ Créer des stratégies de collecte de fonds pour la mobilisation de ressources financières pour le pays afin de mettre en œuvre les plans d'adaptation au changement climatique.
- ✓ Créer des programmes et des campagnes de sensibilisation de la communauté.
- ✓ Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique.
- ✓ Créer des mécanismes efficaces de gestion de l'environnement.
- ✓ Renforcer la politique de protection et de conservation de la nature.
- ✓ Mettre en œuvre un cadre stratégique pour la mobilisation de fonds.

- ✓ Créer un ensemble de diplômes juridiques sur la responsabilité sociale et afin d'assurer la conservation du capital naturel du pays.
- ✓ Créer des stratégies de communication et de sensibilisation sur les effets du changement climatique afin de faire prendre conscience à la population de ces effets.
- ✓ Introduire dans l'ordre juridique national les conventions auxquelles le pays est lié et créer un bureau de gestion des conventions de l'ONU et de Rio.
- ✓ Moderniser et renforcer les services de protection civile du pays de manière décentralisée.
- ✓ Créer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes environnementales.
- ✓ Créer les conditions financières et logistiques locales permettant aux administrations de mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes environnementales.
- ✓ Introduire l'éducation environnementale dans le programme scolaire à tous les niveaux.
- ✓ Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités nationales en matière de planification liée au changement climatique et de gestion efficace des risques, notamment en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les communautés locales.
- ✓ Créer des stratégies de collecte de fonds pour la mobilisation de ressources financières pour le pays afin de mettre en œuvre les plans d'adaptation au changement climatique.





ODD14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cibles pour lesquelles il manque des données :

14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.

14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

14.a. Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

14.b. Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

14.c. Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons ».



La Guinée-Bissau est constituée de deux parties, un continent et une île, à savoir l'archipel des Bijagós, composé de 88 îles et îlots, dont seulement 21 sont habitées. En outre, il existe d'autres îles, comme Bolama, Komo, Melo, Jeta et Pecixe, séparées du continent par des rivières étroites.

L'archipel des Bijagós abrite une grande diversité de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et de poissons. Cette zone est reconnue comme le plus important site de reproduction de la tortue verte (*Chelonia mydas*) sur la côte atlantique de

l'Afrique (avec plus de 7000 pontes annuelles). D'autres espèces rares y sont encore relativement abondantes, comme les crocodiles (*Crocodylus niloticus* et *C. tetraspis*), l'hippopotame

(*Hippopotamus amphibius*), les lamantins (*Trichechus senegalensis*) et les dauphins (*Sousa teuszil* et *Tursiops iruncatus*). Chaque année, l'archipel accueille environ 800 000 échassiers hivernants en plus des divers oiseaux aquatiques coloniaux qui s'y reproduisent.

Le 16 avril 1996, la réserve de biosphère de l'archipel de Bolama Bijagós (RBABB) a été créée sous le patronage de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le 16 juin 2021, la RGB est devenue le quatrième pays Africain à adhérer à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, renforçant ainsi la coopération transfrontalière sur les eaux partagées, selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), qui assure le Secrétariat de cette Convention.

La Guinée-Bissau est située dans la région tropicale humide de l'Afrique de l'Ouest. Les ressources en eau sont constituées des eaux de surface du fleuve Geba-Kayenga (partagé avec le Sénégal) et du Koliba Corubal (partagé avec la Guinée) et de ses affluents, ainsi que de multiples aquifères situés à différentes profondeurs dans tout le pays.

Ces deux fleuves sont les seuls à fournir de l'eau douce de surface; leur gestion constitue donc un défi pour l'agriculture et l'utilisation de l'eau à des fins domestiques du pays. La principale eau souterraine partagée est le bassin aquifère Sénégalo-Mauritanien qui est le plus grand bassin de la marge atlantique de l'Afrique du Nord-Ouest. Cette nappe phréatique constitue une ressource stratégique pour les quatre États de l'aquifère, respectivement la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, dont les populations - qui comptent plus de 24 millions de personnes au total - en dépendent dans une large mesure pour leur accès à l'eau potable et pour divers autres usages. Certaines villes importantes de la région, comme Bissau et Dakar, y trouvent une part essentielle de leur approvisionnement en eau.

Cependant, les États sont confrontés à plusieurs défis tels que les risques associés à la salinisation, les diverses sources de pollution ou l'impact du changement climatique sur la variabilité des précipitations nécessaires à la recharge des eaux souterraines.

Le projet TRI en Guinée-Bissau œuvre pour la restauration des écosystèmes de mangrove, qui figurent parmi les plus productifs mais aussi les plus menacés au monde. Présents dans les zones intertidales des côtes, ces écosystèmes se composent principalement de palétuviers qui s'adaptent facilement à l'environnement salé. Cette adaptation se traduit notamment par un système racinaire complexe qui se développe au-dessus et au-dessous de la surface de l'eau et permet aux palétuviers de s'implanter solidement. Ainsi, ces systèmes racinaires aident à prévenir l'érosion côtière et fournissent un habitat et une zone d'alevinage et d'alimentation pour de nombreuses espèces de poisson et d'autres organismes.

En outre, les écosystèmes de mangroves fournissent une protection côtière contre les tempêtes et permettent de stocker le carbone et d'assurer une source d'aliments, de bois et d'autres moyens de subsistance. En Guinée-Bissau, les mangroves font face à un nombre important de menaces, la principale étant leur conversion au profit de l'agriculture ou de l'aménagement du littoral. À cause de ces facteurs notamment, la surface totale recouverte par les mangroves a diminué de 32% depuis 1940. Le pays est connu pour ses rizières en zone côtière sur des terres où la forêt de mangrove a été défrichée, protégées de l'eau de mer par des digues de terre. Ce type d'exploitation requiert un entretien permanent pour maintenir et solidifier les digues.

Or si les rizières sont désaffectées à cause d'une pénurie de main d'œuvre, d'une modification de la fréquence des pluies ou d'autres facteurs, et si les digues sont laissées en l'état, les marées ne peuvent plus pénétrer assez profondément dans la zone pour permettre la restauration naturelle des mangroves et les sols deviennent extrêmement salés et acides. Une telle situation est préjudiciable tant pour les agriculteurs que pour l'environnement. Le projet TRI en RGB vise à inverser la tendance en aidant les populations à augmenter la productivité des champs agricoles existants et à restaurer les champs désaffectés. Le projet collabore avec les populations

pour réhabiliter les rizières qu'elles considèrent comme essentielles à leur sécurité alimentaire, en leur fournissant les ressources nécessaires au renforcement des digues et à l'amélioration de la gestion de l'approvisionnement en eau des zones de culture. En retour, les villageois s'engagent à aplanir la partie supérieure des digues des rizières abandonnées afin de permettre à la mer d'entrer à nouveau et aux plantules de palétuviers (appelées 'propagules') de reprendre leur croissance. Cela permet la restauration naturelle des mangroves.

A. Situation et tendances

L'objectif 14, de conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, poursuit dix cibles dont cinq de résultats (14.1, 14.2, 14.3, 14.5, 14.7) et cinq de moyens de mise en œuvre (14.4, 14.6, 14.a, 14.b et 14.c).

Tendance des résultats de l'ODD 14

Des cinq cibles de résultats de l'ODD 14, une porte sur l'ensemble de la société et trois sur l'environnement.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 14.7 : D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.



En 2015, la proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables est de 1,7%. Elle est passée à 1,8% en 2017, et à 4%, actuellement. Les résultats de diverses études réalisées dans ses eaux maritimes ont indiqué une biomasse de l'ordre de 900 000 à 1 100 000 tonnes, dont 250 000 à 300 000 tonnes peuvent être capturées annuellement sans dégénérescence des stocks avec les estimations suivantes: (i) environ 250.000 tonnes d'espèces pélagiques; (ii) 50.000 tonnes d'espèces démersales de fond; (iii) 15.000 tonnes de thon; et (iv) environ 4.000 tonnes de différentes espèces de crevettes. Quant aux eaux intérieures, on suppose qu'environ 20 000 tonnes de poissons et 1 000 tonnes de crevettes peuvent être pêchées chaque année.

Le secteur de la pêche emploie directement 6134 personnes et indirectement, 26000.

Résultats liés à l'environnement

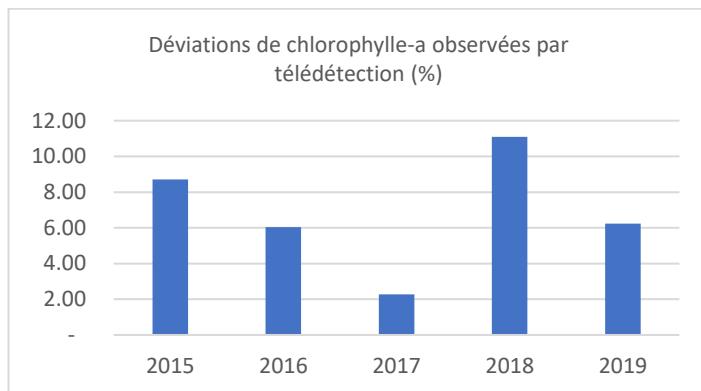
Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. Symptômes de la dégradation de la qualité de l'eau est l'accroissement de la biomasse des algues mesurée par la concentration de chlorophylle-a. Les eaux renfermant une grande quantité de nutriments issus des engrains, des

fosses septiques, des stations d'épuration des eaux usées et des ruissellements urbains pourraient avoir de fortes concentrations de chlorophylle-a et une quantité excessive d'algues.

Les données de télédétection indiquent une tendance favorable (à la baisse) de la concentration de chlorophylle-a dans les étendues d'eau du pays entre 2015 et 2017, passant de 8,7% à 2,3%, avant d'atteindre un pic à 11,1% en 2018 suivi d'une baisse à 6,2% en 2019.

Figure 7.30 : Evolution des déviations de chlorophylle-a observées par télédétection



Source : UNDESA (2021)

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

Pour l'année 2020, la surface des aires marines protégées (zones économiques exclusives) est estimée à 9 573,9 kilomètres carrés, correspondant à une proportion de 9% de l'ensemble des aires marines. On a aussi que 50,7% des aires marines clés pour la biodiversité étaient couvertes par des aires protégées.

« L'adhésion à la Convention sur l'eau offre à la Guinée-Bissau des opportunités tant en termes de renforcement de la gouvernance au niveau national que de coopération transfrontalière... Les effets croissants du changement climatique et la pression sur les ressources en eau appellent des actions urgentes pour approfondir la coopération existante dans la région ».¹³²

L'adhésion de la Guinée-Bissau à la Convention sur l'eau suit celle du Ghana en 2020, du Tchad et du Sénégal en 2018, qui sont devenus les premiers pays en dehors de la région Pan-Européenne à y adhérer.



La Gambie et la Mauritanie, avec lesquelles la Guinée-Bissau partage ses bassins, ont également manifesté leur intérêt pour l'adhésion à la Convention, tandis que de nombreux autres pays Africains font partie de la vingtaine de pays dans le monde qui prennent des mesures en vue de leur adhésion.

L'adhésion de la Guinée Bissau à la Convention sur l'eau a été soutenue par le secrétariat de la Convention sur l'eau avec l'appui de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie. Les processus d'adhésion sont aussi soutenus par plusieurs autres partenaires régionaux tels la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

¹³² Déclaration du Ministre d'Etat des Ressources naturelles et de l'énergie de la Guinée-Bissau, Orlando Mendes Viegas.

(CEDEAO), ce qui montre le rôle important joué par les organisations régionales dans la promotion des Conventions mondiales sur l'eau.

L'adhésion de la RGB à la Convention sur l'eau est entrée en vigueur le 12 septembre 2021. En outre, le Gouvernement a établi un Plan Stratégique et Opérationnel, qui priviliege le développement du capital humain grâce à l'amélioration de l'éducation, des services de santé et de la protection sociale.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Gestion et protection des écosystèmes marins et côtiers pour éviter une dégradation significative de la couverture forestière (galeries et mangroves).
- ✓ Création des conditions permettant de renforcer la résilience des communautés locales côtières et insulaires.
- ✓ Contrôler la déforestation et la dégradation des sols afin d'assurer la fonctionnalité des cours d'eau et la santé des eaux côtières du pays.
- ✓ Contrôle de la pêche illégale et création de zones de protection des ressources marines avec la mise en œuvre de plans de gestion fondés sur des données scientifiques afin de rétablir les stocks de poissons et autres produits de la mer au niveau permettant d'obtenir un rendement maximal durable.
- ✓ Renforcement des capacités nationales en matière de recherche scientifique afin d'améliorer la surveillance de la santé des océans et renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement du pays.
- ✓ Réduction significative de la pollution marine, notamment celle due aux activités terrestres, y compris la pollution par les déchets, le plastique et les nutriments. 1. Gestion et protection des écosystèmes marins et côtiers pour éviter une dégradation significative de la couverture forestière (galeries et mangroves).
- ✓ Création des conditions permettant de renforcer la résilience des communautés locales côtières et insulaires.
- ✓ Contrôler la déforestation et la dégradation des sols afin d'assurer la fonctionnalité des cours d'eau et la santé des eaux côtières du pays.
- ✓ Contrôle de la pêche illégale et création de zones de protection des ressources marines avec la mise en œuvre de plans de gestion fondés sur des données scientifiques afin de rétablir les stocks de poissons et autres produits de la mer au niveau permettant d'obtenir un rendement maximal durable.
- ✓ Renforcement des capacités nationales en matière de recherche scientifique afin d'améliorer la surveillance de la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement du pays.
- ✓ L'accès aux eaux intérieures est interdit aux pêcheurs artisiaux étrangers afin d'assurer le renouvellement des ressources marines pour la subsistance du marché national.
- ✓ Réduction significative de la pollution marine, notamment celle due aux activités terrestres, y compris la pollution par les déchets, le plastique et les nutriments.
- ✓ Le manque de suivi par les autorités des processus d'expansion urbaine et de construction dans les zones humides, contribuant ainsi à altérer l'écosystème avec un impact négatif sur la biodiversité

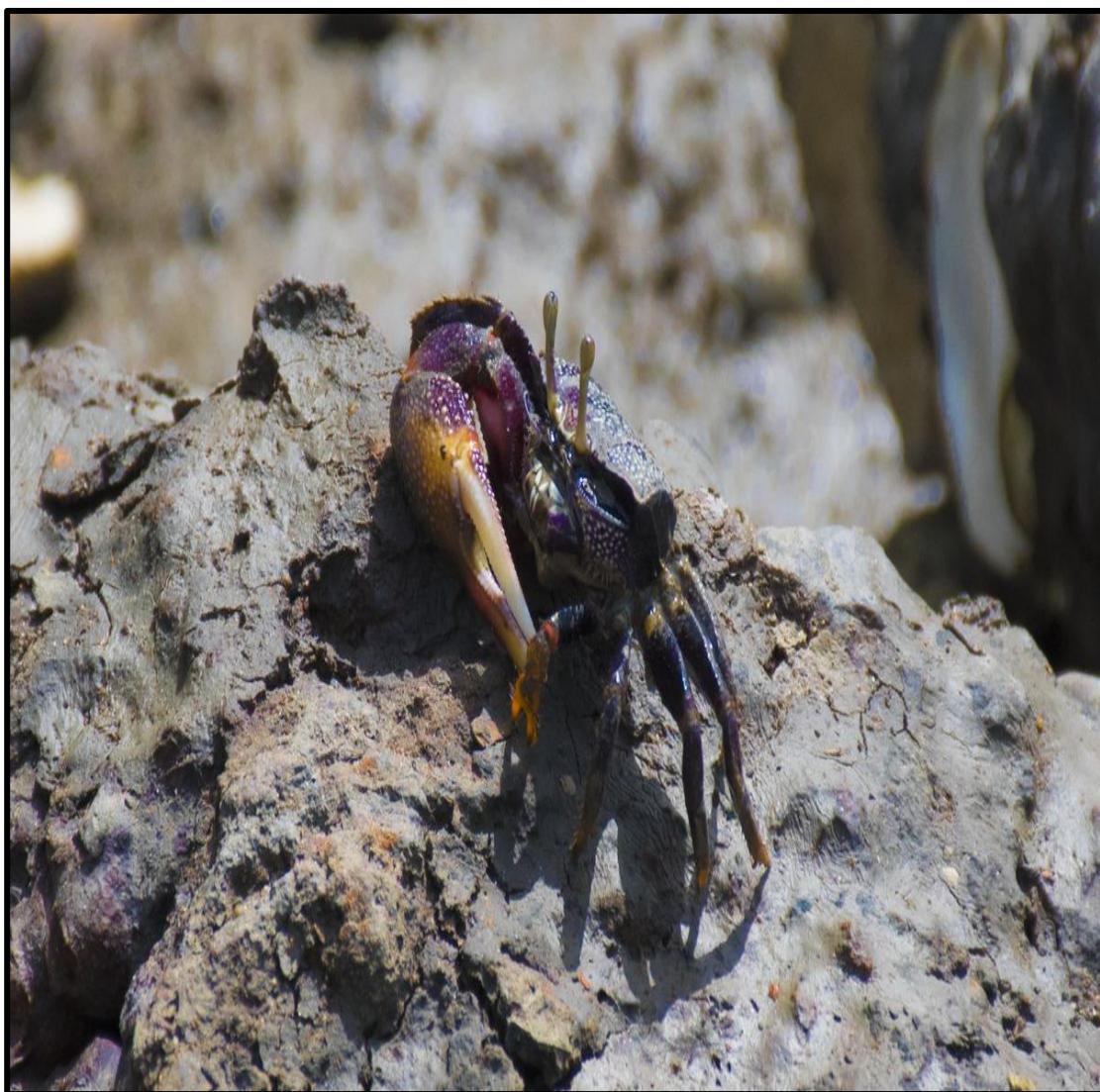
B2. Opportunités

- ✓ État de conservation relativement bon des écosystèmes marins et côtiers.
- ✓ Bonne capacité de renouvellement des ressources forestières (terrestres et marines).
- ✓ Abondance relative de la biodiversité et des ressources génétiques.
- ✓ Zone de convergence de deux courants (nord et sud) en liaison avec l'upwelling profond de la haute mer.

- ✓ Vaste forêt de mangroves le long de la côte.
- ✓ Système de rivières et de criques, d'îles et d'îlots de grande productivité biologique.
- ✓ Système national des zones protégées.
- ✓ La nature façonne la culture des habitants de la zone côtière et des îles.
- ✓ Participation des femmes, jeunes et groupes vulnérables aux affaires publiques.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Créer un ensemble de lois complémentaires à celles existantes afin de garantir la résilience des écosystèmes marins et côtiers et d'éviter une dégradation significative de la couverture forestière (galeries et mangroves).
- ✓ Mettre en œuvre la loi sur les forêts afin de garantir le contrôle de la déforestation et de la dégradation des sols. Actualiser et mettre en œuvre la loi générale sur la pêche et d'autres paquets connexes afin de garantir la protection des stocks de pêche dans les eaux intérieures.
- ✓ Créer des conditions pour la supervision des activités de pêche illégale sur la base de plans de gestion scientifiquement fondés afin de restaurer les populations de poissons et d'autres produits de la mer.
- ✓ Former et responsabiliser les techniciens afin de créer une expertise locale pour garantir l'existence d'informations scientifiques pour la gestion et le suivi de la santé des mers.



ODD15



PROTÉGER, RESTAURER ET PROMOUVOIR L'UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, GÉRER DURABLEMENT LES FORêTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, STOPPER ET INVERSER LA DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À LA PERTE DE BIODIVERSITé

Cibles pour lesquelles il manque des données

15.7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

15.c. Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

Cet objectif concerne les mesures de politique environnementale efficientes et efficaces qui doivent être prises d'urgence pour protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des sols et enrayer efficacement la perte de biodiversité.

Afin de conserver sa biodiversité, de garantir l'utilisation durable de ses éléments et de promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices et avantages qui en découlent, la Guinée-Bissau a signé la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1992 et l'a ratifiée en 1995. Cette Convention définit trois objectifs principaux : **1)** la conservation de la biodiversité, **2)** l'utilisation durable de ses éléments, et **3)** le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Sa ratification a conduit les autorités nationales et compétentes du pays à adopter une série de mesures visant à encourager le maintien et la valorisation des éléments de la diversité biologique dans un contexte itératif ouvert à la participation des populations locales pour un environnement durable correspondant aux principes et obligations de la Convention (CDB).



La RGB abrite, grâce à de nombreuses spécificités géographiques et environnementales, un patrimoine naturel d'une considérable richesse à l'échelle mondiale. Le Système National des Aires Protégées – SNAP couvre tous les sites de conservation officiellement désignés, prend en considération les différentes unités biogéographiques représentatives des écosystèmes naturels et de la diversité biologique (milieu marin, côtier, terrestre, zones humides, mangroves) et accueille des

populations d'espèces rares et/ou emblématiques protégées d'importance nationale, régionale et mondiale. La reconnaissance de la valeur du dispositif de conservation de la Guinée-Bissau a eu une signification en 2001 lors de la cérémonie du "Don à la Terre", campagne internationale du Fond Mondial pour la Nature – WWF. Actuellement le Système National des Aires Protégées couvre 26,3% du territoire national.

La reconnaissance de la valeur du système de conservation a été significative en 2001 lors de la cérémonie de lancement de la campagne internationale du World Wild life Fund - WWF.

A. Situation et tendances

L'objectif 15, de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de

façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité, poursuit 12 cibles dont six de résultats (15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.6, 15.9) et six de moyens de mise en œuvre (15.5, 15.7, 15.8, 15.a, 15.b, 15.c).

Tendance des résultats de l'ODD 15

Des six cibles de résultats de l'ODD 15, 2 concernent toute de la société et 4, l'environnement.

Résultats à l'échelle de la société

Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

De 2015 à 2021, il y a eu constamment des déclarations de trois types de transfert des ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en RGB. Le pays ne dispose pas d'un cadre ou de mesures législatives, administratives et politiques notifiés par l'intermédiaire du Système de déclaration en ligne sur la conformité au Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Cependant, il fait partie contractante au Traité international sur les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

La RGB a établi des objectifs nationaux conformément à l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 dans une Stratégie Nationale pour la biodiversité et leurs plans d'action.

Résultats liés à l'environnement

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

La surface terrestre est estimée à 2,812 millions d'hectares. Les zones forestières couvrent plus de 70% de cette surface terrestre mais connaissent une légère tendance à la baisse, passant de 2,022 millions d'hectares en 2015 (soit 71,9% de la surface terrestre) à 1,980 millions d'hectares en 2020 (soit une proportion de 70,4%). En outre, sur la période de 2015 à 2020, 59,5% des sites importants pour la biodiversité terrestre se trouvent dans des aires protégées.

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

En 2020, la superficie forestière a régressé au taux de variation net annuel 0,42%. La proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme, dans les aires protégées légalement établies, est de 1,29%.

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

En 2015, la surface des terres dégradées correspondait à 15% de la surface terrestre.

Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable: Il n'existe pas d'écosystèmes montagneux en Guinée-Bissau.

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 15

Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

L'Indice de la Liste Rouge est de 0,919. La Liste Rouge évalue le risque d'extinction des espèces sur la base d'un ensemble de critères objectifs et mesurables. Il y a huit catégories, fondées sur des critères liés aux effectifs, aux tendances et aux structures des populations, ainsi qu'à leur aire de répartition géographique. Les espèces classées dans les catégories 'En Danger Critique d'Extinction', 'En Danger et Vulnérable' sont désignées collectivement comme 'menacées'.

Cible 15.8 : D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Depuis 2016, la Stratégie Nationale pour la biodiversité et le Plan d'action de la Guinée-Bissau s'alignent sur l'objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité énoncé dans le Plan Stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Une législation relative à la prévention de l'introduction et à la gestion des espèces exotiques envahissantes, manquante en 2016, a été introduite en 2020. Mais le pays ne dispose pas d'une allocation du budget national pour gérer la menace des espèces exotiques envahissantes ni ne bénéficie d'un financement mondial pour des projets liés à leur gestion.

Cible 15.a : Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

L'aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité reçue par la Guinée-Bissau a connu un bond considérable en 2018 pour atteindre 52,8 millions de dollars. En effet, elle n'était que de 5,7 millions en 2015 et quasi-nulle en 2017, en dollars constants des Etats-Unis de 2008.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Conservation et utilisation durable des écosystèmes terrestres et des eaux intérieures et de leurs services, en particulier les forêts, les zones humides.
- ✓ Renforcer la gestion des zones protégées et la gestion durable de tous les types de forêts.
- ✓ Sensibilisation à la reforestation sur l'ensemble du territoire national afin d'atténuer la hausse des températures.
- ✓ Réduire la dégradation des habitats naturels pour enrayer la perte de biodiversité et l'extinction des espèces menacées.
- ✓ Mettre en œuvre des mesures urgentes pour mettre fin au braconnage et au trafic d'espèces de faune et de flore protégées et s'attaquer à la fois à la demande et à l'offre de produits illégaux issus de la faune sauvage.
- ✓ Intégration des valeurs économiques des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les systèmes de comptabilité.
- ✓ L'appropriation par l'État du secteur de l'environnement, en mobilisant de manière significative, à partir de toutes les sources, des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.
- ✓ Renforcement des capacités des autorités (PJ et GN) et renforcement du soutien aux efforts de lutte contre la chasse illégale et le trafic d'espèces protégées.
- ✓ Le manque de suivi par les autorités des processus d'expansion urbaine et de construction dans les zones humides, contribuant ainsi à altérer l'écosystème avec un impact négatif sur la biodiversité

- ✓ Exploitation forestière incontrôlée et dévastation forestière ;
- ✓ Recours aux semences génétiquement modifiées et abandon des semences locales
- ✓ Exploitation des ressources naturelles sans respecter les contreparties des institutions sociales et de la population locale
- ✓ La faible capacité de production, les ressources, les ressources humaines du pays avec une formation en agronomie, en foresterie et en génie de l'environnement qui sont insuffisantes pour fournir un soutien technique aux producteurs
- ✓ Généralisation de la pratique de l'agriculture itinérante, le riz m'pampam, qui constitue une menace pour la nature en raison des brûlures ;
- ✓ Absence de politiques de développement communautaire pour l'utilisation durable des ressources dans certaines aires protégées, la situation dans le parc de Boé et Cacheu a été spécifiquement mentionnée

B2. Opportunité

- ✓ État de conservation relativement bon des écosystèmes marins et côtiers.
- ✓ Bonne capacité de renouvellement des ressources forestières (terrestres et marines).
- ✓ Abondance relative de la biodiversité et des ressources génétiques.
- ✓ Zone de convergence de deux courants (nord et sud) en liaison avec l'upwelling profond de la haute mer.
- ✓ Vaste forêt de mangroves le long de la côte.
- ✓ Système de rivières et de criques, d'îles et d'îlots de grande productivité biologique.
- ✓ Système national des zones protégées.
- ✓ La nature façonne la culture des habitants de la zone côtière et des îles.
- ✓ Participation des femmes, jeunes, groupes vulnérables et communauté locale.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Créer un ensemble de lois complémentaires à celles existantes afin de garantir la résilience des écosystèmes marins et côtiers et d'éviter une dégradation significative de la couverture forestière (galeries et mangroves).
- ✓ Mettre en œuvre la loi sur les forêts afin de garantir le contrôle de la déforestation et de la dégradation des sols.
- ✓ Créer des conditions pour la supervision des activités de pêche illégale sur la base de plans de gestion scientifiquement fondés afin de restaurer les populations de poissons et d'autres produits de la mer.
- ✓ Former et responsabiliser les techniciens nationaux afin de créer une expertise locale pour garantir que le pays soit immunisé d'informations scientifiques pour la gestion et le suivi de la santé des mers du pays.
- ✓ Actualiser et mettre en œuvre efficacement la loi générale sur la pêche et d'autres paquets connexes afin de garantir la protection des stocks de pêche dans les eaux intérieures.
- ✓ Créer et mettre en œuvre un ensemble de lois pour le contrôle des activités terrestres générant des eaux usées, y compris la pollution par les débris, le plastique et les nutriments.
- ✓ Créer des stratégies de collecte de fonds fonctionnelles pour soutenir les communautés locales afin de renforcer la résilience des communautés riveraines.

7.4. Pilier Paix



ODD 16



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cibles prioritaires

- 16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.
- 16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.8. Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.
- 16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- 16.b. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

A. Situation et tendances



Après son accession à l'indépendance en 1973, la RGB a été dirigée par un système de parti unique. Par la suite, un processus de transition démocratique a débuté en 1991, lorsqu'une révision constitutionnelle a aboli le système du parti unique et privé les militaires de leur droit de vote. En 1994, une évolution vers une démocratie complète a commencé, lorsque les premières élections démocratiques ont eu lieu. Elle est cependant restée incomplète, marquée par des cycles récurrents de crises politiques et l'instabilité qui en résulte, d'un faible respect de l'État de droit, malgré les dispositions constitutionnelles qui l'établissent, et la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, garantissant l'indépendance de ce dernier.

Par ailleurs, la RGB a ratifié la majorité des principaux traités Onusiens des droits humains, et s'est engagée à plusieurs reprises dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies lors des examens périodiques universels. En 2020, elle a accepté 193 recommandations, dont beaucoup sont liées aux ODD, par exemple : "Mettre en place une institution indépendante de défense des droits de l'homme, conformément aux normes internationales", (Principes de Paris) qui est également un indicateur de succès par rapport à l'ODD 16. Cependant jusqu'à présent elle n'a toujours pas soumis des rapports sur leur mise en œuvre (exception faite au Comité des droits de l'enfant et Comité sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'encontre des femmes).

La RGB a ratifié la majorité des principaux traités des Nations unies relatifs aux droits de l'homme (il manque le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les protocoles facultatifs à diverses conventions). En 2018, elle a

ratifié le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cependant, elle n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses obligations en matière de présentation de rapports aux organes conventionnels des Nations unies, n'ayant présenté de rapports au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et au Comité des droits de l'enfant (CRC) qu'en 2009 et 2012, respectivement. Des rapports sont attendus au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (depuis 1994), au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (depuis 2011), au Comité des droits de l'homme (sur les droits civils et politiques) (depuis 2012), au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (depuis 2014), le Comité contre la torture (depuis 2014), le Comité des droits des personnes handicapées (depuis 2016), le Comité des droits de l'enfant (depuis 2019) et le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (2021).



En outre, de grandes parties de la population continuent de faire face à de profondes difficultés en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, notamment les droits à une alimentation et à un logement adéquat, à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, à l'eau et à l'assainissement et au travail. Des parties importantes de la population, principalement les pauvres et les analphabètes, et surtout les femmes

et les enfants, éprouvent de grandes difficultés à accéder aux services publics.

Il existe trois grands défis récurrents :

Premièrement, les interprétations de la Constitution et de la délimitation des pouvoirs de l'exécutif ont laissé le système ouvert à la manipulation aggravées par la vision de l'élite qui considère le pouvoir comme un jeu à somme nulle, avec une approche de la politique et de la gouvernance fondée sur le principe du "tout pour le tout". La lutte pour le pouvoir qui en résulte a empêché la plupart des gouvernements successifs de terminer leur mandat et a conduit à une paralysie générale du pays et des institutions de l'État et à la non-mise en œuvre de réformes clés en matière de gouvernance. La seule exception est la présidence de M. Mario Vaz, le seul président qui a achevé son mandat de président dans le bureau et qui a contribué à faciliter des élections législatives et présidentielles pacifiques, justes et transparentes et qui, lorsqu'il a perdu sa candidature à la présidence, n'a pas contesté le résultat. Cela reste une exception à noter dans le contexte de la Guinée-Bissau.

En outre, l'analyse des conflits qui a été réalisée par le système des Nations Unies en 2020 et validée par le gouvernement en Novembre 2020, a mis en évidence les conséquences de l'instabilité et son impact sur les groupes les plus vulnérables de la société, à savoir les femmes, les enfants et les jeunes, en aggravant les inégalités et en réduisant par conséquent "les investissements dans le capital humain des enfants". La vulnérabilité des familles et des communautés à faire face aux chocs a un impact sur les aspirations des jeunes, des femmes et des jeunes hommes qui sont relégués dans l'économie informelle. Ainsi les jeunes abandonnent l'école pour aider les revenus de leur famille, alors que les filles sont les plus touchées, en particulier dans les zones rurales, où les choix de poursuivre leur scolarité sont limités et où, dans la plupart des cas, elles sont confrontées à des mariages précoces et forcés.

Malgré cette situation très insatisfaisante, il reste un certain espace pour les organisations de la société civile, souvent très politisées, y compris les associations de femmes et de jeunes, pour faire entendre leur voix. La société civile a été engagée tout au long des élections législatives et présidentielles de 2019. Cependant, certains défenseurs des droits humains ont fait état d'un rétrécissement de l'espace civique dans la période post-électorale prolongée.

Deuxièmement, bien que la Constitution prévoie des élections locales, celles-ci n'ont pas eu lieu jusqu'à présent, ce qui accroît la distance entre une entité étatique centrée sur Bissau et la population des huit autres régions du pays. La position géographique de la RGB, associée à la présence limitée de l'État, à la porosité des frontières et à l'instabilité politique, constitue un cadre favorable pour la conduite d'activités illicites et a créé les conditions pour que le pays soit une plaque tournante attractive pour la criminalité transnationale et le trafic de drogue.

En février 2018, le Conseil de sécurité des Nations Unies a publié la résolution 2404 (2018)¹³³ demandant à l'UNODC d'intensifier ses efforts pour soutenir d'urgence les autorités nationales dans la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée (CDTOC), le blanchiment d'argent et les menaces émergentes. En février 2020, un Plan national intégré de lutte contre la drogue, le crime organisé et la réduction des risques (PNIS 2020-2026 de la Guinée-Bissau), a été approuvé. Ce Plan vise à prévenir et à combattre le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée et d'autres menaces pour la sécurité, par le biais d'une approche globale et intégrée à plusieurs niveaux visant à renforcer l'ensemble de la chaîne du système de justice pénale dans la lutte contre : i) le trafic de drogue ; ii) la criminalité organisée ; iii) la corruption et iv) le blanchiment d'argent.

En effet, le Plan National Intégré de Lutte contre les Drogues signale que l'un des facteurs qui a entravé la lutte contre le crime organisé, de manière efficace, est la corruption "en tant que principal instrument d'extorsion et de récompense du crime organisé, elle détourne les ressources publiques et s'infiltra dans la politique locale, dans l'administration publique, ainsi que dans le secteur privé, couvrant des phénomènes criminels qui entravent la bonne gouvernance et l'économie elle-même". En outre, le document de stratégie du DENARP II reconnaît à juste titre la corruption comme étant un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté. Le climat d'impunité qui prévaut a favorisé une culture de corruption.

Troisièmement, les partis politiques sont fragiles et sujets à des conflits internes pour le pouvoir et le contrôle qui débordent souvent sur l'arène politique et le système de gouvernance. En outre, la plupart manquent de cohésion interne et d'un réseau discipliné de cadres. Ainsi, en Guinée-Bissau, bien que les droits fondamentaux politiques, civils, économiques, sociaux et culturels soient garantis par la Constitution, la jouissance des droits humains reste un défi pour la population, et le potentiel de déclenchement de conflits reste réel. Le manque de dialogue civique entre la population et l'élite politique et l'absence de mécanismes étatiques indépendants pour protéger les droits humains demeurent un obstacle majeur au processus de développement durable.

La Guinée-Bissau a aussi participé à de nombreuses stratégies nationales, régionales et internationales et à des accords pour faire progresser les droits des enfants. Ceux-ci ont inclus la Campagne nationale d'enregistrement des naissances des enfants en collaboration avec l'UNICEF, l'adoption 'Un monde digne des enfants' qui abordait quatre priorités : promouvoir une vie saine ; procurer une éducation de qualité ; protéger les enfants de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence ; et enfin combattre le VIH/SIDA.¹³⁴

La Guinée-Bissau s'est engagée dans plusieurs traités internationaux de protection des droits de l'enfant. En 1990, le gouvernement a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant. En 2010, la Guinée-Bissau a ratifié le Protocole Facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et en 2014 le Protocole Facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. L'adoption de la CIDE et des Protocoles Facultatifs marque un moment charnière dans la prise de conscience par le gouvernement du besoin d'un système de protection efficace pour les enfants. Toutefois, depuis la ratification de

¹³³ CSNU, 2018

¹³⁴ João & Handem, 2011.

la CIDE, l'harmonisation des lois nationales reste lente et ce retard de progrès est attribué à l'instabilité politique et militaire, au manque de volonté politique et à l'incapacité de prioriser et d'accélérer cette harmonisation.



Ainsi, le pays n'a pas été en mesure de mettre en œuvre et d'appliquer le système de protection de l'enfance en raison du manque d'application de la législation et des politiques existantes et de l'absence d'une gestion claire des cas et de systèmes de collecte de données sur la protection de l'enfance, entre autres. Bien que des lacunes subsistent dans les politiques et la législation sur les droits de l'enfant, notamment la législation sur la protection des enfants contre toutes les formes de violence dans tous les contextes, le

gouvernement et les partenaires ont fait des efforts substantiels au cours des deux dernières années en élaborant une politique globale de protection de l'enfant (2019) et un code de protection de l'enfant (2020), qui ont défini les mandats et les responsabilités des parties prenantes de la protection de l'enfant dans la prévention et la réponse à la violence, aux abus et à l'exploitation des enfants.

Les organisations non gouvernementales locales et internationales ont demandé l'inclusion des dirigeants religieux et des chefs traditionnels aux premiers stades de ces processus afin de s'assurer que les normes religieuses et culturelles n'encouragent pas les pratiques traditionnelles néfastes,¹³⁵ ce qui explique que les recommandations de la CIDE soient rarement appliquées.¹³⁶ Cette Convention n'a d'ailleurs toujours pas été traduite dans les langues locales les plus largement parlées. En outre, en l'absence de système judiciaire efficace, il y a un besoin urgent d'approches ascendantes des droits de l'enfant,¹³⁷ ainsi que l'adoption d'approches inclusives des droits de l'enfant pour surmonter un niveau d'éducation bas et l'illettrisme à travers le pays.

Il existe diverses dispositions prévues pour les enfants, qui inclut la Constitution, le droit des tribunaux de secteur, le code criminel et le statut d'assistance judiciaire aux mineurs, mais leur mise en vigueur reste faible. Le système de protection sociale de l'enfance reste inadéquat, plus spécifiquement concernant l'accès au système de protection de l'enfance de même qu'aux services sociaux de base.¹³⁸ Beaucoup de révisions législatives sont en cours, notamment le code pénal, code du registre civil, le code du travail... En Guinée-Bissau, la justice pour les mineurs reste encore à développer, comme l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing), les Principes Directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad), et les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de libertés.¹³⁹

Notons que pour les personnes vivant avec un handicap, la Convention internationale sur les Droits des Personnes Handicapées (CDPH) a été ratifiée en 2014. Cependant un premier rapport initial est dû depuis 2016.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée le 13 décembre 2006 à New York par l'Assemblée générale de l'ONU. Elle est entrée en vigueur le 3

¹³⁵ João & Handem, 2011.

¹³⁶ João & Handem, 2011.

¹³⁷ João & Handem, 2011.

¹³⁸ João & Handem, 2011.

¹³⁹ Règles de La Havane, UNICEF, 2021.

mai 2008 et compte aujourd'hui 175 Etats parties. La RGB l'a ratifiée le 22 Octobre 2018.¹⁴⁰

Le 18 décembre 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies. La RGB a ratifié cette convention en 1985. Un rapport de 2009 a examiné les progrès et les principaux défis de la RGB dans la réalisation des objectifs fixés par cette convention.¹⁴¹ Ce rapport félicite le pays pour la création, en 2000, de l'Institut de la Femme et de l'Enfant, structure opérationnelle pour le développement et la coordination des politiques relatives aux droits de la femme, à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme. Il félicite également le pays d'avoir ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en Août 2019, ainsi que la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en 2007. Toutefois, le rapport note qu'il existe encore diverses lois et réalités discriminatoires, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes à la justice, l'absence de mandats opérationnels clairs pour l'Institut des femmes et des enfants, et la persistance de pratiques traditionnelles néfastes qui justifient et perpétuent la discrimination à l'égard des femmes. Bien qu'ancien, ce rapport semble être le dernier rapport périodique de cette nature associé à cette Convention.

Une étude récente de *Sangreman et al (2020)*¹⁴² analyse en détail les indicateurs obtenus en 2019 dans toutes les régions de la RGB, concernant les droits humains dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'énergie, de la justice et de l'égalité des sexes. Cette étude met en relation chaque article avec les documents internationaux configurant les Droits humains et inclut une bibliographie structurée pour soutenir la recherche et les études dans ce domaine.¹⁴³

Les niveaux élevés de violence dans la société et la faible réponse pour prévenir et traiter les cas par le secteur judiciaire, la justice traditionnelle et les prestataires de services de protection, augmentent le manque de confiance (y compris la confiance interpersonnelle), la frustration et la déception des survivants de la violence et des familles. De 2019 à 2020, 114 cas de violences sexuelles contre des filles se sont produits et ont été enregistrés et suivis, principalement dans les zones rurales, où la santé mentale et le soutien psychosocial continuent d'être négligés par les services de santé et de protection et par les mécanismes communautaires de résolution des conflits. La faible participation des femmes et des filles à la résolution des conflits au niveau communautaire, notamment les cas de violence basée sur le genre, reste une contrainte pour lutter contre cette violence, où les mécanismes en place sont dirigés par des hommes et, dans de nombreux cas, les réparations ne sont pas fondées sur les droits humains.

L'objectif 16, de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, poursuit 12 cibles dont dix de résultats (16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 16.9, 16.10) et deux de moyens de mise en œuvre (16.a, 16.b). La Guinée-Bissau est classée 162 sur les 180 pays dans le rapport 2021 de *Transparency International*, avec un score de 21 sur 100.

La mise en place d'institutions de justice pénale efficaces et efficientes sur l'ensemble du territoire est un élément central de la stabilité du pays. Dans ce contexte, le pays est confronté

¹⁴⁰ The ratification can be seen here: <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/No%20Volume/44910/A-44910-Guinea-Bissau-0800000280521375.pdf>

¹⁴¹ The report can be accessed here: <https://www.refworld.org/publisher,CEDAW,CONCOBSERVATIONS,GNB,4ef9d3e02,0.html-142>

¹⁴² https://www.researchgate.net/publication/346677294_OBSERVANDO_DIREITOS_NA_GUINE-BISSAU_EDUCACAO_SAUDE_HABITACAO_AQUA_ENERGIA JUSTICA IGUALDADE DE GENERO.

¹⁴³ <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html#:~:text=La%20CDPH%20est%20la%20premi%C3%A8re,vigueur%20le%202015%20mai%202014.>
[https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women.](https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women)

à des défis importants en termes de capacité de ses institutions judiciaires et correctionnelles.¹⁴⁴

Le cadre juridique du pays est généralement obsolète, et doivent être mis à jour, dans le cadre des efforts de révision en cours. Il est également nécessaire de veiller à ce que les règlements relatifs à la justice militaire soient conformes aux normes internationales en matière de justice pénale et de droits humains. La RGB a adopté des règles nationales minimales complètes pour le traitement des prisonniers en 2011, mais elle n'a pas intégré dans son droit interne les règles minimales révisées de 2015 des Nations unies pour le traitement des prisonniers (règles Mandela) et ne dispose pas de législation secondaire définissant les procédures et règlements pénitentiaires. En outre, les tribunaux et les établissements pénitentiaires existants nécessitent une vaste réhabilitation et il faudrait construire et équiper au moins 23 tribunaux sectoriels et 4 tribunaux régionaux, ainsi qu'une prison. Les autorités nationales ont explicitement reconnu que le niveau de formation des juges, des procureurs et du personnel judiciaire devait être amélioré. Dans ce contexte, une école de formation pour les magistrats et le personnel judiciaire (CENFOJ) a été créée en 2012. Cependant, la formation continue et spécialisée reste limitée en raison du manque de ressources financières. Par exemple, dans de nombreuses régions, de nombreux juges n'ont pas de diplôme en droit, alors que la loi exige qu'on le soit pour devenir magistrat¹⁴⁵.

Au niveau régional, et en dehors de Bissau, il existe quatre tribunaux provinciaux à Bissorã, Bafatá, Gabú et Buba couvrant l'ensemble du pays. Le fonctionnement des tribunaux, notamment ceux situés à l'intérieur du pays, est affecté par l'absence de personnel désigné ou par l'absentéisme, ainsi que par un grand manque d'infrastructures et d'équipements. Il n'existe pas de mécanismes d'inspection judiciaire opérationnels dans le pays. Il s'agit d'une institution clé pour assurer l'efficacité et l'efficience du système judiciaire par des inspections régulières dans les juridictions. Ces inspections donnent lieu à des rapports qui sont utilisés comme principal mécanisme de responsabilité pour assurer le bon fonctionnement des tribunaux et du bureau du procureur. Il existe deux organes d'inspection judiciaire en place (un pour les tribunaux et un autre pour le ministère public), mais ils manquent des moyens financiers et matériels les plus élémentaires pour assumer leurs responsabilités.¹⁴⁶

Enfin, l'administration publique du pays est faible et souffre d'une pénurie de ressources humaines qualifiées, aggravée par l'absence de système de gestion des emplois et des carrières. Ces problèmes ont entravé l'évolution vers le développement d'une administration locale et d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces. La masse salariale de la fonction publique pèse lourdement sur les finances de l'État et représente plus des deux tiers des recettes publiques. En conséquence, les services aux usagers dans les secteurs de l'administration sont à la fois insuffisants et de faible qualité. Les structures administratives locales sont très faibles, avec une capacité opérationnelle limitée. Le suivi et l'évaluation des politiques publiques sont limités par la très faible capacité du système statistique national.¹⁴⁷

Les tentatives successives de mise en œuvre de réformes clés dans les domaines de l'administration publique, de l'accès à la justice, du secteur de la sécurité, de la fiscalité et des revenus, du système politique et de la décentralisation se sont heurtées à des résistances et ont conduit à l'adoption d'une approche fragmentaire de l'aide internationale qui a également contribué au statu quo.¹⁴⁸

Tendance des résultats de l'ODD 16

Des dix cibles de résultats de l'ODD 16, deux sont centrées sur les personnes et huit portent sur l'ensemble de la société.

¹⁴⁴ CCA, 2020

¹⁴⁵ CCA, 2020

¹⁴⁶ Idem

¹⁴⁷ Idem

¹⁴⁸ Idem

Résultats centrés sur les personnes

Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Il a été rapporté qu'en 2019, 78,5% des enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent.¹⁴⁹

Par ailleurs, les droits des enfants restent encore dans une situation précaire et leur mise en œuvre a été entravée par des troubles politiques et militaires, ainsi que par l'instabilité qui a encore retardé l'harmonisation des lois nationales conformément aux dispositions internationales. Les enfants sont menacés par les mariages précoces et forcés, le travail infantile, le trafic d'enfants, l'inégalité entre les sexes, les châtiments corporels, le changement climatique et les MGF. En 2007, la RGB a ratifié le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.¹⁵⁰

Résultats à l'échelle de la société

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

En 2017-2018, 7,8% des personnes âgées de 18 ans ou plus qui ont déclaré avoir été victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle au cours des 12 derniers mois. Cette situation est plus déclarée par les hommes (8,5%) que les femmes (7,2). En outre, 71,1% des personnes âgées de 18 ans ou plus ont considéré qu'il est dangereux pour elles de se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence.¹⁵¹

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

En 2017-2018, la quasi-totalité des personnes âgées de 18 ans ou plus a reconnu avoir eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.¹⁵² Le gouvernement reconnaît que la corruption est l'un des principaux obstacles à la gouvernance et au développement durable. Une Stratégie Nationale contre la corruption a été approuvée en Avril 2022.

Bien que la Guinée-Bissau ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), en 2007, très peu d'efforts ont été faits pour la mettre en œuvre.¹⁵³ Cependant, un atelier de remplissage de la liste d'auto-évaluation de la RGB dans le cadre du 2^{eme} cycle du Mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la CNUCC en juin 2021.¹⁵⁴ Il porte également sur le renforcement des capacités des principaux acteurs de la lutte contre la corruption et le développement d'un programme de formation en éthique et intégrité pour les forces d'application de la loi. En Avril 2022, une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption a été élaborée et approuvée, démontrant la volonté politique du gouvernement de combattre le phénomène.

En ce qui concerne le blanchiment d'argent, les données sont insuffisantes pour évaluer la situation du pays ou mesurer l'impact des programmes existants. Le 15^{eme} rapport du suivi de la RGB adoptée en Mai 2019 par la panière du groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest a identifiée des lacunes substantielles dans le cadre

¹⁴⁹ MICS6, 2018-2019.

¹⁵⁰ <https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280051bd3&clang=en>.

¹⁵¹ Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI), INE Guinée-Bissau, 2017-2018.

¹⁵² Idem.

¹⁵³ <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20202472/v2472.pdf>.

¹⁵⁴ ONUDC, 2021

institutionnel et la réponse du pays.

Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Dans la législature en cours, on dénombre 14 femmes députées sur un nombre total de 102 sièges à l'ANP. Ainsi, la proportion de sièges parlementaires occupés par les femmes est de 13,7%. Il faut relever aussi que ce parlement est dirigé par un homme. Par ailleurs, en 2017-2018, 34,5% de la population estime que la prise de décisions est ouverte et réactive. Cette perception est plus importante chez les femmes (34,9%) que chez les hommes (33,9%).¹⁵⁵

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

En 2019, moins de la moitié des enfants de moins de 5 ans étaient enregistrés par une autorité d'état civil. La proportion de ces enfants enregistrés était de 46%.¹⁵⁶

En outre, des défis sont aussi liés au processus d'enregistrement qui impose l'identification des parents de l'enfant. Dans certains cas, comme quand les enfants sont nés avec des malformations, les parents sont réticents à accepter cette responsabilité et donc optent pour ne pas faire enregistrer du tout leur enfant. Depuis 2019, le taux d'enregistrement des naissances des enfants âgés de moins de 5 ans a augmenté jusqu'à 46%. Soit une augmentation drastique des 24% des enfants enregistrés entre 2010 et 2014.¹⁵⁷

Processus et moyens de mise en œuvre spécifiques à l'ODD 16

Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

Il n'existe pas encore d'institution nationale de droits humains indépendante et conforme aux Principes de Paris,¹⁵⁸ mais le pays est en train de mettre en œuvre la réforme du secteur de la justice.

En ce qui concerne le terrorisme, selon la Banque Mondiale (2017) «La RGB doit encore se conformer pleinement aux normes et accords internationaux contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme». Des connexions avec la RGB ont également été citées en relation avec des activités criminelles menées en association avec des réseaux terroristes ou radicaux, renforçant les soupçons d'un lien Terrorisme-Crime Transnationale Organisée/Traffic de drogue au sein de la sous-région.

Selon la Banque mondiale 2017, les crimes transfrontaliers sont en augmentation, y compris la traite des êtres humains. Le pays a servi de source et de destination pour les enfants victimes de la traite. En ce qui concerne les pratiques de traite des êtres humains, les stratégies adoptées pour protéger les enfants ou prévenir leur trafic se sont avérées inadéquates. Il semble que, malgré l'adoption de lois contre la traite, en 2011, le pays dispose de peu de moyens d'enquête et d'application.

Selon la même source, la RGB a grandement bénéficié de l'intégration régionale, en mettant l'accent sur sa participation à la CEDEAO et sur l'intégration économique, notamment la libre circulation des personnes dans cette zone géographique, ce qui a grandement contribué à la stabilisation du pays. La présence de la Mission de sécurité de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) a été pertinente et a été mise à l'épreuve lors de la récente crise d'octobre 2019, où

¹⁵⁵ Idem.

¹⁵⁶ Idem.

¹⁵⁷ UNICEF, 2021.

¹⁵⁸ <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/gw-index>

elle a été essentielle pour garantir l'ordre constitutionnel. En ce sens, il est urgent de définir une stratégie de gestion des frontières, alignée sur la stratégie de sécurité nationale, avec une forte coopération entre les forces de sécurité, les entités frontalières et les communautés locales.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération :

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Fragilité de toutes les institutions, incluant les institutions judiciaires.
- ✓ Accentuation de la corruption et de l'impunité.
- ✓ Difficultés d'accès à la justice et justice traditionnelle qui ne respecte pas toujours les droits humains.
- ✓ Insuffisance de ressources humaines qualifiées.
- ✓ Lenteur administrative dans le système judiciaire.
- ✓ Trafic des drogues notamment de Cocaïne.
- ✓ Non-respect des statuts de défense et de sécurité.
- ✓ Engagement des acteurs politiques autour d'une vision partagée d'inclusion sociale.
- ✓ Contexte qui se détériore en termes de respect des droits humains notamment la liberté d'expression, d'assemblée pacifique, etc.
- ✓ Etablissement d'une institution nationale des droits humains indépendantes.

B2. Opportunité

- ✓ Partenariats existants dans le domaine de la justice, de la défense et de la sécurité.
- ✓ Les différents projets et programmes des agences, fonds et programmes du système des Nations Unies en Guinée-Bissau.
- ✓ Plan national intégré de lutte contre la drogue, le crime organisé et la réduction des risques (PNIS 2020-2026 de la Guinée-Bissau), adopté par le Conseil des Ministres le 18 Février 2020.
- ✓ Projets existants en cours en Guinée-Bissau.
- ✓ Engagement avec les différents mécanismes des droits humains.
- ✓ Participation de la société civile incluant les organisations des droits humains e des femmes.

B3. Actions d'accélération

- ✓ Révision des lois dans les domaines de la justice, de la défense et de la sécurité.
- ✓ Renforcer la connaissance des lois par des activités de dissémination.
- ✓ Renforcer la capacité institutionnelle dans le secteur judiciaire.
- ✓ Construction, réhabilitation et modernisation des infrastructures dans les secteurs de la justice, de la défense et de la sécurité.
- ✓ Adoption de stratégies nationales dans les domaines de la justice, de la défense et de la sécurité.
- ✓ Respect scrupuleux du statut de défense et de sécurité.
- ✓ Adoption de lois sur l'inclusion sociale.
- ✓ Renforcer la collaboration entre la justice formelle et la justice traditionnelle.
- ✓ Mettre en place une institution nationale des droits humains conforme principe de Paris (lors de l'Examen périodique universelle (UPR 2020, recommandation 119.33 à 119.440).
- ✓ Etablissement de centres d'accès à la justice et la construction de 5 tribunaux des secteurs.
- ✓ Renforcer la lutte contre la corruption et la réduction de l'évasion et de la frotte fiscale.
- ✓ Allocation de ressources dans ces domaines.
- ✓ Formation et renforcement des capacités dans le domaine des réformes institutionnelles.
- ✓ Réhabilitation de deux casernes militaires.

7.5. Pilier Partenariat



ODD17

REFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

L'ODD 17 porte sur la nécessité de mettre en place un partenariat mondial pour le développement durable. Cet objectif met en évidence l'importance de créer les conditions nécessaires à la stabilité macroéconomique au niveau mondial et la nécessité impérative de mobiliser des ressources financières suffisantes pour financer les pays en développement à partir de sources internationales. Il vise aussi à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la gestion des finances publiques, plus précisément dans les domaines de la collecte et de la gestion des recettes. Il souligne également l'importance du commerce pour les pays en développement et des règles équitables qui devraient régir le commerce international.



L'atteinte des ODD ne pourra pas être achevée si les acteurs agissent isolément chacun dans son domaine. En effet, les ODD proposent un agenda intégré et universel. En ce sens, l'ODD 17, centré sur le développement des partenariats constitue une véritable clef de voûte de l'édifice d'ensemble, ainsi que le souligne l'ONU: « Les partenariats multipartites seront essentiels pour tirer parti des interconnexions entre les ODD ».

La RGB, dont l'économie est peu diversifiée et est dominée par la production et l'exportation de noix de cajou non transformées, a besoin de ce partenariat pour tirer parti de son développement économique et social. La croissance annuelle moyenne du pays a suivi le rythme de la croissance démographique avec beaucoup de difficultés, ce qui est dû en partie à un environnement de gouvernance difficile, souvent interrompu par une instabilité politique récurrente. En effet, cette instabilité rend pratiquement impossible la mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies de développement national à long terme.

A. Situation et tendances

L'objectif 17 de renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, poursuit 19 cibles toutes de mise en œuvre (17.1 à 17.19), portant sur les questions de finances (17.1 à 17.5), de technologie (17.6 à 17.8), de renforcement de capacités (17.9), de commerce (17.10 à 17.12) et structurelles (17.13 à 17.19).

Finances

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Les recettes publiques (administration centrale budgétaire) représentaient en 2017, 16,6% de son PIB, correspondant à environ 142 milliards de francs CFA. Cette proportion a légèrement baissé à 16% en 2019, soit 129 milliards de francs CFA. Les taxes collectées ont permis de financer le budget national à hauteur de 52,4% en 2017 et de 49,3% en 2019. La mobilisation des revenus fiscaux reste faible avec un taux de moins de 10% du PIB en 2020.¹⁵⁹

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en

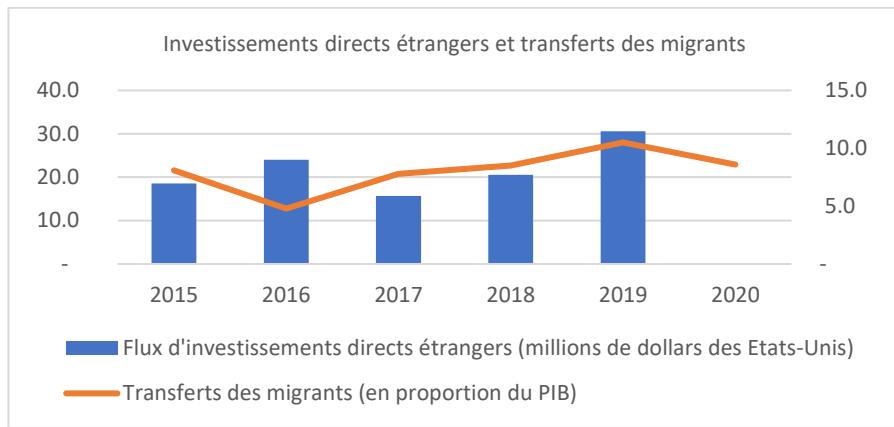
¹⁵⁹ <https://ferdi.fr/dl/df-Fs4sYUId1iVZoxWjeZQkaNAQ/etude-sur-la-fiscalite-en-afrigue-de-l-ouest-rapport-de-synthese-juin-2019.pdf>

faveur des pays en développement.

La RGB reçoit régulièrement des flux d'investissements directs étrangers (IDE) mais de niveaux relativement faibles. Les IDE reçus étaient de 18,6 millions de dollars en 2015, ont baissé jusqu'à 15,7 millions en 2017 avant de faire un bond jusqu'à 30,6 millions en 2019.

Les transferts des migrants vers la RGB sont importants pour l'économie du pays. En proportion du PIB, le niveau le plus bas était observé en 2016 à 4,8% puis une tendance croissance a été observée jusqu'en 2019 où les transferts des migrants représentaient 10,5% du PIB. En 2020, cette proportion était de 8,6%.

Figure 7.31 : Evolution des investissements directs étrangers et des transferts des migrants Vers la Guinée-Bissau



Source : UNDESA (2021)

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

La Guinée-Bissau est exposée à un risque élevé de surendettement externe et globale¹⁶⁰, ce qui constitue une dégradation par rapport à la note modérée attribuée à la dernière évaluation du FMI sur la soutenabilité de la dette en Mai 2018. Le risque globale de surendettement reste élevé et les indicateurs de la dette se sont considérablement détériorés en raison d'une combinaison de facteurs: une révision à la hausse de l'encours de la dette à la fin de 2017, reflétant une meilleure couverture et des données améliorées ; une hausse des prêts concessionnels accordés par des organismes multilatéraux pour des projets d'infrastructure ; une augmentation de déficits budgétaire en 2018/2019; une dépendance accrue à l'égard des emprunts auprès des banques régionales; et les impacts négatifs de la pandémie du COVID-19.¹⁶¹ Après avoir été relativement soutenable au début des années 2010, on a assisté récemment à une augmentation substantielle des services de la dette. Ceux-ci sont passés de 1,8% des exportations de biens et services en 2015 à 2,9% en 2018.

Technologie

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'ONU, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Il y a relativement peu de souscriptions à l'Internet haut débit fixe. En 2019, il y avait seulement

¹⁶⁰ IMF, Request for disbursement under the rapid credit facility, debt sustainability analysis, January 2021

¹⁶¹ IMF, Guinea -Bissau: second review under the Staff monitored program Report, 14 February 2022

6 abonnements pour 100 000 habitants.

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

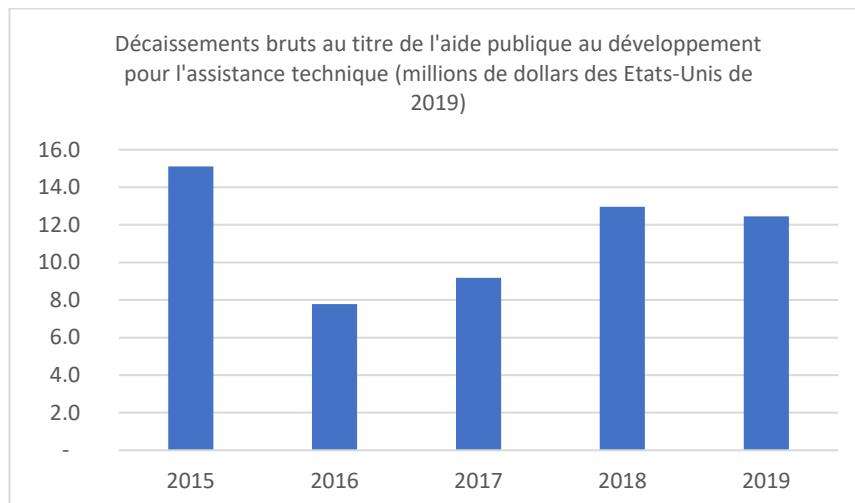
L'utilisation générale d'internet est faible même si elle est croissante. Le taux d'utilisation de l'internet par la population était de 3,5% en 2015, puis de 3,8% en 2016 et 3,9% en 2017. Le pourcentage de ménages ayant accès à l'Internet par le biais d'un dispositif quelconque à la maison, n'était que de 2,9% en 2018-2019, selon l'enquête MICS6.

Renforcement des capacités

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Les décaissements bruts d'aide publique au développement pour l'assistance technique reçus par la Guinée-Bissau sur la période 2015-2019 ont une valeur moyenne annuelle de 11,5 millions de dollars, en 2019. Le niveau le plus élevé est celui de 2015 (15,1 millions) et celui le plus bas est celui de 2016 (7,8 millions). En 2019, les décaissements étaient de 12,5 millions.

Figure 7.32 : Evolution de l'aide publique au développement pour l'assistance technique



Source : UNDESA (2021)

Commerce :

La quasi-majorité des exportations étant composée de noix de cajou brutes, la Guinée-Bissau présente un important déficit commercial. Par exemple, en 2020, les exportations de biens et de services du pays se sont élevées à 143 millions USD, tandis que les importations ont atteint 326 millions USD. Les principales importations sont le riz (52,2 millions USD), le pétrole raffiné (35,2 millions USD) et les farines de blé (9,95 millions USD). Le pays importe principalement du Portugal (83,9 millions USD), du Sénégal (57,1 millions USD), de la Chine (51,4 millions USD), du Pakistan (25,2 millions USD) et des Pays-Bas (19,8 millions USD).¹⁶²

Questions structurelles

Les sept cibles sur les questions structurelles comprennent celles de cohérence des politiques et des structures institutionnelles (17.13, 17.14, 17.15), celles de partenariats multipartites (17.16,

¹⁶² The data for this paragraph is coming from OEC trade data: <https://oec.world/en/profile/country/gnb>

17.17) et celles de données, suivi et application du principe de responsabilité (17.18, 17.19). Les données statistiques en RGB ont historiquement souffert d'importants défis, de leur collecte à leur traitement, archivage, partage et disponibilité. Les efforts récents du gouvernement et des organisations internationales et régionales ont amélioré les processus de données dans le pays dans plusieurs directions. La page web de l'Institut National de la Statistique permet d'accéder à une variété de données, d'indicateurs pertinents et d'études quantitatives.¹⁶³

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

Partenariats multipartites

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Il n'y a pas de ressources allouées aux partenariats public-privé pour l'infrastructure.

B. Défis futurs, risques, opportunités, et actions d'accélération

B1. Défis futurs et risques

- ✓ Mobilisation de revenus propres et financements soutenables.
- ✓ Risque du surendettement qui risque de réduire l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses sociales et de développement.
- ✓ Faible coordination entre les institutions de la République.
- ✓ Mise en place d'un mécanisme de coordination des ONG pour le suivi des ODD.
- ✓ Promotion de la diplomatie économique.
- ✓ Manque de coordination entre les acteurs internes et externes de la politique étrangère.
- ✓ Faible capacité des services externes du Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés.
- ✓ Paiement des cotisations dans les organisations internationales dont la Guinée-Bissau fait partie.

B2. Opportunités

- ✓ Intégration de la Guinée-Bissau dans les organisations sous-régionales, régionales et internationales.
- ✓ Partenariats existants avec différents partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- ✓ Partenariats existants avec différentes ONG et des organisations religieuses opérant en Guinée-Bissau.
- ✓ Initiative de suspension du service de la dette pour augmenter l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses de développement.

B3. Actions d'Accélération

- ✓ Adoption de mécanismes de coordination entre les institutions de la République.
- ✓ Créer les conditions nécessaires au fonctionnement normal des services extérieurs du Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés (ambassades et chancelleries).
- ✓ Adoption de stratégies nationales pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan national de développement.
- ✓ Renforcer la représentation de la Guinée-Bissau dans les organisations internationales dont la Guinée-Bissau fait partie, par la régularisation du statut des quotas.
- ✓ Présentation des rapports sur la mise en œuvre des conventions ratifiées par la RGB afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations.

¹⁶³ <https://www.stat-guineebissau.com/>. Prière de consulter la sous-section 8.3 pour plus d'informations.

8. Moyens de mise en œuvre des ODD en Guinée-Bissau

Une caractéristique du dispositif de suivi et évaluation des ODD consiste à fixer les cibles à atteindre et les indicateurs de suivi et de pilotage. L'Examen National Volontaire (ENV) permet d'attester des progrès du pays dans son engagement pour atteindre ses cibles. Le cadre rassemblant les cibles et les indicateurs constitue un référentiel mobilisable par l'ensemble des départements ministériels et sur lequel la société civile peut s'appuyer pour discuter des politiques publiques mises en œuvre.

En général, la mise en œuvre des ODD doit respecter les principes et enjeux de transversalité et de cohérence des solutions proposées, en prenant en compte l'interdépendance et la synergie des 17 ODD. Afin d'assurer la prise en compte de ces enjeux, des dispositifs dédiés à la coordination interministérielle ont été mis en place, et des travaux sur les indicateurs de suivi ont été entrepris pour encourager la mise en place de partenariats multi-acteurs pour les ODD.

La mise en œuvre des ODD implique la mobilisation de tous (État, Citoyens, collectivités locales, entreprises, syndicats, chercheurs, société civile, etc.), et cela grâce à un mécanisme de co-responsabilité, de gouvernance et de partenariat. En effet, la réalisation effective des Agendas 2030 et 2063 exige l'implication des différents acteurs aux niveaux national, régional et local, obtenue par un processus participatif et inclusif qui garantit une stratégie véritablement centrée sur les personnes afin de concrétiser l'engagement de ne laisser personne pour compte.

Dans cette perspective, la RGB est engagée à suivre les trois axes pour son programme d'action pour la mise en œuvre et l'accélération des ODD prioritaires:

- ✚ L'organisation de la contribution de l'État et des principaux bailleurs de fonds ;
- ✚ L'information et la sensibilisation pour que tous les acteurs y compris la société civile, s'approprie les ODD ;

✚ La mobilisation de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, le monde académique...



La mise en œuvre des ODD nécessitera la réalisation d'un état des lieux des politiques publiques, qui permettra d'analyser les écarts entre la situation actuelle et les cibles des ODD en termes d'obstacles et de leviers d'action, et d'analyser les politiques publiques existantes afin de produire des recommandations. Cet exercice, qui a vocation à être renouvelé au sein de chaque Ministère, pourra également être partagé avec les parties prenantes et constituer un socle commun pour organiser la contribution de chacun. Trois axes de travail ont été identifiés à la suite des ateliers effectués, durant le mois de Mars 2022, par le Gouvernement avec l'appui des Nations Unies, ainsi qu'une équipe d'experts¹⁶⁴ pour discuter de la mise en œuvre des ODD dans le cadre de la préparation du présent ENV, et ont permis aux différents secteurs ministériels et aux partenaires de la société civile présents, ainsi que le secteur privé, et le monde académique, de réfléchir ensemble aux moyens de la mise en œuvre future des ODD. Les trois axes étant :

1. Financement et partenariat: mobilisation des ressources ;
2. Mécanisme institutionnel de mise en œuvre de coordination et de suivi évaluation des ODD ;
3. Renforcement du système national des statistiques.

¹⁶⁴ Examen National Volontaire de la Guinée-Bissau 2022 : Rencontre entre les Groupes thématiques et la société civile, Ledger Plaza Hôtel Bissau, Bissau, 15 Mars, 2022.

8.1. Mobilisation des ressources et partenariat pour le financement des ODD

L'Agenda 2030 offre un nouveau cadre mondial devant permettre de mieux orienter, coordonner et intégrer les efforts vers l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Un consensus se dégage sur le fait qu'à l'avenir, le financement du développement devra aller au-delà de l'Aide Publique au Développement (APD) et inclure les investissements privés et innovants ainsi que des financements propres soutenables. Il s'agira également d'améliorer les procédures en matière de reddition des comptes en assurant le suivi de l'emploi des ressources mobilisées par la Guinée Bissau, afin d'en améliorer l'efficacité.



Depuis 2015, la RGB s'est appuyée sur le mécanisme traditionnel de mobilisation des ressources pour financer son PND, notamment pour la mise en œuvre du Plan Stratégique et Opérationnel (2015-2020), qui, à travers les annonces faites par les PTF, lors de la table ronde de Bruxelles,¹⁶⁵ prévoyait l'exécution de nouveaux projets et la continuité de certains en cours. Avec cette initiative, il y a eu un sentiment tangible de redémarrage, et le pays a attiré environ 1,4 milliard d'USD d'annonces de contributions internationales. Cependant, la majeure partie de cette aide n'est pas arrivée en raison de l'instabilité politique du pays qui a induit des difficultés dans la mobilisation

effective des engagements.

À la fin de la transition politique en 2014,¹⁶⁶ le nouveau gouvernement a montré sa détermination à s'attaquer au problème de l'aide et de la coordination des donateurs en établissant un mécanisme de suivi trimestriel ciblant l'exécution des projets, mais qui n'a pas fonctionné en raison de l'instabilité politique qui a débuté en 2015. En outre, les mécanismes de coordination et de contrôle de l'aide ont toujours souffert des lacunes structurelles de l'administration publique, vu la faiblesse des mécanismes de supervision et du chevauchement des projets financés par les différents partenaires.

Des groupes de travail thématiques sont organisés par des partenaires techniques : le FIDA dirige un groupe de partenaires financiers dans le secteur agricole en RGB, après sa désignation par le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural en avril 2019. Le groupe technique vise à promouvoir, soutenir et faciliter la coordination d'initiatives durables dans le secteur agricole. La Banque Mondiale organise également des réunions avec les partenaires qui soutiennent les activités de gouvernance afin de coordonner et de poursuivre le soutien à la gestion des finances publiques. En outre, le bureau de liaison de la BAD à Bissau participe activement aux deux groupes, alors que l'équipe locale aide à coordonner les projets entre les partenaires afin d'augmenter les chances de succès en vue d'une allocation plus efficiente des ressources financières et du soutien.

Les opérations des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le pays visent principalement les domaines suivants: **a)** Développement rural et sécurité alimentaire ; **b)** Education; **c)** Santé; **d)** Infrastructures; **e)** énergie; et **f)** environnement; **g)** Planification et gestion macro-économique. En ce qui concerne le dialogue politique et la réforme militaire, des institutions telles que l'Union Africaine, la CEDEAO, le BINUGBIS et d'autres agences des Nations Unies mettent actuellement en œuvre des opérations.

¹⁶⁵ Mars 2015

¹⁶⁶ GUINEE-BISSAU – Actualisation et prolongation jusqu'en Décembre 2021 du Document de Stratégie pays 2015-2019 AFDB, 1^{er} Septembre 2020.

Le paysage financier est complexe et en pleine évolution,¹⁶⁷ et il existe un mélange croissant de sources pour financer les priorités de développement. Alors que l'enveloppe globale de financement a augmenté, en termes nominaux au cours de la dernière décennie, l'APD reste la principale source de financement. La mobilisation des ressources internes reste une source très dynamique et importante de ressources pour la planification et la mise en œuvre du développement national, la fiscalité et les licences représentent un flux très fiable de recettes fiscales.



En Guinée-Bissau, les transferts de fonds n'ont pas cessé d'augmenter entre 2001 et 2018. En 2018, selon la Banque Mondiale, ils se sont élevés à 75 millions USD. Parallèlement à l'augmentation des montants, il est possible de vérifier l'augmentation progressive du poids des transferts de fonds dans le PIB, démontrant la dépendance croissante du pays vis-à-vis de sa diaspora. La RGB fait partie des 40 pays au monde où les transferts de fonds ont la plus grande importance dans le PIB, selon les données 2018 de la Banque mondiale. En 2018, en Afrique, c'est le 9^{ème} pays où les transferts de fonds contribuent le plus au PIB, après le Lesotho, le Liberia, le Cameroun, le Liban, la Gambie, le Cap-Vert, le Sénégal et l'Égypte. En concentrant l'analyse uniquement sur la région CEDEAO, la RGB est le 5^{ème} pays dans une liste de 15 pays où les transferts de fonds contribuent le plus au PIB.¹⁶⁸

Le financement privé national des priorités de développement, bien qu'en augmentation,

reste limité, alors que le financement privé international demeure une source de financement croissante et fiable. Les transferts de fonds représentent la composante la plus importante et leur poids global dans l'économie est comparable à celui de l'APD et des recettes fiscales. Les transferts de fonds internationaux restent la source la plus importante de subventions, alors que l'APD a augmenté en termes nominaux au cours de la dernière décennie, mais elle reste volatile en tant que source de financement fiable. En effet, l'APD par habitant est passée de 102\$ en 2016 à environ 80\$ en 2018, cependant la pandémie du COVID-19 a encore aggravé ces tendances. Les secteurs sociaux tel que la santé, l'éducation et la protection sociale en l'occurrence, nécessitent des financements durables et soutenables, principalement fondée sur les ressources propres.

Des défis ont été identifiés durant les discussions pour la préparation de ce premier ENV, dont des structures de coordination de la politique de financement et de partenariats pour la mobilisation des ressources inopérantes. Comme solutions, les propositions suivantes ont été retenues afin d'améliorer la politique de financement des partenariats et la mobilisation des ressources :

1. Création d'une structure autonome (couvrant les secteurs publics et privés) chargée d'élaborer des politiques et des stratégies de mobilisation de ressources en fonction des besoins des communautés nationales, et régionales, où chaque entité impliquée cartographiera l'écosystème de sa zone d'action en fonction des données et des informations recueillies ;
2. Intégration et alignement des principaux agendas internationaux dans le PND;
3. Identification des domaines à améliorer pour maximiser les synergies techniques et organisationnelles;
4. Adoption d'un document stratégique national pour la mobilisation des ressources, en tenant compte des diversités et des types de partenaires ;
5. Créer et faciliter l'accès à la ligne de crédit ;

¹⁶⁷ CCA, Nations Unies, Octobre 2020.

¹⁶⁸ Rapport d'étude sur les transferts de fonds envoyés par la diaspora guinéenne en Guinée-Bissau, 2019, page 13.

6. Etablissement du Conseil Economique et Social ;
7. Stimulation des partenariats public-privé (PPP) ;
8. Mise en œuvre du système de leasing
9. Formation et renforcement des capacités du personnel dans le domaine de la préparation des projets de développement, y compris par rapport aux techniques de suivi et d'évaluation et par rapport à une approche à la coopération basée sur les droits humains et l'égalité entre les hommes et les femmes.



8.2. Mécanisme institutionnel de mise en œuvre de coordination et de suivi et évaluation des ODD

Le mécanisme institutionnel actuel a été conçu sur la base de la structure existante et en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation (S&E) du Document stratégique national de réduction de la pauvreté (DENARP I et II) et des Objectifs Millénaire pour le développement (OMD). Le cadre institutionnel établi pour la mise en œuvre et le S&E du plan stratégique et opérationnel 2015-2025 et du PDN 2020-2023 ont également été pris en considération. Trois moments importants dans la réalisation effective des objectifs mondiaux et continentaux ont été examinés aussi :

- + Intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les objectifs nationaux ;
- + La mise en œuvre de la stratégie nationale et donc des Agendas 2030 et 2063, et,
- + Suivi et Evaluation.
- + En plus des principes et des éléments qui sont des facteurs critiques pour un mécanisme institutionnel adéquat qui peut maximiser les critères de performance tels que l'efficacité et l'efficience :
- + L'inclusion dans la structure de tous les secteurs et acteurs intervenant dans le développement du pays ;
- + Adoption d'une structure permettant de mettre en place des systèmes et des procédures de rapport efficaces et efficaces (structure légère adaptable aux différentes tâches et phases du processus d'intégration et/ou d'alignement et de S&E) ;
- + Mécanisme approprié, précis et opérationnel qui comprend des acteurs fonctionnels et capables d'assurer le S&E aux niveaux central et décentralisé, et,
- + Arrangement qui assure une coordination étroite avec les programmes d'aide extérieure et leurs structures et procédures de S&E,
- + Pour la mise en œuvre et le S&E des objectifs globaux et continentaux, des recommandations des ateliers de Restitution et des suggestions du Gouvernement, il a été décidé par consensus d'adopter le Mécanisme Institutionnel de Suivi et d'Evaluation des Agendas 2030 et 2063 suivants :

MECANISME INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'EVALUATION DES AGENDAS 2030 ET 2063

STRUCTURES

A. Niveau de validation politique et institutionnelle



B. Niveau de coordination et de validation technique



C. Niveau opérationnel



8.2.1. Fonctions, composition et relations entre les différentes structures :

8.2.2. Rôle pour le Comité de Pilotage (CP) :

Structure d'orientation politique et de prise de décision qui (i) valide les priorités et l'alignement des ODD et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement (PND) ; (ii) guide les progrès de la mise en œuvre des PND sur la base des preuves et des réalisations rapportées; (iii) valide les rapports semestriels et annuels sur la mise en œuvre du PND, y compris les objectifs mondiaux et continentaux appropriés pour le pays; (iv) assure l'alignement du budget général de l'État (OGE) sur le PND, par le biais du programme triennal d'investissement public; (v) propose des améliorations et des ajustements qui contribuent à la réalisation efficace et effective des objectifs.

Le CP est présidé par le Premier ministre (PM), avec

le Ministre de l'Économie et du Plan assurant le secrétariat, et comprend toutes les parties impliquées dans la stratégie nationale. Un effort sera fait pour obtenir la parité de genre dans la composition :

- Représentants des organes de souveraineté (Présidence, Assemblée populaire nationale (Parlement), Gouvernement et Cour suprême de justice) ;

- Procureur général de la République ;

- Cour des comptes ;

- Secteur privé ;

- La société civile ;

- Partenaires techniques et financiers (PTF).

Le CP a une double fonction: approbation politique des lignes directrices qui garantissent la réalisation et l'évaluation des progrès vers les objectifs

nationaux et mondiaux appropriés aux conditions et aux intérêts du pays, et garantie de l'inclusion et de la participation. En cas d'absence du PM, les réunions du CP seront présidées par le Ministre de l'Économie et du Plan ou par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Le CP est donc essentiel pour garantir l'appropriation des objectifs nationaux, et des objectifs mondiaux et continentaux appropriés, tant au niveau politique qu'au niveau des parties prenantes, et pour que les stratégies nationales soit mise en œuvre tout en s'assurant de ne laisser personne pour compte.

Les réunions du CP se tiennent tous les 6 et 12 mois, les résultats et l'état de la mise en œuvre de la stratégie nationale seront évalués et des mesures d'adaptation seront recommandées pour être incluses dans les plans et budgets annuels au niveau national.

Les réunions participatives et inclusives du CP sont suivies de l'adoption politique en Conseil des ministres des documents et décisions qui y sont validés et pris. L'adoption politique ne presuppose pas la modification ou la validation des documents et décisions en question. Si cela s'avère nécessaire et pertinent, les documents seront renvoyés au CP lors d'une session participative avec les préoccupations soulevées. Ce n'est qu'à ce niveau et, le cas échéant, par le biais du comité technique que les documents pourront être ajustés ou amendés.

8.2.3. Groupe consultatif (GC)

Le GC a la mission essentielle d'assurer la coordination et l'alignement de l'aide sur les objectifs nationaux. La coordination et l'ajustement de l'aide extérieure, sous forme d'appui technique et financier aux programmes et projets d'investissement sectoriels, qui sont alignés sur les ajustements de la mise en œuvre de la stratégie, jugés pertinents par le Comité de pilotage. C'est également à ce niveau que le soutien au suivi des objectifs mondiaux et continentaux est renforcé de manière coordonnée et que des mécanismes de mobilisation des ressources techniques et financières sont recommandés.

8.2.4. Comité technique (CT)

Le CT est la structure d'orientation technique, de validation et de coordination pour la mise en œuvre et le S&E de la stratégie nationale. Il veille au bon fonctionnement du mécanisme institutionnel et à l'identification des possibilités d'amélioration et à la proposition de mesures correctives afin de garantir la disponibilité de mécanismes, de structures et d'instruments pour la réalisation effective des objectifs nationaux, y compris la coordination, par le biais du secrétariat technique, du renforcement des capacités des structures qui composent le mécanisme institutionnel aux niveaux central et décentralisé.

Le CT assure la validation technique des objectifs prioritaires des ODD et de l'Agenda 2063, identifiés sur la base d'un processus de hiérarchisation établi, des propositions d'intégration des objectifs mondiaux et continentaux dans les objectifs nationaux à moyen terme et les PND, ainsi que des budgets annuels respectifs au niveau national. Il est également de son ressort de coordonner et d'assurer la communication et la diffusion d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PND et, simultanément, des ODD et de l'Agenda 2063.

Cette structure doit se réunir tous les six mois, sous la présidence du Ministre de l'économie et de la planification, avec la coordination technique de la direction générale du plan assistée des directions générales de la statistique, de l'économie, du budget et du trésor ainsi que de conseillers techniques ayant une expérience et des connaissances avérées dans le domaine de la planification stratégique et opérationnelle.

8.2.5. Secrétariat technique (ST)

Le TS est le bras exécutif du CT et sa principale fonction est d'assurer l'exactitude et l'adéquation technique de la collecte et de l'analyse des données au niveau des groupes thématiques, en particulier en matière de S&E ; de coordonner et de suivre le processus de reporting au niveau des groupes thématiques; consolider les informations sur une base trimestrielle et préparer les rapports semestriels de S&E sur la mise en œuvre du PND

pour la validation technique du CT ; préparer les réunions des structures du mécanisme institutionnel (CP, GC et CT) ; coordonner les évaluations semestriels et annuels du PND (y compris les rapports axés sur le cadre de résultats intégré des Agendas 2030 et 2063); examiner/mettre à jour les indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le Secrétariat Technique se réunit trimestriellement et est présidé par le Directeur Général du Plan, assisté des Directeurs Généraux de la Statistique, de l'Economie, du Budget, du Trésor et de la Coopération Internationale, avec la participation des ministères sectoriels clés pour la mise en œuvre du PND, à travers les Points Focaux.

8.2.6. Conseil scientifique (CS)

Cette structure fournit un soutien technique et scientifique à la CT, et sa principale fonction est d'approfondir les études thématiques et les questions jugées pertinentes dans un certain contexte et rapportées par la CT. L'étude thématique approfondie correspond à l'élaboration d'études spécifiques ou d'avis scientifiques qui constituent des preuves pour la prise de décision en termes d'adéquation de la stratégie nationale, de formulation de politiques ou d'évaluation plus approfondie des progrès.

Le CS se réunit à la demande du CT et est constitué d'entités d'étude et de recherche telles que l'Institut national d'études et de recherche (INEP), l'Institut national des statistiques (INE), d'autres structures universitaires ou des agences spécialisées du PTF.

8.2.7. Groupes thématiques (GT)

Les GT sont des structures pour l'exécution de la mise en œuvre et du S&E des plans et budgets annuels au niveau national.

Les réunions de coordination de la mise en œuvre et les mécanismes et procédures S&E sont exécutés par thème ou pilier du PND, ou par thème des 5 P de l'Agenda 2030. Cette approche permettra de favoriser une mise en œuvre et un S&E axés sur les résultats, conformément au cadre de résultats du PND revu périodiquement et aligné sur les ODD et l'Agenda 2063.

Les GT sont représentés dans le cadre institutionnel en termes horizontaux, ce qui suppose leur constitution tant au niveau national ou central qu'au niveau régional et local, à ce dernier niveau par des structures intégrées aux bureaux de planification régionale (GRP). La composition des Groupes thématiques varie à deux moments :

Premier moment :

Intégration des cibles des ODD dans les objectifs nationaux: cette étape de la feuille de route implique la hiérarchisation des cibles des ODD et de l'Agenda 2063 en tenant compte des conditions et des priorités nationales, ainsi que leur intégration dans les objectifs nationaux à moyen terme et les plans et budgets annuels aux niveaux national et régional. Le principe d'appropriation nationale, de participation et d'inclusion exige l'intégration dans les groupes thématiques de toutes les parties prenantes qui peuvent contribuer par thème. En prenant l'exemple du groupe thématique Paix et Bonne Gouvernance, aux niveaux national et régional, seraient représentés des représentants des Ministères compétents, des représentants de la société civile spécialisés dans la thématique en question, des représentants d'associations ayant un mandat dans ce domaine d'intérêt, des groupes spécialisés (y compris les Commissions Spécialisées de l'ANP - Parlement) ainsi que des PTF impliqués dans le développement de programmes/projets qui contribuent à la réalisation des composantes Paix et Bonne Gouvernance.

Deuxième moment :

- Mise en œuvre et S&E : Dans ces composantes, les groupes thématiques seront limités aux représentations des ministères et des PTF, responsables de la mise en œuvre des programmes et des projets dans le domaine concerné.
- L'intégration des PTF à ce niveau garantit le soutien technique et la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux, y compris les objectifs mondiaux et l'intégration du cadre de résultats du pays, de manière coordonnée et alignée sur la stratégie nationale, tout en renforçant les capacités institutionnelles dans la mise en œuvre de ces deux étapes.

Au niveau du S&E, l'intégration des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063 dans les objectifs nationaux impliquera l'identification et la sélection d'indicateurs d'intérêt national et la définition des mécanismes de leur mesure et de la périodicité de la collecte des données et des informations requises et indispensables pour l'évaluation de l'état de la mise en œuvre de ces mêmes indicateurs et des propositions pour la mise en œuvre de mesures permettant de combler les lacunes identifiées.

Les bureaux d'études et de planification des ministères techniques (GEP) élaborent, par thème et en étroite collaboration avec les PTF et l'INE, des rapports de suivi trimestriels. Il est estimé qu'une collaboration efficace avec les PTF sur une base thématique contribuera à un meilleur fonctionnement des GEP.

Les descriptions partagées ci-dessus sont des lignes directrices générales pour la constitution et le fonctionnement du présent mécanisme institutionnel de suivi et d'évaluation des agendas 2030 et 2063, l'alignement, la mise en œuvre et le S&E du PND et du cadre de résultats correspondant et l'intégration des objectifs mondiaux et continentaux appropriés aux aspirations nationales.

Il est fortement recommandé de définir les procédures, les systèmes et les outils régissant leur fonctionnement, y compris les règlements, les manuels de procédure et les termes de référence pour chacune des structures. Ces outils doivent définir clairement la gouvernance et la gestion de ce mécanisme, en veillant à ce que les objectifs que la structure est censée atteindre soient réalisés de manière efficiente, efficace et transparente.

8.3. Renforcement du système des statistiques souhaité

L'Institut National des Statistiques de la Guinée-Bissau doit assurer entre les différents ministères et les services statistiques, la coordination des travaux statistiques sur les indicateurs pour permettre le suivi de la mise en œuvre des ODD aux niveaux national et international. Sur l'ensemble des 232

indicateurs retenus au niveau mondial pour le suivi des ODD, une première liste des indicateurs est déjà disponible en RGB (correspondant de manière exacte ou approchée aux indicateurs Onusiens).¹⁶⁹ D'autres indicateurs viendront progressivement compléter cette première liste afin de couvrir l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD.

Afin de produire ces indicateurs, les services statistiques prennent appui sur les politiques nationales déjà en place dans différents secteurs. En effet, les stratégies nationales sont déjà suivies à l'aide d'indicateurs constituant des bases pouvant être redéfinies afin de permettre le suivi des ODD.

Au niveau national, la sélection des indicateurs pertinents pourra s'appuyer sur la liste retenue au niveau inter-cantonal mais également au niveau Africain, afin de garantir une cohérence et une comparabilité Africaine. Des ajustements seront toutefois nécessaires.

La concertation sur les indicateurs devra s'organiser par le Ministère de l'économie, en charge de la coordination des ODD avec l'appui de l'Institut National des Statistiques.

Dans le cadre de la planification de son développement économique et social, la RGB a élaboré et adopté en 2015, un Plan Stratégique décennal couvrant la période 2015-2025. La vision de cette stratégie à l'horizon 2025 visant à atteindre: "Une Guinée-Bissau positive, politiquement stabilisée par le développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité". Sa mise en œuvre se décompose en deux étapes avec des acquis mesurables à chacune de ces étapes. La première couvre la période 2015-2020 sous la forme d'un Plan Stratégique et Opérationnel (PSO), qui est structuré autour de programmes et se déclinant en plusieurs vagues de projets. Le suivi et l'évaluation de ces programmes /projets nécessitant la disponibilité d'indicateurs. Le système statistique national est sollicité en vue de la production de données de qualité non seulement pour mesurer régulièrement les progrès réalisés

¹⁶⁹ Les indicateurs mondiaux ont une vocation universelle devant permettre des comparaisons entre les pays.

dans l'atteinte des objectifs, mais aussi pour fournir les indicateurs des ODD, ainsi que les données désagrégées nécessaires au suivi de principe de ne laisser personne pour compte.

A cet effet, le système de statistiques national (SSN) a élaboré une première stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS-1) couvrant la période 2015-2017. Cependant, sa mise en œuvre n'a pas permis l'atteinte des objectifs escomptés. Le faible niveau d'exécution de la SNDS-1 conjugué avec les nouveaux besoins en données avec des niveaux de désagrégation plus élevés, la nécessité d'arrimer la période de couverture des SNDS aux plans nationaux de développement, en l'occurrence le PSO qui est arrivée à échéance en 2020 ainsi que les exigences et enjeux au niveau international (Agendas 2030 et 2063) ont exigé l'élaboration d'une nouvelle SNDS (SNDS-2) sous forme de programme intérimaire qui couvre la période 2018-2020.

L'évaluation de la SNDS-1 (2015-2017) a révélé une très faible mise en œuvre avec un taux d'exécution de 24,13%. Cette contre-performance est imputable à plusieurs facteurs interdépendants parmi lesquels les plus saillants sont le déficit en ressources humaines en quantité et en qualité, le faible engagement de l'Etat à financer les activités statistiques et l'instabilité politique qui a entraîné une absence de coordination institutionnelle et technique des activités du SSN. L'état des lieux du SSN s'est fait à (5) niveaux : (1) au plan institutionnel et organisationnel ; (2) au niveau des capacités du SSN ; (3) au niveau de la production statistique ; (4) au niveau de la diffusion et de l'archivage ; et (5) au niveau de la demande de données. Il a permis de dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du SSN. D'une façon générale, il ressort que la production statistique reste encore faible, malgré un léger progrès sur la période 2015-2017 comparativement à la période antérieure à 2015. Ce léger progrès enregistré provient essentiellement de la réalisation par l'INS de plusieurs enquêtes et recensements financés par les partenaires techniques et financiers. Concernant les activités

courantes, les comptes nationaux, l'indice des prix à la consommation et les données du commerce extérieur étaient régulièrement disponibles. Du côté des secteurs, hormis les statistiques de l'éducation, de la pêche, de la santé et de l'agriculture, la production des autres domaines est quasi-inexistante.

Cette situation résulte principalement du cadre institutionnel et organisationnel non assaini avec un Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) non fonctionnel, et une coordination technique très faible au niveau de l'INS. Par ailleurs, la diffusion reste encore faible du fait de l'absence d'une politique de diffusion de l'information statistique. Quant à la demande en données, elle ne cesse de croître au niveau national, avec des exigences en qualité, statistiques désagrégées, couvrant l'ensemble des domaines avec la mise en œuvre du Plan National de Développement et au niveau international, avec les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit.

Durant les discussions pour la préparation de cet ENV, les recommandations suivantes ont été faites par les participants en vue d'améliorer et de renforcer le système statistique :

1. Construction d'un bâtiment pour l'INS,
2. Promulgation et publication de la loi de base sur les statistiques,
3. Autonomie administrative et financière effective de l'INS,
4. Création de points focaux d'INS dans les différentes institutions publiques et privées et les organisations de la société civile,
5. Revitalisation du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS),
6. Réactivation de la Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS),
7. Formation et Renforcement des capacités du personnel de l'INS,
8. Etablissement d'un fonds autonome pour le développement de la statistique (logistique et équipement).

9. Prochaines étapes et conclusion :

9.1. Les prochaines étapes :

Informé et guidé par cet Examen National Volontaire (ENV), et en accord avec le Plan National de Développement (2020-2023), le gouvernement de la Guinée-Bissau s'engage à promouvoir un niveau de vie plus élevé pour tous, basé sur le développement durable de l'exceptionnelle biodiversité terrestre et marine du pays, dans un contexte de paix et d'opportunités économiques dans six domaines stratégiques prioritaires identifiés pour les prochaines initiatives, dans le contexte de la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063.



9.1.1. Domaines d'activité futurs

1) Paix et gouvernance :

- Accélérer des réformes structurelles et institutionnelles dont certaines sont déjà en cours, principalement dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de l'administration publique ; dans le but de renforcer la gestion des finances publiques et d'améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques en luttant contre la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent.
- Renforcer les outils de planification, de programmation et de pilotage des politiques publiques axés sur les résultats, améliorer les compétences et les moyens de collecte des impôts et garantir une gestion transparente des ressources, ainsi qu'une exécution claire et efficace des

dépenses publiques (comptabilité des résultats et des ressources).

- Améliorer la traduction des ODD en action et impact locaux en renforçant les capacités des autorités locales en matière de planification et de financements inclusifs et participatifs pour soutenir efficacement le développement économique local. Cela permettra aux autorités régionales d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de développement locale pour accélérer la réalisation des ODD.

2) Biodiversité et capital naturel :

Réglementer l'utilisation, la connaissance et la gestion durables des ressources naturelles, et renforcer la résilience du territoire face au changement climatique, l'environnement et la conservation de la nature en tant que secteur clé du développement économique durable, avec des impacts directs et positifs sur le bien-être de l'ensemble de la population, grâce aux éléments suivants :

- Mise en place de réformes institutionnelles et d'un cadre juridique pour la gestion de l'environnement et du développement durable ;
- Renforcement des capacités pour la gestion du capital naturel ;
- Gestion des zones protégées (mise en œuvre du SNAP) ;
- Préservation des écosystèmes non liés à la gestion des zones protégées et des écosystèmes agricoles ;
- Développement et mise en œuvre d'un plan climat.

3) Infrastructures et développement urbain

Rénover et construire les principaux centres urbains afin de les doter d'infrastructures et de systèmes fonctionnels et de les développer en tant que centres d'affaires grâce à l'amélioration des transports, de l'énergie et de l'eau, des télécommunications, de l'aménagement du territoire et du développement urbain.

4) Développement humain

Le renforcement du potentiel humain et l'amélioration de l'environnement social pour le bien-être et le développement durable de la population Bissau-Guinéenne, comme le prévoit également la Stratégie Nationale dans les domaines clés de l'éducation et de l'emploi, de la santé, de la protection sociale, de la promotion de l'égalité des sexes et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que de la culture, des sciences et des technologies.

5) Environnement des affaires

- + Le développement et le maintien d'un cadre macroéconomique cohérent et stable qui soutiendrait la diversification de son économie en se concentrant sur le renforcement des secteurs productifs autres que l'agriculture.
- + Créer un environnement commercial attrayant qui favorise les investissements privés nécessaires au développement durable du pays en élaborant un cadre juridique national cohérent et favorable, en mettant en œuvre une réforme de l'environnement commercial et en créant des plateformes économiques intégrées pour accélérer les investissements privés et améliorer l'environnement commercial.
- + Élaboration d'un plan pour l'emploi et l'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes.



6) Secteurs de croissance

La diversification économique est essentielle pour stimuler une croissance économique inclusive. Le gouvernement de la Guinée-Bissau

a identifié certains secteurs comme étant des moteurs de croissance, et investira donc de manière substantielle dans ces secteurs pour parvenir au développement économique. Ces secteurs sont l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, la santé et l'éducation. Le gouvernement profitera des opportunités de croissance en s'attaquant aux contraintes qui ont entravé la diversification et la transformation structurels de l'économie.

9.1.2. Financement du développement

- + L'obtention des ressources financières nécessaires à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre de cette vision ambitieuse vers l'Agenda 2030 est une priorité essentielle pour le gouvernement. La mobilisation des fonds nationaux devra donc être renforcée afin de répondre à toute la portée du plan de développement national, avec le soutien des partenaires et donateurs internationaux.
- + Dans le contexte politique et économique, le financement du développement en Guinée-Bissau reste un défi nécessitant la mobilisation de fonds provenant de diverses sources telles que les recettes publiques, les investissements privés nationaux et l'appui des agences internationales, dont les arrangements de coordination et de gestion seront guidés par les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ces arrangements devront donc renforcer l'intégration, assurer la cohérence et optimiser l'utilisation des ressources de l'équipe des Nations Unies afin de contribuer de manière significative à l'atteinte des résultats stratégiques attendus.
- + Pour être durables, les interventions financières s'appuieront sur les ODD et nécessiteront des mécanismes cohérents de coordination des partenaires, notamment les institutions financières internationales (IFI), les Nations unies et les partenaires bilatéraux, afin de partager les informations nécessaires à l'élaboration de politiques éclairées en vue du redressement macroéconomique.

⊕ Développer un cadre national de financement intégré (CNFI) comme outil clé pour mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba adopté en 2015. Le CNFI renforcera les liens entre la planification des politiques, le financement et la mise en œuvre des priorités nationales de développement de manière à accélérer efficacement la réalisation des ODD. Le CNFI créera également les conditions nécessaires à la mobilisation des sources de financement nouvelles et innovantes, tant privées que publiques.

9.1.3. Partenariats et communication pour le développement

- ⊕ Renforcement des partenariats et de l'efficacité de l'aide au développement, grâce à la promotion de l'intégration régionale et de la politique étrangère.
- ⊕ Une communication claire sur les intentions politiques et les mesures visant à protéger les personnes vulnérables est essentielle pour susciter un soutien social autour des réformes et des compromis difficiles et émergents.
- ⊕ Certains aspects techniques de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessiteront le partage de l'expertise avec la RGB par le biais de ressources humaines compétentes afin d'assurer la durabilité des interventions.

9.2. Recommandations :

À cet effet, les actions à mener doivent essentiellement viser à :

1. Maintenir un cadre macroéconomique cohérent, équilibré et inclusif ;
2. Poursuivre et accélérer les réformes structurelles dans les secteurs de la défense, de la sécurité, de la justice et de l'administration publique) ;
3. Améliorer encore le climat des affaires
4. Diversifier l'économie, mécaniser et transformer structurellement et ajouter de la valeur à la production nationale, promouvoir des emplois décents, renforcer les secteurs

productifs ;

5. Renforcer le mécanisme d'approvisionnement en eau de pluie par la construction de bassins de rétention et de canaux de distribution ;
6. Renforcer le système de contrôle et de transparence de la gestion budgétaire, promouvoir une culture de la responsabilité et une meilleure participation des citoyens ;
7. Renforcer le partenariat et l'efficacité de l'aide publique au développement ;
8. Renforcer la planification et le système statistique national
9. Promouvoir l'intégration régionale et la politique étrangère, en donnant la priorité à la coopération économique ;
10. Renforcer les systèmes de planification nationale pour la revitalisation des bureaux d'études et de planification des différentes institutions publiques ; (allocation de ressources qualifiées et suffisantes pour son opérationnalisation) ;
11. Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des ODD et renforcer les mécanismes de mobilisation des fonds pour le suivi et l'évaluation des ODD ;
12. Renforcer les capacités des techniciens de l'INS afin qu'ils puissent rendre opérationnel le système statistique national ;
13. Renforcer l'allocation budgétaire aux secteurs sociaux ;
14. Élaborer une stratégie pour l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ;
15. S'engager à mettre en œuvre les droits économiques, politiques, sociaux et culturels des femmes et des jeunes et à les rendre autonomes;
16. Encourager la création d'une banque nationale de crédit agricole et d'une banque de crédit au logement pour les jeunes ;
17. Améliorer la symétrie des informations sur la mise en œuvre des ODD ;
18. Développer et rendre opérationnelle une stratégie nationale de volontariat.

9.3. Conclusion :

Les progrès de la RGB vers la mise en œuvre des ODD doivent être considérés dans le contexte des vulnérabilités et contraintes globales du pays, ainsi que des efforts déployés pour relever

des défis de développement spécifiques, notamment en ce qui concerne les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité des revenus et les profondes inégalités régionales, ainsi que l'efficacité de gouvernance et des institutions, et la faiblesse des infrastructures et accès aux services de base notamment dans les régions rurales.

Avec ses partenaires au développement, le gouvernement a fait de la poursuite de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté et des inégalités les pièces maîtresses de ses plans de développement à long terme. Il existe donc des liens importants entre les priorités de développement du gouvernement et les ODD, car les progrès dans le développement continu du pays contribuent également aux

progrès de certains des ODD.

L'évaluation des progrès vers les ODD est toutefois limitée par le manque de données et d'un cadre institutionnel approprié pour le suivi de la mise en œuvre. Dans l'ensemble, les progrès vers les objectifs ont été limités, comme l'indique la matrice d'Etat qui fournit un instantané des performances du pays, avec des lacunes critiques dans la disponibilité et la qualité des données pour suivre les progrès entre les objectifs, les cibles et les indicateurs.

Avec cet Examen National Volontaire comme point de départ, le gouvernement de la Guinée-Bissau s'est engagé dans les Agendas 2030 & 2063, et continuera à poursuivre sa vision ambitieuse en veillant à ne laisser aucun Bissau-Guinéen pour compte.



Bibliography

1. ADPP and Tiniguena (www.tiniguenagb.org)
2. ADPP et Tiniguena (www.tiniguenagb.org)
3. Bandiaky, J. 2022. Vulnerability Mapping and Analysis to Better Identify the Left Behind in Guinea Bissau
4. Bandiaky, J. 2022. Vulnerability Mapping and Analysis to Better Identify the Left Behind in Guinea Bissau.
5. Building Back Better Starts Now: COVID-19 Socioeconomic Impact analysis”, United Nations 2020, and “Building Back Better for SMEs in Guinea-Bissau” UNDP 2021. Declines in income and temporary or permanent loss of employment were reported for 72 per cent of households (higher in female-headed households)
6. CCA, Nations Unies, Octobre 2020
7. CIMA, UNDRR (2019), *Perfil de Risco de Desastres de Guiné-Bissau, Revised Version*, Savona. Available online at : <http://riskprofilesundrr.org/documents/1522>
8. Comité National de Politique Economique, Mars 2022
9. Comptes Nationaux de Santé, 2016
10. Enquête Régionale Intégrée sur l’Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Guinée Bissau, 2017-2018 ;
11. Framing the Chock: Implications of the Ukraine War on Guinea-Bissau’, RCO macroeconomic quarterly Brief: No 1/April 2022
12. Guiné-Bissau Ministério da Saúde Pública Plano Nacional de Desenvolvimento Sanitário II 2008-2017. Guiné-Bissau : Ministério da Saúde Pública ; 2008
13. GUINEE-BISSAU – Actualisation et prolongation jusqu’en Décembre 2021 du Document de Stratégie pays 2015-2019 AFDB, 1er Septembre 2020
14. Guinée-Bissau, projet d’urgence en sécurité alimentaire, Avril 2021, FAO
15. <http://hdr.undp.org/en/content/mpi-statistical-programmes>
16. <https://ourworldindata.org/coronavirus/country/guinea-bissau>
17. *Human Development Report 2019, Inequalities in Human Development in the 21st Century*, Guiné-Bissau. 2019. Available online at: <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/GNB>
18. Human Rights Council, *Report of the Independent Expert on the enjoyment of human rights by persons with albinism*, New York 2016
19. Inquérito os Indicadores Múltiplos (MICS5, 2014; MICS6, 2018-2019), Guiné-Bissau
20. João & Handem, 2011
21. Les dimensions de privation comprennent le logement, l’eau, l’assainissement, l’éducation, la protection, la santé et la nutrition pour les enfants de moins de 5 ans ; pour les 5-14 ans et 15-17 ans, la nutrition est remplacée par l’information. Mais à l’intérieur de chaque dimension, les indicateurs sont spécifiques à chacune des trois catégories d’âges. Les détails de la méthodologie sont fournis par MEPIR (2021).
22. Les principaux partis politiques sont partido africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC; 47 sièges); Partido da Renovação Social (PRS; 21 sièges); le Movimento para a Alternância Democrática–Grupo 15(MADEMG15; 27 sièges); l’Assembleia do Povo UnidoPartido Democrático da GuinéBissau (APUPDGB; cinq sièges); Partido da Nova Democracia (PND; un siège); União para a Mudança (UM, un siège)
23. Lorenzato, Gianni. 2022. Financial Inclusion in Guinea Bissau. February 2022.
24. MICS6, 2018-2019
25. Ministério da Economia e Finanças, 2014. *Guiné-Bissau – Inquérito aos Indicadores Múltiplos (MICS5) 2014*, s.l.: Ministério da Economia e Finanças, Direcção-Geral do Plano/Instituto Nacional de

Estatística (INE).

26. Ministério da Economia e Finanças, Direcção Geral do Plano, Instituto Nacional de Estatística, *Inquérito aos Indicadores Múltiplos (MICS5) 2014, Relatório Final*, 2014
27. National Direction of Planning of Guinea Bissau, UNICEF, UNDP, *Rapport Annuel, Pauvreté Multidimensionnelle et Privations Multiples Des Enfants, En Guinée-Bissau*, November 2017
28. Nations Unies. 2016. Guinée-Bissau - S.E. M. Jose MÁRIO VAZ, Président. La 71e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. New York, 21 septembre 2016. Disponible : https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/71_GW_en.pdf
29. Nations Unies. 2016. GUINÉE-BISSAU - S.E. M. JOSÉ MÁRIO VAZ, PRÉSIDENT. La 71e session de l'Assemblée générale des Nations unies. New York, 21 septembre 2016. Disponible sur : https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/71_GW_en.pdf
30. Nations Unies. 2021. Draft du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés. Document A/CONF.219/2021/IPC/CRP.2. Disponible sur : https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/pdf/a-conf-219-2021-ipc-crp2-dpoa_rev4_20_dec.pdf
31. News by e-Global: <https://e-global.pt/noticias/lusofonia/guine-bissau/albinos-vitimas-de-descriminacao-social-na-guine-bissau/>
32. Nota do Enquadramento Macroeconómico e Orçamental, Bissau, Setembro 2021
33. OCDE (2016): An SDG-based results framework for development co-operation
34. Organização Mundial da Saúde. Estratégia de cooperação da OMS com os países, 2009-2013 : Guiné- -Bissau
35. Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), *Global MPI Country Briefing 2019: Guinea-Bissau (Sub-Saharan Africa)*, Country Briefing September 2019. Available online at: https://ophi.org.uk/wp-content/uploads/CB_GNB_2019_2.pdf
36. Plano Nacional de Desenvolvimento (PND) 2020-2030;
37. PNUD. 2020. Classement de l'indice de développement humain (IDH). Rapport sur le développement humain 2020. Disponible sur : <https://hdr.undp.org/en/content/latest-human-development-index-ranking>
38. Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme Guinée-Bissau. Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur l'Examen périodique universel 35^{eme} session 20-31 janvier 2020
39. Relatório Anual de Atividades do IBAP, Bissau, 2020;
40. Republic of Guinea-Bissau (2019). Guinea Bissau First Biennial Update Report to the United Nations Framework Convention on Climate Change. Republic of Guinea-Bissau, Bissau
41. Republic of Guinea-Bissau (2019). Guinea Bissau First Biennial Update Report to the United Nations Framework Convention on Climate Change. Republic of Guinea-Bissau, Bissau
42. Republic of Guinea-Bissau. 2021. Updated Nationally Determined Contribution in the Framework of the Paris Climate Agreement. October 2021.
43. Republic of Guinea-Bissau. 2021. Updated Nationally Determined Contribution in the Framework of the Paris Climate Agreement. October 2021
44. República da Guiné-Bissau (2012) Coletânea Fundamental de Direito Penal e Legislação Complementar, p.223. Available at <http://www.mpf.mp.br/atuacao-tematica/sci/normas-eegislacao/legislacao/legislacoes-pertinentes-da-africa/legislacao-guine-bissau>
45. République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Octobre 2021
46. République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Octobre 2021
47. République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national

- dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Octobre 2021
- 48.** République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. Octobre 2021
- 49.** République de Guinée-Bissau. 2021. Mise à jour de la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. October 2021
- 50.** Resumo Final Indicadores de Género, INE, 2018 ;
- 51.** Sara Vera-Cruz Quintas (2013) Mutilação Genital Feminina na Guiné-Bissau : Para quando a sua erradicação
http://umarfeminismos.org/images/stories/mgf/outros/Sara%20Quintas_MGF%20na%20Guiné-Bissau_Para%20quando%20a%20sua%20erradicação.pdf
- 52.** Sistema de Seguimento de Segurança Alimentar e Nutricional (SISSAN), Guiné-Bissau, Resultados – SISSAN_Julho 2021
- 53.** Terceiro Relatório Nacional de Seguimento de Implementação do Plano Nacional de Desenvolvimento (PND) alinhado com os Objectivos de Desenvolvimento Sustentável (ODS), Bissau, Novembro/2021
- 54.** The 2022 UNDP report “Vulnerability Mapping and Analysis to Better Identify the Left Behind in Guinea Bissau” offers a recent estimate of vulnerability, concluding that 73.1 percent of the population are vulnerable. The analysis is disaggregated by several relevant demographics, such as gender, employment status, the region or the sector of occupation
- 55.** The SDG Report 2021
- 56.** UNDP Guinea Bissau. 2020. Leave No One Behind
- 57.** UNDP Guinea Bissau. 2021. Gender Analysis Guinea Bissau
- 58.** UNDP Guinea-Bissau. 2022. Background Document for Engagement of National and International Organizations in Support of the Voluntary National Review of the Sustainable Development Goals and Beyond. 17 January 2022
- 59.** UNDP Guinea-Bissau. 2022. Background Document for Engagement of National and International Organizations in Support of the Voluntary National Review of the Sustainable Development Goals and Beyond. 17 January 2022
- 60.** UNDP, Human Development Report 2019, *Inequalities in Human Development in the 21st Century, Briefing note for countries on the 2019 Human Development Report, Guinea-Bissau*. 2019. Available online at: http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/GNB.pdf
- 61.** UNICEF (2013) Guinea-Bissau: Statistical Profile on Female Genital Mutilation/Cutting, p.2. Available at https://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/Guinea-Bissau/FGMC_GNB.pdf
- 62.** UNICEF 2021
- 63.** UNICEF, *Child trafficking in Guinea-Bissau, An explorative study*, Bissau 2010
- 64.** United Nations. 2016. GUINEA-BISSAU - H.E. MR. JOSÉ MÁRIO VAZ, PRESIDENT. The 71st Session of the United Nations General Assembly. New York, 21st September 2016. Available at: https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/71_GW_en.pdf
- 65.** United Nations. 2016. GUINEA-BISSAU - H.E. MR. JOSÉ MÁRIO VAZ, PRESIDENT. The 71st Session of the United Nations General Assembly. New York, 21st September 2016. Available at: https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/71_GW_en.pdf
- 66.** Vulnerability mapping and analysis to better identify the left behind in Guinea-Bissau, 11 February 2022
- 67.** World Bank (2018). Realizing the full potential of social safety net in Africa

Annexes :

Annexe 1

Consultations régionales avec la société civile et le gouvernement régional et local, ainsi que les leaders traditionnels, religieux, et les leaders d'opinion, dans les 9 gouvernorats : Entre le 19 et le 28 Mars 2022, le Bureau du Résident Coordonnateur a organisé des consultations avec la société civile dans les 9 régions de la Guinée-Bissau. Durant ces consultations, la société civile a exprimé ses recommandations dans le cadre de la mise en œuvre par l'Etat de l'Agenda 2030, incluant l'implémentation des traités de droits humains ratifiés et afin de ne laisser personne pour compte. Les contributions de la société civile ont été résumées comme suit :

1. La pandémie du COVID-19 a aggravé une situation socio-économique déjà difficile, exacerbant les inégalités sociales existantes et l'impuissance des institutions étatiques à garantir les services de base essentiels aux populations qui vivent dans des situations de vulnérabilité et de pauvreté (**ODD 1 et ODD 10**). Le prix des aliments de base (riz, huile, etc.) a augmenté et l'impact de la guerre en Ukraine, qui a débuté en Mars 2022, menace d'aggraver la situation.
2. Les femmes et les enfants qui représentent ensemble plus de la moitié de la population, sont exposés à tous les types de chocs, notamment ceux causés par la crise sanitaire, économique et climatique. Au sein de ce groupe, il existe des groupes de personnes qui sont encore plus laissées pour compte : **les personnes vivant avec un handicap, les personnes vivant avec le VIH-SIDA, les enfants issus de ménages en situation d'extrême pauvreté, les ménages dirigés par des femmes dans les zones rurales et les femmes âgées, entre autres (ODD 16 & 17)**.
3. Le secteur de la santé, qui était déjà profondément affaibli par un manque chronique d'investissements et qui n'a cessé de souffrir des grèves, a subi une pression supplémentaire du fait de la pandémie du COVID-19. Les enfants continuent de mourir de maladies évitables. **L'accès aux soins de santé de base reste un défi pour les communautés les plus éloignées et les plus pauvres (ODD 3, 4 & 13)**.
4. Avant la pandémie du COVID-19, **le secteur de l'éducation** était déjà en proie aux grèves, empêchant de nombreux enfants d'aller à l'école, ainsi qu'au sous-investissement dans les infrastructures nécessaires, les ressources humaines et le développement d'un programme d'études de qualité. (**L'ODD 4**) qui vise une éducation de qualité, est indispensable à la réalisation de **tous les autres ODD** et doit donc être considéré comme une priorité absolue. La société civile s'est engagée à faire refléter progressivement ce changement de priorité dans le budget de l'État.
5. Bien que la Guinée-Bissau dispose d'abondantes ressources naturelles, le pays est classé au bas de l'échelle de l'indice de développement humain. **Les ressources naturelles telles que la mer et les forêts sont exploitées sans contrôle étatique approprié et sans que les communautés locales en bénéficient**. L'Etat devrait s'assurer de suivre les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme- mise en œuvre de cadre de référence protéger, respecter et réparer.¹⁷⁰
6. Le développement de la Guinée-Bissau nécessite **des investissements dans l'agriculture (ODD 2, ODD 12)**. Ce dernier devrait viser non seulement sa mécanisation mais aussi sa diversification. Cet effort doit aller de pair avec l'investissement **dans l'industrie pour préserver et transformer les produits agricoles afin de créer de la valeur ajoutée et lutter contre la pauvreté (ODD 8, ODD 9)**.

¹⁷⁰ https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

7. Le développement de la Guinée-Bissau et notamment la réduction des inégalités régionales flagrantes dans l'accès aux services de base nécessite une augmentation des investissements dans l'infrastructure pour favoriser le développement économique et l'accès aux services de base pour tous à un coût abordable et dans des conditions d'équité (ODD 9 et ODD 10).
8. La mécanisation de l'agriculture devrait libérer du temps et de l'énergie qui pourraient ensuite être investis dans l'éducation et la pratique d'autres activités. Parce que les femmes constituent la majorité des agriculteurs, **la mécanisation de l'agriculture est également essentielle pour atteindre l'égalité des sexes (ODD 5)**, et afin de donner aux femmes et aux filles les moyens de contribuer de manière égale à la réalisation d'un développement juste et durable. La mécanisation de l'agriculture devrait également permettre de contenir l'exode rural des jeunes.
9. **L'avenir de l'agriculture est sérieusement compromis par la perte de terres arables**, non seulement en raison de la monoculture de la noix de cajou, mais aussi de la salinisation des *bolanhas*, (terre pour l'agriculture du riz) une situation exacerbée par le changement climatique (**ODD 13**). Les terres arables ont déjà été à l'origine de conflits au sein des communautés et entre elles. (**Les ODD 2, 13, 15 et 16**).
10. (**L'ODD 7**) sur l'énergie propre et abordable est considéré comme l'objectif le plus urgent étant donné qu'il permet d'accélérer le développement de leurs régions, dont beaucoup ne bénéficient pas de l'approvisionnement en électricité. Par exemple, l'électricité stimulerait le commerce, car elle permettrait de conserver les produits frais et les écoliers et les étudiants pourraient étudier plus longtemps.
11. L'accès à l'eau potable (**ODD 6**) reste un combat quotidien pour de nombreux Bissau-Guinéens. Cette responsabilité repose également sur les épaules des femmes et des filles qui doivent parcourir des kilomètres à l'aube pour aller chercher quelques litres d'eau. Adresser ce défi contribuerait également à promouvoir d'autres ODD tels que (**l'ODD 5**) sur l'égalité des sexes.
12. Les niveaux de pollution qui affectent leurs villes et villages, **compte tenu de l'absence de gestion des déchets (ODD 11) et de systèmes d'assainissement adéquats (ODD 6)**, au point de mettre en danger la santé publique (**ODD 3**) sont préoccupants. Investir dans de meilleures routes pourrait faciliter l'accès aux marchés, aux soins de santé et à l'éducation.
13. **La population jeune en âge de travailler (15-35 ans) représente environ 50% de la population totale de la Guinée-Bissau, qui est un atout très important**. Alors que les familles font d'énormes sacrifices pour que leurs enfants puissent fréquenter une école professionnelle ou une université, le marché du travail ne leur offre pas d'opportunités à la hauteur de l'investissement consenti (**ODD 8, ODD 1**). Il existe un risque que cette jeunesse privée d'opportunités, ait recours à des activités illicites et soit plus facilement manipulée par l'extrémisme violent.
14. Selon la société civile : « **il ne peut y avoir de développement sans paix** ». Au cours des 20 dernières années, le pays a vécu dans un cycle d'instabilité politique et sociale. Cette situation a entravé le fonctionnement normal des institutions publiques, retardé les réformes indispensables, sérieusement compromis la confiance de la population envers tout gouvernement et a fait fuir les investisseurs potentiels.
15. La lutte contre l'impunité est également essentielle à la réalisation de (**l'ODD 16**). La réalisation de l'**ODD 16** implique l'investissement dans des institutions plus fortes, plus efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, car cela faciliterait l'accès à la justice pour tous, une justice équitable et non sexiste ou biaisée en faveur des puissants.
16. Malgré les progrès enregistrés ces dernières années, notamment au niveau législatif et politique, **l'égalité des sexes reste difficile à atteindre pour de nombreuses femmes, en particulier dans les zones rurales**.

(ODD 5). La contribution des femmes au produit intérieur brut est immense, car elles sont le moteur de l'économie informelle. Cependant, les femmes ont encore du mal à être admises à la table des négociations sur les questions clés du développement, de la paix et de la sécurité. Cette situation persiste malgré **la loi sur la parité adoptée en 2018**, car sa mise en œuvre nécessite des stratégies conduisant à un changement de mentalité, à travers des actions urgentes et concrètes pour combattre les stéréotypes profondément ancrés et nuisibles aux femmes et aux filles au sein de la famille et de la communauté, en politique, dans le système éducatif et dans la distribution des ressources économiques. **Sans ces mesures** garantissant que les femmes puissent réaliser leur potentiel et participer pleinement au développement du pays, la Guinée-Bissau ne pourra pas atteindre les différents ODDs, incluant **(l'ODD 5)**.

- 17.** En plus de subir de multiples formes de discrimination, **les femmes et les filles continuent d'être victimes de multiples formes de violence**, tels que : les mariages forcés et précoces, les mutilations génitales féminines, le harcèlement et autres abus sexuels. La société civile est engagée à redoubler d'efforts pour combattre la violence contre les femmes et les filles sous toutes ses formes.
- 18.** L'**Agenda 2030 est ancré dans le droit international des droits humains, grâce à plusieurs ODD** qui ont une correspondance avec les traités relatifs aux droits humains que la Guinée-Bissau a ratifiés, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant.
- 19.** Avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la société civile est en train de préparer des rapports sur leur mise en œuvre, comme le prévoient les traités ratifiés. **Ces rapports à ces mécanismes aident à faire de meilleurs choix en matière d'élaboration de politiques, afin de garantir la promesse centrale de l'Agenda 2030, "ne laisser personne pour compte".**
- 20.** Outre les traités ratifiés, la Guinée-Bissau a pris plusieurs engagements dans le cadre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU lors du dernier examen. En 2020, la Guinée-Bissau a accepté 193 recommandations, **dont celle de mettre en place une institution indépendante de défense des droits humains, conformément aux "Principes de Paris"**, ce qui constitue également un indicateur de succès par rapport à l'**ODD 16**. Ces efforts ont déjà commencé avec le soutien du Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies.

Annexe 2

GUINEA-BISSAU

SELECTED INDICATORS*	Avg. '00-15	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 E
INCOME AND ECONOMIC GROWTH														
GDP growth (annual %)	3.0	3.4	4.6	8.1	-1.7	3.3	1.0	6.1	5.3	4.7	3.4	4.5	-1.4	3.3
GDP per capita growth (annual %, real)	0.5	0.8	2.0	5.3	-4.3	0.5	-1.7	3.4	2.6	2.1	0.9	2.0	-3.8	0.9
GDP per capita (US\$, nominal)	503.6	559.4	558.2	703.7	616.4	634.7	623.3	663.4	698.5	804.1	803.1	749.5	714.9	740.8
Private Consumption growth (annual %)	2.2	2.6	12.7	-2.7	-0.1	1.7	-4.1	11.1	10.8	6.8	-0.5	1.4	-3.8	2.1
Gross Investment (% of nominal GDP)	10.1	10.7	10.7	9.8	5.9	6.2	9.6	16.2	18.0	18.0	20.9	22.5	39.2	63.2
Gross Investment - Public (% of nominal GDP)*	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
MONEY AND PRICES														
Inflation, consumer prices (annual %, MRV)**	2.2	-5.0	5.6	3.3	1.6	1.5	-1.9	2.4	1.5	1.5	--	--	--	--
Inflation, consumer prices (annual %, period average)*	2.6	-1.7	2.5	5.1	2.1	1.2	-1.5	1.4	1.6	1.1	0.4	0.3	1.5	1.9
Broad Money (% of GDP)	27.3	24.0	26.7	31.5	30.5	31.4	46.3	45.0	45.4	39.6	37.6	40.4	31.2	15.5
Domestic Credit to the Private Sector (% of GDP)*	6.0	4.8	7.0	9.1	13.0	12.7	14.5	8.6	7.4	12.7	14.3	14.8	16.2	--
10-year interest rate (annual average)*	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nominal Exchange Rate (local currency per USD)	546.5	470.3	494.8	471.3	510.6	493.9	493.8	591.2	592.6	580.7	555.2	585.9	585.7	585.7
Real Exchange Rate Index (2015=100)	113.2	123.7	104.7	113.8	115.4	122.1	114.9	100.0	94.5	93.8	96.8	96.6	74.2	37.0
FISCAL														
Revenue (% of GDP)	17.6	25.0	20.3	16.8	11.5	11.4	22.1	18.3	15.3	17.3	15.2	15.4	16.3	18.5
Expenditure (% of GDP)	20.8	22.1	20.5	18.2	13.8	13.2	24.7	21.5	20.5	18.3	20.2	19.3	25.8	23.5
Interest Payments (% of GDP)	1.6	1.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.5	0.7	0.7	0.5	0.6	1.1	1.7	1.6
Non-Interest Expenditure (% of GDP)	19.2	20.9	20.4	18.1	13.7	13.1	24.2	20.8	19.8	17.8	19.6	18.2	24.1	21.9
Overall Fiscal Balance (% of GDP)	-3.2	2.9	-0.2	-1.4	-2.3	-1.8	-2.6	-3.2	-5.3	-1.0	-4.9	-4.0	-9.5	-5.0
Primary Fiscal Balance (% of GDP)	-1.6	4.1	-0.1	-1.3	-2.2	-1.7	-2.1	-2.5	-4.6	-0.6	-4.3	-2.8	-7.8	-3.4
General Government Debt (% of GDP)	148.4	159.0	68.3	51.7	53.5	57.1	65.0	56.1	59.2	50.0	59.2	65.9	79.3	78.4
External Public Debt (% of GDP)*	118.5	117.9	116.9	21.4	23.4	22.3	22.8	25.3	22.2	26.0	28.2	35.2	--	--
EXTERNAL ACCOUNTS														
Export growth, G&S (nominal US\$, annual %)	14.0	-10.0	10.3	65.7	-45.8	24.7	11.5	35.5	-35.8	108.3	2.0	5.2	-30.7	23.2
Import growth, G&S (nominal US\$, annual %)	9.6	1.8	3.5	13.6	-25.2	6.2	22.5	2.1	-35.3	92.2	-1.5	10.5	-10.5	4.0
Merchandise exports (% of GDP)	15.5	14.6	14.9	21.6	13.3	14.6	15.7	21.9	13.2	23.1	21.2	22.8	22.0	33.0
Merchandise imports (% of GDP)	19.1	24.4	23.1	21.8	18.4	17.5	20.3	18.0	11.0	19.8	20.2	20.9	22.0	29.4
Services, net (% of GDP)	-6.0	-6.5	-6.9	-5.0	-5.1	-4.7	-6.6	-8.2	-4.9	-5.7	-2.4	-4.9	-8.8	-8.4
Current account balance (current US\$ millions)	-22.5	-47.8	-70.8	-14.0	-83.2	-52.5	6.2	20.8	10.1	4.1	-54.0	-127.0	-117.3	-128.1
Current account balance (% of GDP)	-2.9	-5.8	-8.3	-1.3	-8.4	-5.0	0.6	1.8	0.8	0.3	-3.6	-8.8	-8.3	-8.6
Foreign Direct Investment, net inflows (% of GDP)	1.6	2.3	3.1	2.3	0.7	1.9	2.7	1.8	1.2	1.2	1.4	5.0	--	--
External debt, total (% of GDP)*	138.1	140.2	132.4	27.3	30.0	28.5	29.3	33.9	28.5	32.4	36.1	44.1	--	--
Multilateral debt (% of total external debt)*	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Debt service ratio (% of exports goods and non-factor services)*	6.6	7.1	12.2	2.3	4.7	1.0	2.2	1.9	3.5	2.8	3.3	--	--	--

GUINEA-BISSAU

SELECTED INDICATORS*	Avg. '00-15	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 E
POPULATION, EMPLOYMENT AND POVERTY														
Population, total (millions)	1.4	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0
Population Growth (annual %)	2.5	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.5	2.4
Unemployment Rate*	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	3.0	2.9	2.8	2.8	3.2	--
International poverty rate (\$1.9 in 2011 PPP)*	--	--	68.4	--	--	--	--	--	--	--	65.3	64.6	66.6	66.3
Lower middle-income poverty rate (\$3.2 in 2011 PPP)*	--	--	85.4	--	--	--	--	--	--	--	83.6	83.0	84.2	84.0
Upper middle-income poverty rate (\$5.5 in 2011 PPP)*	--	--	93.8	--	--	--	--	--	--	--	92.9	92.6	93.3	93.1
OTHER														
GDP (current LCU, millions)	393204.3	390403.0	420515.0	518288.0	505078.7	516662.2	520872.3	681303.0	737838.0	853553.0	835742.0	843500.0	824100.0	874280.3
GDP (current US\$, millions)	747.4	830.1	849.9	1099.8	989.3	1046.1	1054.9	1152.4	1245.1	1470.0	1505.3	1439.7	1407.0	1492.7
GDP per capita LCU (real)	235933.8	235080.8	239673.3	252356.1	241544.9	242860.7	238802.0	246919.6	253407.9	258684.3	260891.7	266016.2	256017.5	258297.4
Human Development Index Ranking*	174.1	174	174	174	174	175	176	175	176	178	178	175	--	--
CPIA (overall rating)*	2.6	2.6	2.7	2.8	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	--	--
Economic Management*	2.4	2.2	2.5	3.0	2.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.7	2.7	2.7	--	--
Structural Policies*	3.1	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.8	2.8	2.8	2.8	--	--
Policies for Social Inclusion and Equity*	2.5	2.5	2.7	2.7	2.5	2.4	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	--	--
Public Sector Management and Institutions*	2.5	2.6	2.6	2.6	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.0	2.0	2.0	--	--

Note: -- indicates not available. E = estimate; F = forecast. Data from MFMOD unless otherwise noted.

1/ Used latest month available.

2/ World Development Indicators Database and World Bank Staff Estimates

3/ World Bank GEM database; MRV = Most recent value

4/ Calculations based on 2010-LAPIL-Projection using neutral distribution (2010) with pass-through = 0.87 based on GDP per capita in constant LCU. Actual data: 2010. Forecast: 2011-2020. Forecast are from 2021 to 2023.

5/ The HDI ranking in 2001 is in relation to 175 countries and in 2010 in relation to 169 countries. Methodological enhancements in HDI calculations have resulted in notable improvements in the countries' rankings.

Sources: MFMOD Database, World Bank WDI and GEM databases, IMF.

Annexe 3

Guinea-Bissau

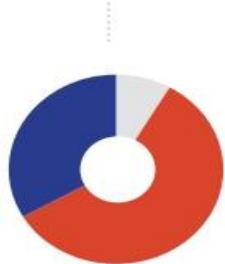


Progress for Every Child in the SDG Era Country Profile

UNICEF Region: Sub-Saharan Africa
World Bank's income classification: Low income

This Country Profile is based on an assessment of 44 indicators concerning children in the 2030 agenda. These indicators are grouped into five broad dimensions of child rights that cut across the Sustainable Development Goals. The five dials below illustrate the country's status in each dimension, based on an assessment of indicator performance against global targets. Each dial reveals what proportion of country indicators have met the global target, are on track to meet the target by 2030, require acceleration to reach the global target by 2030, or have no data, or insufficient trend data to plot trends. A more detailed breakdown for each indicator is provided overleaf. Data quality varies across countries, as indicated by the National Statistical Capacity score and the source year for indicators. Indicator sources and the methodology for defining indicator status can be found in the report, *Progress for Every Child in the SDG Era*, at uni.cf/sdgreport.

Survive + thrive



Learning



Protection



Environment



Fair chance



No data

Insufficient trend data

Acceleration needed

On track

Target met

National Statistical Capacity score

(Source: World Bank, 2017)

47.8%

Country rank

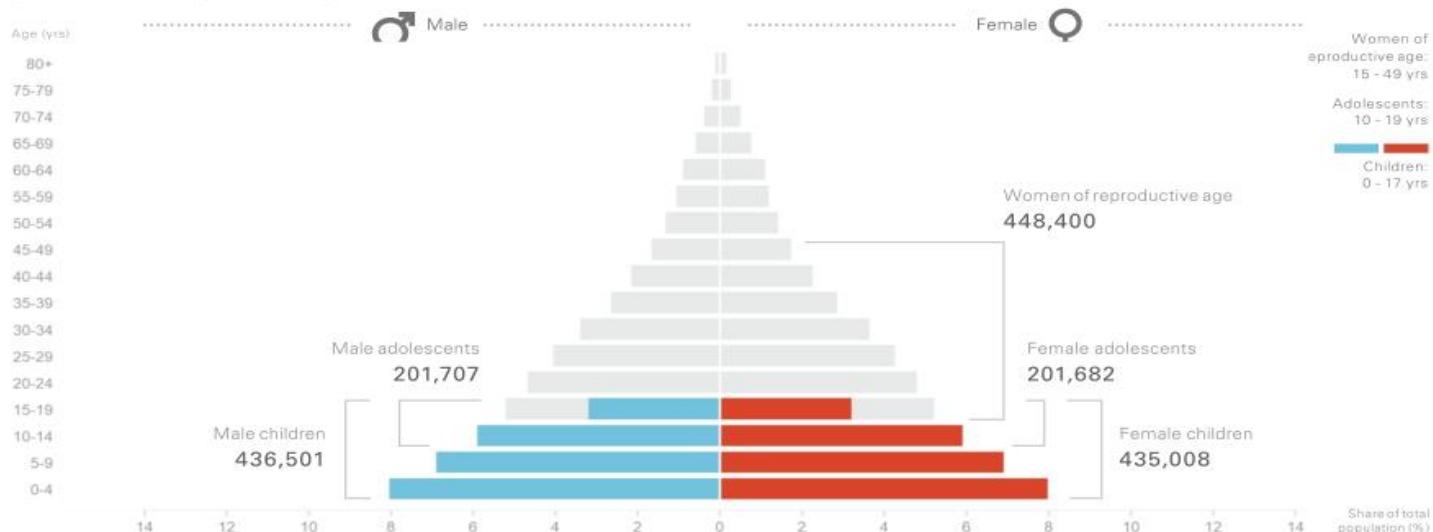
of 146 countries assessed

125

Population: 1,815,698 (total)

by age groups, 2016

(Source: United Nations Population Division)



Note: The global targets used in this assessment may deviate from localized SDG targets. While all 44 indicators relate to the SDG agenda, some marginally differ from those adopted in the SDG monitoring framework. Indicators may be classified as "no data" or "insufficient trend data" if data are not available in internationally comparable form or publicly available global databases. This is especially common in industrialized countries, which were historically often excluded from global databases during the MDG era. UNICEF is committed to working with countries to improve the inclusion of their data in all databases with which it is involved.

Child-focused indicators related to SDGs

Source: UNICEF global databases or as defined in the methodological notes available on the report webpage, *Progress for Every Child in the SDG Era*, at uni.ct/sdgreport.

Survive + thrive

Learning

Protection

Environment

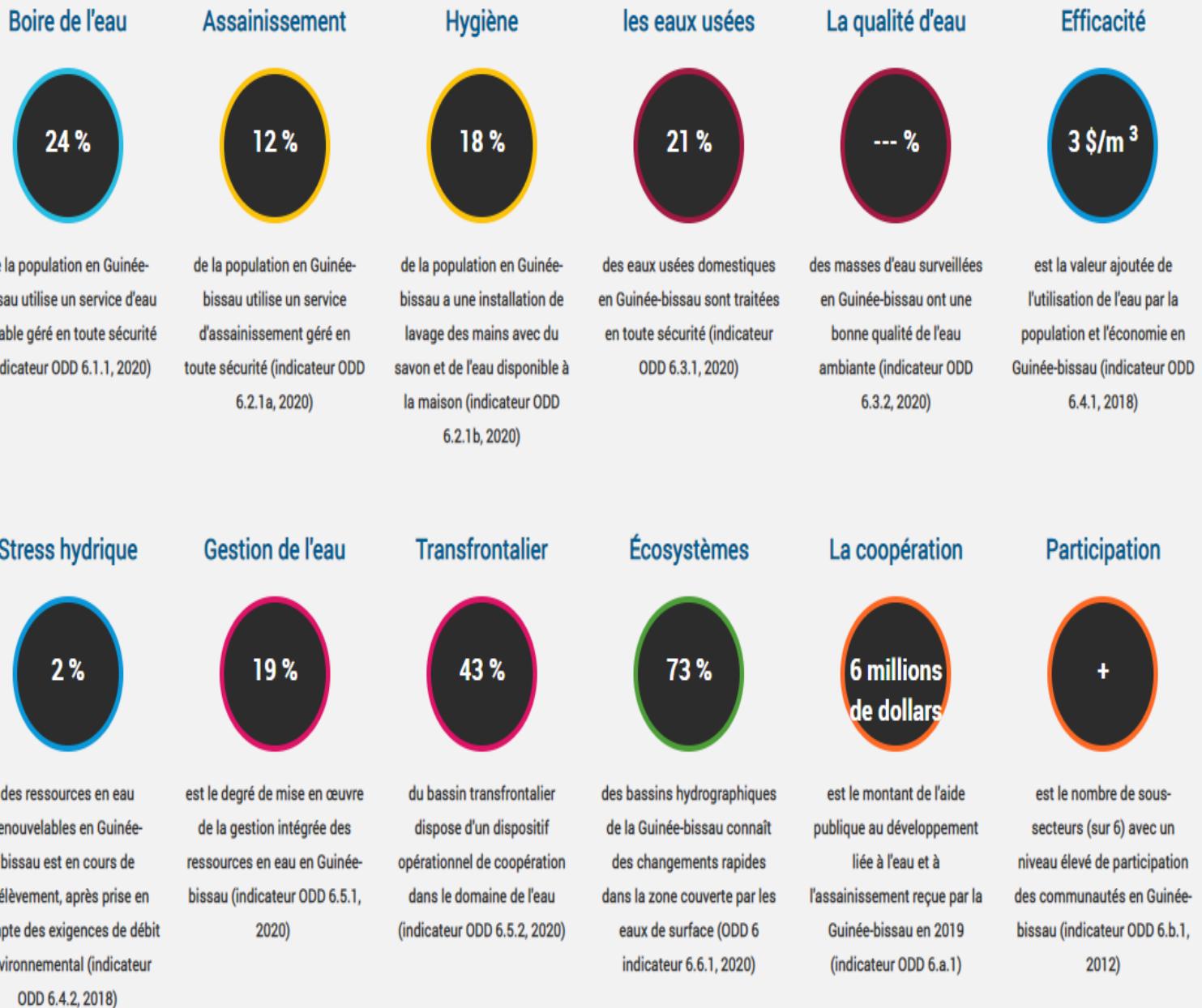
Fair chance

		Value	Latest year with data	Progress towards global target
2.2.1	Prevalence of stunting among children under 5 (%)	28	2014	●
2.2.2.a	Prevalence of wasting among children under 5 (%)	6	2014	●
2.2.2.b	Prevalence of overweight among children under 5 (%)	2	2014	●
3.1.1	Maternal mortality ratio (maternal deaths per 100,000 live births)	549	2015	N/A
3.1.2	Proportion of births attended by skilled health personnel (%)	45	2014	●
3.2.1	Under-five mortality rate (deaths per 1,000 live births)	88	2016	●
3.2.2	Neonatal mortality rate (deaths per 1,000 live births)	38	2016	●
3.3.1	Number of new HIV infections per 1,000 uninfected population (children under 5)	0.72	2016	●
3.3.1	Number of new HIV infections per 1,000 uninfected population (adolescent girls 15-19)	0.79	2016	●
3.3.1	Number of new HIV infections per 1,000 uninfected population (adolescent boys 15-19)	0.34	2016	●
3.3.3	Malaria incidence per 1,000 population	89	2015	N/A
3.7.2	Adolescent birth rate (births per 1,000 girls 15-19)	137	2009	N/A
3.8.1	Population coverage of essential health services (%)	-	-	●
3.b.1	Proportion of the target population covered by all vaccines included in their national programme – MCV1 (%)	81	2016	●
3.b.1	Proportion of the target population covered by all vaccines included in their national programme – DTP3 (%)	87	2016	●
4.1.1.c.i	Proportion of children at the end of lower secondary achieving at least a minimum proficiency level in reading (%)	-	-	●
4.1.1.c.ii	Proportion of children at the end of lower secondary achieving at least a minimum proficiency level in mathematics (%)	-	-	●
4.2.1	Proportion of children 36-59 months who are developmentally on track in health, learning and psychosocial well-being (%)	61	2014	●
4.2.2	Participation rate in organized learning one year before the official primary entry age	16	2000	●
4.a.1	Proportion of schools with access to WASH (%)	-	-	●
5.2.1	Proportion of ever-partnered women and girls aged 15-19 subjected to physical, sexual or psychological violence by a current or former intimate partner (%)	-	-	●
5.2.2	Proportion of women and girls aged 15-19 subjected to sexual violence by persons other than an intimate partner (%)	-	-	●
5.3.1	Proportion of women aged 20-24 who were married or in union before age 18 (%)	24	2014	●
5.3.2	Proportion of girls and women aged 15-49 who have undergone female genital mutilation/cutting (%)	45	2014	●
8.7.1	Proportion of children aged 5-17 engaged in child labour (%)	51	2014	●
16.1.1	Number of victims aged 0-19 of intentional homicide per 100,000 population	-	-	●
16.1.2	Conflict-related deaths per 100,000 population	-	-	N/A
16.2.1	Proportion of children aged 1-14 who experienced any physical punishment and/or psychological aggression by caregivers in the past month (%)	82	2014	●
16.2.3	Proportion of young women aged 18-29 who experienced sexual violence by age 18 (%)	-	-	●
16.2.3	Proportion of young men aged 18-29 who experienced sexual violence by age 18 (%)	-	-	●
16.9.1	Proportion of children under 5 years of age whose births have been registered with a civil authority (%)	24	2014	●
3.9.1	Mortality rate attributed to household and ambient air pollution per 100,000 population	47	2012	●
6.1.1	Proportion of population using safely managed drinking water services (%)	-	-	●
6.2.1.a	Proportion of population using safely managed sanitation services (%)	-	-	●
6.2.1.b	Proportion of population with a basic handwashing facility with soap and water available on premises (%)	7	2015	●
6.2.1.c	Proportion of population practising open defecation (%)	16	2015	●
1.4.1.a	Proportion of the population using basic drinking water services (%)	69	2015	●
1.4.1.b	Proportion of the population using basic sanitation services (%)	21	2015	●
7.1.2	Proportion of population with primary reliance on clean fuels and technology (%)	<5 ^a	2014	●
13.1.1	Number of deaths caused by disaster per 100,000 population	32	2016	N/A
1.1.1	Children living in households in extreme poverty (%)	- ^a	2013	●
1.2.1	Children living below the national poverty line (%)	-	-	●
1.2.2	Children living in poverty in all its dimensions according to Global MPI (%)	71	2014	●
1.3.1	Proportion of child population covered by social protection floors/systems (%)	-	-	●

Note: A complete description of footnotes can be found in the methodological notes available on the report webpage, *Progress for Every Child in the SDG Era*, at uni.ct/sdgreport.

Annexe 4 : Aperçu de l'ODD 6

Aperçu de l'ODD 6 en Guinée-bissau



Annexe 5 : Cadre Macroéconomique et Budgétaire:

De la situation macroéconomique de la Guinée-Bissau reflétée dans cette note, le Comité du Cadre Macroéconomique et Budgétaire (CEMO), a décidé de compléter et de renforcer les recommandations de la note de septembre 2021, recommande ce qui suit :

⊕ À court terme :

1. Consolider et étendre le contrôle fiscal, en vue d'augmenter les recettes et de chercher à assurer la viabilité de la dette publique.
2. La priorisation des dépenses d'investissement, la dynamisation et le renforcement du contrôle de leurs activités et leur exécution ;
3. Accélérer le processus de recensement pour les fonctionnaires afin de minimiser les paiements inutiles.
4. Accélérer le processus de mise en œuvre du compte unique du trésor et l'application de la TVA ;
5. Intensifier le dialogue constructif pour éviter l'apparition de grèves dans la fonction publique, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé ;
6. Promouvoir la diversification de la production agricole commerciale et l'augmentation de la production de subsistance ;
7. Poursuivre le soutien au secteur de la santé en vue d'augmenter le taux de vaccination contre le COVID-19 ;
8. Accélérer les processus concernant Guinée-Télécom pour assurer la bonne utilisation de la fibre optique.

⊕ À moyen et long terme :

1. Promouvoir et encourager l'accès au crédit avec appui à la transformation locale de afin de contribuer à l'expansion des exportations ;
2. Accélérer la mécanisation agricole afin de soutenir la diversification et lutter contre l'insécurité alimentaire et augmenter les recettes fiscales ;
3. Augmenter les investissements dans les infrastructures, encourager l'industrialisation et améliorer le développement urbain et améliorer le développement urbain - pour soutenir une croissance inclusive ;
4. Créer et promouvoir un environnement commercial attrayant pour les investissements directs étrangers ;
5. L'investissement, en vue de développer le secteur privé ;
6. Accélérer l'infrastructure de distribution d'électricité dans les zones rurales pour améliorer l'utilisation de l'énergie dans le cadre de l'OMVG ;
7. Promouvoir le concours public pour le recrutement de personnel pour la qualification des services de l'administration publique ;
8. vii. Créer des conditions qui favorisent l'attrait des financements concessionnels pour les grandes entreprises principalement dans les infrastructures de transport ; et
9. viii. Promouvoir la réhabilitation de la capacité d'accueil du port de Bissau.

Annexe 6 : Liste des traités ratifiés par la Guinée-Bissau.

Description du Traité	Date de ratification
Déclaration universelle des droits de l'homme	17/09/1974
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	23/08/1985
Convention relative aux droits de l'enfant	20/08/1990
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	02/07/1992
Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	05/08/2009
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination	01/11/2010
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	01/11/2010
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente de la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants	01/11/2010
Premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	24/09/2013
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à l'abolition de la peine de mort	24/09/2013
Convention contre la torture et autres traitements inhumains ou cruels ou dégradants	24/09/2013
Protocole facultatif à la Convention contre la torture et des traitements inhumains ou autres traitements cruels ou dégradants	24/09/2013
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	24/09/2014
Convention relative aux droits des personnes handicapées	24/09/2014

Description du Traité	Date de signature
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et leurs familles	12/09/2000
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	24/09/2013
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	24/09/2013
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur le mécanisme de plainte	24/09/2013
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	25/09/2010